

C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur

# 2016

C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur  
C'est le temps d'agir sur

les changements climatiques  
la réduction de la pauvreté  
les services de garde à l'enfance  
l'inégalité des revenus  
les emplois  
la violence sexiste  
les frais de scolarité  
le logement abordable  
les soins de santé  
les droits autochtones

## Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral

la sécurité de la retraite  
la parité salariale  
le commerce responsable  
l'infrastructure  
l'immigration respectueuse  
la fiscalité progressive  
les services publics  
l'eau propre  
la souveraineté alimentaire  
l'assurance-médicaments





CCPA

CANADIAN CENTRE  
for POLICY ALTERNATIVES  
CENTRE CANADIEN  
de POLITIQUES ALTERNATIVES

**ISBN 978-1-77125-271-3**

Ce rapport est disponible gratuitement à [www.policyalternatives.ca](http://www.policyalternatives.ca). Des copies imprimées peuvent être commandé de l'Office national du CCPA – frais de 10 \$.

**S'IL VOUS PLAÎT FAIRE UN DON...**

**Aidez-nous à continuer d'offrir nos publications gratuites en ligne.**

Avec votre soutien, nous pouvons continuer à produire des recherches de qualité – et assurez-vous qu'elle tombe entre les mains des citoyens, des journalistes, des décideurs et progressistes. Visitez [www.policyalternatives.ca](http://www.policyalternatives.ca) ou appelez le 613-563-1341 pour plus d'informations.

Le CCPA est un organisme de recherche indépendant. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du Centre.

*Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.*



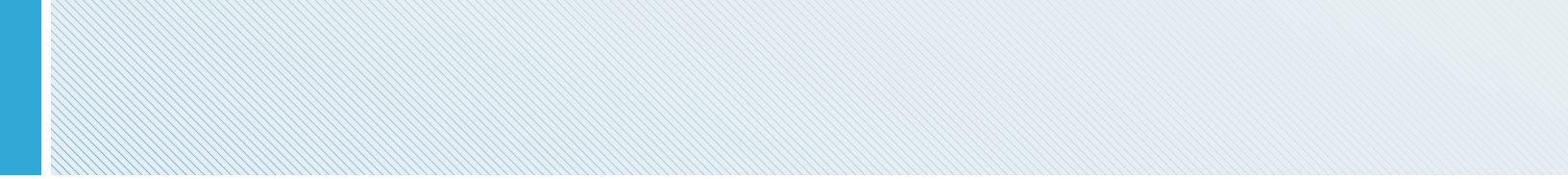
**L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral présentée cette année est dédiée à la mémoire de Michael McCracken (1940–2015).**

Au cours de la décennie 1990, lorsque le consensus des décideurs en place a penché en faveur de budgets équilibrés et de compressions des dépenses de l'État, Mike est demeuré inébranlable et voué à l'emploi total comme grande priorité stratégique, ainsi qu'au pouvoir du gouvernement d'y parvenir et à sa responsabilité en la matière.

On ne saurait exagérer la contribution de Mike à l'ABGF. Depuis presque le tout début de notre exercice d'établissement de budgets pour la société civile, Mike a appliqué le poids considérable de son modèle de prévision macroéconomique pour valider le plan budgétaire et économique de l'ABGF. Autrement dit, il a mis sa réputation en jeu pour affirmer que l'ABGF pourrait atteindre ses buts, que les chiffres tenaient la route.

La validation apportée par Mike a donné énormément de légitimité à l'ABGF, et c'est en partie pourquoi le projet fait partie du panorama des politiques publiques fédérales. Son appui généreux à l'infini, tant personnel qu'institutionnel, a apporté une rigueur méthodologique à notre travail et ouvert nos perspectives d'analystes et de personnes.

Il est toutefois évident que la contribution de Mike a dépassé de loin l'ABGF. Son intelligence dominante a laissé à ceux d'entre nous qui ont travaillé avec lui un héritage durable sur la façon d'aborder les problèmes économiques – avec les meilleures compétences techniques possibles et compte tenu de principes profondément humains. Mike a fixé haut une barre qui continue de nous mettre au défi de faire mieux et d'être meilleurs et nous encourage à le faire.



7	<b>Introduction</b>
11	<b>Politiques macroéconomiques</b>
28	<b>Une fiscalité juste et progressive</b>
37	Agriculture
43	Arts et culture
49	Assurance-emploi
53	Commerce
61	Défense
66	Développement international
72	Développement sectoriel
81	Eau
88	Éducation postsecondaires et formation professionnelle
95	Égalité des genres
104	Changements climatiques et l'énergie
110	Immigration
118	Inégalités des revenus et pauvreté
128	Jeunes
135	Logement
141	Services de garde à l'enfance
148	Premières Nations
155	Sécurité de la retraite
161	Soins de santé
169	Services publics
178	Villes et collectivités
185	Remerciements



# Introduction

La dernière décennie nous a appris à penser petit, à être prudents, à faire preuve de retenue au Canada. Le moment est venu de recommencer à penser grand.

Le gouvernement fédéral est plus svelte qu'il ne l'a jamais été depuis avant Seconde Guerre mondiale. Les dépenses fédérales représentent dans l'économie 13 % du PIB : elles sont à leur niveau le plus bas depuis 60 ans. La dernière fois que le gouvernement fédéral était d'aussi petite taille, nous n'avions pas de régime national de soins de santé, pas de régime de pensions, pas d'assurance-emploi. Les réductions des taux d'impôt, des politiques fiscales régressives et l'évasion fiscale de plus en plus répandue ont fait fondre les recettes fédérales

Il en a découlé un retrait quantifiable de services publics et de programmes de soutien sur lesquels beaucoup de gens comptent, au moment même où ils en auront le plus besoin. La période en cours de mollesse de la croissance nous a surpris, mais elle n'était pas invisible. Le gouvernement précédent n'en a tout simplement pas tenu compte pour appliquer plutôt des mesures d'austérité basées sur le *laissez-faire* — des choix stratégiques qui ont réduit les possibilités

d'emploi, fait dégringoler les salaires et rapetissé le filet de sécurité sociale du Canada.

Tout ces résultats sont réversibles. Les bonnes politiques peuvent aider à créer des emplois, augmenter les salaires et nous aider à croire de nouveau que l'avenir nous donnera plus que le passé.

Il y a certainement des possibilités de croissance. Les prix du pétrole qui demeurent faibles ne marquent pas la fin de notre capacité budgétaire. Ils signalent plutôt qu'il faut diversifier davantage l'économie et faire plus pour redistribuer les ressources dont nous disposons déjà. En dépit de la mollesse de la croissance, de la faiblesse des prix pétroliers et de la dégringolade du dollar, les sociétés maintiennent l'écart entre leurs bénéfices et les salaires, écart qui remonte à la décennie 1990. La répartition de la richesse demeure très inégale : les 86 personnes au sommet d'échelle des revenus du Canada en détiennent plus que les 34 % de la population qui se trouvent au bas de l'échelle.

Le régime fiscal global du Canada est devenu tellement régressif que la tranche de 1 % des contribuables aux revenus les plus élevés paie une part d'impôt sur le revenu inférieure à celle que paient les 10 % les

plus pauvres. Nous pourrions modifier nos politiques fiscales de nombreuses façons qui rendraient le système plus équitable tout en générant d'importantes recettes supplémentaires. Par exemple, l'ABGF propose de taxer le revenu de placement au même taux que le revenu d'emploi, de porter le taux d'impôt sur le revenu des sociétés de 15 à 21 % (ce qui resterait inférieur au niveau atteint en 2006) et d'augmenter la capacité du gouvernement à réduire le recours aux paradis fiscaux par les sociétés. Ces trois mesures pourraient à elles seules réunir au moins 20 milliards de dollars de plus par année.

Grâce à cette capacité renouvelée, l'ABGF propose des politiques gouvernementales qui pourraient offrir une meilleure vie à des millions de personnes au Canada. Ces politiques portent notamment sur l'accès accru à l'assurance-emploi pour les sans-travail, l'augmentation de l'aide aux enfants et aux personnes âgées qui vivent dans la pauvreté et de l'eau propre et un logement salubre pour les collectivités des Premières Nations qui vivent depuis trop longtemps sans ces droits de la personne fondamentaux.

Les politiques économiques de la dernière décennie ont porté uniquement sur le secteur des ressources sans tenir compte de la diversité de la population et des régions. Nous sommes devenus exportateurs de matières premières, en oubliant que notre population active très qualifiée peut ajouter de la valeur et fournir des biens et services innovateurs et durables. Loin d'élargir les possibilités économiques, une politique commerciale elle aussi à œillères a fait qu'il est de plus en plus difficile d'insister sur

une mise à niveau des ressources brutes au Canada.

L'ABGF investirait dans l'infrastructure, l'éducation et la culture dans les villes canadiennes, bâtissant les centres urbains qui attirent des employeurs et des emplois. L'intervention concertée dans le cas des changements climatiques – y compris une taxe sur le carbone dont le taux réduirait les émissions de façon quantifiable – et l'investissement dans l'infrastructure écologique rendront les collectivités canadiennes en meilleure santé et plus durables. Une stratégie nationale relative à l'habitation comportant des investissements dans le logement abordable garantira que chacun peut vivre dans les villes en question.

Les employeurs exigent une formation plus poussée et plus de flexibilité chez les jeunes qui arrivent dans la population active. L'inscription au niveau postsecondaire augmente – ce qui démontre que les jeunes sont prêts à investir dans la formation en question. Le coût augmente toutefois pour les étudiants. La part du financement de l'éducation payée par le gouvernement est tombée de presque 30 % au cours des trois dernières décennies, les étudiants comblant l'écart en payant des frais de scolarité qui augmentent sans cesse. L'endettement collectif des étudiants atteint maintenant 28 milliards de dollars. L'ABGF favorise une population active très qualifiée et allégerait le fardeau imposé aux jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi en éliminant complètement les frais de scolarité dans les universités.

Ceux qui fondent une famille ont des obstacles supplémentaires à surmonter.



L'endettement record des ménages signifie que dans la plupart des familles biparentales, les deux parents doivent travailler. Les familles monoparentales ont de la difficulté simplement à se maintenir au-dessus du seuil de la pauvreté. Le Canada compte un million de familles constituées de deux parents qui travaillent et d'un enfant de moins de cinq ans, mais il y a suffisamment de places de garderie réglementées pour la moitié seulement des enfants. Les frais de garde d'enfants peuvent englober jusqu'à trois mois du revenu médian d'un parent dans la plupart des villes canadiennes en dehors du Québec.

L'ABGF moderniserait la politique sociale afin de répondre aux besoins des familles d'aujourd'hui, en investissant dans des services de garde à l'enfance abordables et en augmentant le nombre de places disponibles. Elle offrirait un congé parental personnalisé en fonction du parent — abaissant le seuil de l'admissibilité pour tenir compte du fait que les mères sont beaucoup plus susceptibles que les pères de travailler à temps partiel et créant un programme parallèle de congé de paternité inspiré du modèle du Québec, qui a triplé le nombre de pères prenant un congé parental dans la province.

Ceux qui arrivent dans la soixantaine ont leurs propres défis nouveaux à relever. Le nombre de personnes au Canada qui ont une pension d'employeur diminue régulièrement depuis quelques décennies et c'est pourquoi beaucoup de gens ont de la difficulté à combler l'écart par un salaire. Il en découle des pressions financières particulières sur les travailleurs à faible revenu et à temps partiel dont beaucoup sont des femmes

qui renoncent à un travail rémunéré pour s'occuper de membres de la famille en leur fournissant des soins non rémunérés. La décision du précédent gouvernement fédéral de reporter l'âge auquel les personnes âgées bénéficient des programmes de la sécurité de la vieillesse ou du supplément de revenu garanti imposera deux années supplémentaires d'insécurité financière aux personnes qui n'ont pas la capacité d'épargner en vue de la retraite.

L'ABGF contribuera à la sécurité économique des personnes âgées en ramenant à 65 ans l'âge de l'admissibilité à la SV et au SRG, en augmentant le montant du SRG et en augmentant graduellement le taux de remplacement du Régime de pensions du Canada pour le porter de 25 à 50 % du revenu ouvrant droit à pension. Le résultat combiné de ces mesures entraînera une réduction estimée à 50 % du nombre de personnes âgées vivant au-dessous du seuil de la pauvreté au Canada.

L'ABGF prendra des mesures dans le long parcours vers la réconciliation en établissant des relations de nation à nation avec les Inuits, les Métis et les membres des Premières Nations. Elle répondra à la décision historique de la Commission canadienne des droits de la personne — soit que les services à l'enfance destinés aux enfants des Premières Nations ont toujours reçu un financement insuffisant — en investissant adéquatement dans le bien-être, l'éducation et la formation d'une cohorte dont le nombre augmente rapidement, reconnaissant les compétences spécialisées, les talents et les ressources sans pareils qu'ils apportent à leurs communautés et que celles-ci apportent au Canada.

Nous avons les moyens de vivre mieux, du début à la fin. Nous avons les moyens de vivre mieux grâce aux ressources dont nous disposons déjà. Il n'y a pas de déficit au niveau de la capacité ou de l'imagination

du Canada. Comme le démontre l'ABGF, il y a plus que suffisamment d'espace fiscal pour que nous puissions tous grandir. Le moment est venu de bâtir un avenir qui nous inclut tous.

# Politiques macroéconomiques

## La reprise en période de croissance timide

Comme une grande partie du monde industrialisé, l'économie du Canada est toujours aux prises avec une croissance timide en 2016. La première moitié de 2015 a produit une autre récession et même si elle n'était pas aussi grave que celle qui a frappé dans le sillage de la crise financière de 2007–2008, une récession, ce n'est jamais une bonne nouvelle.

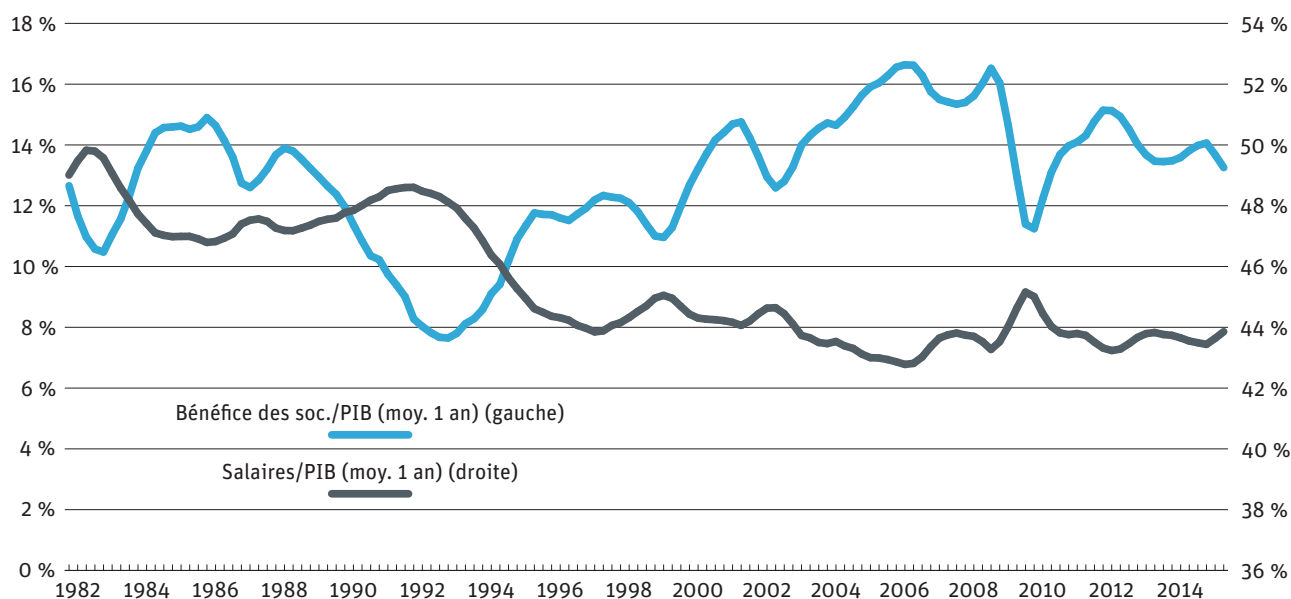
Depuis 2008, la Banque du Canada garde le pied au plancher dans sa politique monétaire dont le taux repère du financement à un jour est maintenant très près de la limite inférieure de zéro. En 2015, le taux a été ramené à 0,5 %, près de ce que la banque considère comme son choix le plus bas (0,25 %). Le message qu'elle fait ainsi passer aux ménages et aux entreprises, c'est qu'il faut emprunter au maximum dans l'espoir de relancer rapidement la croissance du PIB qui s'est arrêtée. Le taux d'intérêt moyen des obligations du gouvernement du Canada de cinq à 10 ans n'atteint pas 1 %<sup>1</sup>, tandis qu'il est possible d'obtenir une hypothèque à 2,5 %. Comme l'inflation atteint environ 2 %, les investisseurs de l'autre côté de ces transactions peuvent s'attendre au mieux

à faire leurs frais, ou même à y perdre en bout de ligne.

La récession de 2015 est attribuable en théorie à la mollesse des prix pétroliers qui ont entraîné l'effondrement des immobilisations dans les sables bitumineux. Cette récession ne peut toutefois que mettre en évidence le problème structurel plus profond du Canada, soit la lenteur de la croissance. En dépit des pressions sans précédent qui les poussent à emprunter davantage, les ménages et les entreprises du Canada n'étaient pas disposés à s'endetter suffisamment pour rendre la croissance économique positive, et encore moins normale, au cours de la première moitié de 2015. Cette hésitation démontre que la Banque du Canada n'a pas la puissance financière nécessaire pour ramener l'économie canadienne à son niveau d'antan.

En fait, il semble maintenant que les stratégies économiques comptant sur la politique monétaire sans stimulation fiscale aient causé un tort irréparable aux perspectives à long terme du Canada. En 2009, le budget fédéral prévoyait une croissance à long terme du PIB réel de 3 %<sup>2</sup>. Compte tenu des données les plus récentes disponibles, Finances Canada estime maintenant que cette croissance sera plutôt de 2 %<sup>3</sup>. Le directeur

**FIGURE 1** Répartition du PIB entre les bénéfices et les salaires



Source : Tableau Cansim 380-0063 et calculs de l'auteur.

parlementaire du budget est encore plus pessimiste : il prédit une croissance à long terme du PIB réel de 1,8 %<sup>4</sup>.

Autrement dit, l'économie canadienne a perdu, dans un monde idéal, le tiers de son potentiel pendant une reprise léthargique de sept ans. Une croissance lente beaucoup plus vulnérable aux récessions techniques est devenue la nouvelle norme au Canada.

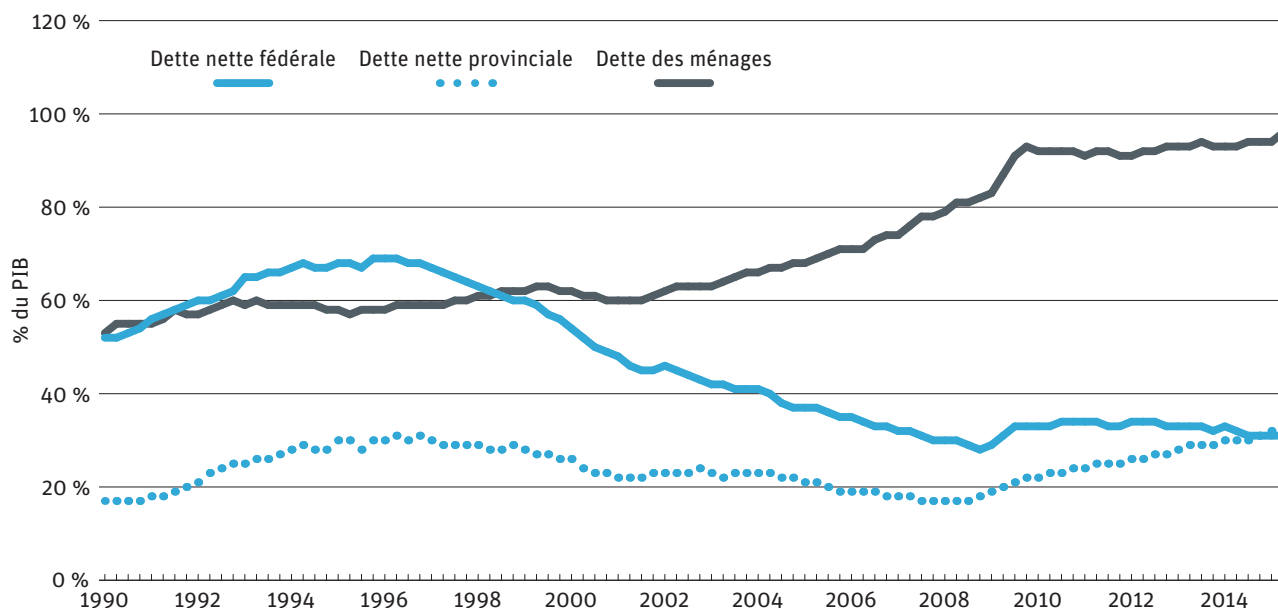
La vitesse d'expansion d'une économie est importante, mais la distribution de la nouvelle richesse produite l'est aussi. Comme l'indique la *Figure 1*, un pourcentage plus important des gains réalisés par le PIB continue de gonfler les bénéfices au lieu de propulser les salaires — tendance qui a vraiment accéléré au début de la décennie 1990 et que la grande récession de 2008–2009 n'a interrompue que temporairement.

Les bénéfices se sont rétablis depuis en pourcentage du PIB, mais la part occupée par les salaires demeure stagnante. Si nous n'essayons pas de rétablir l'équilibre, nous pourrions nous attendre à ce que des augmentations futures de la croissance du PIB avantagent les bénéfices encore plus qu'auparavant.

## L'endettement au Canada

L'endettement des ménages, lié surtout aux hypothèques, atteint 96 % du PIB, ce qui dépasse de loin celui de tout autre secteur de l'économie canadienne. À mesure que les prix de l'habitation grimpent, la valeur des hypothèques doit augmenter parallèlement pour financer de nouveaux achats. Le déficit de plusieurs milliards de dollars envisagé

**FIGURE 2** Niveaux d'endettement au Canada



Source : Tableaux Cansim 378-0125, 378-0123, 378-0122, 380-0063 et calculs de l'auteur.

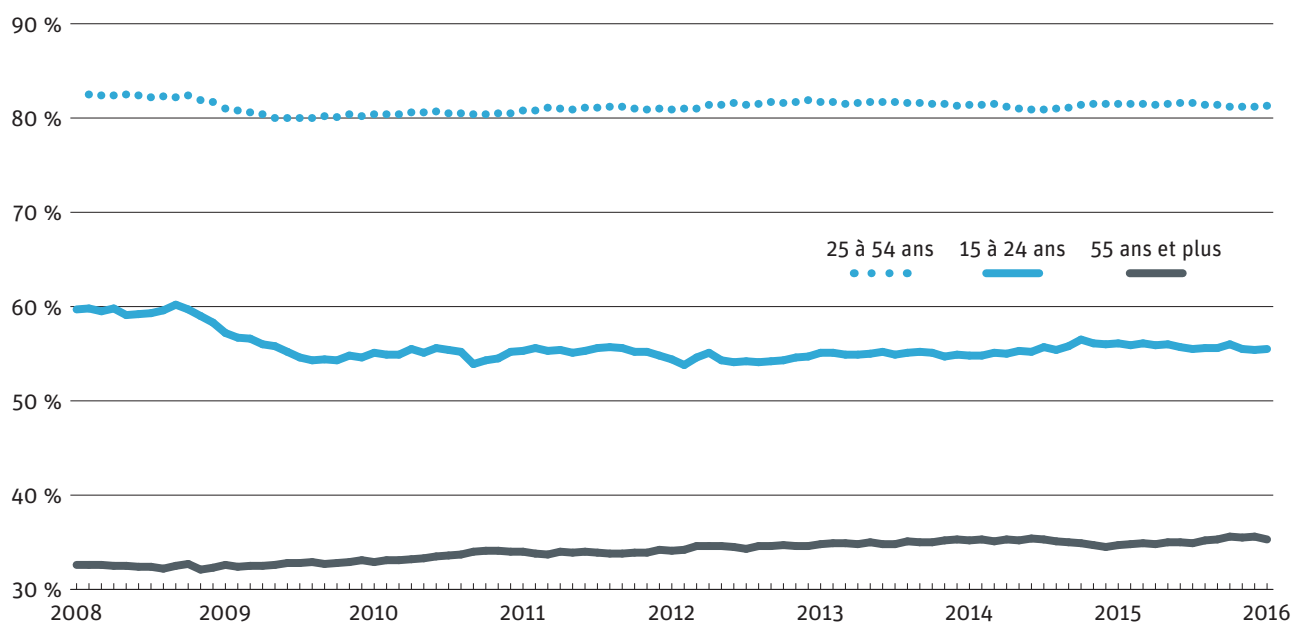
par le gouvernement fédéral soulève des préoccupations sans fin, mais les ménages ont accumulé collectivement un déficit de 76 milliards de dollars en 2014 afin d'acheter une maison ou de la mettre à niveau. Les ménages très endettés du Canada sont donc exposés à un risque important découlant d'augmentations futures des taux d'intérêt ou du fléchissement des valeurs immobilières.

Par ailleurs, la dette publique (tant provinciale et fédérale) est relativement basse, représentant environ 30 % du PIB dans chaque cas. Comme l'a prévu l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (ABGF) de l'année dernière, l'endettement total des provinces a dépassé celui du fédéral en 2015 pour la première fois dans l'histoire. Les provinces ont accumulé des déficits de 10 milliards de dollars en 2014

comparativement au modeste excédent enregistré par le fédéral. Sans les nouvelles dépenses annoncées dans le programme électoral des Libéraux, le déficit fédéral serait de 2,3 milliards de dollars en 2015–2016 tandis que l'Ontario et l'Alberta prévoient des déficits de 5,7 et 6,3 milliards<sup>5</sup> respectivement<sup>6</sup>.

Cette tendance à la montée de l'endettement et des déficits des provinces, amorcée en 2008, ne montre aucun signe de ralentissement – même au moment où le gouvernement libéral fédéral prévoit enregistrer des déficits importants pour financer de nouvelles dépenses en infrastructures et de programme. Nous pouvons alors affirmer que la situation financière relativement stable d'Ottawa repose sur le dos des ménages endettés et des provinces du Canada.

**FIGURE 3** Taux d'emploi selon le groupe d'âge



Source : Tableau Cansim 282-0087.

## Le marché du travail du Canada

Le chômage sert souvent de paramètre de mesure pour illustrer la robustesse du marché de l'emploi. Un des inconvénients de cette méthode, c'est que les taux de chômage peuvent diminuer pour deux raisons : il se peut que plus de gens trouvent du travail, mais il se peut aussi que les chercheurs d'emploi cessent tout simplement de chercher, comme le démontre la tendance troublante qui persiste depuis 2008. Dans l'environnement actuel, le taux d'emploi constitue un meilleur paramètre de mesure du marché de l'emploi. Il suit le pourcentage des Canadiens qui ont un emploi, qu'ils en cherchent un ou non.

Le taux d'emploi ne s'est pas rétabli depuis 2008 pour les jeunes ou les adultes

dans leurs meilleures années d'activité. Pour les Canadiens de 55 ans et plus, toutefois, les récessions de 2009 et de 2015 n'ont pas seulement eu aucun effet sur le taux d'emploi, mais celui-ci a grimpé régulièrement. Les jeunes ont été frappés le plus durement parmi les trois groupes d'âge : leur taux d'emploi est tombé d'un plafond de 60 % atteint avant la récession en septembre 2008 à 55,5 % seulement en janvier 2016, la dégringolade étant plus marquée chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes. Si le taux d'emploi d'aujourd'hui était le même qu'en 2008, 186 000 jeunes de plus travailleraient.

Les adultes de 25 à 54 ans ne travaillent pas eux non plus autant qu'avant la récession de 2008, lorsque le taux d'emploi a atteint 82 %. En janvier 2016, le taux d'emploi de

**TABLEAU 1** Scénario de référence (Finances Canada)

Indicateurs macroéconomiques (milliers)	2015	2016	2017	2018
PIB nominal	1 986 000 \$	2 033 000 \$	2 127 000 \$	2 218 000 \$
Croissance du PIB réel	1,20 %	1,40 %	2,20 %	2,20 %
Inflation du PIB	-0,60 %	1,00 %	2,40 %	2,10 %
Croissance du PIB nominal	0,6 %	2,4 %	4,6 %	4,3 %
Taux d'activité	65,8 %	65,8 %	66,2 %	66,5 %
Population active	19 266	19 459	19 773	20 061
Employés actifs (milliers)	17 937	18 077	18 409	18 777
Taux d'emploi	61,3 %	61,1 %	61,6 %	62,2 %
Chômeurs (milliers)	1 329	1 382	1 364	1 284
Taux de chômage	6,9 %	7,1 %	6,9 %	6,4 %
Transactions budgétaires (milliers)	2015–2016	2016–2017	2017–2018	2018–2019
Revenus	290 100 \$	285 500 \$	298 200 \$	310 900 \$
Dépenses de programme	267 200 \$	278 700 \$	287 800 \$	292 900 \$
Service de la dette	25 700 \$	25 600 \$	26 200 \$	30 000 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	-2 800 \$	-18 800 \$	-15 800 \$	-12 000 \$
Dette de clôture (déficit accumulé)	616 200 \$	635 000 \$	650 800 \$	662 800 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	14,6 %	14,0 %	14,0 %	14,0 %
Dépenses de programme/PIB	13,5 %	13,7 %	13,5 %	13,2 %
Équilibre budgétaire/PIB	-0,1 %	-0,9 %	-0,7 %	-0,5 %
Dette/PIB	31,0 %	31,2 %	30,6 %	29,9 %

ce groupe s'établissait à 81,3 %. Tant les hommes que les femmes de cette catégorie ont vu leur niveau d'emploi diminuer de façon semblable, même si le taux était déjà plus faible chez les femmes en 2008. Si les taux d'emploi d'aujourd'hui se situaient au même niveau qu'avant la grande récession, 146 000 personnes de plus dans leurs meilleures années d'activité auraient un emploi.

## La détérioration de l'économie canadienne

La croissance projetée du PIB s'est détériorée considérablement depuis la dernière mise à jour fédérale sur l'économie en novembre 2015. On estime que la chute des prix pétroliers a réduit de moitié la croissance nominale du PIB en 2016 pour la faire reculer de 4,1 % à 2,4 %. Les prévisions relatives à la croissance se redressent un peu en 2017 — pour passer à 4,6 % et l'on s'attend à ce

que les exportations bénéficient de faiblesse du dollar canadien — elles demeurent très au dessous de la croissance nominale de 5 % du PIB qui était la norme au Canada avant l'effondrement récent de l'économie.

Comme dans les années précédentes, l'ABGF utilise la mise à jour des projections économiques et financières comme scénario de référence. Cette année cette information a été publiée février 2016.<sup>7</sup> Le scénario de référence exclut la plupart des éléments du programme des libéraux, qui vont probablement se trouver dans le budget fédéral 2016. Mais, le scénario de référence incluse des changements dans les tranches d'imposition sur le revenu, annulant économies qui viennent des malades de congé, un programme des emplois d'été et les coûts du programme de réfugiés syriens.

Le scénario de référence comprend également un «fonds de prévoyance» significative de 6 milliards \$ par année. Ce qui signifie que si les projections de croissance du PIB sont correctes, alors que le déficit du cas de référence sera trop élevé de 6 milliards par année. Dans les budgets précédents, il était généralement à une plus faible de 3 milliards par année.

Comme nous pouvons le voir, l'effet de la baisse des prix pétroliers sur le PIB en 2016 a réduit les recettes et augmenté les dépenses, transformant un déficit de 3,9 milliards de dollars (estimé à l'automne) en déficit de 18,8 milliards au moment de la présentation du budget, déficit qui recule graduellement à 12,0 milliards de dollars en 2018–2019, même si un tiers à la moitié de ces déficits sont le fonds de prévoyance de 6 milliards.

Les chiffres peuvent sembler gros à première vue, mais il importe de reconnaître que ces déficits sont relativement modestes comparativement à la taille de l'économie du Canada, représentant environ 0,9 % du PIB. À noter dans le tableau que le ratio dette fédérale:PIB tombe à 29,9 % en 2018–2019, plancher historique que le gouvernement fédéral n'avait pas vu depuis 1980.

---

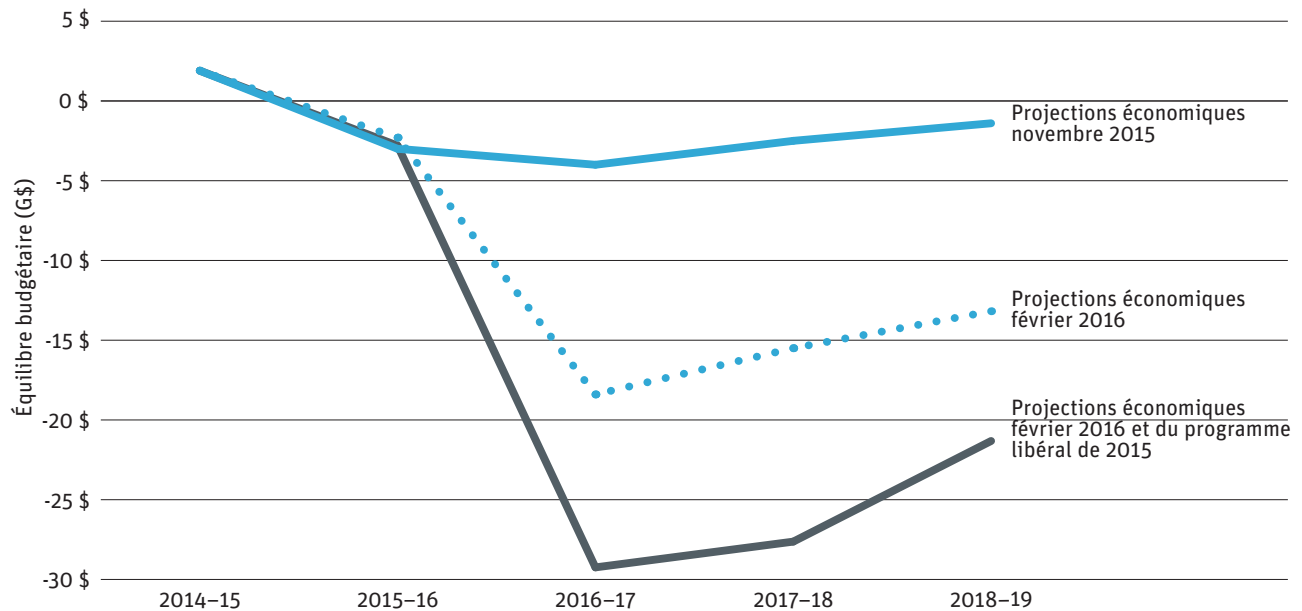
### **Effet économique du programme électoral des Libéraux**

À cause du moins en partie de la mollesse de la croissance, la politique budgétaire a suscité un renouveau d'intérêt au cours des élections fédérales de 2015. Après la politique monétaire, les déficits publics sont l'autre grand levier qui a un effet sur les niveaux de croissance. La Banque du Canada se rapproche tellement du taux consolidé inférieur de 0,25 % que la politique budgétaire, y compris le déficit, devient la seule option contrôlée à l'interne (outre l'espoir d'une montée des prix pétroliers).

Dans leur programme électoral, les Libéraux ont promis des déficits plus importants que tous les autres partis. Ils y affirment qu'au cours de ses trois premières années, un gouvernement libéral augmenterait le déficit de base qui existe déjà de 11,6 milliards de dollars dans le deuxième année. Si l'on se base sur le scénario de référence mis à jour tiré du *Tableau 1*, il en découlerait des déficits annuels d'un plus de 29,2 milliards de dollars en 2016–2017 et 27,4 milliards en 2017–2018 (voir *Figure 4*),



**FIGURE 4** Effets du programme libéral sur les données budgétaires<sup>8</sup>



**Sources** Mise à jour des projections économiques et financières 2015; Le bon plan pour renforcer la classe moyenne (programme électoral libéral); Document d'information - Perspectives de l'économie canadienne, février 2016; et calculs de l'auteur.

ce qui représente 1,4 % du PIB. Ces chiffres inclus le fonds de prévoyance de 6 milliards.

L'augmentation réelle des dépenses serait plus importante que le déficit, car des augmentations des revenus couvriraient une grande partie des nouvelles dépenses, qui équivaldraient à 1,8 % du PIB à leur sommet en 2017-2018. En dépit de cette augmentation des dépenses, la taille du gouvernement fédéral demeurerait relativement modeste sur le plan historique, ce qui est incroyable. Entre 1940 à 2012, les dépenses totales du gouvernement fédéral (dépenses de programme + service de la dette) ont dépassé 15,4 % du PIB — le pourcentage qu'elles atteindraient si le gouvernement libéral tenait toutes les promesses annoncées dans

son programme électoral — dans 66 de ces 72 ans.

## Le scénario de l'ABGF

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de 2016 repose sur le scénario de référence présenté au tableau 1. C'est pourquoi les différences entre celle-ci et le budget fédéral de 2016 devraient être attribuables à des changements de politiques et non à la conjoncture économique sous-jacente ou des différences dans le fonds de prévoyance. Le principal objectif macroéconomique de l'ABGF consiste à propulser la croissance de l'emploi. À son sommet, l'ABGF créera 520 000 nouveaux emplois, ce qui entraînera une croissance du PIB nominal propulsée

**TABLEAU 2** Argumentaire de l'ABGF

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
PIB nominal	1 986 000 \$	2 066 000 \$	2 178 000 \$	2 267 000 \$
Croissance du PIB nominal	0,6 %	4,0 %	5,4 %	4,1 %
<b>Revenus (milliers)</b>				
Scénario de référence	290 100 \$	285 500 \$	298 200 \$	310 900 \$
Revenu net produit par les mesures de l'ABGF		51 300 \$	57 700 \$	62 600 \$
Effet multiplicateur		4 200 \$	7 900 \$	9 700 \$
Total	290 100 \$	341 000 \$	363 800 \$	383 200 \$
<b>Dépenses de programme (milliers)</b>				
Scénario de référence	267 200 \$	278 700 \$	287 800 \$	292 900 \$
Mesures de programme nettes de l'ABGF		74 400 \$	80 400 \$	83 500 \$
Total	267 200 \$	353 100 \$	368 200 \$	376 400 \$
Service de la dette	25 700 \$	25 800 \$	26 500 \$	30 400 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	-2 800 \$	-37 900 \$	-30 900 \$	-23 600 \$
Dette à la clôture (déficit accumulé)	616 200 \$	654 100 \$	685 000 \$	708 600 \$
<b>Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB</b>				
Revenu/PIB	14,6 %	16,5 %	16,7 %	16,9 %
Dépenses de programme/PIB	13,5 %	17,1 %	16,9 %	16,6 %
Équilibre budgétaire/PIB	-0,1 %	-1,8 %	-1,4 %	-1,0 %
Dette/PIB	31,0 %	31,7 %	31,5 %	31,3 %
<b>Impact de l'ABGF sur l'emploi</b>				
Emplois créés par l'ABGF (milliers)		362	520	468
Population (milliers)	29 280	29 573	29 869	30 167
Taux d'activité	65,8 %	66,8 %	67,8 %	67,9 %
Population active (milliers)	19 266	19 755	20 251	20 484
Employés actifs (milliers)	17 937	18 439	18 928	19 245
Taux d'emploi	61,3 %	62,4 %	63,4 %	63,8 %
Chômeurs (milliers)	1 329	1 315	1 322	1 239
Taux de chômage	6,9 %	6,7 %	6,5 %	6,0 %

par les salaires de 5,4 % en 2017. Le chômage tombera à 6,0 % et le taux d'emploi dépassera 63 % pour la première fois depuis la grande récession.

Les dépenses publiques élevées visant à avoir l'effet le plus important constituent la force motrice de la reprise prévue par l'ABGF en 2016. Des investissements majeurs dans l'infrastructure matérielle et le soutien de programmes sociaux et des ménages à revenu faible en constituent l'assise. Au total, l'ABGF augmente les dépenses fédérales de 74,4 milliards de dollars, portant ainsi le ratio des dépenses totales sur le PIB à 17,1 % en 2016–2017, niveau que l'on a déjà vu en 1999.

Afin de payer ces nouvelles dépenses, l'ABGF propose des mesures qui propulseraient les revenus à 16,5 % du PIB en 2016–2017, ce qui se compare à leur niveau de l'an 2000 et des années précédentes. On réunit des revenus supplémentaires en refermant les échappatoires fiscales dont profitent les riches, taxant les refuges fiscaux, augmentant l'impôt sur le revenu des sociétés, imposant une taxe nationale sur le carbone et mettant fin aux subventions à l'industrie de l'énergie. L'augmentation du PIB grâce à des dépenses ciblées mettra au travail davantage de gens qui, en retour, paieront plus d'impôts aux gouvernements. L'ABGF réunit 4,2 milliards de dollars de plus en 2016–2017 à la suite de ce cycle vertueux.

Même si de nouvelles mesures fiscales aident à amortir le coût de nouvelles dépenses de programme, l'ABGF prévoit un déficit de 37,9 milliards de dollars en 2016–2017, qui tombera à 23,6 milliards en 2018–2019, afin de remettre des gens au travail et de faire prospérer l'économie. Ce n'est pas loin du

déficit de 29,2 milliards de dollars pour 2016–2017 que le budget fédéral de 2016 devrait annoncer, y compris les mesures du programme des Libéraux. Pour contextualiser le déficit de l'ABGF, il représente 1,8 % du PIB, ce qui est moins que tout déficit fédéral enregistré entre 1972 et 1996.

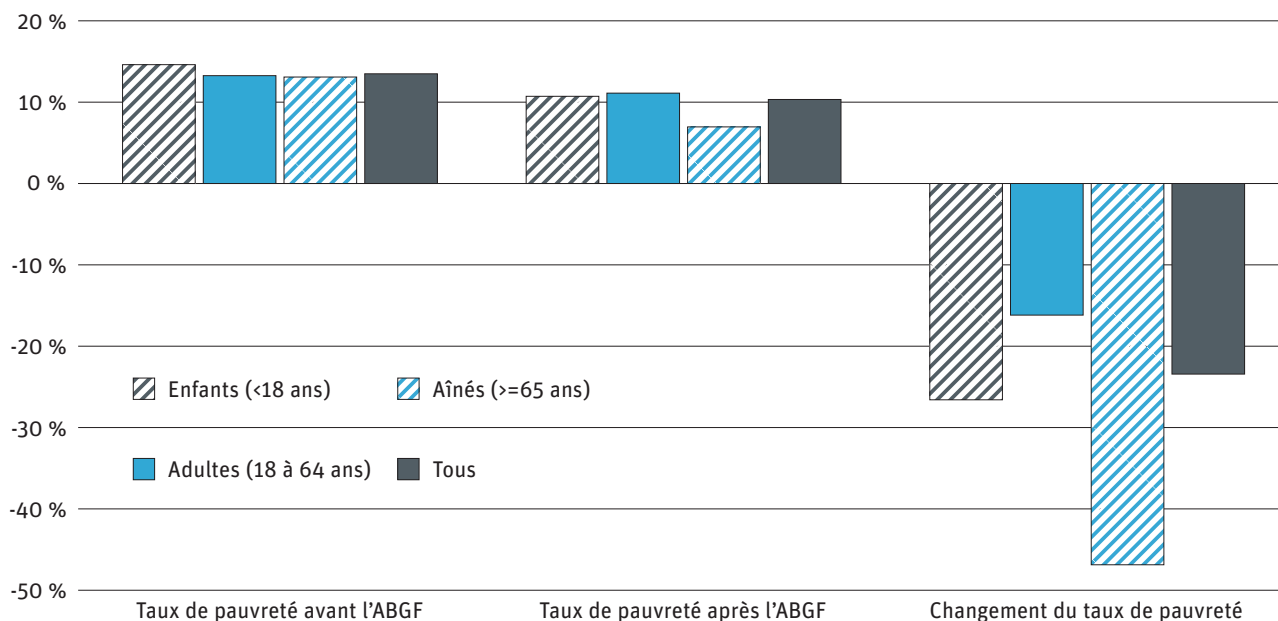
Pendant ce temps, l'ABGF génère une croissance suffisante pour compenser l'augmentation de la dette fédérale. En favorisant la croissance de l'économie et en employant davantage de Canadiens, l'ABGF peut améliorer les services publics et offrir de l'aide supplémentaire aux personnes les plus vulnérables tout en maintenant le ratio de la dette du Canada par rapport au PIB à 31 %.

---

## Effet de l'ABGF sur la pauvreté et l'inégalité

Beaucoup de programmes décrits par l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral auront un effet direct sur les familles à faible revenu et les personnes vivant dans la pauvreté. Généralement parlant, l'ABGF propulse 1,1 million de personnes audessus du seuil de la pauvreté, y compris 380 000 aînés à faible revenu (un sur deux), 270 000 enfants (un sur trois) et 490 000 adultes (un sur six). Tous les groupes ressentiront l'effet d'un crédit deux fois plus élevé pour la TPS, ainsi que d'un nouveau remboursement de la taxe sur le carbone (net de la taxe sur le carbone même). Les nouveaux paiements de transfert aux provinces au titre de la lutte contre la pauvreté hausseront les niveaux de l'aide sociale pour les enfants

**FIGURE 5** Effet de l'ABGF sur les taux de pauvreté (MFR-AI 2016)



Source BD/MSPS 22.1 et calculs de l'auteur<sup>9</sup>.

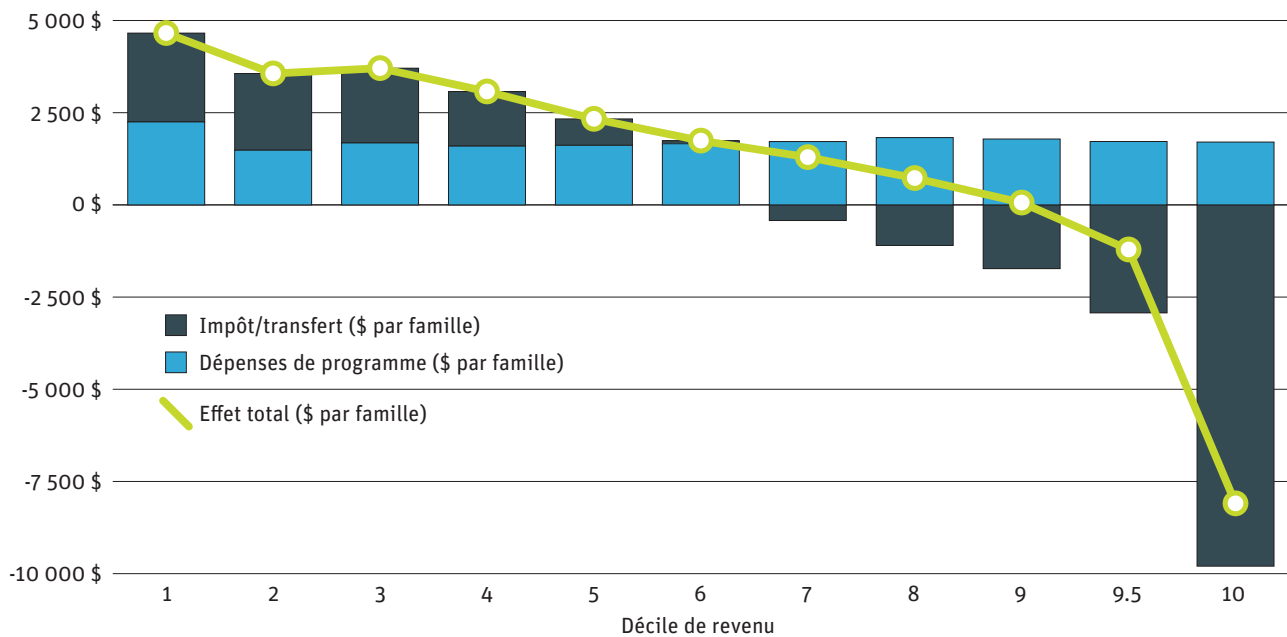
et les adultes. La nouvelle prestation fiscale canadienne pour enfants – politique libérale que l'ABGF adopte ici – réduira la pauvreté chez les enfants et leurs parents. Les aînés bénéficieront le plus des bonifications du supplément de revenu garanti (SRG).

Pendant qu'elle fait tellement pour lutter contre la pauvreté, l'ABGF aide aussi à corriger l'inégalité des revenus, qui prend de l'ampleur au Canada et dans une grande partie du monde industrialisé. Elle le fait de deux façons, soit au moyen de transferts nets en argent et dans les retombées à venir de programmes nouveaux et améliorés. On suit l'effet distributionnel des mesures fiscales ou de transferts prévus dans l'ABGF en utilisant le logiciel de modélisation fiscale PD/MSPS de Statistique Canada. On répartit les retombées des programmes en utilisant

des substituts des bénéficiaires réels (p. ex., les utilisateurs qui dépensent le plus en médicaments d'ordonnance bénéficient des dépenses que constitue le régime national d'assurance-médicaments)<sup>10</sup>.

Ce que nous révèlent ces calculs, c'est que les Canadiens à revenu moyen peuvent bénéficier d'une bonification du crédit d'impôt pour TPS, mais aussi de la baisse des coûts d'éléments comme les médicaments d'ordonnance. Certaines retombées, comme celles qui découlent d'une amélioration des infrastructures, sont étalées de façon plus générale dans toute la population. Des familles paieront plus d'impôt, mais cet argent financera de nouveaux services dont elles tireront profit autant que n'importe qui d'autre.

**FIGURE 6** Répartition des retombées de l'ABGF (\$ par famille)



Source Les déciles sont basés sur le revenu total familial économique avant impôt, la BD/MSPS 22.1 et les calculs de l'auteur<sup>11</sup>.

Même si des programmes différents de l'ABGF ont un effet différent sur les familles, en moyenne, celles qui ont un revenu avant impôt de moins de 77 000 \$ (la tranche inférieure de 60 %) verront leur revenu augmenter à la suite de l'ABGF (voir les barres représentant les impôts/transferts dans la Figure 6). Le même groupe bénéficiera aussi de retombées supplémentaires de programmes, comme le démontrent les barres représentant les dépenses de programme. Les familles des septième, huitième et neuvième déciles, dont le revenu avant impôt se situe entre 78 000 \$ et 165 000 \$, constateront une augmentation nette de leur facture fiscale. Ces nouveaux impôts seront toutefois plus que compensés par les retombées de nouveaux programmes comme la scolarité gratuite ou

une amélioration des soins de santé, comme le démontre la ligne représentant l'effet total dans la Figure 6.

Nous pouvons voir que toutes les familles qui gagnent moins de 165 000 \$ par année s'en tireront mieux en vertu de l'ABGF tandis que les familles de la tranche de 10 % des revenus supérieurs paieront davantage en impôts que ce qu'elles reçoivent sous forme de transferts et de programmes nouveaux. La tranche supérieure de 5 % des personnes ayant un revenu, en particulier, paiera en moyenne 9 800 \$ de plus par année en impôts, soit environ 2,9 % de leurs revenus moyens. Par ailleurs, ce groupe devrait bénéficier considérablement de la scolarité gratuite à l'université, de l'assurance-médicaments,

des soins de santé améliorés et d'une infrastructure améliorée.

Les familles canadiennes des déciles inférieurs profiteront des retombées les plus importantes, leur revenu grimant de quelque 2 000 \$ par année par famille grâce à l'augmentation des transferts. Les revenus des familles à revenu les plus faibles du Canada augmenteront en moyenne de presque le quart. Ce groupe, et en particulier les familles des Premières Nations à faible revenu, bénéficie aussi de nouveaux programmes comme ceux qui portent sur les soins de santé, la scolarité gratuite à l'université, sans oublier des investissements importants dans le logement social.

L'ABGF de 2016 constitue un budget entièrement développé. Le coût complet des programmes est établi et évalué en fonction de leurs répercussions sur les finances publiques et l'emploi. Qui plus est, et contrairement à tout budget fédéral et provincial établi jusqu'à maintenant, l'ABGF utilise une technique de modélisation sophistiquée pour analyser les impacts distributionnels et les effets que ses programmes, ses mesures fiscales et ses transferts auront probablement sur les niveaux de pauvreté.

Comme au cours des années précédentes, l'ABGF de 2016 montre à quoi pourrait ressembler un Canada progressiste qui appliquerait les bonnes politiques. Le *Tableau 3* qui suit décrit les mesures précises qui nous y amèneront et indique comment nous les paierons. Il démontre que nous pouvons lutter contre les changements climatiques tout en créant des emplois, comment nous pouvons réduire la pauvreté par une croissance économique responsable.

Les obstacles à un pays plus progressiste ne sont ni financiers ni budgétaires : ils sont politiques.

---

## Notes

**1** Banque du Canada, Rendement réel moyen des obligations négociables du gouvernement du Canada de 5 à 10 ans <http://www.banqueducanada.ca/taux/taux-dinteret/obligations-canadiennes/>

**2** Finances Canada, Budget fédéral 2015, Croissance du PIB réel 2011–2014, p. 60.

**3** Finances Canada. Mise à jour des projections économiques et financières, novembre 2015. Croissance du PIB réel en 2020.

**4** Directeur parlementaire du budget, Perspectives économiques et financières, novembre 2015. Annexe A. Croissance du PIB réel en 2020.

**5** Finance Alberta, 2015–16 Third Quarter Fiscal Update and Economic Statement, February 2016, (<http://finance.alberta.ca/publications/budget/quarterly/2015/2015-16-3rd-Quarter-Fiscal-Update.pdf>)

**6** Ministère des finances de l'Ontario. Le budget de l'Ontario, février 2016.

**7** Ministère des Finances Canada, Document d'information - Perspectives de l'économie canadienne, février 2016 ([http://www.fin.gc.ca/n16/data/16-025\\_1-fra.asp](http://www.fin.gc.ca/n16/data/16-025_1-fra.asp))

**8** Le déficit n'inclut pas l'effet modérateur que les multiplicateurs économiques de l'activité économique générée par le gouvernement auront probablement, en particulier sur les recettes de l'État. À cause de l'effet multiplicateur sur les revenus, les revenus de l'État pourraient être plus élevés de plusieurs milliards de dollars, ce qui réduira le déficit de quelques milliards.

**9** Cette analyse est basée sur la banque de données et le modèle de simulation des politiques sociales de Statistique Canada, version 22.1. Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation ont été établis par David Macdonald. La responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données incombe entièrement à l'auteur.

**10** La méthodologie découlant de cette démarche est tirée de : Hugh Mackenzie et Richard Shillington, « Canada's

Quiet Bargain: The Benefits of Public Spending », du Centre canadien de politiques alternatives, avril 2009.

**11** Cette analyse est basée sur la banque de données et le modèle de simulation des politiques sociales de Statistique Canada, version 22.1. Les hypothèses et les

calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation ont été établis par David Macdonald. La responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données incombe entièrement à l'auteur.

**TABLE 3** Interventions proposées par l'ABGF

Liste des interventions proposées par l'ABGF (tous les chiffres en M \$)	2016-17	2017-18	2018-19
<b>Agriculture</b>			
Annulera les compressions imposées à la recherche	90	90	90
Appuiera les nouveaux agriculteurs et les jeunes agriculteurs	100	100	100
Aidera les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques	250	250	250
Rétablira le Programme des prisons agricoles	4	4	4
Rétablira le Programme des pâturages communautaires	25	25	25
Rétablira le Programme des brise-vent	5	5	5
<b>Arts et culture</b>			
Augmentera le financement accordé au Conseil des Arts du Canada	90	180	180
Augmentera le financement accordé à la CBC/Radio-Canada	75	150	150
Augmentera la promotion culturelle à l'international (Promart)	10	25	25
<b>Assurance-emploi</b>			
Maintiendra les primes d'AE à 1,88 \$ par 100 \$ de revenu assurable	(750)	(3,000)	(3,000)
Travail pendant une période de prestation	200	200	200
Éliminera l'obligation de travailler 910 heures imposée aux nouveaux travailleurs et aux rentrants	550	550	550
Assouplira le congé parental	125	125	125
Prolongera le congé de soignant	190	190	190
Augmentera le financement accordé à l'EDMT	1,000	1,000	1,000
Annulera les modifications de l'AE de 2012	35	35	35
Rétablira les services de premières lignes	200	200	200
Fixera à 360 heures la condition uniforme d'admission à l'AE	1,200	1,200	1,200
<b>Développement international</b>			
Portera le financement du développement à 0,31 % du RNB	730	1,570	2,540
<b>Développement sectoriel</b>			
Conseils de développement sectoriel	50	50	50
Améliorera la production à valeur ajoutée dans des secteurs clés	450	450	450



Liste des interventions proposées par l'ABGF (tous les chiffres en M \$)	2016-17	2017-18	2018-19
<b>Eau</b>			
Fonds national public pour les eaux et les eaux usées	4,800	4,800	4,800
Mettra en œuvre le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées	1,000	1,000	1,000
Appuiera les infrastructures de distribution d'eau dans les petites municipalités	100	100	100
Formation des préposés à l'entretien des systèmes d'eau, programmes d'agrément et de conservation du secteur public	75	75	75
Évaluera l'incidence environnementale des activités de mise en valeur des sources d'énergie, des sables bitumineux et des mines	100	0	0
Rétablira les programmes de l'eau supprimés à Environnement et Changement climatique Canada, et à Pêches et Océans Canada	94	54	54
Protégera l'approvisionnement en eau douce et en eau des Grands Lacs du Canada	613	1,059	1,059
<b>Éducation postsecondaires</b>			
Supprimera les frais de scolarité (répartition 50/50 avec les provinces)	3,300	3,400	3,400
Annulera le REÉÉ	(155)	(155)	(155)
Annulera le Programme canadien d'épargne-études et le Bon d'études canadien	(960)	(985)	(1,015)
Augmentera de 10 % le financement de la recherche	231	231	231
Ajoutera 3 000 nouvelles bourses d'études supérieures du Canada	17	17	17
Améliorera l'information sur le marché du travail	15	15	15
Créera un Forum national des partenaires du marché du travail	5	5	5
Annulera la subvention canadienne pour l'emploi	(300)	(300)	(300)
Formation à l'intention des Canadiens en chômage disqualifiés de l'AE	300	300	300
Améliorera la formation par l'apprentissage	35	35	35
<b>Égalité des genres</b>			
Plan national de lutte contre la violence faite aux femmes	500	500	500
Augmentera le financement affecté à Condition féminine Canada	100	100	100
Instaurera la parité salariale dans l'administration fédérale	10	10	10
<b>Environnement et changements climatiques</b>			
Financement pour le climat mondial	1,000	1,000	1,000
Supprimera les subventions fédérales aux combustibles fossiles	(1,341)	(1,341)	(1,341)
Étendra la production d'énergies renouvelables	600	595	595
Accroîtra l'efficacité énergétique	105	450	455

Liste des interventions proposées par l'ABGF (tous les chiffres en M \$)	2016-17	2017-18	2018-19
<b>Fiscalité</b>			
Annulera le fractionnement du revenu familial	(1,904)	(1,999)	(2,099)
Plafonnera les CELI à leur niveau actuel à perpétuité	(100)	(100)	(100)
Éliminera la déduction pour options d'achat d'actions	(610)	(675)	(750)
Bloquera les échappatoires des petites entreprises	(500)	(500)	(500)
Annulera les crédits d'impôt à la carte	(500)	(500)	(500)
Limitera à 1 million de dollars par personne les déductions pour la rémunération des chefs de la direction	(150)	(175)	(200)
Égalisera le traitement des gains en capital (particuliers)	(3,700)	(3,811)	(3,925)
Égalisera le traitement des gains en capital (société)	(4,000)	(4,000)	(4,000)
Éliminera les dépenses de repas et de représentation	(400)	(400)	(400)
Rétablira les taux d'impôt sur le revenu des sociétés de 2006	(3,000)	(6,000)	(9,000)
Fixera à 15 % le taux des petites entreprises	(1,000)	(2,000)	(3,000)
Impôt sur les opérations financières	(5,000)	(5,100)	(5,202)
Impôt sur le patrimoine sur les successions de 5 millions de dollars (et plus)	(2,000)	(2,000)	(2,000)
Annuler le changement dans le deuxième de tranche d'imposition sur le revenu (de 20,5% à 22%)	(3,204)	(3,524)	(3,877)
Impôt de retenue pour les refuges fiscaux	(2,000)	(1,800)	(1,620)
Renforcera le pouvoir d'application de la loi	50	50	50
Revenus tirés de vérifications fiscales supplémentaires	(750)	(1,000)	(1,500)
Taxe sur le carbone perçue par le fédéral	(17,880)	(17,000)	(16,500)
Transfert au titre de la taxe sur le carbone des provinces — faible revenu	8,940	8,500	8,250
Transfert au titre de la taxe sur le carbone des provinces — infrastructure	8,940	8,500	8,250
<b>Immigration</b>			
Reconnaissance des compétences et formation des immigrants	100	100	100
Rétablira le financement pour l'établissement des immigrants	53	53	53
<b>Inégalités de revenus, pauvreté et richesse</b>			
Transfert au titre de la réduction de la pauvreté aux provinces	4,000	4,000	4,000
Doublera le crédit remboursable pour la TPS	5,110	5,263	5,421
Adoptera la prestation fiscale canadienne pour enfant (coût net)	3,425	4,704	4,845
<b>Les jeunes</b>			
Conseil de la planification du marché du travail des jeunes (MTJ)	30	30	30
Fonds de renouvellement des effectifs (partage d'emplois entre retraités/nouveaux employés)	100	100	100
Renouvellera les stages financés par le fédéral	300	300	300
Financement du programme d'attraction	30	30	30
Pénalisera les entreprises qui utilisent illégalement des stagiaires non rémunérés	10	10	10

Liste des interventions proposées par l'ABGF (tous les chiffres en M \$)	2016-17	2017-18	2018-19
<b>Logement</b>			
Nouveaux parcs de logements abordables	1,500	1,500	1,500
Appuiera les itinérants	210	210	210
Protégera l'aide au logement social de la SCHL	297	400	450
<b>Petite enfance</b>			
Étendra les services de garde à l'enfance abordables	600	1,600	2,600
<b>Premières Nations</b>			
Supprimera le plafond de 2 % imposé sur les services essentiels aux Premières Nations	160	170	180
Investira dans des réseaux de traitement des eaux pour les Premières Nations	470	470	470
Investira dans le logement pour les Premières Nations	1,000	1,000	1,000
Financement du jardin à la 12e année	465	695	844
Investira dans le Programme des services de santé non assurés (SSNA)	265	265	265
Continuera d'investir dans les programmes de santé autochtone en amont	120	120	120
Investira dans la formation professionnelle et l'emploi des Premières Nations	500	500	500
Supprimera l'arriéré du PANEP pour les étudiants des Premières Nations	466	490	514
Refuges d'urgence dans les réserves	30	30	30
Systèmes judiciaires des Premières Nations	50	50	50
<b>Retraites et personnes âgées</b>			
Augmentera le SRG pour les aînés les plus pauvres de 1 300 \$/année pour les célibataires et de 910 \$/année/pour les couples	1,840	1,895	1,952
Plafonnera les cotisations à un REER à 20 000 \$ par année	(1,140)	(1,320)	(1,520)
Annulera le fractionnement des revenus de pension	(1,250)	(1,313)	(1,378)
<b>Santé</b>			
Nouvelles places en soins de longue durée	2,300	2,300	2,300
Réduira de 50 % les frais d'utilisation des soins de longue durée	3,200	3,200	3,200
Soutien à la relève des aidants retraités	360	360	360
Soutien aux soins à domicile	1,200	1,200	1,200
Soutien communautaire pour les maladies mentales	250	250	250
Programme national d'assurance-médicaments	3,390	3,831	4,597
<b>Services publics</b>			
Évaluera les effets des compressions budgétaires et rétablira des programmes au besoin	500	2,000	2,000
Rétablira le Programme de contestation judiciaire	5	5	5
<b>Villes et développement communautaire</b>			
Transfert au titre de l'infrastructure communautaire	6,940	7,260	7,560
Programme de revitalisation des quartiers	100	100	100

# Une fiscalité juste et progressive

Le Canada a besoin d'un régime fiscal pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Notre système actuel remonte à une époque où les taux d'intérêt et d'inflation étaient élevés, le capital était rare, les milieux d'affaires étaient en difficulté, le gouvernement fédéral était plus robuste, les changements climatiques étaient saisonniers seulement et il y avait beaucoup moins de gens riches. Il n'est tout simplement pas fait pour les problèmes économiques auxquels nous faisons face aujourd'hui et qu'il aggrave en fait de plusieurs façons.

**Tout d'abord, le régime fiscal canadien n'agit plus comme facteur d'égalisation des revenus.** Il est devenu tellement régressif que la tranche supérieure de 1 % des personnes ayant un revenu paient en impôt une part de leur revenu plus faible que la tranche de 10 % des plus pauvres. Ce n'est pas seulement injuste : c'est aussi mauvais pour l'économie. Le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et Standard & Poor's reconnaissent maintenant que l'inégalité croissante des revenus entrave la croissance économique.

Nous devons redonner son caractère équitable et progressif à notre régime en refermant les échappatoires fiscales injustes et inefficaces et en luttant énergiquement contre l'évasion fiscale dans les refuges

fiscaux tout en haussant les taux d'imposition des revenus supérieurs. Comme on le verra ci-dessous, notre régime fiscal pourrait aussi servir à promouvoir l'équité entre les générations en offrant des incitations à réduire la pollution et à lutter contre les changements climatiques.

**Deuxièmement, notre régime fiscal est devenu trop complexe et extrêmement inefficace.** Sa dernière réforme — qui remonte à 1966, l'a fondé sur le principe selon lequel « un dollar, c'est un dollar ». Autrement dit, le gouvernement a décidé que les revenus provenant de sources différentes devraient être frappés de taux d'impôt semblables. Aujourd'hui, il y a tellement d'échappatoires, de crédits d'impôt et de possibilités d'évitement fiscal que les plus riches du Canada qui paient leur juste part sont peu nombreux tandis que le reste d'entre nous a de la difficulté à comprendre la complexité du système. La réforme fiscale devrait viser d'abord et avant tout à frapper le revenu tiré du capital et d'une activité du même taux d'imposition que le revenu d'emploi et à éliminer les mesures et échappatoires fiscales régressives et inefficaces.

**Enfin, notre politique fiscale ne produit pas suffisamment de revenus** nécessaires pour payer les services publics dont nous avons besoin et que nous méritons. Les

exemptions des taux d'impôt, les déductions et les crédits devraient servir seulement dans les cas qui ont démontré qu'ils sont plus efficaces que d'autres moyens pour atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux importants. Nos gouvernements devraient aussi appliquer équitablement les lois fiscales afin de veiller à ce que les sociétés et les particuliers nantis paient leur part.

Le gouvernement précédent a réduit l'importance et la taille du gouvernement fédéral comme le démontre la part de l'économie que représentent les dépenses : elles pourraient tomber à 14 % en 2019–2020<sup>1</sup>. Pour contextualiser ce chiffre, il représente les niveaux des dépenses de l'État les plus faibles depuis 1948 — avant le lancement de l'assurance-maladie, de la sécurité de la vieillesse ou de l'assurance-emploi.

Le nouveau gouvernement libéral ne pourra tenir sa promesse de jouer un rôle plus actif en recourant au déficit. Il devra trouver des moyens de réunir beaucoup plus de revenus d'une manière juste et équitable. Le gouvernement a pris des mesures en ce sens en annulant certaines des politiques fiscales les plus régressives du gouvernement Harper (p. ex., fractionnement du revenu familial), en appliquant un nouveau taux plus élevé d'impôt sur le revenu maximal et en s'engageant à revoir et à supprimer les dépenses fiscales régressives et inefficaces. Or, il y a encore plus à faire.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral décrit des mesures fiscales équitables qui réuniraient des revenus frais importants d'une manière équitable tout en s'attaquant simultanément

à des problèmes économiques, sociaux et environnementaux importants auxquels le Canada fait face aujourd'hui.

---

## **Interventions proposées par l'ABGF**

### **Éliminer les échappatoires fiscales régressives et inefficaces et simplifier le régime fiscal**

Le régime fiscal du Canada est criblé de toutes sortes d'échappatoires et préférences fiscales inefficaces, régressives et coûteuses, dont beaucoup profitent de façon disproportionnée aux nantis. Même si l'augmentation des taux d'impôt les plus élevés pourrait rendre le régime fiscal plus équitable, si l'on ne supprime pas aussi les échappatoires, une partie importante des nouveaux revenus fuira. L'obturation de ces échappatoires produira aussi des retombées importantes pour les gouvernements provinciaux qui tirent des revenus de l'assiette fiscale fédérale.

L'ABGF félicite le nouveau gouvernement libéral de s'être engagé à « procéder à un examen à grande échelle, attendu depuis longtemps, de plus de 100 milliards de dollars de dépenses fiscales de plus en plus complexes qui existent actuellement, dont l'objectif principal sera de chercher des occasions de réduire les avantages fiscaux qui aident injustement les personnes dont le revenu personnel dépasse les 200 000 \$ par an<sup>2</sup> ». Nous nous réjouissons aussi de la décision d'annuler le régime très régressif de fractionnement du revenu familial du gouvernement précédent et sa décision mal réfléchie de doubler le plafond annuel des

cotisations aux comptes d'épargne libres d'impôt (CELI).

L'ABGF et le groupe Canadiens pour une fiscalité équitable ont cerné plus de 10 milliards de dollars en économies annuelles qu'il serait possible de réaliser en refermant des échappatoires fiscales injustes et inefficaces, dont les suivantes :

**Déduction pour options d'achat d'actions :** Cette échappatoire permet aux sociétés et aux dirigeants de payer, sur leur rémunération en options d'achat d'actions, un taux d'imposition fixé à la moitié du taux prévu dans la loi que la plupart des contribuables paient sur leur revenu d'emploi. La déduction n'est pas que très régressive, car la tranche supérieure de 1 % des déclarants qui gagnent plus de 250 000 \$ par année bénéficie de plus de 90 % de l'avantage : elle encourage aussi les dirigeants à faire grimper les prix des actions à court terme en procédant à des rachats d'actions au lieu d'investir dans l'économie. Certains suggèrent de limiter les déductions en permettant un montant annuel maximal ou en gardant les exemptions pour les premiers appels publics à l'épargne (PAPE), mais ces exemptions coûteraient cher et maintiendraient les iniquités du régime fiscal. (Économie annuelle : 610 à 750 millions de dollars)

**Abus des petites sociétés par actions :** Les lois fiscales permettent aux comptables, aux dentistes, aux médecins (dans certaines provinces), à d'autres professionnels et à des propriétaires de petites entreprises de fournir leurs services par l'intermédiaire de sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) plutôt que comme employés. Ces personnes peuvent ainsi payer de l'impôt sur du revenu détenu

dans ces entreprises au taux beaucoup plus bas des petites entreprises (11 %, qui tombe à 9 %) sur la première tranche de 500 000 \$ de revenus plutôt qu'aux taux fédéraux d'impôt sur le revenu des particuliers qui peuvent atteindre 33 %. Michael Wolfson, ancien statisticien en chef adjoint du Canada, estime que cette échappatoire laisse fuir 500 millions de dollars par année<sup>3</sup>. Il serait possible de produire l'équivalent en revenus frais en la faisant disparaître.

**Déduction pour gains en capital :** Les particuliers et les sociétés qui tirent un profit de la vente de placements ou d'actifs peuvent aussi payer de l'impôt à la moitié du taux qui s'appliquerait à un revenu d'emploi. On estime que cette déduction coûteuse fait perdre plus de 10 milliards de dollars par année au gouvernement fédéral. De généreuses exemptions cumulatives en vigueur sur les gains en capital réalisés sur des entreprises agricoles, de pêche, des petites entreprises, des résidences principales et dans d'autres domaines, coûtent au gouvernement fédéral un autre milliard de dollars par année. L'ABGF maintiendrait les exemptions totales en vigueur sur les gains en capital, mais taxerait le revenu de placement au même taux que le revenu d'emploi, après rajustement pour tenir compte de l'inflation, ce qui réduirait d'environ 20 % les recettes que pourrait produire cette mesure. L'indexation sur l'inflation encouragerait aussi à investir à long terme plutôt qu'à spéculer à court terme. (Économie annuelle : 8 milliards de dollars)

**Limite à vie des contributions aux comptes d'épargne libres d'impôt :** À l'origine, les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) ont été justifiés en partie

par le fait qu'ils offraient aux personnes à faible revenu un moyen d'épargner en vue de la retraite plus efficace sur le plan fiscal que le REER. Les avantages du CELI profitent toutefois principalement à ceux qui gagnent davantage et leur coût en revenus perdus grimpera de nombreux milliards de dollars par année. Le nouveau gouvernement libéral a cassé comme il devait le faire la décision du gouvernement précédent de doubler le plafond annuel des contributions au CELI (en le portant de 5 500 \$ à 11 000 \$), mais même la limite inférieure est trop élevée. Le montant cumulatif qu'un particulier peut contribuer à un CELI atteindra 46 500 \$ en 2016. L'ABGF le plafonnera à 50 000 \$. (Économie annuelle : 100 millions de dollars, mais augmentant à l'avenir à mesure que l'effet du plafond augmente lui aussi.)

**Cotisations à un REER et partage des revenus de pension :** L'ABGF plafonnerait les cotisations à un REER à 20 000 \$ par année et annulerait le partage des revenus de pension. Le plafond élevé des cotisations à un REER fournit de l'aide de l'État aux personnes à revenu élevé qui n'ont pas besoin d'aide avec leur épargne-retraite tout en laissant moins de revenu disponible pour aider les personnes âgées à revenu plus faible qui ont le plus besoin d'aide. (Économie annuelle : 2 milliards de dollars, comme on l'indique dans le chapitre sur la Sécurité de la retraite.)

**Annuler le fractionnement du revenu familial :** L'ABGF annulerait le fractionnement du revenu familial. (Économie annuelle : 2 milliards de dollars)

**Examiner et remplacer les crédits d'impôt à la carte inefficaces :** Pendant le séjour au pouvoir du gouvernement

précédent, le régime fiscal du Canada est devenu criblé de « crédits d'impôt à la carte » afférents à certaines activités en particulier. Ces crédits d'impôt ont rendu beaucoup plus complexe la production des déclarations annuelles de revenus et ne stimulent pas efficacement les activités économiques positives. L'ABGF examinerait ces crédits d'impôt, éliminerait ceux qui sont inefficaces et régressifs et les remplacerait par un financement direct lorsqu'il peut être démontré qu'il est efficace et équitable. (Économie annuelle : 500 millions de dollars.)

**Limiter les déductions pour la rémunération des dirigeants :** Les sociétés canadiennes peuvent déduire comme dépenses la totalité de la rémunération qu'elles versent à leur chef de la direction et à d'autres dirigeants. L'ABGF adoptera les modèles des États-Unis où la déduction est limitée à 1 million de dollars dans chaque cas pour le chef de la direction et les trois principaux dirigeants. (Économie annuelle : 150 à 200 millions de dollars)

**Déduction des dépenses de repas et de représentation :** Les entreprises peuvent déduire la moitié du coût des repas et des dépenses afférentes aux activités de représentation, y compris les coûts des billets de saison et des loges privées à des événements sportifs. Ces dépenses peuvent servir à des activités de lobbying inappropriées et gonflent aussi le prix des événements sportifs pour les gens ordinaires. Les frais de repas seraient maintenus pour les camionneurs au long cours. (Économie annuelle : 400 millions de dollars)

**Subventions à l'égard des combustibles fossiles et de l'exploitation minière :**

Les subventions à l'égard de certains combustibles fossiles ont diminué, mais les subventions fiscales fédérales aux industries des combustibles fossiles et de l'exploitation minière totalisent toujours des centaines de millions de dollars par année. (Voir le chapitre de l'ABGF sur le Changement climatique.)

### **Augmenter l'impôt sur le revenu des sociétés**

Les importantes réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés mises en œuvre depuis 15 ans n'ont pas réussi à stimuler davantage l'investissement, à rendre la croissance économique plus robuste ou à propulser la création d'emplois. En fait, pendant que les taux d'impôt sur le revenu des sociétés dégringolaient de presque la moitié pour passer de 29,1 % en 2000 à 15 % en 2008, les investissements des milieux d'affaires en pourcentage de l'économie ont diminué pendant que les sociétés engrangeaient des bénéfices records toujours plus élevés et accumulaient plus de 600 milliards de dollars en excédents et en surplus de trésorerie<sup>4</sup>. Cet « argent mort » ou, mieux encore, « cet argent fantôme » entraîne aussi la spéculation et a contribué à la crise financière de 2008–2009 et à la récession qui a suivi. La baisse des taux d'impôt sur le revenu des sociétés a aussi entraîné des pertes fiscales, car ceux qui en ont les moyens font passer leurs revenus par des personnes morales plutôt que par le régime d'impôt sur le revenu des particuliers de base.

L'ABGF augmentera graduellement le taux d'impôt sur le revenu des sociétés pour le porter de 15 % à 21 %, ce qui est un

peu moins que le niveau atteint en 2006, dernière année au cours de laquelle les Libéraux étaient au pouvoir, et beaucoup moins que le taux fédéral prévu dans la loi de l'impôt sur le revenu des sociétés aux États-Unis, qui est de 34 à 35 %. (Revenu annuel supplémentaire : 9 milliards de dollars à maturité, ou 1,5 milliard de dollars par point.)

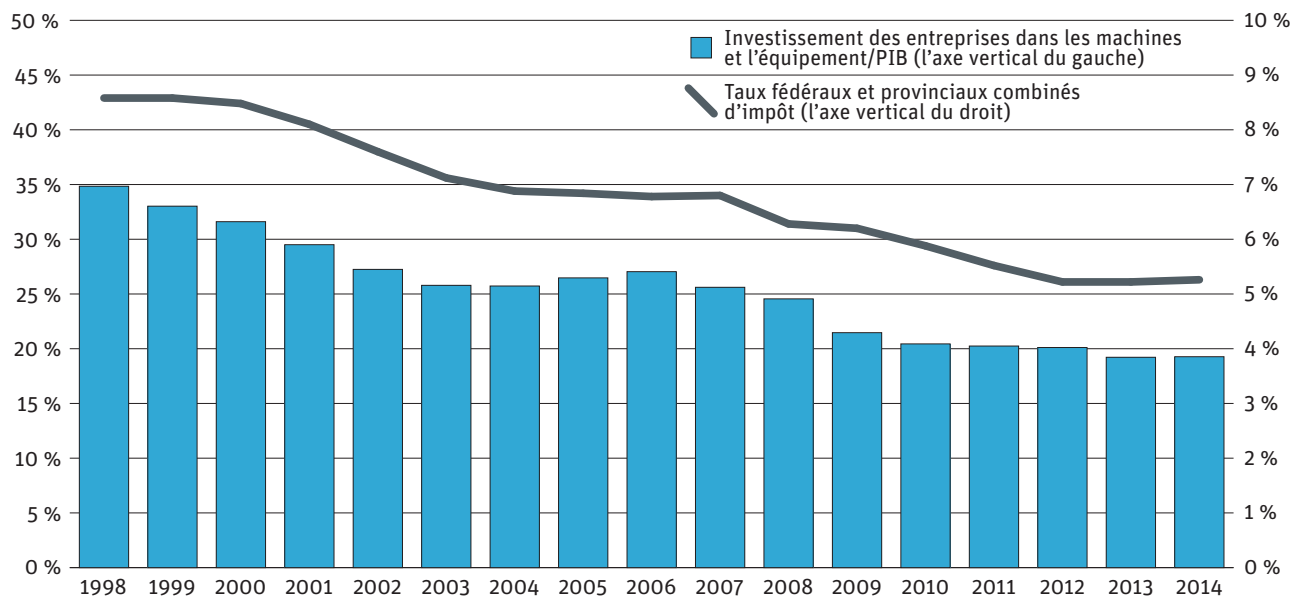
Au lieu de ramener le taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises à 9 % (sur la première tranche de 500 000 \$ de bénéfices), l'ABGF le ramènera à 15 %, ce qui maintiendra la proportionnalité entre le taux d'imposition général des petites entreprises et le taux moins élevé d'impôt sur le revenu des particuliers et réduira l'abus du régime des SPCC par des particuliers professionnels. (Revenu annuel supplémentaire : 3 milliards de dollars.)

### **Augmenter les impôts des banques et des institutions financières**

L'augmentation des impôts de l'industrie financière suscite beaucoup d'intérêt dans le monde. Cet intérêt est attisé en partie par la volonté de tempérer les activités des banques qui déstabilisent sur le plan financier et de récupérer des sommes perdues à l'évitement fiscal pour reconnaître la façon dont les opérations bancaires mondiales ont accéléré l'inégalité et arraché des ressources à des placements plus productifs. Une taxe sur les opérations financières offre l'avantage supplémentaires d'obliger le secteur à payer une partie des coûts des crises financières, qui sont plus nombreuses et plus fréquentes.



**FIGURE 7** Taux fédéraux-provinciaux combinés d'impôt sur le revenu des entreprises et investissements des entreprises dans les machines et l'équipement



Source CAN-SIM 380-0064, OECD.stat Tableau II.1 Corporate income tax rate et les calculs de l'auteur

Les taxes sur les opérations financières (TOF), ou taxes dites « Robin des bois », existent sous différentes formes dans plusieurs régions du monde et prennent de l'ampleur en Europe. Le FMI a aussi proposé une taxe sur les activités financières (TAF) visant les bénéfices et la rémunération de l'industrie financière comme moyen d'imposer au secteur une taxe sur la valeur ajoutée<sup>5</sup>.

L'ABGF imposerait une TOF de 5 % sur les bénéfices et la rémunération dans le secteur financier ou une TAF en collaboration avec les provinces qui sont chargées de la réglementation de l'industrie des valeurs mobilières, au taux de 0,5 % sur les transactions de valeurs mobilières (semblable au taux en vigueur au R.U.) et

à des taux moins élevés dans le cas des obligations, des instruments dérivés et des opérations de change. (Revenu annuel : 5 milliards de dollars.)

### Impôts sur les successions et la fortune

Contrairement aux États-Unis et à la plupart des pays d'Europe, le Canada ne taxe pas la richesse ou les successions, sauf dans le cas des impôts fonciers, qui constituent une taxe régressive sur la richesse. Au contraire, le revenu tiré des capitaux est frappé d'un taux inférieur comparativement au revenu d'emploi, ce qui a accentué l'inégalité et la stagnation économique parce que le capital

est beaucoup plus concentré entre les mains de quelques nantis seulement<sup>6</sup>.

Le FMI estime que le Canada pourrait produire 12 milliards de dollars par année en appliquant une taxe d'à peine 1 % sur la richesse nette de la tranche supérieure de 10 % des ménages, semblable aux taux des impôts fonciers sur la valeur immobilière brute perçus dans les grandes villes du Canada. L'ABGF appliquerait un impôt minimal de 45 % sur la valeur des successions de plus de 5 millions de dollars, semblable à l'impôt sur les biens transmis par décès aux États-Unis. (Revenu annuel : 2 milliards de dollars)

### **Rendre l'impôt sur le revenu plus progressif**

L'impôt sur le revenu doit être progressif afin de contrer les formes d'imposition les plus régressives comme les taxes sur la pauvreté et les achats de consommation (taxes de vente ou taxes sur la valeur ajoutée). Le gouvernement libéral a franchi un pas positif dans cette direction en ajoutant un nouveau taux d'imposition de 33 % sur les revenus de plus 200 000 \$, que l'ABGF adopte cette année. (Les ABGF précédentes ont proposé un taux d'imposition de 35 % sur les revenus de plus de 250 000 \$.)

Le taux moins élevé que le gouvernement a proposé pour la deuxième tranche d'imposition n'est toutefois pas progressif, car les contribuables qui en bénéficieraient le plus seraient les familles gagnant de 166 000 \$ à 211 000 \$ (à proximité de la tranche supérieure de 90 à 95 % de l'échelon d'imposition). Ces familles obtiennent 500 \$

de réductions d'impôt en moyenne pendant que les deux tiers des déclarants (dont le revenu imposable n'atteint pas 45 000 \$) n'obtiendront rien<sup>7</sup>.

L'ABGF annule cette réduction du taux d'imposition et utilise les transferts existant déjà en modifiant le supplément de revenu garanti (SRG) et le supplément de la prestation nationale pour enfants (prestation fiscale canadienne pour enfant proposée par le nouveau régime) afin de mieux cibler ceux qui sont dans le besoin.

### **Lutter contre les refuges fiscaux et la tricherie**

Le Canada perd des milliards de dollars à cause de l'évitement fiscal, de l'évasion fiscale et des refuges fiscaux. Entretemps, le gouvernement fédéral précédent a imposé des compressions énormes à l'Agence du revenu du Canada, mis à pied des vérificateurs et menotté la capacité de l'Agence de veiller à ce que chacun paie sa juste part d'impôt.

L'ABGF augmentera la capacité de l'ARC de s'attaquer à l'évasion fiscale facilitée par les refuges fiscaux. Elle limitera l'évitement fiscal par les entreprises en exigeant que toute filiale à l'étranger ait une « raison d'être économique » aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu, comme on l'a proposé dans le projet de loi C-621 en 2014.

Un investissement de 30 millions de dollars effectué en 2005 dans la division de la conformité internationale de l'ARC a permis de récupérer 2,5 milliards de dollars en recettes fiscales en quatre ans. Comme l'évitement fiscal constitue un problème beaucoup plus important maintenant que

même à l'époque, l'ABGF augmenterait de 50 millions de dollars la capacité d'exécution visant les refuges fiscaux, ce qui devrait produire 5 milliards de dollars en quatre ans. (Revenu annuel : 750 millions de dollars, à la hausse.)

L'investissement direct canadien dans des refuges fiscaux totalisait 199 milliards de dollars en 2014 — soit le quart du total des investissements directs canadiens à l'étranger — montant qui représente seulement les totaux déclarés officiellement dans les bilans des entreprises. On fait passer des investissements par des refuges fiscaux principalement pour éviter de payer des impôts au Canada. L'ABGF appliquera une retenue d'impôt de 1 % sur les actifs canadiens détenus dans des refuges fiscaux pour produire des recettes annuelles d'environ 2 milliards de dollars, total qui diminuera avec le temps.

L'ABGF appuiera aussi d'autres mesures de lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale des entreprises et le transfert des bénéfices proposées par l'OCDE et le G20, y compris la production de rapports nationaux sur les bénéfices des entreprises et les impôts qu'elles paient, le renforcement et l'enregistrement de la propriété réelle et la prévention de l'abus des traités fiscaux.

### **Imposer des taxes « vertes » pour lutter contre le changement climatique**

Depuis des années, l'ABGF propose l'imposition d'une taxe nationale progressive sur le carbone, qui serait harmonisée avec des taxes provinciales sur le carbone ou

les « prix du carbone », là où elles sont appliquées, de façon à garantir un seuil minimal qui donnerait une bonne idée des prix aux entreprises ou aux ménages. L'ABGF veillerait à ce qu'une taxe générale sur le carbone soit en vigueur dans l'ensemble des provinces et des territoires et commence à un taux minimum de 30 \$ la tonne d'émissions de CO<sub>2</sub> le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce taux augmenterait de 5 \$ la tonne par année jusqu'à ce qu'il atteigne 50 \$ la tonne en 2021.

Un pourcentage important des recettes tirées d'une taxe sur le carbone serait affecté à un remboursement d'impôt « vert » pour l'énergie de biomasse afin de garantir qu'une majorité de ménages canadiens s'en tirera mieux après qu'on aura tenu compte de l'augmentation de leurs coûts découlant de la taxe sur le carbone. Cette affectation équivaldrait à un chèque annuel équivalant à 10 \$ pour chaque adulte et 5 \$ pour chaque enfant par dollar de taxe sur la tonne de carbone (p. ex., 300 \$ par adulte pour une taxe sur le carbone de 30 \$ la tonne).

Le reste des revenus ainsi produits serait affecté à des investissements complémentaires dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation qui s'y rattache, y compris dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports en commun, la remise en état éconergétique de logements pour ménages à faible revenu et des mesures de transition pour la plupart des collectivités et des travailleurs touchés. La taxe sur le carbone inclurait aussi des rajustements de taxes à la frontière afin d'assurer que l'industrie canadienne n'est pas désavantagée sur le plan concurrentiel et d'exercer sur d'autres pays des pressions

pour qu'ils imposent eux aussi des mesures semblables (comportant des exemptions pour les pays pauvres).

---

## Notes

**1** Plan budgétaire fédéral 2015–2016, Tableau 5.2.4.

**2** Parti libéral du Canada (2015). *Le bon plan pour renforcer la classe moyenne* — Programme électoral 2015, p. 88.

**3** Wolfson, Michael, Michael Veall et Neil Brooks (2014). *Piercing the Veil* — Private Corporations and

the Incomes of the Affluent, Institut pour la gouvernance des organisations publiques et privées.

**4** Brennan, Jordan (2015). *Do Corporate Income Tax Reductions Accelerate Growth*, Centre canadien de politiques alternatives.

**5** Voir Toby Sanger, *Fair Shares: How Banks, Brokers and the Financial Industry can Pay Fairer Taxes*, CCPA 2011.

**6** Piketty, Thomas (2014). *Capital in the 21st Century*, Harvard University Press.

**7** Macdonald, David. « Liberal election platform shifts chips for the rich, takes a pass on the middle class », *Blog Behind the Numbers* du CCPA, mai 2015.

# Agriculture

## Contexte

Au cours de la dernière décennie, les institutions agricoles qui jouent un rôle bénéfique pour les agriculteurs du Canada ont connu une érosion qui a pris de l'ampleur à mesure que le secteur agricole canadien se réorientait de manière à permettre à de puissantes multinationales de l'agroalimentaire d'accaparer une part de richesse accrue aux dépens des agriculteurs et des collectivités rurales. Pour justifier et, en même temps, accélérer ce processus, on invoque les accords sur le commerce. Les entreprises agricoles familiales doivent faire face à des risques financiers de plus en plus importants issus de politiques qui favorisent les gros volumes, les faibles prix et une production à forte teneur en intrants et en capitaux qui est axée sur les marchés d'exportation.

Pendant ce temps, l'investissement public dans le secteur agricole a diminué, comme dans d'autres secteurs. Cette perte se fait sentir particulièrement dans les régions rurales, où le déclin des infrastructures alourdit les difficultés vécues par les entreprises familiales qui continuent de s'adonner à l'agriculture alors que les populations rurales diminuent.

Chez la prochaine génération, l'accès aux terres et la volonté de s'endetter sont autant de

facteurs qui limitent le nombre de nouveaux agriculteurs. Les jeunes qui se lancent dans la production agricole à grande échelle doivent souvent accepter un endettement qui dépasse de loin les prêts étudiants de leurs homologues des milieux urbains. Plusieurs ne peuvent acheter de terres à cause de la concurrence d'entreprises qui sont financées par de riches investisseurs et qui rassemblent de grands espaces agricoles à des fins spéculatives. Les agriculteurs qui louent de ces entreprises ont moins d'autonomie et moins de sécurité qu'ils en auraient comme propriétaires. Les jeunes qui voudraient pratiquer l'agriculture mais qui ne peuvent pas ou ne veulent pas s'endetter massivement œuvrent à plus petite échelle en utilisant des modes d'occupation non traditionnels, des stratégies de marketing direct et des méthodes de production à faibles intrants, souvent à forte teneur en main-d'œuvre, pour joindre les deux bouts. Les clientèles sensibilisées à l'alimentation apportent leur appui à leurs méthodes et à leurs produits, mais les politiques et les programmes des gouvernements ne les encouragent pas beaucoup.

Il est temps de se donner un nouvel éventail de politiques agricoles — et le budget nécessaire pour les appuyer. Ces nouvelles politiques doivent avoir pour priorité de faire en sorte que les agriculteurs restent

sur leurs terres, d'encourager les nouveaux agriculteurs et les jeunes agriculteurs, de réinvestir dans la recherche publique et de rebâtir les institutions de commercialisation contrôlées par les agriculteurs. Sinon, nous continuerons d'assister au recul du nombre d'agriculteurs, au vieillissement de la population agricole, à l'augmentation de l'endettement, au dépeuplement rural, et à la stagnation du revenu agricole net.

---

## Enjeux d'actualité

En décembre 2011, lorsque la *Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation* a été adoptée malgré la controverse, la Commission canadienne du blé (la Commission) a perdu le pouvoir de guichet unique que lui conférait la loi, ses administrateurs élus par les agriculteurs ont été renvoyés, et les autres administrateurs, nommés par le gouvernement, ont reçu le mandat de privatiser la Commission ou de la liquider d'ici 2017. En 2015, les actifs restants de la Commission ont été confiés à un partenariat constitué de Bunge, une multinationale céréalière, et de SALIC, un fonds d'investissement agricole de l'Arabie saoudite. Ce partenariat appelé G3 a promis en retour d'investir 250 millions de dollars dans l'entreprise. On ne sait pas combien le gouvernement fédéral a investi d'argent public avant de céder les actifs de l'ancienne Commission au G3, parce que les états financiers audités n'ont pas été rendus publics.

Le guichet unique de la Commission n'était pas une entreprise céréalière : pour le

compte des agriculteurs des Prairies, il avait le pouvoir de commercialiser tout le blé et toute l'orge des Prairies destinés à l'exportation ou à la consommation humaine intérieure. Le produit des ventes de céréales, moins les charges d'exploitation, était entièrement remis aux agriculteurs chaque année parce que la loi interdisait à la Commission de conserver des bénéfices non répartis. Les producteurs céréalières de l'Ouest demeuraient propriétaires bénéficiaires<sup>1</sup> du grain, depuis la ferme jusqu'à l'utilisateur final. Cela signifiait que toute la plus-value réalisée dans la chaîne de valeur — à partir des semences mises au point par les phytogénéticiens jusqu'à l'assemblage et au transport efficaces de cargaisons selon les spécifications du client — revenait aux agriculteurs dans leur paiement final de chaque campagne agricole. Aujourd'hui, les agriculteurs cessent d'être propriétaires de leurs récoltes dès qu'une société céréalière privée les achète, ce qui permet aux entreprises, et non aux agriculteurs, de profiter de toute amélioration produite par la chaîne de valeur. Les prix moins élevés payés aux agriculteurs signifient que des milliards de dollars n'entrent plus dans l'économie des Prairies, ou n'y restent plus. Entretemps, les multinationales céréalières ont vu exploser les bénéfices tirés de leurs activités canadiennes.

La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* est entrée en vigueur en 2015. Elle a assujéti la *Loi sur la protection des obtentions végétales* au régime de l'UPOV '91 (convention internationale sur la phytogénétique). Pour pouvoir se joindre aux négociations sur l'accord relatif au Partenariat transpacifique, le Canada devait adopter une loi conforme à

l'UPOV '91. Cette loi accorde aux semenciers des droits de propriété plus importants sur les nouvelles variétés de semences. Ils ont entre autres un pouvoir accru de percevoir des redevances, et le droit exclusif d'importer et d'exporter de nouvelles variétés. En plus d'avoir accordé aux entreprises des pouvoirs supplémentaires sur les semences, le gouvernement fédéral a réduit ou cessé le financement accordé aux institutions de phytogénétique. Le Centre de recherche sur les céréales à Winnipeg a été fermé et les scientifiques fédéraux ont reçu l'ordre de ne pas aller jusqu'à mettre au point des variétés commerciales. On a plutôt promis que les lignées de germoplasmes qu'ils mettraient au point seraient vendues à des semenciers privés qui les finiraient, afin que les entreprises puissent obtenir les droits de propriété des variétés ainsi produites et percevoir des redevances lorsqu'ils vendent les semences aux agriculteurs.

En octobre 2015, les négociations relatives au Partenariat transpacifique (PTP) ont pris fin. Le texte de l'accord a été publié un mois plus tard. S'il est ratifié, le PTP portera atteinte au système de gestion de l'offre du Canada en accroissant l'accès sans tarif aux marchés canadiens des produits laitiers, du poulet, de la dinde et des œufs, ce qui réduira la part de marché disponible pour nos propres agriculteurs. Si l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) est ratifié lui aussi, il minera encore davantage le régime laitier du Canada. L'AECG ouvre à l'UE un pourcentage important de notre marché du fromage de grande valeur, ce qui réduira à la fois la quantité totale de

lait produite par les producteurs canadiens et les avantages financiers découlant de la transformation et de la vente de fromages spécialisés fabriqués au Canada.

La gestion de l'offre permet aux agriculteurs d'exercer un pouvoir sur le marché et garantit la sécurité de l'approvisionnement aux consommateurs, le tout sans subventions de l'État. Les multinationales de la transformation des aliments, qui cherchent à faire baisser le prix des ingrédients sous le coût de production afin d'accroître leurs bénéfices, sont les seules qui bénéficieront de la rupture du système de gestion de l'offre du Canada<sup>2</sup>.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

Le prochain Cadre stratégique fédéral-provincial-territorial quinquennal pour l'agriculture, Cultivons l'avenir 3 (CA3), entrera en vigueur en 2018. L'ABGF réorientera la vision de l'agriculture pour l'harmoniser avec les principes de la souveraineté alimentaire et reconnaître le lien entre les changements climatiques et l'agriculture, en proposant les mesures suivantes :

- redonner au Conseil national de recherches le mandat d'effectuer des recherches dans l'intérêt public, y compris des recherches basées sur la curiosité, au lieu d'exiger, comme c'est maintenant le cas des recherches subventionnées par le CNRC, qu'elles soient liées à des intérêts commerciaux;

- réaffecter tout le financement actuellement consacré à la recherche agricole vers des recherches effectuées dans l'intérêt public par l'État et par des tierces parties indépendantes, et annuler les compressions imposées à la recherche agricole dans le secteur public (90 millions de dollars par année);
- inclure les priorités suivantes dans le domaine de la recherche d'intérêt public : renouvellement de l'appui à la phytogénétique pour mettre au point des variétés dans un vaste éventail de cultures adaptées aux conditions climatiques régionales du Canada; appui aux travaux de phytogénétique entrepris en collaboration avec les organisations d'agriculteurs qui visent à mettre au point de nouvelles variétés (p. ex., la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest); recherches et évaluations nouvelles sur l'usage d'insecticides néonicotinoïdes et sur les méthodes agricoles susceptibles d'accroître la biodiversité; évaluation et mise en œuvre de programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) administrés dans l'intérêt public et conçus pour profiter aux agriculteurs et aux écosystèmes naturels et agricoles;
- mettre en œuvre une *Loi sur les semences pour les agriculteurs*. Les principes fondamentaux de cette loi incluront le droit des agriculteurs d'échanger et de vendre des semences; le droit illimité des agriculteurs de cultiver, de garder et d'utiliser des semences pour la plantation, droit qu'aucun contrat ne peut annuler; une législation sur les droits des phytogénéticiens qui leur accordera le droit de réclamer des redevances seulement au moment de la vente des semences (après l'expiration des droits, les variétés deviendront du domaine public); et un système d'enregistrement des variétés qui protégera les agriculteurs et notre système alimentaire en garantissant que les variétés enregistrées de semences répondent aux besoins des agriculteurs sur les plans de la qualité, de la fiabilité et des conditions agronomiques au Canada;
- s'engager à rétablir la Commission canadienne du blé ou à mettre en place un mécanisme de réglementation du système céréalier afin d'assurer que tous les agriculteurs ont des chances égales d'expédier leur grain, de contrer le pouvoir des grandes sociétés céréalières et d'accorder, au niveau de l'expédition, la priorité aux petites entreprises céréalières, aux wagons ferroviaires des producteurs et aux chemins de fer d'intérêt local. On établira aussi un mécanisme d'aménagement d'autres sites pour le chargement des wagons des producteurs à la demande des agriculteurs, et on veillera à ce que l'Office des transports du Canada dispose du financement et des ressources nécessaires pour faire respecter les obligations de transporteur public que la *Loi sur les transports au Canada* impose aux sociétés ferroviaires canadiennes;
- limiter le Programme des paiements anticipés aux agriculteurs actifs et empêcher les sociétés d'investissement



dans les terres agricoles de se prévaloir du financement appuyé par le gouvernement fédéral pour acquérir des terres, alors que cette subvention a pour but d'aider les agriculteurs;

- appuyer les nouveaux agriculteurs et les jeunes agriculteurs en abaissant le plafond des programmes d'aide gouvernementale, et en mettant des programmes de financement efficaces et abordables à la disposition des nouveaux agriculteurs. L'aide inclura des microprêts et de petites subventions, ainsi que du financement pour les programmes d'apprentissage et de formation agricoles. On interdira la possession de terres par des intérêts étrangers, des investisseurs de l'extérieur et des propriétaires absents (250 millions de dollars par année);
- reconnaissant que la gestion de l'offre fournit aux agriculteurs canadiens un revenu stable basé sur le coût de production, faire savoir que le gouvernement rejette les dispositions de l'AECG et du PTP qui prévoient l'affectation de segments des marchés canadiens des denrées à offre dirigée, et éliminer les échappatoires afin de mettre fin au dumping de produits de protéines laitières sur le marché du Canada;
- sauvegarder à long terme l'espace servant à la production alimentaire au Canada, et réinvestir dans la capacité canadienne de production et de transformation des fruits, des légumes, du bétail et de la viande qui se trouve partout au pays. La mondialisation et les efforts déployés

pour accroître le commerce international ont fait qu'un volume plus important des aliments que les Canadiennes et Canadiens consomment tous les jours est importé, et est donc à la merci des fluctuations des taux de change (p. ex., l'augmentation du prix des denrées importées liée à la hausse du dollar américain), des événements politiques externes et des problèmes de transport;

- rétablir le Programme des prisons agricoles. Sans compter qu'elles offrent une réhabilitation efficace aux détenus, les prisons agricoles produisent des aliments sains et constituent une infrastructure agricole précieuse que les collectivités avoisinantes peuvent aussi utiliser (4 millions de dollars par année);
- confier aux entreprises agricoles familiales un rôle d'intendance pour l'atténuation des changements climatiques en leur fournissant du financement et de l'aide pour des mesures comme une meilleure rotation des cultures, l'augmentation des cultures de protection afin de réduire les besoins d'intrants à base de combustibles fossiles (comme les engrais et les herbicides), et la plantation d'andains pour enrayer l'érosion des sols tout en emprisonnant le carbone atmosphérique. Les programmes de l'ABGF destinés à permettre aux agriculteurs de diversifier davantage leurs cultures les aideront aussi à résister aux risques financiers découlant des conditions météorologiques imprévisibles

attribuables aux changements climatiques (100 millions de dollars par année);

- rétablir le financement fédéral pour le Programme des pâturages communautaires publics qui relevait à l'origine de la Direction générale l'administration du rétablissement agricole des Prairies, au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (25 millions de dollars par année);
- rétablir le financement du Programme des brise-vent des Prairies et des pépinières,

à Indian Head en Saskatchewan, qui fournit des plantules aux agriculteurs des Prairies (5 millions de dollars par année).

---

## Notes

**1** Un propriétaire bénéficiaire a droit à l'avantage de posséder le bien en question même si le titre de propriété est au nom d'un tiers, habituellement lorsqu'une autre partie agit comme intermédiaire pour le compte du propriétaire bénéficiaire.

**2** Voir le chapitre sur la politique commerciale, qui contient une analyse plus poussée de la question.

# Arts et culture

## Contexte

Les arts et la culture ont été une source d'inspiration et de fierté nationale pour des générations de Canadiens. Les organismes artistiques repoussent les frontières des méthodes artistiques tant au Canada que sur la scène internationale afin d'attirer des auditoires divers et d'amorcer des échanges critiques à propos de nombreuses questions. Les artistes et les travailleurs culturels du Canada font preuve d'engagement et de générosité envers leur communauté aux échelons local, provincial et national. Cette attitude se traduit en spectacles, expositions et événements produits par des entreprises créatives, des organismes sans but lucratif, des entités caritatives et des collectifs ponctuels.

Le maintien d'un secteur culturel dynamique aide à assurer que le Canada demeure un des meilleurs endroits au monde où vivre, investir, innover et affronter la concurrence. Le secteur des arts et de la culture a injecté 48 milliards de dollars dans le produit intérieur brut (PIB) du Canada en 2010<sup>1</sup>. Il employait quelque 650 000 travailleurs en 2010<sup>2</sup>. Les industries créatrices et culturelles à but lucratif, les organismes artistiques sans but lucratif et les entrepreneurs du secteur des arts représentent 3,7 % de la population active

du Canada. C'est deux fois et demie celui de l'immobilier (254 200 travailleurs), presque deux fois celui de l'agriculture (339 400 travailleurs) et un peu moins seulement que celui des métiers (733 500 travailleurs)<sup>3</sup>.

On reconnaît de plus en plus qu'un investissement dans les arts constitue un catalyseur rentable de rendements économiques importants. D'autres investissements dans les arts et la culture renforceront en outre la capacité des artistes et des organismes artistiques, ce qui aboutira à une présence accrue sur les marchés mondiaux, à un solide contenu numérique, et permettra à la prochaine génération d'artistes canadiens extraordinaires de réaliser leur potentiel. Dans son rapport intitulé *Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*<sup>4</sup>, le Conference Board du Canada signalait en 2008 que les villes riches en ressources culturelles sont des pépinières de créativité, génèrent de la richesse économique et attirent des talents.

Le gouvernement fédéral n'a jamais exploité en grande partie la force que le secteur offre à l'économie canadienne. Les niveaux de l'aide financière sont demeurés stables depuis le budget fédéral de 2014–2015 jusqu'à celui de 2015–2016, mais les compressions antérieures, le manque d'argent frais et les faibles dépenses par habitant ont

entraîné un resserrement des dépenses de programmes clés dans les domaines des arts, du patrimoine et de la culture.

Des ABGF antérieures et la Coalition canadienne des arts, entité dirigée par des bénévoles, préconisent depuis longtemps d'augmenter l'appui accordé à CBC/Radio-Canada, au Conseil des Arts du Canada, à Téléfilm Canada et à l'Office national du film et de rétablir des programmes de promotion de la culture sur la scène internationale. Il semble probable que ces mesures seront mises en œuvre au cours de la prochaine année. Il est impératif que le secteur continue de préconiser de l'appui et d'obliger le gouvernement à rendre compte de ses engagements dans le budget fédéral de 2016–2017.

---

## Enjeux d'actualité

Les investissements publics constituent le pivot de l'écosystème culturel du Canada. Selon le Conference Board du Canada, chaque dollar de valeur ajoutée réelle produite par les industries culturelles du Canada ajoute 1,85 \$ au PIB réel global. Les organismes des arts de la scène génèrent 2,70 \$ de revenus par dollar reçu du secteur public<sup>5</sup>.

Or, le revenu individuel total moyen d'un artiste canadien atteint actuellement 32 800 \$ à peine — ce qui est 32 % de moins que celui de la population active en général au Canada (48 100 \$). Celui d'un travailleur de la culture atteint 42 100 \$ — soit 12 % de moins que celui de la population active en général. Les revenus moyens des membres de minorités du secteur sont encore même

plus bas : les artistes membres de minorités visibles gagnent en moyenne 23 800 \$ par année, les artistes immigrants, 25 200 \$, et les artistes autochtones, 22 700 \$<sup>6</sup>. Pour assurer la viabilité du secteur, il est essentiel d'investir dans nos artistes professionnels débutants, en milieu de carrière et établis.

Le fonctionnement du secteur des arts et de la culture canadien doit pivoter sur l'inclusivité en plus des investissements. Le milieu culturel du Canada est extrêmement diversifié et regroupe des personnes autochtones et racialisées, des personnes qui ont toutes sortes de talents, des membres des minorités de langue officielle et d'autres personnes qui ont toujours été marginalisées. En 2011, le Canada comptait quelque 6,8 millions de personnes d'origine étrangère — ce qui représente 20,6 % de la population totale et presque 1 % de plus que le total déclaré dans le recensement de 2006. De même, 4,3 % de la population totale déclarait une identité autochtone en 2011 comparativement à 3,8 % dans le recensement de 2006<sup>7</sup>.

De plus, Statistique Canada signale ce qui suit :

- En 2017, les peuples racialisés constitueront de 19 à 23 % de la population canadienne et les peuples autochtones, 4,1 %.
- En 2021, les peuples racialisés constitueront de 29 à 32 % de la population canadienne — ce qui représente de 11,4 à 14,4 millions de personnes. Ce groupe comprendra aussi plus de jeunes de moins de 15 ans (36 %).

- La population autochtone du Canada grossit plus rapidement que le reste de la population. Elle est aussi beaucoup plus jeune et les jeunes Autochtones constitueront un groupe important de la future population active du Canada.
- Le nombre de personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français augmentera pour atteindre de 29 à 32 % de la population d'ici à 2031, comparativement à 10 % en 1981<sup>8</sup>.

Les auditoires reflètent aussi les changements démographiques. Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel a signalé les enjeux suivants :

- Même si notre population vieillissante a peut-être à la fois du temps et un revenu disponible, il faut une attention soutenue pour répondre à ses intérêts mouvants.
- Il faut aussi s'attaquer à la baisse de la fréquentation par les baby-boomers et au manque relatif d'engagement ou de développement chez les auditoires plus jeunes, facteurs qui ont une incidence sur le marché du spectacle sur scène.
- Il faudra peut-être améliorer l'accessibilité des lieux pour les personnes handicapées.
- D'autres changements de la démographie des auditoires pourraient obliger à créer de nouveaux genres, ce qui mettrait les promoteurs au défi de garder leurs auditoires de base pendant qu'ils en attirent de nouveaux<sup>9</sup>.

D'autres études portant avant tout sur les besoins en perfectionnement professionnel

et les intérêts des promoteurs au Canada indiquent que l'évolution de la démographie constitue un facteur environnemental de premier plan. Ces études indiquent que les promoteurs ont besoin de mieux comprendre la diversité et veulent le faire, particulièrement dans les domaines de la programmation, de la participation communautaire, du développement des auditoires, de la dotation en personnel et du recrutement de bénévoles.

Il est clair que les organismes artistiques savent qu'il faut répondre aux besoins et aux enjeux de tous les Canadiens. En outre, 92 % des Canadiens croient que l'exposition aux arts constitue un moyen utile de réunir des gens de langues et de traditions culturelles différentes et 87 % des Canadiens sont d'avis que l'art et la culture nous aident à exprimer et à définir ce que signifie être Canadien. Des investissements ciblés du gouvernement fédéral permettront aux organismes artistiques de saisir les possibilités qu'offrent la démographie en pleine évolution du Canada<sup>10</sup> et les progrès de la technologie et de relever les défis qu'ils posent.

### **Aide aux artistes et aux organismes artistiques**

Trois flux de revenus créent et maintiennent des emplois dans le secteur des arts sans but lucratif : les revenus gagnés (provenant des admissions, des ventes de produits, des honoraires ou des redevances), les revenus d'apport (provenant de particuliers, d'entreprises ou de fondations) et le financement public. Les ratios varient peut-être entre les sous-secteurs et les régions,

mais la politique culturelle et les priorités de dépenses du gouvernement fédéral ont une incidence importante. Elles aident à ouvrir de nouveaux marchés et de nouveaux lieux, créant des incitations à donner et à commanditer par le régime fiscal ou des programmes de contributions de contrepartie, ou subventionnant des aspects particuliers de la production culturelle.

Le Conseil des Arts du Canada est le principal moyen pour le gouvernement fédéral d'appuyer le travail des artistes et des organismes artistiques. Cet organisme indépendant du gouvernement fédéral affiche un bilan de 55 ans en promotion des arts d'un bout à l'autre du Canada. En 2013–2014, le Conseil a distribué 153,7 millions de dollars en subventions et paiements à des artistes et à des organismes artistiques dans 1 947 collectivités du Canada grâce à un processus d'examen par les pairs des plus concurrentiels<sup>11</sup>.

### **Renforcer les liens et l'image culturelle du Canada sur toute la planète**

Les artistes et les organismes artistiques sont des ambassadeurs culturels efficaces du Canada sur la scène mondiale, incarnant la diversité, l'innovation et les réalisations. Le gouvernement fédéral le reconnaît et il s'est engagé à célébrer la diversité du Canada et à faire connaître nos histoires culturelles au monde<sup>12</sup>. La promotion de la culture à l'étranger pourrait aussi entraîner une diversification des flux de revenus, la création d'emplois ici au Canada, la croissance et la stabilité. Les artistes, les organismes

artistiques et les secteurs du commerce et du tourisme du Canada bénéficieront directement de ces possibilités d'emploi et de cette augmentation de l'activité.

Comme le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération approche, les arts et la culture jouent un rôle essentiel dans la célébration de notre diversité nationale dans le monde. Le gouvernement fédéral veut en priorité revoir les plans courants du programme Canada 150 et il a promis d'être le champion de cette célébration importante.

À mesure que l'identité du Canada change, que notre démographie culturelle évolue et que de nouvelles générations redéfinissent notre façon de vivre les arts, il ne suffit toutefois pas de simplement commémorer notre histoire. Nous devons célébrer l'identité canadienne dynamique et diverse d'aujourd'hui. Il est donc essentiel que le ministère des Affaires mondiales Canada favorise notre présence culturelle dans le monde par l'entremise des ambassades canadiennes, par l'expansion du commerce et des affaires et la circulation des artistes et de leurs œuvres sur la scène internationale.

### **Fournir un accès numérique au contenu culturel canadien**

Les plateformes numériques permettent d'atteindre simultanément de multiples marchés de la communauté planétaire. Depuis la fin de l'initiative Culture canadienne en ligne il y a une décennie, le Canada n'a toutefois fait que creuser, sur le plan du commerce de la culture, un écart à cause duquel il accueille bien plus de contenu culturel étranger qu'il n'exporte du sien.

Il est maintenant possible d'avoir accès au contenu étranger en ligne grâce à des fournisseurs de services Internet, ainsi qu'à de nouveaux fournisseurs de services non réglementés et omniprésents qui échappent à la réglementation du contenu canadien et aux contributions pertinentes.

Afin de créer un environnement concurrentiel sain où la culture canadienne est facile d'accès, il faut revoir les modèles de revenu tant privés que publics et élaborer une stratégie numérique intégrée sur la culture canadienne. Une telle stratégie permettra à tous les Canadiens de bénéficier de l'égalité d'accès à la créativité et à l'innovation par les Canadiens et pour eux et offrira plus de débouchés aux artistes canadiens, ce qui renforcera le développement économique local et la création d'emplois pendant des années à venir.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

L'ABGF :

- augmentera le crédit parlementaire accordé au Conseil des Arts du Canada, qui totalise 181 millions de dollars, de 90 millions en 2016 et de 180 millions de dollars en 2017 et visera à long terme 360 millions de dollars d'ici à 2020. *Résultat* : les artistes et les organismes artistiques recevront de l'aide pour renforcer l'économie canadienne; les Canadiens auront un meilleur accès à des œuvres artistiques de toutes les régions du Canada qui reflètent notre riche panorama culturel;

- augmentera le financement accordé à la CBC/Radio-Canada de 37,5 millions de dollars en 2016 et visera à long terme 150 millions de dollars d'ici à 2020. *Résultat* : la capacité de CBC/Radio-Canada en tant que radiotélédiffuseur public national sera renforcée, ce qui accroîtra sa capacité de refléter la diversité régionale et culturelle du Canada;
- rétablira PromArt et Routes commerciales, programmes de promotion culturelle à l'international, en y injectant pour commencer 25 millions de dollars en 2016, montant qui sera renouvelé chaque année jusqu'en 2020, et créera une stratégie intégrée avec le ministère Affaires mondiales Canada. *Résultat* : Les artistes canadiens pourront mieux faire connaître leur art dans le monde entier, ce qui créera des liens internationaux avec la culture canadienne;
- étudiera de nouveaux modèles de revenu afin d'appuyer une stratégie numérique intégrée sur la culture canadienne qui facilitera la création, la diffusion et l'engagement du contenu culturel canadien en ligne. *Résultat* : On favorisera le rayonnement artistique du Canada sur de multiples marchés tout en établissant un lien entre l'identité canadienne et une collectivité mondiale diverse.

---

## Notes

- 1 Statistique Canada, Compte satellite de la culture provincial et territorial, 2015. Ce chiffre tient compte de la production de biens ou de services culturels dans

toute l'économie, sans égard à l'industrie qui les produit, y compris les industries non culturelles.

**2** Statistique Canada, Compte satellite de la culture provincial et territorial, 2015. Ce chiffre tient compte des emplois liés à la production de biens ou de services culturels dans toute l'économie sans égard à l'industrie productrice, y compris les industries non culturelles. Le nombre d'emplois dans le secteur de la culture (642 486) est moins élevé que dans celui des industries culturelles (707 012). Ce dernier chiffre couvre tous les emplois des industries culturelles nécessaires pour produire les extrants tant culturels que non culturels. Par exemple, l'industrie des arts de la scène peut avoir besoin qu'une personne ramasse les billets d'admission à un spectacle en direct (emploi créé par l'activité culturelle) et d'un barman aux services d'aliments et de boissons (emploi découlant d'une activité non culturelle). En guise de comparaison, l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada signale que l'industrie des transports comptait 669 000 emplois et celles de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, du pétrole et des services publics en comptaient au total 669 000 en 2010. Les chiffres tirés du CSCPT sont différents de ceux qui sont présentés dans Profil statistique des artistes et des travailleurs culturels au Canada de Hill Stratégies, qui repose sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (671 100 personnes dans les emplois culturels) et sur l'Enquête sur la population active.

**3** Hill Stratégies Recherche Inc. (2014) *Profil statistique des artistes et des travailleurs culturels au Canada, fondé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et l'Enquête sur la population active*, p. 13

**4** Conference Board du Canada. (2008). *Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*, juillet.

**5** Conference Board du Canada. (2008). *Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*, juillet.

**6** Tous les renseignements sur les revenus contenus dans ce paragraphe sont tirés de Hill Stratégies Recherche Inc. (2014), *Profil statistique des artistes et des travailleurs culturels au Canada, fondé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et l'Enquête sur la population active*.

**7** Statistique Canada. (2011). *Enquête nationale auprès des ménages*.

**8** Statistique Canada. (2010). *Projections de la diversité de la population canadienne 2006 à 2031*, p. 1–2. Voir aussi Jocelyn Harvey. (2003). *Gestion créative dans les arts et le patrimoine : Réention et renouvellement de la gestion professionnelle pour le XXI<sup>e</sup> s.* - Plan d'action proposé pour la création de conditions favorables, p. 20.

**9** Conseil des ressources humaines du secteur culturel. (2007). *Analyse des lacunes dans la formation des diffuseurs*, produit par kiskquared, p. 21.

**10** Patrimoine canadien. *Les arts et le patrimoine au Canada - Sondage de 2012 sur l'accès et la disponibilité*, produit par Phoenix Strategic Perspectives.

**11** Conseil des arts du Canada. *Financement aux artistes et aux organismes artistiques 2013–2014, Aperçu national*, p. 1.

**12** Gouvernement du Canada. Lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien. Premier ministre du Canada, Justin Trudeau. Novembre 2015. <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-patrimoine-canadien>



# Assurance-emploi

## Contexte

L'assurance-emploi (AE) constitue un élément vital du filet de sécurité sociale du Canada. Des gouvernements fédéraux successifs ont rendu le programme moins équitable et plus difficile d'accès pendant que notre société vivait des transformations majeures. Les travailleurs au Canada ont désespérément besoin d'un filet de sécurité sociale robuste, car nous sommes de plus en plus nombreux à vivre avec les réalités découlant de la précarisation de l'emploi.

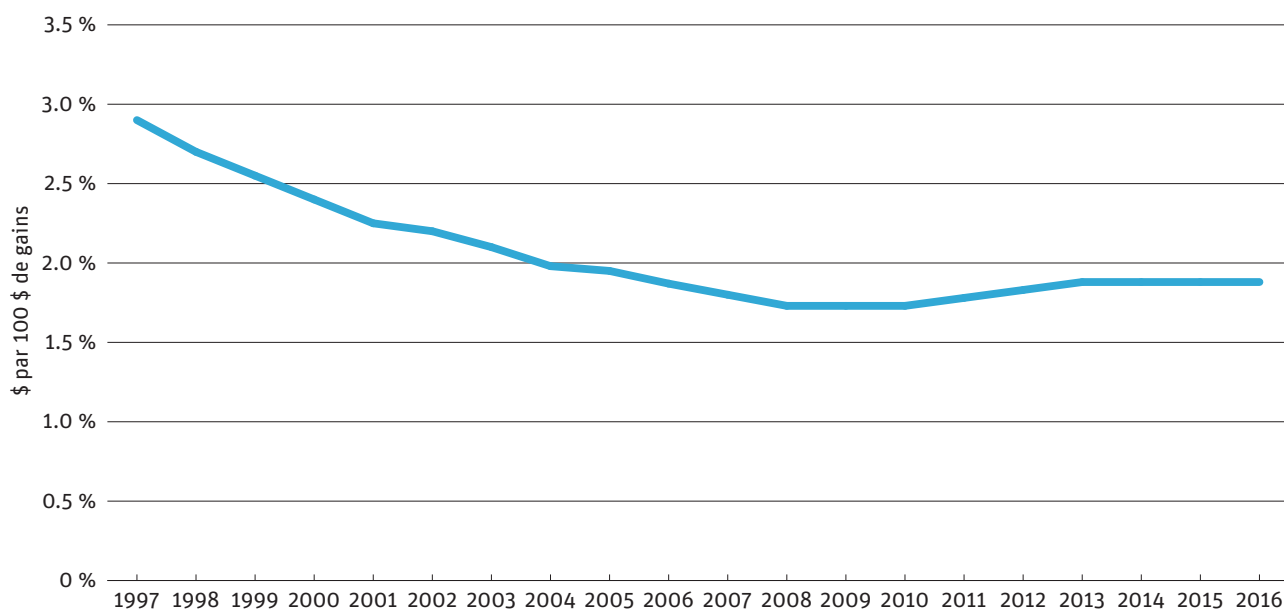
Même s'il a promis d'augmenter modérément les prestations, le nouveau gouvernement fédéral réduira les taux de cotisation au détriment d'un accès accru aux prestations.

Les paramètres de base du régime d'AE du Canada ne sont pas suffisants. Le taux des prestations est faible - à peine 55 % de la moyenne des revenus des six mois précédents, ce qui inclut souvent des semaines de revenus très faibles. Les femmes font toujours face à un écart important sur le plan des revenus au Canada, et c'est pourquoi leurs prestations d'AE sont aussi plus basses. Entre 2006 et 2013, les prestations hebdomadaires moyennes des femmes présentaient toujours un écart défavorable d'environ 60 \$ par rapport à celles des hommes<sup>1</sup>.

Les travailleurs ont droit à des prestations basées sur le nombre d'heures de travail effectuées au cours de l'année précédente et sur un taux de chômage local. Il faut moins d'heures pour avoir droit aux prestations dans les régions où le taux de chômage est élevé et les demandeurs de ces régions touchent des prestations pendant un plus grand nombre de semaines. Les nouveaux arrivants dans la population active et les rentrants doivent avoir travaillé 910 heures pour avoir droit aux prestations, ce qui représente presque six mois de travail à temps plein régulier. Une des promesses les plus importantes du nouveau gouvernement fédéral vise à éliminer cette restriction injuste qui a un effet disproportionné sur les jeunes travailleurs et les nouveaux Canadiens.

Dans une région moyenne de l'AE où le taux de chômage atteint 7 % à 8 %, les travailleurs doivent avoir travaillé au moins 630 heures - ce qui représente environ quatre mois de travail à temps plein - pour avoir droit à l'AE. Ils pourront alors toucher de 17 à 40 semaines de prestations : tout dépendra du nombre d'heures de travail effectuées au cours de l'année précédente. Ce seuil exclut injustement beaucoup de travailleurs à temps partiel ou temporaires, ou qui combinent ce travail précaire à des périodes d'emploi autonome.

**FIGURE 8** Taux de cotisation à l'AE 1997–2016



Source <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/pyrll/clcltng/ei/cnt-chrt-pf-fra.html>

L'AE ne suit pas les réalités du marché de l'emploi d'aujourd'hui, où 20 % des emplois sont à temps partiel et environ 14 % sont de nature contractuelle ou saisonnière. Un problème clé que pose l'emploi temporaire et à temps partiel, c'est que lorsque l'emploi prend fin, il est peu probable que le travailleur ait droit à l'AE. S'il y est admissible, il peut avoir droit à 14 semaines de prestations seulement.

Il y a encore plus de 1,2 million de travailleurs en chômage au Canada. Le pourcentage des Canadiens qui ont un emploi est demeuré stable depuis la fin de la récession, ce qui indique que l'augmentation des emplois a à peine suivi celle de la population.

De plus en plus de chômeurs et chômeuses n'ont pas droit aux prestations d'AE pour deux

grandes raisons. Tout d'abord, beaucoup de prestataires (environ 25 % des demandeurs) épuisent leurs prestations avant de trouver un nouvel emploi. Deuxièmement, beaucoup de travailleurs en chômage sont mis à pied après avoir occupé des emplois temporaires et à temps partiel qui leur donnaient trop peu d'heures de travail pour qu'ils aient droit à des prestations, ou à peine assez pour qu'ils puissent toucher quelques semaines de prestations. Les conditions d'entrée rigoureuses qui s'appliquent aux nouveaux venus ou aux rentrants sur le marché du travail constituent un obstacle injuste, particulièrement en période de ralentissement du marché du travail.

---

## Enjeux d'actualité

Le compte des opérations de l'AE avait accumulé un déficit de 9,2 milliards de dollars en 2011, en raison de mesures temporaires de stimulation et à cause de la nature contre-cyclique de l'AE. Ces mesures de stimulation sont disparues longtemps avant que la réalité du marché du travail le justifie et l'on a mis en œuvre diverses mesures pour décourager les chômeurs et chômeuses d'avoir accès à l'AE en 2015. Le compte devrait afficher de nouveau un excédent en 2015.

À cause des réductions des services des premières lignes, beaucoup de travailleurs sans emploi ont dû attendre longtemps pour avoir accès aux prestations. L'ABGF investira pour augmenter le nombre des travailleurs des premières lignes afin de faire disparaître l'arriéré et d'assurer que l'AE est là pour les travailleurs lorsqu'ils en ont besoin (voir le chapitre sur les Services publics).

Même si le compte des opérations de l'AE affiche déjà un excédent, les promesses du nouveau gouvernement à l'égard de l'AE entreront en vigueur en janvier 2017 seulement. L'ABGF agirait plus rapidement et élargirait l'accès à l'AE sans tarder.

Le gouvernement fédéral a promis d'annuler les changements malavisés apportés à l'assurance-emploi en 2012. Ces changements ont créé trois niveaux de bénéficiaires et obligent les travailleurs à accepter un emploi en dehors de leur domaine de travail habituel, à des salaires qui peuvent être jusqu'à 70 % inférieurs à leur salaire antérieur. C'est là une bonne nouvelle. Les modifications du projet pilote Travail pendant une période de prestations

visent à profiter aux travailleurs très bien rémunérés et ont eu un effet négatif sur les travailleurs mal payés. Comme l'initiative Travail pendant une période de prestations a aidé beaucoup de travailleurs sans emploi à réintégrer la population active, l'ABGF modifierait le projet pilote pour contrer son effet négatif sur les travailleurs mal payés qui trouvent du travail à temps partiel pendant qu'ils touchent des prestations d'AE.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

L'ABGF :

- utilisera la majeure partie de l'excédent estimé à 4 milliards de dollars au compte des opérations de l'AE pour financer une expansion des programmes courants de prestations et de formation<sup>2</sup>. L'ABGF maintiendra le taux de cotisation à 1,88 % afin de financer l'expansion continue de l'accès aux prestations, ce qui générerait 3 milliards de dollars de revenus supplémentaires pour l'AE;
- mettra en œuvre, en janvier 2016, les réformes clés suivantes de l'AE qui coûteront environ 1,9 milliard de dollars par année :
  - éliminera la condition d'admission fixée à 910 heures pour les nouveaux arrivants dans la population active et les rentrants (550 millions de dollars);
  - assouplira le congé parental (125 millions de dollars);

- prolongera les soins de compassion (190 millions de dollars);
- augmentera le financement affecté aux EIMT (1 milliards de dollars);
- annulera les modifications de 2012 (35 millions de dollars);
- remplacera le projet pilote Travail pendant une période de prestations par une exemption de la première tranche de revenu de 100 \$ par semaine ou de 50 % du salaire hebdomadaire, l'option la plus avantageuse l'emportant (coût : 200 millions de dollars par année);
- rétablira les services des premières lignes afin d'éliminer les temps d'attente excessifs qui empêchent les chômeurs et chômeuses de toucher des prestations et de faire traiter leurs appels (coût : 200 millions de dollars par année);
- établira des conditions nationales uniformes d'admissibilité fixées à

360 heures. Seulement 40 % des chômeurs et chômeuses touchent maintenant des prestations régulières d'AE, en partie à cause de l'augmentation disproportionnée du nombre des emplois temporaires et à temps partiel (coût : 1,2 milliard de dollars par année).

---

## Notes

**1** Gouvernement du Canada, Rapports de suivi et d'évaluation de l'AE 2012 et 2013–2014, Annexe 2.2  
Lien : [http://www.esdc.gc.ca/fr/rapports/assurance\\_emploi/index.page](http://www.esdc.gc.ca/fr/rapports/assurance_emploi/index.page).

**2** Dans son rapport de 2016, l'actuaire en chef a estimé que l'excédent atteignait 4,6 milliards de dollars au 31 décembre 2016, mais ce chiffre était basé sur un taux de chômage de 6,6 %. En novembre 2015, le taux de chômage national s'établissait 7,1 %. Dans son rapport, l'actuaire en chef estime que ce niveau de chômage ramènera l'excédent accumulé à 3,7 milliards de dollars.  
Lien : <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/oca-bac/ar-ra/ei-ae/Pages/EI2016.aspx#v6>

# Commerce

## Contexte

Le commerce constitue depuis longtemps un volet crucial de l'économie canadienne et les efforts visant à améliorer le commerce et l'investissement sont essentiels. C'est ostensiblement ce que doivent faire les accords de libre-échange (ALE) et les accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE), mais l'expérience que le Canada connaît à la fois des ALE et des APIE depuis 25 ans n'est pas toujours positive. Au lieu d'être bénéfique pour tous les Canadiens en instaurant une prospérité économique partagée générale, l'ère de la libéralisation du commerce et de l'investissement qui a suivi l'ALÉNA a été celle d'une croissance économique beaucoup plus lente, de la montée des concentrations d'entreprises et de l'accentuation de l'inégalité des revenus<sup>1</sup>. Autrement dit, ce sont quelques nantis qui ont accaparé la grande majorité des gains découlant du libre échange.

Entretemps, ces ALE et APIE ont accordé des droits importants aux multinationales aux dépens de la population, miné le travail de qualité dans beaucoup de secteurs d'activité, accentué les failles structurelles de l'économie canadienne et limité la capacité des gouvernements d'intervenir dans l'intérêt public. Ce qui est important, c'est que ces traités laissent à nos gouvernements une

capacité réduite de relever des défis sociaux et économiques émergents, y compris la menace posée par les changements climatiques, et aussi une capacité réduite de gérer de façon plus durable la mise en valeur des ressources du Canada.

Presque tous les ALE et les APIE signés par le Canada depuis l'ALÉNA interdisent les exigences en matière de rendement, les règles sur le traitement minimal à effectuer au pays et les autres mesures réglementaires que les gouvernements fédéral et provinciaux pouvaient auparavant imposer afin de maximiser la valeur que les industries extractives du Canada représentent pour l'économie. Par conséquent, au lieu d'utiliser notre patrimoine de ressources naturelles comme tremplin de la diversification économique et du développement souverain durable, comme l'a fait la Norvège, le Canada continue de compter excessivement sur les aléas des marchés internationaux des denrées et sur les investisseurs étrangers. La dépendance excessive du Canada à l'égard des exportations de ressources a été manifeste en 2015, au moment où la chute des prix pétroliers mondiaux a fait basculer l'économie canadienne au complet dans la récession.

Comme de plus en plus de Canadiens s'en rendent compte, les accords de « libre-échange » ne protègent pas les bons emplois ou n'en créent pas beaucoup de nouveaux,

mais ils accordent des protections et des droits spéciaux aux investisseurs étrangers. Grâce aux ALE et aux APIE, les multinationales de dizaines de pays peuvent tenter aux gouvernements du Canada des poursuites extra-judiciaires à cause de mesures qui pourraient nuire à leur investissements, ce qui inclut les règles sur l'environnement et la santé publique. Le Canada a déjà payé des centaines de millions de dollars en indemnités à des entreprises et a renoncé à adopter des règlements dans l'intérêt public à cause du mécanisme de règlement des différends investisseur-État (RDIE). En 2015 seulement, le Canada a perdu deux demandes très médiatisées présentées en vertu de l'ALENA au sujet de la gestion des ressources<sup>2</sup>. Neuf dossiers actifs de RDIE ouverts contre le Canada mettent en cause des milliards de dollars de dommages-intérêts demandés par des investisseurs américains<sup>3</sup>.

### **Les accords de « libre-échange » au XXI<sup>e</sup> siècle**

Imperturbable devant les lacunes du programme des ALE jusqu'à maintenant, le Canada a lancé une multitude d'activités relatives à des traités sur le commerce et l'investissement, dont l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et l'accord sur le commerce que constitue le Partenariat transpacifique (PTP), tous deux abordés plus en détail ci-dessous. Cette nouvelle génération de traités se caractérise par des problématiques communes qui s'appuient sur le modèle de l'ALENA et l'étendent.

Tout d'abord, ces accords sont presque toujours négociés dans le secret absolu. Au lieu de consulter le public (ou même, dans certains, le Parlement), les ministres du Commerce (coiffés par le Cabinet du premier ministre) et des fonctionnaires non élus contrôlent complètement le programme du Canada en matière de commerce et d'investissement. Ce qui est remarquable, c'est que des lobbyistes d'entreprises et d'autres représentants de l'industrie obtiennent souvent un rôle spécial dans les négociations, même si l'on en exclut délibérément les syndicats, les ONG, les milieux universitaires et d'autres intervenants de la société civile. Lorsque la version finale d'un accord est dévoilée, il est habituellement impossible de la modifier.

Deuxièmement, ces accords vont beaucoup plus loin que les enjeux commerciaux traditionnels comme les tarifs et les quotas pour aborder un vaste éventail de questions réglementaires et stratégiques, y compris les droits de propriété intellectuelle (DPI), les marchés publics et la prestation des services publics. Le PTP et l'AECG, par exemple, obligeront le Canada à modifier ses règles nationales sur le droit d'auteur et les brevets, ce qui fera grimper les prix des médicaments pour les consommateurs, même si la législation en vigueur répond à toutes les obligations mondiales actuelles du Canada. Lorsque l'on constate que des mesures gouvernementales violent des engagements pris par le Canada dans n'importe lequel des traités sur le commerce international qu'il a signés — même lorsque la mesure législative respecte la Constitution, est adoptée dans l'intérêt public et menace des investisseurs

étrangers et canadiens exactement de la même façon — nous pouvons les annuler.

Troisièmement, ces accords donnent aux entreprises des droits nouveaux et améliorés au détriment de la souveraineté de l'État et de l'intérêt public. Le mécanisme de RDIE maintenant courant dans les ALE et les APIE place les multinationales sur le même pied que les États souverains. Ce système quasi judiciaire permet aux investisseurs étrangers d'éviter les tribunaux canadiens pour contester presque n'importe quelle mesure prise par les gouvernements devant des entités d'arbitrage qui n'ont en grande partie aucun compte à rendre.

Quatrièmement, ces accords manquent de profondeur face à des enjeux importants de la société, du développement et de l'environnement. Le mécanisme de RDI confère aux investisseurs étrangers des droits exécutoires extraordinaires, mais les protections accordées aux travailleurs et à l'environnement dans les ALE et les APIE constituent au mieux une mesure souhaitée et sont au pire contreproductifs. Même si le gouvernement du Canada et d'autres promoteurs ont promis le contraire, ces accords ne prévoient pas de mesures de protection suffisantes à l'égard des préoccupations liées à la société, au développement et à l'environnement — et améliorent encore moins les droits des travailleurs ou l'environnement.

### **Nouveau gouvernement, nouvelle approche?**

Pendant ses années au pouvoir, soit de janvier 2006 à octobre 2015, le gouvernement

conservateur fédéral a fait de la signature de nouveaux ALE et APIE la grande priorité de ses politiques étrangère et économique. Les Conservateurs ont signé ou ratifié sept ALE, ce qui a porté à 12 le nombre total des ALE signés par le Canada. Ils ont aussi signé ou ratifié 18 APIE pour en porter le total à 36. Le gouvernement a conclu plusieurs autres accords de premier plan qui n'ont pas encore été signés ou ratifiés.

Le nouveau gouvernement libéral du Canada a affirmé appuyer ce programme de libre-échange, mais il promet une façon plus pratique et factuelle d'aborder les nouveaux ALE et APIE<sup>4</sup>. Il affirme qu'il appuiera davantage les groupes et les industries qui risquent de subir les répercussions les plus défavorables de ces accords. Il a aussi promis un examen public de certains accords en instance. Le nouveau gouvernement n'a toutefois pas indiqué qu'il contestera la logique sous-jacente de la libéralisation du commerce et des investissements ou qu'il remettra en question les dispositions les plus problématiques de ces accords, comme le mécanisme de RDIE. Il n'a pas garanti non plus que le processus de négociation serait plus ouvert et inclusif pour l'avenir.

---

### **Enjeux d'actualité**

L'année 2015 a été une autre année chargée dans le dossier du commerce pour le Canada. Le Partenariat transpacifique, qui réunit 12 pays, a fait les manchettes lorsque les négociations ont été déclarées terminées en octobre. Le Canada a aussi ratifié un ALE avec la Corée et un APIE avec la Serbie, signé

des APIE avec le Burkina Faso et la Guinée, et négocié (mais n'a pas signé) un ALE avec l'Ukraine et un APIE avec Hong Kong. Les négociations portant sur huit autres ALE et 11 APIE se poursuivent, parallèlement à des pourparlers exploratoires avec quatre autres pays<sup>5</sup>.

Il convient de signaler que même si le Canada et l'UE ont négocié un AECG en septembre 2014, il ne s'est pas fait grand-chose en 2015 et on ne sait pas trop quand l'accord pourrait être ratifié. Les dirigeants chinois exercent sur le nouveau gouvernement libéral des pressions pour qu'il amorce des négociations commerciales, mais les pourparlers ne sont pas encore commencés.

### Partenariat transpacifique

Le PTP est un ALE multilatéral piloté par les États-Unis entre 12 pays riverains du Pacifique, y compris le Canada. Après plus de sept ans de discussion, les négociations ont été déclarées terminées le 4 octobre 2015 et le texte du traité, qui tient sur 6 000 pages, a été dévoilé plusieurs semaines plus tard. L'accord final a été signé le 4 février 2016 et chaque partie a deux ans à le ratifier.

Le PTP est l'archétype de l'accord de libéralisation du commerce et de l'investissement bâti sur le modèle de l'ALENA. S'il est ratifié, il exacerbera probablement la restructuration socioéconomique décrite ci-dessus sans offrir d'avantages importants pour beaucoup de Canadiens ou de secteurs d'activité du Canada. Selon l'ancien ministre du Commerce du Canada, Ed Fast, s'il est mis en œuvre complètement, le PTP devrait injecter un modeste montant de 3,5 milliards

de dollars dans l'économie du Canada qui atteint presque 1,8 billions – ce qui représente une augmentation de moins de 0,2 % du PIB<sup>6</sup>.

Même si le PTP offre peu d'avantages, ses coûts sont importants. Il convient de signaler les préoccupations suivantes soulevées par les 30 chapitres de l'Accord :

- Le PTP prévoit un mécanisme de RDIE qui permettra aux investisseurs étrangers de parties prenantes du PTP d'intenter des poursuites aux gouvernements dans des tribunaux d'arbitrage internationaux. L'accord accentuera et élargira l'exposition du Canada à ces cas, en particulier d'investisseurs du Japon et de l'Australie, dont les IED au Canada sont les plus importants.
- Le PTP étendra et enchâssera les droits de propriété intellectuelle – en allongeant la durée des droits d'auteur, en resserrant la protection des marques de commerce et en prolongeant la durée de brevets en particulier – ce qui réduira l'accès aux médicaments, restreindra la liberté sur Internet et étouffera l'innovation technique au Canada. Le PTP obligera le Canada à modifier sa *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, notamment, qui s'est attiré des louanges, principalement aux profits des multinationales du secteur des médias.
- Le PTP posera des défis sérieux à des industries clés du Canada. Le secteur de l'automobile (et des dizaines de milliers de ses employés) est menacé par une disparition progressive des tarifs qui



laissera entrer des importations japonaises meilleur marché sans augmenter les exportations d'automobiles du Canada vers le Japon. Des concession au niveau des quotas et d'autres dispositions qui minent le système agricole à offre dirigée du Canada menacent le secteur laitier.

Le nouveau gouvernement fédéral du Canada a promis de tenir une consultation publique au sujet du PTP. Pour que cette étude soit valable, elle doit satisfaire à toutes les conditions suivantes :

1. Il doit être entendu que le Canada modifiera ou laissera tomber le PTP s'il est jugé insatisfaisant. Cet exercice ne doit pas être simplement symbolique.
2. L'examen doit être terminé *avant* que le Canada ratifie le PTP. Le gouvernement ne peut faire avancer le processus de mise en œuvre avant la fin des consultations.
3. Il faut pouvoir appliquer les conclusions et les recommandations de l'étude à d'autres accords en vigueur, en instance et à venir sur le commerce et l'investissement. Si, par exemple, l'étude établit que le mécanisme de RPIE prévu au PTP pose problème, il faudrait revoir publiquement d'autres accords contenant le même mécanisme, y compris l'ALENA.

### **Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne**

La fin des négociations sur l'AECG a été annoncée en septembre 2014, après une

décennie de pourparlers, mais il ne s'est pas fait grand-chose depuis. Officiellement, le texte subit un « peaufinage juridique » avant que l'on puisse le soumettre à l'approbation des gouvernements. En pratique, toutefois, l'opposition politique au sein de l'UE retarde en grande partie la signature. L'opposition à l'AECG (et aux accords connexes) a atteint le niveau de la frénésie en Europe même si elle est disparue du radar au Canada. Les militants et les politiciens de l'UE sont préoccupés particulièrement par le mécanisme de règlement des différends investisseur-État prévu par l'Accord, qui s'est déjà révélé tellement destructeur au Canada.

Au moment d'aller sous presse, il est peu probable que l'AECG sera ratifié en Europe sans qu'on rouvre les négociations au sujet du chapitre portant sur le mécanisme de RDEI et des propositions visant à modifier les dispositions relatives aux différends des investisseurs sont à l'étude. Si l'Accord va de l'avant tel quel, il aura toutefois, pour le Canada, des répercussions importantes qui dépassent l'inclusion du mécanisme de RDIE. Il faut aussi revoir les autres enjeux suivants dans les 42 chapitres et 1 500 pages de l'Accord<sup>7</sup> :

- L'AECG interdit les préférences locales (c.à.d. les règles obligeant à « Acheter local ») dans les marchés publics qui dépassent un seuil peu élevé, y compris à l'échelon provincial et municipal. Ces règles minent la capacité des gouvernements du Canada à maximiser les retombées économiques des investissements publics dans l'infrastructure, les services, etc.

- Des clauses dites de cliquet et de statu quo contenues dans les règles de l'AECG sur les services et l'investissement maintiennent la libéralisation en cours et future, y compris la privatisation, dans tous les secteurs que les négociateurs n'ont pas exemptés explicitement.
- L'AECG prolonge la durée des brevets pharmaceutiques, ce qui retardera la disponibilité de médicaments génériques au Canada. On estime qu'il en coûtera au système de soins de santé du Canada de 850 millions à 1,6 milliard de dollars de plus par année<sup>8</sup>. Même si le fédéral rembourse les provinces, ce sont les contribuables canadiens qui en paieront finalement le prix.

Contrairement à ce qui s'est passé dans le cas du PTP, le gouvernement fédéral a préconisé non pas une revue de l'AECG, mais plutôt sa ratification rapide. Cette décision est douteuse étant donné l'importance du chevauchement entre les dispositions les plus problématiques de l'AECG et celles du PTP.

### **Accord sur le commerce des services**

Menottés par les pays en développement qui ne veulent pas discuter de la libéralisation des services au cours du Cycle de Doha des négociations commerciales mondiales, 23 gouvernements représentant 50 pays en grande partie industrialisés ont commencé à négocier un ACS parallèlement à l'OMC en 2012. Les négociations se déroulent en secret et c'est pourquoi il y a actuellement peu de détails sur le contenu éventuel de l'accord. Nous savons toutefois qu'il vise

généralement à libéraliser radicalement et plus profondément les services et imposer une réglementation favorable aux entreprises<sup>9</sup>.

Tous les services sont sur la table dans l'ACS, y compris des services publics comme l'éducation et les soins de santé, sauf s'ils sont spécifiquement exemptés par les négociateurs. La présence institutionnalisée de lobbyistes d'entreprise dans le processus de négociation signifie malheureusement que les engagements finals pencheront probablement en faveur des entreprises.

Le Paraguay et l'Uruguay se sont retirés des négociations sur l'ACS en 2015 et l'opposition d'autres intervenants prend de l'ampleur. Zurich, en Suisse, qui est favorable au secteur bancaire, est une des nombreuses villes à se déclarer « zone hors ACS »<sup>10</sup>.

### **Accord de libre-échange Canada-Corée**

L'ALECC est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 seulement, mais il a déjà eu des répercussions troublantes — et tout à fait prévisibles. Le déficit commercial entre le Canada et la Corée du Sud a grossi pour atteindre 4 milliards de dollars au cours de 2015. Si l'augmentation du déficit commercial des États-Unis à la suite de l'accord bilatéral qu'ils ont signé avec la Corée du Sud est un augure, on peut s'attendre à encore pire.

Le Canada vend principalement des ressources à forte teneur en carbone, à faible valeur ajoutée et non transformées à la Corée du Sud (p. ex., charbon, cuivre, pâte, aluminium), où il achète en retour surtout des biens manufacturés de haute technologie

(p. ex., automobiles, électroniques, appareils). Par conséquent, il est probable que l'ALECC ancrera encore davantage le rôle mondial du Canada comme fournisseur de ressources naturelles au détriment des secteurs à grande valeur ajoutée comme celui de la fabrication.

---

## Interventions proposées par L'ABGF

L'ABGF reconnaît les nombreuses façons dont l'ère de libéralisation du commerce et des investissements a compromis le développement économique du Canada, miné les institutions démocratiques et contribué à l'inégalité des revenus. Elle reconnaît aussi que la façon actuelle du Canada d'aborder les négociations relatives aux traités sur le commerce et l'investissement est incompatible avec l'engagement de l'ABGF envers les valeurs fondamentales que constituent l'égalité, l'inclusivité et la durabilité. L'ABGF prend donc les mesures suivantes en ce qui a trait au commerce :

- L'ABGF obligera Affaires mondiales Canada à établir un nouveau mandat commercial basé sur les principes de la justice sociale, économique et climatique. *Résultat* : les négociateurs chercheront à instaurer un programme commercial qui stimule une croissance économique inclusive et la création de bons emplois – programme qui protégera le droit des gouvernements à réglementer et portera ainsi les normes du travail et les normes environnementales et sociales au niveau du plus grand dénominateur commun.

- L'ABGF obligera Affaires mondiales Canada à adopter une approche et un processus nouveaux pour négocier des traités sur le commerce international basés sur les principes de la transparence, de l'inclusivité et de la responsabilité. *Résultat* : les droits des investisseurs ne l'emporteront pas sur l'intérêt public dans les politiques commerciales à venir, et l'on n'accordera pas aux lobbyistes des entreprises une plus grande valeur qu'au reste de la société civile dans la détermination des priorités de la politique commerciale. Le Parlement et le public pourront revoir les textes préliminaires et débattre ouvertement des avantages qu'offrent de nouveaux accords possibles avant leur signature.
- L'ABGF refusera de négocier tout accord qui inclut un mécanisme de règlement des différends investisseur-État ou toute autre mesure semblable qui limite le droit des gouvernements à réglementer dans l'intérêt public. *Résultat* : le Canada cherchera à apporter des modifications importantes aux accords comme l'AECG, le PTP et l'ACS qui posent problème ou, s'il n'est plus possible de les modifier, il s'en retirera entièrement. Le Canada cherchera à supprimer les mécanismes RDIE des ALE et des APIE en renégociant ces accords ou, au besoin, en y mettant fin.

---

## Notes

- 1** Jordan Brennan. *Ascent of Giants: NAFTA, Corporate Power and the Growing Income Gap*. Centre canadien de politiques alternatives. Février 2015.
- 2** Scott Sinclair, « Investor vs. State ». *The Monitor*. 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- 3** Scott Sinclair et Hadrian Mertins-Kirkwood. *NAFTA Chapter 11 Investor-State Disputes (to Jan 1 2015)*. Centre canadien de politiques alternatives. Janvier 2015.
- 4** Justin Trudeau, « Lettre de mandat de la ministre du Commerce international ». Bureau du premier ministre du Canada. 13 novembre 2015. <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-commerce-international>.
- 5** Pour une liste complète des accords signés par le Canada, voir Affaires mondiales Canada, « Ouverture de nouveaux marchés : Négociations et accords commerciaux ». 17 novembre 2015. <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/index.aspx?lang=fra>.
- 6** La Presse Canadienne, « Ed Fast says text of TPP trade deal available within days ». CBC News. 8 octobre 2015. <http://www.cbc.ca/news/politics/canada-election-2015-fast-vancouver-tpp-1.3262687>.
- 7** Pour une analyse approfondie des répercussions de l'AECC, voir Scott Sinclair, Stuart Trew et Hadrian Mertins-Kirkwood, dir., *Making Sense of the CETA: An analysis of the final text of the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement*. Centre canadien de politiques alternatives. Septembre 2014.
- 8** Joel Lexchin et Marc-André Gagnon, « CETA and Pharmaceuticals: Impact of the trade agreement between Europe and Canada on the costs of patented drugs ». Document d'information du Centre canadien de politiques alternatives (octobre 2013).
- 9** Scott Sinclair et Hadrian Mertins-Kirkwood, *TISA contre les services publics : l'Accord sur le commerce des services et le programme corporatif*. Internationale des Services publics. Avril 2014.
- 10** Internationale des Services publics, « La plus grande ville de Suisse se déclare « zone hors ACS ». » 6 novembre 2015. <http://www.world-psi.org/fr/la-plus-grande-ville-de-suisse-se-declare-zone-hors-acs>.

# Défense

## Contexte

L'ABGF affirme depuis longtemps que le Canada dépense trop pour les forces armées, comme le démontre la politique du gouvernement qui consiste à réduire le budget du ministère de la Défense nationale (MDN) chaque année depuis cinq ans, soit jusqu'en 2014–2015. Le gouvernement a dépensé seulement 18,45 des 20,45 milliards de dollars autorisés pour le MDN en 2014–2015, ce qui a laissé un total non dépensé de 2 milliards de dollars (soit presque 10 % du budget complet des forces armées)<sup>1</sup>. Lorsqu'on les mesure en dollars de 2015, les dépenses militaires sont tombées d'un peu plus de 19 milliards de dollars en 2013–2014 à un peu plus de 18,35 milliards en 2014–2015<sup>2</sup>.

Le budget militaire autorisé pour 2015–2016 s'établit à 19,52 milliards de dollars, ce qui représenterait une augmentation de 6 % par rapport aux dépenses réelles de 2014–2015. Compte tenu des efforts déployés par le gouvernement Harper pour comprimer les dépenses ministérielles au cours des dernières années, il est toutefois peu probable que le budget autorisé soit dépensé au complet à la fin de l'exercice, même si l'on tient compte de l'arrivée du gouvernement Trudeau, avec ses priorités budgétaires différentes, en novembre 2015.

Les gourous et les journalistes continuent d'affirmer que les dépenses de défense du Canada sont faibles par rapport à celles d'autres pays. Ils peuvent tenir de tels propos en comparant les dépenses militaires en pourcentage de l'économie ou du PIB seulement au lieu de tenir compte des trois paramètres utilisés couramment, soit le pourcentage du PIB, les dépenses par habitant et l'argent réel dépensé. En dollars réels, le Canada se classe au sixième rang par l'importance des dépenses militaires sur les 28 pays membres de l'OTAN et au 16e dans le monde<sup>3</sup>.

Dans l'ensemble, le budget du MDN a subi d'importantes réductions depuis le sommet atteint en 2009–2010 : il dépassait alors tout juste les 20 milliards de dollars (soit quelque 22,6 milliards compte tenu de l'inflation). Cela dit, il est presque possible d'attribuer environ deux tiers de cette réduction à des changements comptables et à l'augmentation réduite des coûts des missions militaires du Canada à l'étranger, surtout à la cessation graduelle des activités de la mission en Afghanistan.

---

## Enjeux d'actualité

### Les coûts des missions en Ukraine et contre l'EIIS exclus des estimations

Dans les estimations du gouvernement, les coûts différentiels totaux des missions des Forces canadiennes à l'étranger devraient atteindre tout juste 38 millions de dollars en 2015–2016, mais ces montants n'incluent pas le coût de la mission en Ukraine, ni celui de l'intervention contre l'EIIS : ces deux coûts sont déclarés secrets<sup>4</sup>. C'est la seule fois depuis la fin de la Guerre froide que ces estimations sont cachées au Parlement et au public.

L'ancien ministre de la Défense Jason Kenney a déclaré le 1<sup>er</sup> avril 2015 que l'augmentation estimative du coût de la mission contre l'EIIS atteindrait 406 millions de dollars en 2015–2016<sup>5</sup>.

Le *Toronto Star* signalait plus récemment que « la mission devrait coûter un peu plus de 200 millions de dollars pendant l'exercice en cours » et indiquait que les coûts de 2014–2015 devraient atteindre environ 70 millions de dollars<sup>6</sup>. Le coût estimatif de la mission en Ukraine n'a toujours pas été dévoilé. Le coût global des missions à l'étranger devrait donc être de l'ordre de 240 à 440 millions de dollars en 2015–2016, total auquel s'ajouteront les coûts non précisés de la mission en Ukraine (qui pourraient atteindre de 15 à 30 millions de dollars).

En 2009–2010, le coût total des missions du Canada à l'étranger a dépassé tout juste 1,7 milliard de dollars (1,9 milliard de dollars de 2015), dont environ 1,5 milliard a été affecté à l'Afghanistan (1,6 milliard de dollars de 2015). La différence entre le total de 2009–

2010 et celui de 2015–2016 représente des coûts de plus de 1,43–1,64 milliard de dollars auxquels le MDN n'a pas à faire face cette année.

Des changements comptables ont réduit encore davantage les coûts à couvrir à même le budget du MDN. Par exemple, le Centre de la sécurité des télécommunications Canada a prélevé quelque 300 millions de dollars et Services partagés Canada prend maintenant en charge une autre tranche de 300 millions de dollars appliqués à des responsabilités importantes en TI.

Le budget du MDN autorisé pour 2015–2016 présente ainsi un écart de quelque 3 milliards de dollars (en dollars de 2015) de moins qu'en 2009–2010, mais la capacité du ministère de financer ses programmes de base a diminué d'environ 800 millions de dollars pour tomber à 1 milliard — et peut-être même 500 millions si les coûts des missions de 2015–2016 à l'étranger sont payés par un crédit supplémentaire et non par les autorisations budgétaires courantes).

### Opérations de maintien de la paix de l'ONU : le Canada demeure un pique-assiette

En novembre 2015, 92 620 militaires et 13 916 policiers servaient dans le monde entier dans le contexte 18 missions de maintien de la paix des Nations Unies<sup>7</sup>. Le Canada a participé à cinq de ces missions, auxquelles il a fourni 27 militaires et 85 policiers, ce qui le place au 66<sup>e</sup> rang sur 125 pays pour l'ensemble de ses contributions (militaire et policière) aux opérations de maintien de la paix de

l'ONU, tout juste derrière le Paraguay (120) et devant le Mali (108).

Si l'on tient compte des contributions militaires seulement, le Canada vient encore plus bas dans l'échelle, soit sur un pied d'égalité avec la Bolivie au 78<sup>e</sup> rang sur 116 pays, derrière la Suisse (28 militaires) et devant la Sierra Leone (21). L'augmentation du coût des opérations militaires qui constituent la contribution du Canada aux missions de maintien de la paix des Nations Unies devrait atteindre à peine 2,85 millions de dollars en 2014–2015. Il faut comparer ce rendement lamentable à celui de participants de l'OTAN dignes de mention comme l'Italie (1 089 militaires), les Pays-Bas (655) et l'Espagne (612).

L'ABGF 2015 demandait au Canada de renouveler son engagement dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et le gouvernement libéral a indiqué qu'il aimerait réaliser des progrès à cet égard. Dans sa lettre de mandat à Harjit Sajjan, le premier ministre ordonne au ministre de la Défense de collaborer avec ses homologues d'Affaires mondiales afin de renouveler l'engagement du Canada envers les opérations de maintien de la paix des États-Unis de façon suivante : en fournissant des capacités médicales, techniques et autres compétences spécialisées, créant des capacités de déploiement rapide et leur affectant des ressources et dirigeant un effort international de formation de personnel militaire et civil.

L'ABGF se réjouit de ces engagements, en félicite le gouvernement et lui demande d'engager davantage de « militaires sur le terrain » dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et d'accroître considérablement

la capacité du Canada en la matière en créant un nouvel établissement d'entraînement du personnel civil et militaire pour les opérations de maintien de la paix.

## Examen de la politique de défense

En 2015, l'ABGF a préconisé un examen public de la politique de la défense du Canada. Les efforts déployés pour donner suite à cette recommandation ont réalisé des progrès importants. Le ministre de la Défense Sajjan affirme qu'il prévoit terminer un examen minutieux de la politique de défense (Livre blanc sur la défense) avant la fin de 2016 — et l'on demandera au public d'y participer<sup>8</sup>. L'examen, qui tiendra une promesse électorale clé du Parti libéral, est essentiel pour mettre à jour la *Stratégie de défense* « *Le Canada d'abord* » coûteuse et dépassée, présentée en 2008. Contrairement à ses prédécesseurs conservateurs, le ministre Sajjan a déterminé correctement qu'il fallait définir le rôle que les forces armées devraient jouer avant d'aller de l'avant avec des nouveaux programmes de dépenses et d'armement.

## Chasseurs furtifs F-35

Les promoteurs du chasseur furtif F35 de Lockheed Martin sont sur le qui-vive depuis que Justin Trudeau a promis, au cours de sa campagne pour devenir premier ministre, de laisser tomber le programme trop coûteux et sous-performant s'il était élu. Il s'est engagé à tenir un concours pour trouver un avion plus approprié et abordable afin de répondre aux besoins du Canada. Le premier ministre Trudeau a déclaré que les

F-35 ne participeraient pas au concours, ce qui suscite la controverse<sup>9</sup>.

Le rejet du F35 construit par les États-Unis constitue une priorité de longue date de l'ABGF. Le changement de politique annoncé par les Libéraux est important, mais le lobby du F35 et ses alliés ne ménagent pas leurs efforts pour garder leur avion en lice — et il semble qu'ils y parviendront. Le gouvernement libéral n'a pas reformulé la promesse faite par le premier ministre Trudeau au cours de sa campagne d'exclure le F35 du concours. Si le premier ministre ne tient pas cette promesse, le lobby du F35 commencera à exercer, sur les dirigeants du MDN, des pressions pour que le chasseur coûteux aboutisse au premier rang.

Un examen de la politique de défense aiderait le nouveau gouvernement à éviter cette possibilité embarrassante en produisant un « énoncé des besoins » clair pour remplacer la flotte actuelle de CF18 par un avion qui peut défendre l'espace aérien du Canada en toute sécurité, avec compétence et à un prix abordable. Un tel grand projet devrait aussi répondre à la norme habituelle des marchés militaires qui prévoient un investissement garanti au Canada équivalant au coût de l'avion. Contrairement à certains concurrents, le F35 ne peut répondre à aucune de ces exigences essentielles<sup>10</sup>.

### **Anciens combattants**

L'ABGF de 2015 a demandé la tenue d'une enquête publique afin de s'attaquer à la « culture de refus » qui ronge Anciens Combattants Canada. Même si le gouvernement s'est engagé à régler les

problèmes du ministère à cause desquels les anciens combattants se voient refuser des services et des prestations, le changement qu'il a proposé à l'égard de l'aide financière aux anciens combattants invalides a été qualifié de « dérobade » par Pat Stogran, ancien ombudsman qui s'exprime ouvertement, puisqu'il ne fera pas grand-chose pour atténuer des problèmes comme l'itinérance<sup>11</sup>. C'est pourquoi l'ABGF préconise de nouveau un examen de fond en comble de ce ministère perturbé.

---

### **Interventions proposées par l'ABGF**

L'ABGF demeure optimiste et croit qu'il est possible de réaliser des progrès soutenus pour créer et financer des forces armées canadiennes qui répondent aux besoins de défense du Canada et apportent une contribution importante aux initiatives de paix et de sécurité dirigées par les Nations Unies. À cette fin, l'ABGF :

- organisera des consultations de groupes d'anciens combattants et d'experts au sujet du mandat d'une enquête publique indépendante sur l'incapacité continue du ministère de la Défense à aider les anciens combattants du Canada qui sont le plus dans le besoin;
- ira rapidement de l'avant avec une politique de défense en publiant un Livre vert afin de concentrer les consultations du public et des experts. Le Livre vert devrait attacher la priorité aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et inclure



un cadre stratégique de la participation du Canada aux opérations militaires à l'étranger;

- continuera de réduire les dépenses de défense du Canada tout en transférant de l'argent à des domaines prioritaires comme les contributions en effectifs à l'ONU et la formation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU;
- retirera le Canada du programme F35 piloté par les États-Unis et lancera un concours pour remplacer les CF18 du Canada sans l'option F35.

---

## Notes

**1** Gouvernement du Canada (2015). Comptes publics du Canada 2015, Volume 2 : Détails des charges et des revenus. Lien : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/2015/pdf/2015-vol2-fra.pdf>

**2** Tous les chiffres sont arrondis à deux décimales près. Le FMI estime que l'inflation au Canada sera négative en 2015 par rapport à 2014, ce qui produira le résultat très inhabituel suivant : les dépenses de 2014 représentent un chiffre un peu plus bas lorsqu'elles sont indiquées en dollars de 2015. Voir : [https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/weorept.aspx?pr.x=60&pr.y=11&sy=2007&ey=2015&scsm=1&ssd=1&sort=country&ds=.&br=1&c=156&s=NGDP\\_D&grp=0&a=](https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/weorept.aspx?pr.x=60&pr.y=11&sy=2007&ey=2015&scsm=1&ssd=1&sort=country&ds=.&br=1&c=156&s=NGDP_D&grp=0&a=).

**3** Basé sur les Données concernant la défense de l'OTAN pour 2014 et les estimations de 2015, dévoilées le 22 juin 2015 ([http://www.nato.int/nato\\_static\\_fl2014/assets/pdf/pdf\\_2015\\_06/20150622\\_PR\\_CP\\_2015\\_093-v2.pdf](http://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2015_06/20150622_PR_CP_2015_093-v2.pdf)) et la Base de données relative aux dépenses militaires de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) ([http://www.sipri.org/research/armaments/milex/milex\\_database](http://www.sipri.org/research/armaments/milex/milex_database)).

**4** (« Estimation des coûts pour les opérations internationales des Forces armées canadiennes (FAC) », ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes – Rapport sur les plans et les priorités 2015–2016, <http://www.forces.gc.ca/fr/a-propos-rapports-pubs-rapport-plans-priorites/2015-estimations-couts-operations-internationales-fac.page>)

**5** [Murray Brewster, « Cost of Canada's mission in Iraq, Syria will hit \$528 million in coming year », Presse canadienne, 1<sup>er</sup> avril 2015, <https://www.thestar.com/news/canada/2015/04/01/cost-of-canadas-mission-in-iraq-syria-will-hit-528-million-in-coming-year.html>]

**6** Campion-Smith, Bruce. « Canada's ISIS mission has cost close to \$300 million », *Toronto Star*, 23 janvier 2016. Lien : <http://www.thestar.com/news/canada/2016/01/23/canadas-isis-mission-has-cost-close-to-300-million.html>. Selon l'article, des sources gouvernementales ont déclaré que les coûts de 2014–2015 de la mission contre l'EIIS seraient publiés dans un rapport ministériel de rendement à venir pour 2014–2015.

**7** Voir aussi [http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2015/nov15\\_1.pdf](http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2015/nov15_1.pdf) et [http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2015/nov15\\_3.pdf](http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2015/nov15_3.pdf) qui présentent des résumés des missions de l'ONU au 30 novembre 2015.

**8** Marie-Danielle Smith. « Defence minister : Military review to be completed by end of 2016 », *Embassy Magazine*, 13 janvier 2016. Lien : <http://www.embassynews.ca/news/2016/01/13/defence-minister-military-review-to-be-completed-by-end-of-2016/48092>

**9** « Justin Trudeau vows to scrap F-35 fighter jet program », *CBC News*, 20 septembre 2015. Lien : <http://www.cbc.ca/news/politics/canada-election-2015-trudeau-scrap-f35-halifax-1.3235791>

**10** Voir la discussion sur le F/A-18 Super Hornet dans le rapport de l'Institut Rideau et du CCPA de Michael Byers, *Smart Defence : A Plan for Rebuilding Canada's Military*, page 19.

**11** Nuttal, Jeremy. « Ottawa's Plan Not Good Enough for Disabled Vets, Advocate Says », *The Tyee*, 15 janvier 2016. Lien : <http://theyee.ca/News/2016/01/15/Ottawa-Disabled-Vets-Plan/>

# Développement international

---

## Contexte

L'an dernier, 17 objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés, ajoutant aux questions en suspens de l'Objectif du millénaire pour le développement (OMD) afin d'inclure les enjeux liés à l'environnement et au changement climatique, à l'emploi, à la croissance économique, à l'inégalité, à la paix et à la sécurité, notamment.

Comme l'OMD, les ODD éclaireront et orienteront les plans et les priorités aux échelons mondial, régional, national et local. Contrairement aux OMD, ces nouveaux buts sont de nature universelle, s'appliquent à tous les pays, riches ou pauvres. Cela signifie que les ODD feront plus que guider les efforts de coopération internationale pour encourager des pays comme le Canada à déterminer comment ils relèveront sur leur territoire leurs propres défis liés au développement durable et comment ils contribueront à relever des défis sur la scène internationale.

Enfin, la nature universelle des buts oblige à intervenir collectivement à l'égard de tout un éventail de biens publics mondiaux comme la prise en considération du changement climatique et la promotion d'un système de commerce équitable basé sur des règles. Le Canada doit réaliser des progrès quantifiables vers l'atteinte de ces buts au Canada et à l'étranger et affecter

des ressources proportionnelles à la mise en œuvre du programme des ODD.

L'année 2015 a aussi marqué le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et Programme d'action de Beijing, plan stratégique sur la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes partout dans le monde. Il y a certes eu des progrès pour les femmes et les jeunes filles au Canada et dans le monde, sur le plan de l'accès à l'éducation et aux soins de santé, mais pour les femmes, les progrès ont été inégaux dans d'autres domaines, y compris ceux de l'accès à des rôles de leadership politique, aux débouchés économiques et à la sécurité d'emploi. La lutte contre la violence faite aux femmes a aussi progressé lentement<sup>1</sup>.

Les gouvernements du monde se sont réunis en septembre 2015, au cours du sommet des dirigeants du monde sur l'égalité entre les sexes et la responsabilisation des femmes, afin de répéter les engagements antérieurs et de s'engager à faire de la responsabilisation des femmes et de l'égalité des sexes une priorité nationale qui fera partie intégrante de la mise en œuvre des ODD. Les États ont reconnu qu'il fallait investir davantage dans l'égalité entre les sexes, exercer des pressions en faveur de la parité pour les femmes à tous les niveaux de la prise de décision, éliminer la législation discriminatoire et mettre fin aux

normes sociales qui perpétuent l'inégalité entre les sexes et la violence faite aux femmes.

---

## Enjeux d'actualité

### Mise en œuvre du nouveau programme mondial

En septembre 2015, dans le contexte de déclarations faites au cours de la plénière du sommet des Nations Unies *pour l'adoption du programme de développement après 2015, 21 gouvernements ont annoncé leurs plans de mise en œuvre des nouveaux ODD*<sup>2</sup>. Le Canada n'était pas du nombre. Le gouvernement libéral élu en octobre l'an dernier s'est engagé à établir « un plan exhaustif pour faire des progrès mesurables et atteindre ces objectifs aussi bien au pays qu'à l'étranger »<sup>3</sup>.

La promotion des ODD doit constituer une priorité de premier plan et exigera un engagement important. Afin de concrétiser les buts mondiaux, le Canada devra suivre une approche multisectorielle intégrée basée non seulement sur l'ensemble du gouvernement, mais plutôt sur l'ensemble du Canada. Tous les secteurs de la société devront placer le développement durable au cœur de toutes leurs activités — tout comme le gouvernement a déclaré qu'il le ferait dans le cas des changements climatiques. Il faudra aussi élaborer un plan d'action gouvernemental sur la mise en œuvre des ODD, éclairé par les consultations menées auprès d'un vaste éventail de parties prenantes du Canada et des engagements de leur part.

## Financement du programme

Les nouveaux ODD d'application universelle et l'adoption de l'Accord de Paris sur le changement climatique en décembre représentent alors une occasion clé de faire passer l'être humain et la planète d'abord. À cette fin, le Canada devra casser la tendance des dernières années au cours desquelles les budgets de l'aide sont tombés à des niveaux jamais vus. Le Canada doit aussi assurer davantage de prévisibilité au niveau des crédits de l'aide internationale et des dépenses affectées au plan au Canada.

Dans son exposé budgétaire de 2012, le gouvernement a annoncé que l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) — qui constitue l'assise budgétaire de l'aide canadienne affectée à la réduction de la pauvreté — diminuerait de plus de 350 millions de dollars (pour tomber à quelque 4,6 milliards de dollars) entre 2011–2012 et 2014–2015. L'analyse des affectations à l'aide en 2012–2013 et en 2013–2014 indique qu'il se peut que l'EAI soit déjà tombée à moins de 4,4 milliards de dollars<sup>4</sup>. C'était probablement attribuable à des sommes non dépensées qui ont été renvoyées au Trésor<sup>5</sup>.

Sur un ton positif, le budget global de l'aide canadienne semble avoir rebondi pour passer de 4,9 milliards de dollars en 2013–2014 à 5,7 milliards en 2014–2015. Un prêt à des conditions de faveur de 400 millions de dollars accordé à l'Ukraine en 2014–2015 et un double paiement à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale accentuent toutefois l'augmentation. (Le Canada a envoyé à la banque deux paiements de 441,6 millions de

dollars au cours du même exercice à cause d'un changement de procédure survenu pendant l'exercice en cause.) Si l'on soustrait ces paiements ponctuels, le budget global de l'aide atteint plutôt 4,8 milliards de dollars<sup>6</sup>.

Même si l'appui que le gouvernement apporte à l'intégration de 25 000 réfugiés syriens est tout à fait réjouissant, cette intervention augmentera le budget global de l'aide de 876,7 millions de dollars en 2015–2016<sup>7</sup>. Les réfugiés représentent habituellement 200 millions de dollars par année du budget global de l'aide. Cette intervention ponctuelle exagérera de nouveau l'augmentation du budget de l'aide sans que l'EAI augmente de façon correspondante<sup>8</sup>.

De même, le gouvernement n'a pas encore précisé si les 2,65 milliards de dollars promis récemment pour financer la lutte contre le changement climatique proviendront de l'EAI existante ou représenteront de l'argent frais. Le budget de l'aide fluctuera au cours des prochaines années à cause d'une série d'augmentations ponctuelles, mais la meilleure façon de le rendre prévisible consiste à augmenter périodiquement l'EAI.

### **Convergence sur les plus pauvres et les plus marginalisés**

Afin d'assurer que personne n'est oublié — mandat clé du nouveau Programme de développement durable 2030 et des ODD — il faut en priorité concentrer les efforts sur les plus pauvres et les plus marginalisés, ce qui signifie les pays les plus pauvres, les femmes et les filles et les effets du changement climatique.

Pour accorder la priorité à ceux qui sont le plus dans le besoin, il faut concentrer les efforts sur les pays à faible revenu et les pays les moins avancés (PMA), de même que sur les États fragiles, comme le premier ministre a indiqué que le gouvernement libéral le fera dans sa lettre de mandat à la ministre chargée du Développement international. En 2014, le Canada a été un des trois principaux donateurs parmi les pays de l'OCDE dans seulement six de ses 25 pays cibles actuels. Afin de maximiser l'effet qu'il peut avoir sur le terrain parmi les plus pauvres et ceux qui sont le plus dans le besoin, le Canada doit chercher à devenir un donateur de premier plan dans un plus grand nombre des pays où il est présent.

Il devrait être prioritaire pour le Canada d'investir dans les femmes, les adolescentes et les jeunes filles — qui sont touchées excessivement par l'inégalité et la pauvreté — et d'aider financièrement des organismes autonomes de promotion des droits de la femme. Le Canada a toujours été un chef de file de l'égalité entre les sexes, mais au cours des dernières années, Affaires mondiales Canada (auparavant le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international) a consacré de 1 à 2 % seulement de son budget à des programmes conçus pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes — ce qui est très inférieur à la moyenne de l'OCDE<sup>9</sup>.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

En 2016, le gouvernement du Canada a l'occasion de jouer un rôle de premier plan dans un cadre mondial de développement durable, inclusif et équitable. À cette fin, l'ABGF :

- établira un groupe de travail interministériel chargé de mettre en œuvre les ODD et coprésidé par Affaires mondiales Canada et Environnement et Changement climatique Canada. Ce groupe de travail produira un projet de stratégie et de plan d'action pour la mise en œuvre des ODD au Canada et à l'étranger avant le prochain Forum politique de haut niveau en 2016. Au Canada, ce plan d'action comportera des indicateurs clairs, des objectifs et des calendriers appropriés au contexte national. Le projet devrait servir de base à des consultations nationales opportunes et réelles des parties prenantes clés en 2016–2017 et d'une nouvelle stratégie fédérale de développement durable pour 2030 qui garantit la cohérence des politiques sur le développement durable;
- annoncera un calendrier de 10 ans pour atteindre l'objectif de l'aide fixé à 0,7 % du revenu national brut (RNB). Il faudra à cette fin augmenter l'EAI de 15,7 % par année pour la porter de 4,62 milliards de dollars en 2015–2016 à 5,35 milliards en 2016–2017, 6,19 milliards en 2017–2018 et 7,16 milliards en 2018–2019<sup>10</sup>. Ce calendrier permettra au Canada d'augmenter de façon prévisible l'aide affectée à la lutte contre la pauvreté, sachant que des paiements ponctuels ont augmenté le budget global de l'aide sans que l'EAI augmente proportionnellement. Cette augmentation graduelle permettra aux pays d'absorber graduellement l'argent frais. Cette nouvelle dépense nette totalisera 730 millions de dollars, 1,6 milliard et 2,5 milliards au cours de chacune des trois prochaines années;
- affectera, à compter de 2016–2017, 50 % du total de l'aide canadienne aux pays les moins avancés (PMA), aux pays à faible revenu et aux États fragiles<sup>11</sup>. Au cours des quatre prochaines années, ou d'ici à 2019–2020, on affectera 0,15 % du RNB à l'aide destinée aux PMA<sup>12</sup>. En 2019–2020, le Canada sera aussi parmi les trois principaux pays donateurs dans au moins la moitié de ses pays cibles. De plus, l'ABGF quadruplera l'investissement du Canada dans les organismes de promotion des droits de la femme d'ici à 2019–2020 et veillera à ce que 20 % du total des budgets de l'aide visent principalement à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes<sup>13</sup>;
- élaborera un programme et un plan d'action prospectifs sur la coopération efficace au service du développement qui s'appuie sur les engagements pris au cours de récents forums de haut niveau (FHN) sur l'efficacité de l'aide, y compris la réunion que le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement a tenue en avril 2014 au Mexique. L'ABGF harmonisera, par exemple, les dépenses

bilatérales en aide avec les priorités et les plans de développement des pays en développement, en particulier les plans nationaux de mise en œuvre des ODD et des contributions déterminées au niveau national dans le cas du changement climatique, et rendra les dépenses du Canada plus prévisibles et transparentes.

## Notes

**1** Pour une analyse détaillée des progrès réalisés au Canada par le Programme d'action de Beijing, voir « Les droits des femmes au Canada : Peu de progrès - Rapport parallèle sur la mise en œuvre par le Canada de la Déclaration et Programme d'action de Beijing », Centre canadien de politiques alternatives (2014). Lien : <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/lettre-droit-des-femmes-au-canada-peu-de-progr%C3%A8s>

**2** Tiré de « A Commitment towards implementation? A Review of Statements delivered during the UN Sustainable Development Summit – 25–27 September 2015 », Beyond2015, octobre 2015. Parmi les déclarations faites par 96 pays au cours du Sommet de haut niveau, 21 (ou 22 % du total) ont mentionné clairement comment ils appliquent déjà le Programme 2030 dans la réalité nationale; 26 (ou 27 %) ont indiqué une certaine mise en œuvre et 49 (ou 51 %) n'ont mentionné aucun plan national. Les 21 pays en cause sont le Bangladesh, le Belize, la Colombie, le Congo, le Costa Rica, la République tchèque, l'Allemagne, l'Indonésie, la Jordanie, le Laos, Maurice, le Pakistan, la Roumanie, Samoa, les Îles Salomon, la Suède, la Suisse, le Tadjikistan, le Timor-Oriental, le Venezuela et le Zimbabwe.

**3** Résultat du sondage envoyé aux parties, Conseil canadien pour la coopération internationale, octobre 2015. Extrait de : [http://www.ccic.ca/\\_files/fr/2015\\_10\\_16\\_Report\\_Survey\\_Parties.pdf](http://www.ccic.ca/_files/fr/2015_10_16_Report_Survey_Parties.pdf)

**4** Basé sur des chiffres d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. *Rapport statistique sur l'aide internationale*. Exercice 2012–2013. Extrait de : <http://www.international.gc.ca/development-developpement/assets/pdfs/sr-rs-2012-2013-fra.pdf> et Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. (2014). *Rapport statistique sur l'aide internationale*. Exercice 2012–2013.

Extrait de : <http://www.international.gc.ca/development-developpement/assets/pdfs/sria-rsai-2013-14-fra.pdf>

**5** Berthiaume, Lee. (2013). « Hundreds of millions in foreign aid unspent last year, federal records confirm », *Postmedia News*, 1<sup>er</sup> novembre 2013. Extrait de : <http://www.canada.com/business/Hundreds+millions+foreign+unspent+last+year+federal+records+confirm/9114155/story.html>; Blanchfield, Mike. « Foreign Affairs Canada Lets \$125 Million In Aid To Poor Countries Lapse » *Presse canadienne*, 20 novembre 2014. Extrait de : [http://www.huffingtonpost.ca/2014/11/20/foreign-affairs-canada-lapsed-funds\\_n\\_6194630.html](http://www.huffingtonpost.ca/2014/11/20/foreign-affairs-canada-lapsed-funds_n_6194630.html); Fekete, Jason et Lee Berthiaume. « Tories left \$9.5 billion in approved funds untouched to avoid deficit during election year », *National Post*, 10 décembre 2015. Extrait de : <http://news.nationalpost.com/news/canada/tories-left-9-5-billion-in-approved-funds-untouched-to-avoid-deficit-during-election-year>.

**6** Cela dit, il est impossible de déterminer avec certitude le montant de l'EAI du Canada puisque le chiffre n'est pas rendu public depuis 2010.

**7** Levitz, Stephanie. « Cost of Syrian refugee plan pegged at \$1.2B over 6 years », *Presse canadienne*, 20 novembre 2015. Extrait de : <http://www.cbc.ca/news/politics/syrian-refugees-billion-six-years-1.3327780>

**8** Le coût des réfugiés vivant au Canada au cours de leur première année est inclus dans notre budget global de l'aide, mais il ne fait pas partie de l'EAI. Une augmentation des coûts des réfugiés gonfle donc notre budget de l'aide sans que les ressources affectées à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement augmentent elles aussi.

**9** Plewes, Betty. (2014). *Creuser plus loin. Pour une meilleure action en faveur des droits mondiaux des filles et des femmes*. Extrait de : [http://www.ccic.ca/\\_files/fr/DiggingDeeperFrench\\_Web.pdf](http://www.ccic.ca/_files/fr/DiggingDeeperFrench_Web.pdf)

**10** L'estimation du RNB est tirée de la Mise à jour financière de novembre pour chacun des exercices 2015 (1 999,7 milliards de dollars), 2016 (2 017,7 milliards), 2017 (2 100,42 milliards), 2018 (2 197,04 milliards) et 2019 (2 293,71 milliards). Pour établir l'EAI chaque année, nous avons supposé que l'EAI de 2015–2016 demeure fixée au niveau de 2014–2015, soit à 4 622 \$. Nous avons ensuite augmenté les chiffres des années subséquentes de 15,7 %.

**11** En 2013–2014, le gouvernement a affecté 2,23 milliards de dollars en aide à ces pays sur un total de 4,86 milliards, soit 46 %.

**12** En 2013–2014, le gouvernement a affecté 1,70 milliard de dollars en aide aux pays moins développés, soit 0,09 % du RNB. Cette mesure ferait passer l'aide accordée aux pays moins développés de 1,7 milliard de dollars en 2013–2014 à quelque 3,4 milliards en 2019–2020.

**13** En 2013–2014, le gouvernement a affecté 5,2 millions de dollars aux organismes de promotion des droits de la femme. En 2019–2020 ce montant devrait atteindre 20,8 millions de dollars.

# Développement sectoriel

---

## La dépendance des ressources mise à nu

Le Canada n'exporte plus de peaux de castor — et ce n'est pas parce que nous n'avons plus de castors. Il est subitement et douloureusement évident, au moment où les prix pétroliers dégringolent de plus de 50 %, que le boom du bitume n'est pas fondamentalement différent des vagues précédentes de produits essentiels. Concentrer tellement la stratégie économique nationale du Canada sur une flambée temporaire d'une ressource non renouvelable, ce fut une erreur de jugement économique qui atteint des proportions historiques.

Pour les gouvernements du Canada, le défi stratégique n'a jamais été de jeter de l'essence sur le feu du dernier boom des ressources (en espérant créer quelques emplois de plus en période de prospérité économique). Il faut plutôt viser à gérer le cycle des denrées de base afin d'en maximiser les retombées économiques et budgétaires tout en minimisant leurs coûts (y compris, ce qui est crucial, leur coût pour l'environnement) et positionnant l'économie générale en fonction de la stabilité chaque fois que la phase ascendante en cours est suivie inévitablement d'un repli.

Le gouvernement fédéral sortant fait passer les intérêts étroits de son assise

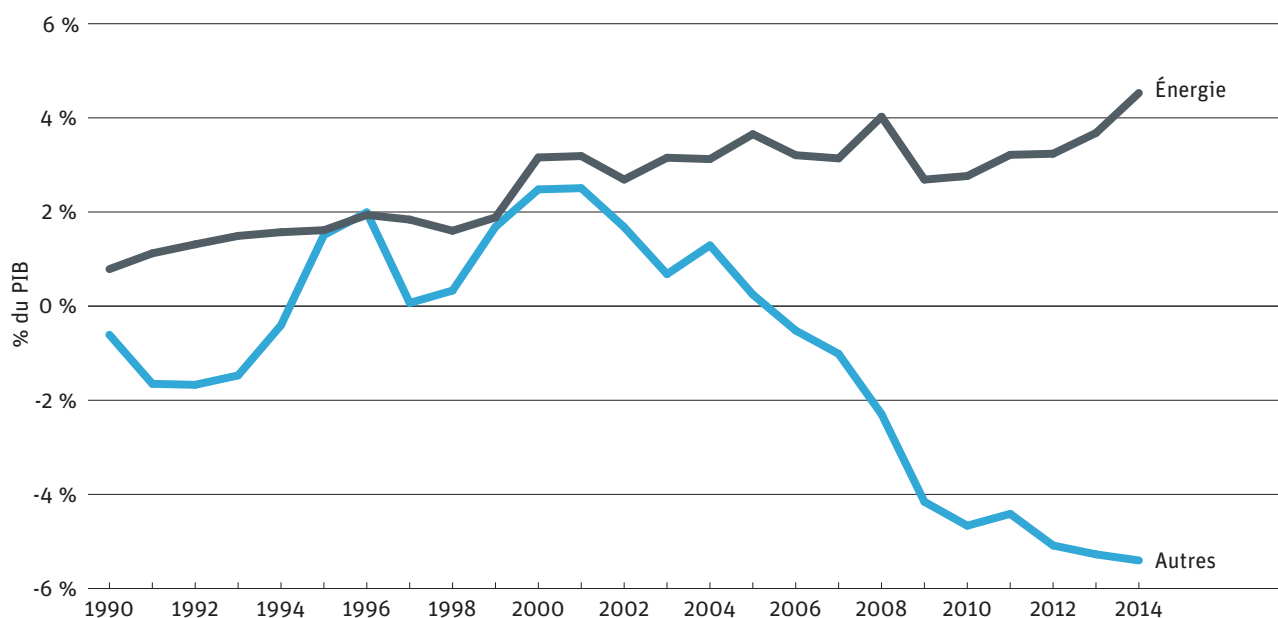
économique fondamentale (l'industrie pétrolière) avant les priorités que constituent l'édification de la nation, la stabilité et la durabilité. Les conséquences durables et douloureuses de la politique sectorielle « extractiviste » en cours du Canada sont nombreuses, et c'est de plus en plus évident.

Cette politique a provoqué une flambée artificielle du dollar canadien qui a atteint des niveaux injustifiés et clairement impossibles à maintenir, très au-dessus de sa valeur normale (ou de la « parité du pouvoir d'achat »). C'est pourquoi les produits et services d'origine canadienne semblaient beaucoup plus coûteux sur les marchés internationaux qu'ils ne l'étaient en réalité, ce qui a miné les secteurs des exportations et des investissements commerciaux. Le Canada a perdu une grande partie de sa capacité d'ajouter de la valeur à ses propres ressources. Le Canada (le seul des pays industrialisés) est devenu un importateur net de technologie et de savoir-faire.

L'augmentation des exportations de pétrole a entraîné une chute de celles d'à peu près tous les secteurs autres que celui des ressources (y compris ceux de la fabrication, des services et du tourisme) et un fléchissement de l'intensité des exportations totales par rapport au PIB (ce qui a marqué un revirement complet par rapport aux tendances antérieures à la mondialisation).



**FIGURE 9** Balances commerciales du Canada — Énergie et autres secteurs



Source Base de données sur les stratégies d'Industrie Canada.

Le Canada affiche maintenant un déficit sur le plan du commerce des marchandises (au lieu de ses excédents commerciaux habituels) au moment où l'effondrement de la balance commerciale dans les secteurs non énergétiques l'emporte sur l'expansion des exportations d'énergie (voir la figure).

La plus grande victime de cette approche « extractiviste » de la politique économique a peut-être été le rendement du Canada — et sa réputation — dans les affaires environnementales internationales. Le nouveau gouvernement fédéral libéral a soutenu une nouvelle cible ambitieuse sur le changement climatique lors de la récente réunion de l'ONU à Paris. Alors qu'il est prometteuse que les dirigeants ont reconnu la nécessité d'une plus grande ambition, sous la forme d'un objectif de 1,5

degré, plutôt que deux degrés, on ne sait pas que les politiciens et les négociateurs ont compris les détails de ce que cela implique. Pour le Canada, cela signifie un objectif plus ambitieux de réduction des émissions de GES domestique, en ligne avec le ferme soutien du Canada pour un objectif global de 1,5°C à Paris. Le vide qui en découle sur le plan des politiques régissant une grande question aussi importante s'est révélé dommageable pour l'industrie pétrolière (qui préférerait une stratégie constante connue à l'incertitude qui persiste sur l'établissement du prix du carbone).

Le gouvernement fédéral sortant n'a pas seulement manqué d'appuyer le processus international fragile que constitue la réglementation des émissions de GES : il l'a activement subverti et saboté — ce qui lui a

valu avec raison le mépris d'une population mondiale préoccupée. Tout comme l'Australie qui pratique une politique extractiviste semblable, le Canada est maintenant reconnu généralement comme le pays industrialisé qui a la pire politique climatique. La flambée des émissions de GES causées par la production de pétrole (en particulier celui qui provient du bitume) a gaspillé au complet des réductions d'émissions chèrement gagnées dans d'autres secteurs — comme l'élimination importante (et coûteuse) de la production d'électricité au charbon en Ontario. Bref, l'industrie pétrolière a agi en profiteur irresponsable tirant parti des efforts de conservation d'autres Canadiens sans oublier le bien-être de générations à venir partout. L'inaction d'Ottawa a appuyé cette irresponsabilité.

La fragilité de l'assise du modèle extractiviste a été exposée subitement. Les marchés mondiaux nous ont rappelé que les prix du pétrole fluctuent dans les deux sens. La tendance à long terme est en fait celle de la stagnation ou même du repli des prix des denrées de base (attribuables en partie aux nouvelles technologies d'extraction et en partie au changement de la demande chez les consommateurs). Le pétrole n'est pas différent. L'histoire de l'économie du Canada est dominée par des vagues temporaires successives de mise en valeur de denrées de base. Chacune de ces vagues génère une prospérité de courte durée pour certains Canadiens, mais elle laisse dans son sillage des rêves démolis et des dommages environnementaux lorsque la bulle finit par éclater.

Comme nous comptons dangereusement et excessivement sur cette industrie

d'extraction d'une seule ressource non renouvelable, le repli en cours des prix du pétrole aura d'importantes répercussions économiques, sociales et budgétaires pour certaines industries et régions du Canada. En même temps, toutefois, le ralentissement de l'industrie du pétrole ouvre aussi une fenêtre au Canada, en lui offrant l'occasion de repenser à notre façon de gérer les industries extractives (et celle du pétrole en particulier), de réaffirmer que l'économie nationale doit reposer sur un éventail d'activités plus équilibré et diversifié, d'insister de nouveau sur la nécessité d'ajouter de la valeur au patrimoine de ressources du Canada à tous les stades de la production et de trouver les meilleures façons d'intégrer et d'harmoniser les besoins liés à la prospérité et à la création d'emploi avec ceux qui portent sur la durabilité.

Bref, le moment n'a jamais été plus idéal pour une stratégie de développement sectoriel actif.

---

## La justification de la stratégie de développement sectoriel

La politique de développement sectoriel vise à promouvoir une augmentation de l'investissement, de la production, de l'emploi et des exportations dans des secteurs d'importance stratégique de l'économie. À cette fin, la composition sectorielle de la production et de l'emploi doit être plus souhaitable et une présence plus solide s'impose dans les secteurs à grande valeur offrant des emplois bien payés, à forte teneur

en innovation, axés sur les exportations et avancés sur le plan environnemental.

L'expérience réussie d'industrialisation pilotée par l'État dans plusieurs économies asiatiques et latino-américaines au cours des dernières décennies, basée sur des interventions stratégiques proactives, indique que la croissance innovatrice et propice à la productivité n'émane pas spontanément des forces du marché. Il faut plutôt la catalyser et la soutenir par des interventions stratégiques actives. La trousse d'outils utilisée par ces pays est diverse et démontre de la créativité : subventions ciblées, interventions commerciales stratégiques, stratégies industrielles actives dans les industries de haute technologie, stratégies d'achat au pays et même propriété par l'État d'entreprises clés, notamment. Ces façons de procéder ont réussi à promouvoir l'innovation, le développement industriel et les exportations plus efficacement que la démarche propulsée par le marché du Canada.

---

## **Interventions proposées par l'ABGF**

L'ABGF continuera à créer une économie canadienne où les industries innovatrices de grande valeur sont plus présentes, créent des emplois mieux rémunérés, améliorent la durabilité environnementale et produisent des revenus adéquats tirés d'un commerce international qui connaît du succès.

Les principaux éléments de la vision de l'ABGF dans le cas du développement sectoriel suivent. Le coût total de ces mesures atteint 500 millions de dollars par année.

On mobilisera aussi d'autres ressources pour appuyer les immobilisations dans des industries stratégiques par l'entremise de la Banque de développement du Canada, comme on peut le voir ci-dessous :

### **1. Établir un réseau de conseils de développement sectoriel**

Le gouvernement fédéral collaborera avec d'autres intervenants (notamment les gouvernements provinciaux, les syndicats, les associations professionnelles, les milieux d'affaires, les universités et les collèges) pour établir un réseau de conseils de développement sectoriel. Ces conseils seront constitués dans des industries productrices de biens et de services qui présentent un grand nombre ou la totalité des caractéristiques suivantes : innovation technologique, croissance de la productivité, revenus plus élevés que la moyenne, durabilité environnementale et intensité des exportations.

Les conseils dénicheront des occasions de stimuler l'investissement et l'emploi au Canada, de mettre au point et de mobiliser la technologie canadienne, d'utiliser des technologies mises au point dans des établissements d'enseignement pour des applications commerciales plus générales, d'investir dans des produits et des pratiques durables et d'augmenter les exportations à valeur ajoutée. Les conseils constitueraient ainsi la première étape à franchir pour rebâtir la capacité nationale élargie du Canada dans le domaine de la planification du développement sectoriel. Chaque conseil établira un plan à moyen terme de mise en valeur de son secteur au Canada, ainsi

qu'une courte liste de suivis qui pourraient aider à atteindre les objectifs du plan. Les conseils de développement sectoriel seront dotés d'un budget de fonctionnement annuel de 50 millions de dollars qui leur permettra de faire leur travail, de commander des recherches et de se charger d'autres tâches infrastructurelles. (Les suivis stratégiques découlant de leurs recommandations seraient financés par d'autres politiques, y compris celles qui sont indiquées ci-dessous.)

## **2. Améliorer la production à valeur ajoutée et l'investissement dans des secteurs clés**

Les conseils de développement sectoriel s'attaqueront à la tâche à moyen terme qui consiste à élaborer des stratégies intégrées pour des secteurs stratégiques. Dans certains secteurs, il est possible d'agir sur-le-champ. Ces mesures seront financées par une affectation budgétaire annuelle de 450 millions de dollars qui appuiera des initiatives de développement sectoriel (ainsi que par des investissements dans l'avoir propre financés par la Banque de développement du Canada, comme on le voit ci-dessous). Les initiatives qu'il serait possible de prendre immédiatement comprendraient les suivantes :

- *Stratégie automobile nationale* : Le gouvernement fédéral a déjà créé une affectation de 500 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les investissements dans des installations stratégiques de fabrication de produits de l'automobile. Cet argent n'est toutefois pas dépensé à

cause des conditions restrictives et parce qu'il n'y a pas de cadre stratégique global approprié (y compris de politiques sur le commerce et l'approvisionnement qui appuieraient cette activité). Le gouvernement fédéral collaborera avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et les intervenants des milieux scientifiques et de l'innovation du Canada pour mettre en œuvre une stratégie automobile intégrée et uniforme qui comportera des investissements en commun dans de nouveaux projets d'envergure sous forme de chaînes de montage d'automobiles et de pièces d'automobile, des moyens de soutien à l'innovation et à l'infrastructure, ainsi que le recrutement d'une nouvelle génération de travailleurs spécialisés.

- *Aérospatiale* : La technologie aérospatiale et spatiale est un rare exemple d'industrie de haute technologie du Canada qui fait plus que le poids dans le domaine du commerce international. Il faut appuyer la production canadienne future par un programme de grappes industrielles axées sur le soutien de programmes de technologie et de produits nouveaux, qui comporte des dispositions sur l'approvisionnement et des mesures compensatoires dans le cas des gros achats aérospatiaux du Canada et regroupe le financement affecté aux programmes canadiens de l'espace et des satellites. Il faudra à cette fin établir, avec les producteurs de l'industrie aérospatiale canadienne, d'autres partenariats actifs qui viseront (grâce au maintien et à

l'expansion de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense qui existe déjà) particulièrement à appuyer les programmes qui portent sur de nouveaux produits servant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre produites par le secteur de l'aviation.

- *Matériel de transport spécialisé* : Les investissements majeurs qui s'imposent depuis longtemps dans les systèmes de transport en commun propulsent la demande d'autobus, de wagons de métro et d'autre matériel de transport spécialisé. Une stratégie fédérale-provinciale-territoriale à venir visera à maximiser le potentiel d'utilisation de matériel de transport fabriqué au Canada offert par de nouveaux projets de transport en commun (financés en partie par les programmes fédéraux). À cette fin, il faudra aussi protéger le pouvoir d'acheter au Canada face aux défis posés par de futurs accords commerciaux. Dans l'industrie ferroviaire aussi, le trafic en pleine expansion et les normes de sécurité plus rigoureuses entraîneront d'énormes investissements dans du matériel roulant neuf au cours des prochaines années. Par ses pouvoirs de réglementer le transport, le gouvernement fédéral peut amener les sociétés ferroviaires à s'engager à acheter du contenu canadien dans le contexte de ces achats d'immobilisations neuves.
- *Métaux primaires et produits des métaux* : Chaque année, le Canada importe pour 4 milliards de dollars d'acier, mais il en exporte pour 1 milliard seulement. Ce

déséquilibre commercial grave élimine des emplois dans les aciéries canadiennes et ajoute du carbone dans l'atmosphère mondiale. Par exemple, la production d'une tonne d'acier émet environ trois fois plus de gaz à effet de serre en Chine qu'au Canada. Des investisseurs étrangers ont acheté toutes les aciéries du Canada en 2007 et 2008. Il est crucial de leur faire respecter les engagements qu'ils ont pris, en vertu de la Loi sur l'investissement au Canada, de maintenir la production et l'emploi au Canada. Une politique d'approvisionnement devrait accorder la préférence à l'acier canadien plutôt qu'aux importations. Il faut nous prévaloir des recours commerciaux pour empêcher les pays dont les normes ouvrières et environnementales sont moins rigoureuses de pratiquer le « dumping » de l'acier sur le marché canadien. Il faudrait plus particulièrement permettre aux travailleurs et à leurs syndicats de participer aux recours commerciaux.

- *Stratégie d'exportation numérique* : Le cinéma, la production, les logiciels et les jeux électroniques sont devenus d'importantes industries d'exportation au cours des dernières années et le Canada n'utilise pas à fond son potentiel pour participer avec succès dans ces industries de croissance. Il est possible d'appuyer les ressources affectées au soutien de la production canadienne et des exportations (par le Fonds des médias du Canada et divers programmes spécialisés dans les domaines du film, du numérique et d'autres médias) par la

nouvelle enveloppe du développement sectoriel. En s'inspirant du modèle finlandais qui connaît du succès, la Banque de développement du Canada (décrite cidessous) peut investir dans le capital-actions d'entreprises prometteuses, ce qui leur permettra d'avoir une présence croissante et de plus longue durée au Canada (au lieu de vendre à des producteurs étrangers dès qu'elles affichent les premiers signes de succès).

- *Fabrication et compétences énergétiques écologiques* : Des initiatives en cours sur le plan de la politique énergétique sont porteuses de grandes possibilités de stimuler la fabrication au Canada de composantes nécessaires pour les systèmes d'énergie solaire, éolienne et d'autres énergies vertes. La politique fédérale peut compléter et appuyer ces initiatives par un crédit d'impôt à l'investissement remboursable de 10 % applicable aux nouvelles immobilisations et à l'outillage pour la fabrication à énergie verte, ainsi qu'au perfectionnement spécialisé des titulaires de nouveaux emplois « à col vert » dans les industries des énergies nouvelles, de la modernisation de bâtiments et de la conservation.
- *Exploitation forestière* : L'industrie forestière et celle des produits du bois et du papier ont subi des dommages énormes au cours des dernières années (à cause en partie des effets d'une devise surévaluée et en partie du ralentissement important de la construction résidentielle aux États-

Unis qui a suivi la crise financière de 2008). L'industrie est sur le point de rebondir considérablement, au moment où le dollar revient sur terre et l'économie américaine reprend. On appuiera une reprise durable de l'industrie en maintenant et élargissant le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière et des mesures visant à améliorer l'adoption des mises à niveau de technologies; la fabrication de produits forestiers et de produits du papier, ainsi que la production de bois à valeur ajoutée; la conservation et la cogénération d'énergie et d'autres pratiques durables; et les nouvelles compétences spécialisées nécessaires à la production de produits forestiers et à une exploitation forestière durables.

### **3. Remplacer la Loi sur Investissement Canada**

La propriété et le contrôle étrangers qui se poursuivent sont à la fois une conséquence et une cause de la régression structurelle de la composition sectorielle de l'économie nationale. Avec sa « mesure de l'avantage net » vague et inefficace, la Loi sur investissement Canada sera supprimée et remplacée par une nouvelle Loi sur la propriété canadienne qui précisera la méthodologie appliquée à un critère plus significatif et transparent de rentabilité. Pour qu'une prise de contrôle soit approuvée, un investisseur étranger devra prendre des engagements exécutoires à l'égard des niveaux de production et d'emploi, effectuer de nouveaux investissements dans des immobilisations et dans la technologie, et

augmenter le contenu canadien des contrats d'approvisionnement et d'autres intrants. Il sera en général interdit aux intérêts étrangers de prendre le contrôle de biens dans le secteur des ressources, sauf si l'on réussit à faire valoir solidement que l'application de la technologie et des capitaux par l'acheteur étranger favorisera vraiment la capacité de production d'entreprises canadiennes.

#### **4. Réviser le mandat de la politique monétaire pour tenir compte du taux de change**

Pendant que les prix du pétrole faiblissaient, le dollar canadien perdait de la valeur à l'étranger au cours des deux dernières années. La montée et la dégringolade spectaculaires du dollar constituent un effet secondaire déstabilisateur et destructeur des exportations de ressources non réglementées (et de la prise de contrôle peu réglementée, par des intérêts étrangers, d'entreprises du secteur des ressources). Pendant que le dollar grimpeait, les promoteurs du libre marché faisaient preuve d'une attitude d'insouciance en affirmant qu'il s'agissait d'une évolution naturelle du marché qu'il ne fallait pas entraver et que les gains produits par les exportations de ressources feraient plus que compenser les pertes d'industries (et en particulier celle de la fabrication) écartées par un dollar surévalué. Cet optimisme était loin d'être justifié. Même si le taux de change Canada-États-Unis tombe à son plus bas niveau qu'il a vu dans plus d'une décennie, nos responsables des politiques doivent retenir les leçons de ce détour douloureux et inutile.

En limitant l'achat d'entreprises de ressources par des intérêts étrangers et en ralentissant le rythme de la mise en valeur future des ressources, on allégera automatiquement les pressions à la hausse qui s'exerceront à l'avenir sur la devise canadienne. La Banque du Canada a refusé d'intervenir lorsque le dollar flambait, contrairement à ce qu'ont fait les banques centrales de beaucoup de pays de l'OCDE, qui reconnaissent l'importance de gérer les taux de change. Il faudrait maintenant modifier le mandat de la Banque du Canada en matière de politique monétaire afin d'y mentionner clairement qu'il faut maintenir le taux de change à un niveau concurrentiel sur la scène internationale. Cette réforme justifiera de futures interventions de la banque lorsque les marchés des devises tourneront mal de nouveau et court-circuitera les ralliements spéculatifs futurs en modifiant les attentes des investisseurs et des cambistes (qui en viendront à comprendre que la banque centrale réagira probablement).

#### **5. Créer une Banque de développement du Canada**

Afin de fournir du financement pour des stratégies de développement sectoriel (y compris les propositions provenant des conseils de développement sectoriel), le gouvernement fédéral dotera une nouvelle banque publique de développement économique, la Banque de développement du Canada. Cette nouvelle banque publique aura le pouvoir de créer du crédit et de l'affecter à des projets innovateurs dans des secteurs ciblés de l'économie. Elle sera aussi

autorisée à acquérir des participations dans des entreprises ou des projets qui ont une valeur stratégique. Le recours aux banques de développement appartenant à l'État s'est révélé un outil efficace de développement sectoriel dans beaucoup d'autres régions (en Asie, en Europe et en Amérique latine). La banque évaluerait des projets possibles et les financerait en fonction de critères plus généraux, y compris une analyse intégrée des coûts et avantages sociaux, que ceux dont tiendraient normalement compte des investisseurs privés.

La BDC aurait le mandat de couvrir son coût du capital en fonction d'une rentabilité nette (dans tout son portefeuille d'investissements). La juste valeur de ces investissements figurera du côté de l'actif du bilan gouvernemental et c'est pourquoi le

gouvernement comptabilise la capitalisation initiale de la banque (nous proposons un capital de départ de 2 milliards de dollars) comme un investissement (et non comme une charge courante). Comme les taux d'intérêt, même sur les obligations à très long terme de l'État (échéance pouvant atteindre 50 ans) atteignent des plateaux records (et presque zéro en termes réels attendus), c'est un excellent moment pour créer la banque. Les entreprises non financières du Canada détiennent maintenant pour plus de 600 milliards de dollars de réserves d'encaisse et de liquidités inactives. Les investissements de la BDC aideront à contrer le refus persistant des entreprises privées de réinvestir leurs liquidités excédentaires dans des projets canadiens qui créeraient des emplois.



# Eau

---

## Contexte

Le Canada a besoin d'une politique nationale sur l'eau qui repose sur le principe selon lequel l'eau est un bien commun confié au public, ainsi qu'un droit de la personne.

Selon la notion du « bien commun », l'eau constitue un patrimoine commun à partager, protéger, gérer, et dont tous doivent profiter. Un cadre sur le bien commun oblige à modifier la gouvernance de l'eau afin de donner la priorité au droit de la personne que constitue l'eau, à la participation du public et aux droits des Autochtones qui ont trait à l'eau. Les principes de la fiducie publique signifient que les gouvernements seraient tenus de protéger les ressources en eau pour en assujettir l'utilisation privée aux droits communautaires.

Depuis 2010, les Nations Unies ont adopté plusieurs résolutions reconnaissant le droit de la personne à l'eau et aux services sanitaires, droit qu'elles ont reconnu de nouveau dans leurs objectifs de développement durable pour 2015. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a exhorté les gouvernements à élaborer des plans et des stratégies complets, à évaluer la mise en œuvre des plans d'action, à garantir des services abordables pour tous et à créer des moyens de rendre compte et des recours légaux.

Le gouvernement du Canada a reconnu le droit de la personne à l'eau et aux services sanitaires en juin 2012, au cours de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, mais il ne l'a pas encore appliqué. Le moment est venu de le faire en adoptant des lois fédérales et assurant un financement adéquat.

---

## Enjeux d'actualité

### Eau potable dans les collectivités autochtones

Même si le gouvernement précédent s'est engagé à maintes reprises à garantir de l'eau potable propre, 168 avis portant sur la qualité de l'eau potable ont été diffusés dans 120 collectivités des Premières Nations au cours de l'automne de 2015<sup>1</sup>. Il y a habituellement plus de 100 avis en vigueur sur la qualité de l'eau, depuis presque 20 ans dans certaines collectivités<sup>2</sup>. Le premier ministre Justin Trudeau a promis de mettre fin aux avis d'ébullition d'eau dans les cinq ans.

La *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* établit des normes nationales exécutoires nécessairement rigoureuses sur l'eau potable, mais elle n'a pas affecté de financement pour pouvoir les appliquer<sup>3</sup>.

## **L'infrastructure publique de distribution d'eau et de traitement des eaux usées**

L'infrastructure publique de distribution d'eau et de traitement des eaux usées du Canada vieillit. L'infrastructure d'eau du Canada est dans un état moyen à médiocre dans une proportion de un tiers<sup>4</sup>. Non linéaires (installations, stations de pompage, etc.) est en meilleur état, qui varie de moyen à médiocre dans une proportion de 16 % seulement<sup>5</sup>. La valeur de remplacement totale des réseaux de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales est établie à 575 milliards de dollars. La Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes (2016) estime qu'il en coûterait 61 milliards de dollars<sup>6</sup> pour remplacer les réseaux dont l'état est jugé « mauvais » ou « très mauvais ».

Le gouvernement fédéral n'oblige plus les municipalités à conclure des partenariats public-privé afin de recevoir du financement fédéral pour des projets d'infrastructure de grande envergure. Le nouveau gouvernement libéral a promis presque 20 milliards de dollars de financement, montant qui sera réparti entre des installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées, l'énergie propre et l'infrastructure résiliente au climat. Or, on ne sait toujours pas clairement combien d'argent sera affecté aux installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées. Le Canada a besoin d'un plan à long terme afin de financer adéquatement l'infrastructure publique ou communautaire de distribution d'eau et de traitement des eaux usées.

## **Soutien des ressources en eau par les sciences, la recherche et la réglementation**

Les trois ordres de gouvernement se partagent la responsabilité de la surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau. Le Canada possède les ressources pour être un chef de file de la recherche environnementale, mais les changements législatifs imposés par le précédent gouvernement fédéral, des compressions budgétaires graves et le manque de coordination entre les 20 ministères et organismes fédéraux et plus responsables de l'eau ont mis en danger les ressources en eau du pays.

Selon les rapports ministériels sur les plans et les priorités et sur le rendement, les budgets du programme des Ressources en eau d'Environnement et Changement climatique Canada et de celui des Écosystèmes aquatiques durables du ministère des Pêches et des Océans ont fondu de 73,4 millions de dollars 2011–2012 à 2015–2016. Les programmes suivants sont au nombre des programmes de premier plan qui ont été touchés :

- Régions des lacs expérimentaux;
- Programme des contaminants des océans et de la toxicologie marine;
- Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère;
- Laboratoire de recherche atmosphérique en environnement polaire;
- Centre canadien des eaux intérieures;

- Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme de l'eau de l'ONU (base de données sur la qualité de l'eau dans le monde);
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie;
- Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

Le nouveau gouvernement libéral s'est engagé à revoir sans tarder les processus d'évaluation environnementale du Canada, à appliquer de nouveaux processus équitables et à rétablir les mesures de protection disparues de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et de la *Loi sur les pêches*, ainsi qu'à intégrer des mesures de protection à jour. Le gouvernement s'est engagé à redonner 40 millions de dollars aux programmes fédéraux de sciences et de surveillance des océans, à investir 50 millions de dollars par année pendant les quatre prochaines années dans la science et la surveillance des eaux, à affecter 1,5 million de dollars par année à la recherche sur les eaux douces et à injecter des fonds frais dans la Région des lacs expérimentaux de l'Institut international du développement durable.

Plus de 150 milliards de litres d'eaux usées brutes sont déversés dans les cours d'eau du Canada chaque année<sup>7</sup>. Le gouvernement fédéral a adopté un règlement sur les eaux usées en juin 2012, mais il n'a pas accordé aux municipalités de fonds pour leur permettre de prendre les mesures qui s'imposent afin de se conformer au règlement. La Fédération

canadienne des municipalités calcule que les mises à niveau des usines nécessaires pour se conformer à la réglementation coûteront à elles seules au moins 20 milliards de dollars aux municipalités<sup>8</sup>. L'ABGF collaborera aussi avec les gouvernements provinciaux pour harmoniser les rapports à produire afin de réduire le coût d'administration des règlements.

### **Protection des bassins hydrographiques contre des projets énergétiques extrêmes**

L'énergie extrême s'entend des formes d'énergie dont l'extraction exige plus d'eau, d'énergie et d'effort et qui sont plus destructrices pour l'environnement et les collectivités voisines<sup>9</sup>. Ces méthodes comprennent notamment l'exploitation des sables bitumineux et la fracturation hydraulique (fracturation). L'extraction d'énergie extrême et les projets de transport connexes exposent les municipalités et les collectivités autochtones parce que ce sont elles qui devront payer les coûts du nettoyage et des soins de santé.

Des collectivités d'un bout à l'autre du Canada soulèvent des préoccupations au sujet de la fracturation hydraulique, méthode controversée qui utilise du sable, de l'eau et des produits chimiques pour faire exploser des formations rocheuses afin d'en extraire du gaz naturel ou du pétrole. La fracturation entraîne de nombreux risques, y compris la contamination des eaux souterraines, la mauvaise qualité de l'air, l'activité sismique accrue (tremblements de terre) et les changements climatiques. Dans un

rapport<sup>10</sup> que le gouvernement fédéral a commandé en 2014 au Conseil des académies canadiennes, on a signalé d'importantes lacunes de l'information sur les fuites des puits, la migration souterraine des matières chimiques, les incidences cumulatives et l'innocuité des produits chimiques servant à la fracturation. Un sondage Ekos réalisé en 2014 a révélé que 70 % des Canadiens appuient l'imposition d'un moratoire national sur la fracturation<sup>11</sup>.

Il existe actuellement une vingtaine de propositions portant sur la construction d'usines de gaz naturel liquéfié sur la côte de la Colombie-Britannique où des superpétroliers viendront le charger pour le transporter vers des marchés d'exportation. Les grands projets de pipeline proposés comme Energy East, l'oléoduc Trans Mountain proposé par Kinder Morgan en Colombie-Britannique, l'Alberta Clipper vers les Grands Lacs et la canalisation 9 en Ontario et au Québec transporterait du pétrole tiré des sables bitumineux ou du pétrole de fracturation, ce qui exacerberait les changements climatiques et mettrait en danger l'eau, les aliments et la santé publique. Le transport ferroviaire du bitume ou du pétrole tiré de la fracturation expose des collectivités à un ensemble de risques différents : des déraillements et d'autres types d'accidents comme la catastrophe de Lac-Mégantic.

Il existe un manque important de données scientifiques indépendantes sur les conséquences des déversements de bitume dilué dans l'eau, y compris sa façon de réagir dans les cours d'eau et les défis que pose son nettoyage. Les pétroliers de Suncor qui

transportent du bitume sur le fleuve Saint-Laurent créent un précédent dangereux sur le plan du transport des sables bitumineux vers le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Le gouvernement libéral s'est engagé à interdire les pétroliers sur la côte nord de la Colombie-Britannique et il a promis de nouveau de protéger le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Il devrait interdire aussi les transporteurs de GNL sur la côte du Pacifique et le transport du pétrole non conventionnel dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

### **Prélèvements et exportations d'eau**

Même si le Canada détient presque 20 % des réserves d'eau douce du monde, 1 % seulement de notre eau est renouvelable ou renouvelé par les précipitations de pluie ou de neige chaque année. Le Canada exporte un total net de 59,9 Gm<sup>3</sup> d'eau virtuelle (volume d'eau utilisée pour produire ou transformer un bien ou un service) par année, ce qui en fait le deuxième exportateur net d'eau virtuelle au monde<sup>12</sup>.

Le tiers de nos collectivités tirent leur eau potable des eaux souterraines. Une étude réalisée en 2015 et publiée dans *Nature Geoscience* a révélé que l'eau souterraine du monde est renouvelable dans une proportion de 6 % seulement<sup>13</sup>.

Au cours des dernières années, des groupes de réflexion de droite, aux États-Unis et au Canada, ont proposé d'exporter de l'eau en vrac du Manitoba et du Québec. Sans compter que ces projets coûteraient énormément cher, ils consommeraient d'énormes quantités d'énergie et

constitueraient de graves menaces pour les bassins hydrographiques.

### **Contestations commerciales de la réglementation de l'eau**

Lorsque l'eau est considérée comme un bien ou un service négociable en vertu des accords sur le commerce international, des pressions à la marchandisation font leur apparition et rendent aussi les politiques sur l'eau et d'autres mesures vulnérables aux contestations entre investisseurs et État qui mettent en cause un droit de propriété sur l'eau, sa distribution et son traitement.

En excluant l'eau des accords commerciaux et mettant fin aux protections des investissements, l'ABGF évitera des menaces aux sources d'eau canadiennes et des contestations coûteuses en vertu de l'ALÉNA comme la contestation de 130 millions de dollars de la papetière AbitibiBowater (devenue Produits forestiers Résolu) et la poursuite de 250 millions de dollars intentée en vertu de l'ALENA pour contester le moratoire imposé par le Québec sur la fracturation dans la vallée du fleuve Saint-Laurent. Les contestations portant sur l'eau présentées en vertu de l'ALENA ont coûté au gouvernement 171,5 millions de dollars jusqu'à maintenant<sup>14</sup>. L'exclusion de l'eau des accords commerciaux et l'élimination des protections à l'investissement protégeront aussi les droits des municipalités, des provinces et des territoires de réglementer ou de créer de nouveaux monopoles publics pour la prestation de services de distribution d'eau et d'assainissement sans avoir à craindre des contestations portant sur le commerce.

---

### **Interventions proposées par l'ABGF**

Les mesures qui suivent lancent le processus d'élaboration d'une politique nationale sur l'eau qui fera de la conservation et de la protection de nos ressources en eau un bien public et de l'eau et des services sanitaires, un droit.

L'ABGF prendra les mesures suivantes, notamment pour appuyer le plein droit à l'eau et aux services sanitaires. Elle :

- créera un fonds national public pour les eaux et les eaux usées (4,8 milliards de dollars par année);
- mettra en œuvre le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (1 milliard de dollars par année pendant 20 ans);
- engagera 100 millions de dollars par année pour appuyer les infrastructures de distribution d'eau dans les petites municipalités;
- affectera 75 millions de dollars par année à la formation continue des préposés à l'entretien des systèmes d'eau, aux programmes d'agrément et de conservation du secteur public;
- consacrera 4,7 milliards de dollars en 10 ans à des installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées dans les réserves des Premières Nations<sup>15</sup>. L'ABGF respecte l'autonomie politique des Autochtones et leurs droits à l'eau et cherche à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones et de leurs gouvernements.

L'ABGF prendra les mesures suivantes pour appuyer et financer la recherche sur les incidences environnementales. Elle :

- fournira des évaluations de tous les projets d'énergie et d'exploitation minière, y compris des consultations communautaires, cherchant à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des collectivités autochtones (50 millions de dollars);
- produira une étude approfondie et indépendante des effets de la mise en valeur des sables bitumineux (30 millions de dollars);
- rétablira le financement fédéral pour la Région des lacs expérimentaux et les programmes de l'eau à Environnement et Changement climatique Canada, à Pêches et Océans, à l'Agence Parcs Canada et dans d'autres ministères (93,5 millions de dollars en 2016–2017; 53,5 millions de dollars par année par la suite).

Afin de garantir la sécurité et la viabilité des eaux douces au Canada, l'ABGF :

- mettra en œuvre un plan d'action intégré afin de protéger les Grands Lacs (500 millions de dollars la première année et 950 millions de dollars de plus par année pendant chacune des quatre années suivantes);
- établira des cadres de surveillance de la qualité et la quantité de l'eau (327,5 millions de dollars en trois ans) en donnant au personnel de la formation sur la surveillance de l'eau, augmentant le nombre de postes de surveillance et

créant au cabinet un poste de ministre de l'Eau;

- affectera 3 millions de dollars à la mise en œuvre d'un plan de protection des eaux souterraines et 1 million à une étude sur les exportations d'eau virtuelle du Canada.

---

## Notes

**1** « Eau potable et eaux usées ». Ottawa : Santé Canada. <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-eau-fra.php#adv>; « Les avis relatifs à l'eau potable ». First Nations Health Authority. <http://www.fnha.ca/what-we-do/environmental-health>

**2** « Santé des Premières Nations et des Inuits : Eau potable et eaux usées ». Ottawa : Santé Canada. <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-eau-fra.php#s2d>

**3** Pour en savoir davantage, voir le chapitre sur les Premières Nations.

**4** Felio, Guy et coll. (2016). *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes*. Infrastructure canadienne. <http://www.canadainfrastructure.ca/fr/index.html>

**5** *Ibid.*

**6** *Ibid.*

**7** « Les eaux usées ». Ottawa : Environnement Canada. <http://www.ec.gc.ca/eu-ww/default.asp?lang=Fr&n=BC799641-1>

**8** Felio, Guy et coll. (2012). *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes*. Infrastructure canadienne. <http://www.canadainfrastructure.ca/fr/index.html>

**9** *Extreme Energy: The Road to Nowhere*. <http://frack-off.org.uk/extreme-energy-the-road-to-nowhere/>

**10** Conseil des académies canadiennes, 2014. *Incidences environnementales liées à l'extraction du gaz de schiste au Canada*. Ottawa ON : Le Comité d'experts sur Harnacher la science et la technologie pour comprendre les incidences environnementales liées à l'extraction du gaz de schiste, Conseil des académies canadiennes. <http://www.scienceadvice.ca/uploads/eng/assessments>

and publications and news releases/shale gas/shalegas\_fullreporten.pdf

**11** <http://canadians.org/fr/medias/le-sondage-de-recherche-ekos-octobre-2014>

**12** Rahman, N., Barlow, M. et Karunanathan, M. (2011). *Leaky Exports : A Portrait of the Virtual Water Trade in Canada*. Ottawa : Conseil des Canadiens.

**13** <http://www.nature.com/ngeo/journal/vaop/ncurrent/full/ngeo2590.html>

**14** Voir le chapitre sur la Politique commerciale.

**15** Voir le chapitre sur les Premières Nations.

# Éducation postsecondaires et formation professionnelle

## Contexte

Les études postsecondaires terminées sont devenues une importante condition préalable pour œuvrer dans la population active, même si elles sont beaucoup moins abordables maintenant qu'il y a 25 ans. Qu'il s'agisse de la certification dans un métier, d'un diplôme collégial, d'un diplôme de premier cycle ou d'un grade au niveau avancé, l'économie d'aujourd'hui exige des études et une formation plus poussées que jamais.

Comme la plupart des programmes sociaux, les études postsecondaires relèvent de la compétence des provinces en vertu de la Constitution. Comme le système de soins de santé du Canada, le système d'éducation postsecondaire reçoit toutefois un financement important du gouvernement fédéral. La Loi canadienne sur la santé permet au gouvernement fédéral d'établir des normes de soin et de financement et assurer l'universalité de l'accès en légiférant. Le gouvernement fédéral a toujours joué aussi un rôle stratégique clé dans le domaine des études postsecondaires. Or, le Canada est le seul pays du G20 à ne pas avoir de vision nationale de l'enseignement supérieur.

Sans vision nationale, l'accès aux études postsecondaires, leur caractère abordable et

les priorités changent considérablement d'une administration provinciale ou territoriale à l'autre. C'est pourquoi les étudiants ont des défis très différents à relever pour avoir accès à l'enseignement supérieur : tout dépend de l'endroit où ils étudient. Il n'est pas dans l'intérêt de l'égalité sociale ni du développement économique que des étudiants d'une province paient jusqu'à trois fois plus que ceux d'une autre province.

Depuis la réduction du financement fédéral imposée au milieu de la décennie 1990, un pourcentage croissant du coût des études postsecondaires a été transféré aux étudiants et à leur famille. Entre 1982 et 2012, le financement gouvernemental affecté aux universités en pourcentage des revenus d'exploitation a dégringolé de 83 % à 55 %. Les étudiants ont été forcés de combler cet écart financier : les frais de scolarité en pourcentage des revenus de fonctionnement des universités sont passés de 14 % à 38 % au cours de la même période<sup>1</sup>.

Les étudiants au Canada ont toutes sortes de défis à relever lorsqu'ils essaient d'acquérir l'éducation dont ils ont besoin pour avoir une chance de réussir dans la population active d'aujourd'hui, qui évolue rapidement. Ces défis comprennent des niveaux records d'endettement, des taux de



chômage élevés irréductibles (deux fois ce qu'ils sont pour la population en général) et un pourcentage estimé à 40 % des diplômés d'université de 25 à 34 ans aux prises avec le sous-emploi, sans oublier la demande croissante de participation à des stages non rémunérés<sup>2</sup>.

En 2015–2016, les frais de scolarité moyens dans les universités du Canada ont augmenté de 3,2 % pour atteindre en moyenne 6 191 \$ par année<sup>3</sup>. Les frais de scolarité à eux seuls ont augmenté de plus de 160 % depuis 1990<sup>4</sup>. Des établissements exigent souvent des frais obligatoires supplémentaires pour contourner la réglementation des frais de scolarité par les provinces, car ces frais supplémentaires ne sont pas réglementés dans toutes les provinces. En 2015–2016, ces frais ont augmenté le coût des études universitaires de 838 \$ en moyenne par étudiant, ce qui a porté les frais de premier cycle moyens totaux à plus de 7 000 \$<sup>5</sup>.

Ces moyennes dissimulent toutefois des façons spectaculairement différentes d'aborder le financement des études postsecondaires. Les frais de scolarité varient de 7 868 \$ par année en Ontario à 2 660 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador<sup>6</sup>. Dans les programmes spécialisés comme la médecine, le droit et l'art dentaire, souvent, les frais de scolarité ne sont pas réglementés. Les étudiants peuvent payer trois fois ou plus la moyenne pour ces programmes, ce qui propulse dans les six chiffres la dette d'études de beaucoup de futurs professionnels de la santé. En 2012, 30 % des étudiants en médecine s'attendaient à terminer leurs études endettés de plus de 100 000 \$ et

13 % prévoient que leur dette d'études dépasserait 160 000 \$<sup>7</sup>.

---

## Enjeux d'actualité

### Financement de base

À compter de 1967, le financement fédéral affecté à l'enseignement supérieur a été basé sur un modèle de partage des coûts. Les provinces prenaient des décisions sur les politiques, les programmes et les dépenses et elles administraient le système. Le gouvernement fédéral leur accordait un montant équivalant à leur investissement. Dans le contexte de cet arrangement, les dépenses fédérales consacrées à l'enseignement supérieur ont triplé. En 1977, le gouvernement a laissé tomber ce modèle de partage des coûts et a lancé le cadre du financement des programmes établis (FPÉ) à la suite duquel les fonds ont été transférés sous forme de points d'impôt et de transferts en argent. Le FPE a été remplacé par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) en 1996 et par le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) en 2004.

Ces changements ont réduit à la fois le financement global contenu dans le transfert et l'obligation pour les provinces de rendre compte de l'utilisation des fonds. Le transfert canadien en matière de programmes sociaux ne garantit pas que le financement fédéral destiné aux études postsecondaires atteint les étudiants et leur famille. Le financement au titre du transfert a plafonné en 1981, à 0,56 % du PIB, avant de reculer pendant le reste des décennies 1980 et 1990 pour tomber

à un plancher de 0,15 % en 2005. Le transfert fédéral au titre des études postsecondaires s'établit actuellement à 0,20 % du PIB<sup>8</sup>.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants estime que le financement fédéral de base pour les études postsecondaires présente un écart défavorable de 2,4 milliards de dollars par rapport aux niveaux de 1992–1993, compte tenu de l'inflation et de l'augmentation de l'inscription. Comme le financement fédéral accordé aux collèges et aux universités accuse du retard, les frais de scolarité ont augmenté, car les coûts sont transférés aux étudiants. La diminution du financement réduit aussi la capacité des établissements d'embaucher suffisamment de chargés de cours et de personnel de soutien, de maintenir des pratiques ouvrières équitables, ce qui fait baisser la qualité dans les collèges et les universités du Canada.

### **Aide financière aux étudiants**

Le fardeau financier imposé aux étudiants a fait grimper considérablement le nombre d'étudiants qui ont besoin d'aide financière et le montant requis. Dans le rapport actuariel le plus récent sur le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), on prévoit que le plafond de 19 milliards de prêts étudiants globaux sera atteint en 2021. Le gouvernement fédéral a toutefois été forcé de hausser le plafond législatif à 24 milliards de dollars pour éviter qu'il soit atteint dès janvier 2016, cinq années complètes plus tôt que prévu<sup>9</sup>.

Ce chiffre représente une partie seulement de l'endettement total des étudiants et n'inclut pas les prêts provinciaux et personnels, les marges de crédit et la dette sur les cartes de

crédit liée à l'éducation. En 2012, Statistique Canada estimait que l'endettement total représenté par les prêts étudiants dépassait 28 milliards de dollars<sup>10</sup>.

On a établi un lien entre l'endettement important des étudiants et la baisse des taux plus faibles de diplomation, ainsi qu'une probabilité réduite de les voir poursuivre des études au-delà du premier cycle. L'endettement important constitue aussi un facteur négatif dans une économie déjà affaiblie, caractérisée par la précarisation croissante du travail et la stagnation des salaires. Les obligations découlant de prêts étudiants réduisent la capacité des nouveaux diplômés de fonder une famille, d'investir dans des biens, d'acquérir de l'expérience du bénévolat lié à leur carrière et d'accepter un travail moins payant qui correspond mieux à leurs intérêts ou à leurs objectifs.

À l'automne de 2009, le gouvernement fédéral a établi le Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE). Ce programme augmente considérablement l'aide aux étudiants, mais si l'on veut réduire vraiment l'endettement des étudiants, il faut investir beaucoup plus. Le gouvernement a consacré plus d'un milliard de dollars au Régime enregistré d'épargne-études (REEE) en 2014<sup>11</sup>. Le REEE est coûteux, inefficace et utilisé principalement par les familles à revenu supérieur qui ont le moins besoin d'aide financière pour payer des études postsecondaires. En 2014, le crédit d'impôt et les régimes d'épargne ont coûté plus de 2,9 milliards de dollars au total au gouvernement fédéral<sup>12</sup>.

## Étudiants des Premières Nations

Le gouvernement fédéral a l'obligation morale et légale d'assurer le mieux-être des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ce qui inclut l'accès aux études postsecondaires. Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) est le principal moyen pour les étudiants inscrits inuits et des Premières Nations de recevoir de l'aide financière du gouvernement fédéral. Depuis 1996, la croissance annuelle du financement du PAENP n'a pas reposé sur l'admissibilité ou l'inscription : elle a été plutôt plafonnée à 2 % par année, même si les augmentations réelles se rapprochaient davantage de 1 %.

Or, comme l'inflation, l'augmentation de la population et les hausses des frais de scolarité dans la plupart des administrations ont dépassé de loin les 2 % par année depuis 1996, le financement par habitant a diminué en réalité chaque année au cours des deux dernières décennies. En fait, le nombre d'étudiants des Premières Nations qui reçoivent de l'aide financière en vertu du PAENP est tombé de 22 938 en 1997 à 18 729 en 2009, même si la demande augmente. On estime qu'entre 2001 et 2006, plus de 10 500 étudiants se sont vu refuser du financement et environ 3 200 autres par année s'en sont vu refuser depuis à cause du plafonnement du financement<sup>13</sup>. Voir le chapitre de l'ABGF sur les Premières Nations qui contient des détails sur le financement.

## Recherche universitaire

Les récents budgets fédéraux ont affecté le financement de la recherche de façon

à répondre aux priorités à court terme du secteur privé et non à des besoins généraux de la société, ce qui mine la recherche fondamentale et l'innovation. Cette stratégie de commercialisation de la recherche universitaire a de vastes conséquences — elle limite la liberté universitaire et la propriété publique de la recherche et va jusqu'à décourager l'innovation sur le marché privé. Les augmentations du financement fédéral qui visent les programmes de recherche dictée par le marché créent en outre, dans le secteur privé, une dépendance malsaine à l'égard des activités de recherche-développement des universités. Ces subventions aux entreprises contribuent directement au fait que le Canada a du retard sur d'autres pays de l'OCDE au niveau des investissements du secteur privé dans la capacité interne de recherche-développement.

## Apprentissage et formation spécialisée

L'ancien premier ministre Stephen Harper a déclaré que ce que l'on qualifie de pénurie de compétences spécialisées constituait « le plus gros défi auquel fait face le Canada » lorsqu'il est question de la croissance économique future. Or, le gouvernement fédéral précédent n'était pas assez préoccupé pour régler le problème et il a probablement contribué à la pénurie en imposant des compressions budgétaires qui ont fait dégringoler le Canada presque au bas de l'échelle du monde industrialisé pour les investissements publics dans la formation professionnelle. Les compressions imposées à Statistique Canada et l'élimination du financement de

base d'organismes multilatéraux comme le Forum canadien sur l'apprentissage, le Centre syndical et patronal du Canada et le Conseil canadien sur l'apprentissage ont créé des lacunes sur les plans de l'information sur le marché du travail et des conseils en politiques publiques. Le gouvernement a aussi rendu plus difficile pour les Canadiens l'accès à des programmes de formation visant à contrer des supposées pénuries de connaissances spécialisées. L'admissibilité à l'assurance-emploi (AE) a été restreinte, 40 % seulement des Canadiens sans travail étant admissibles aux prestations et à la formation. On a sabré dans le financement consacré aux programmes de formation destinés aux travailleurs non couverts par l'AE.

---

## **Interventions proposées par l'ABGF**

### **Éliminer les frais de scolarité au Canada**

L'ABGF préconise la présentation d'une loi fédérale sur les études postsecondaires<sup>14</sup>. La loi devrait s'inspirer de la Loi canadienne sur la santé et assurer le maintien des principes de l'accessibilité, de l'intégralité, de la gouvernance collégiale, de l'administration publique et de la liberté scolaire. La loi proposera un nouveau transfert en argent réservé à l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement fédéral financera jusqu'à 50 % du montant nécessaire pour éliminer les frais de scolarité et autres dans la province où ils sont les plus élevés, montant qui augmentera chaque année en fonction de l'inscription et de l'indexation

sur l'inflation. Toutes les provinces recevront le même financement fédéral par étudiant sans égard au niveau actuel de leurs frais de scolarité. Pour obtenir le transfert en argent, les provinces devront collaborer avec le gouvernement fédéral pour finir par éliminer tous les frais de scolarité et les frais accessoires.

L'élimination des frais de scolarité fera baisser de façon spectaculaire les besoins financiers des étudiants au cours des études, réduira les dépenses gouvernementales consacrées au PCBE et au PAENP et il en coûtera au fédéral 3,3 milliards de dollars pour l'année scolaire 2016–2017. Une partie du financement nécessaire pour supprimer les frais de scolarité (1 milliard de dollars) proviendrait de l'annulation du Régime enregistré d'épargne-études (REEE), du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) et du Bon d'étude du Canada (BEC).

### **Financement de la recherche et bourses d'études**

L'ABGF mettra fin à l'application étroite du financement et à la commercialisation à court terme. Le budget de référence des organismes subventionnaires fédéraux augmentera de 10 % et des fonds plus importants seront affectés de façon asymétrique aux sciences humaines. L'ABGF augmentera en outre le nombre de bourses d'études supérieures du Canada pour le porter à 3 000, ce qui concorde avec la croissance moyenne du programme depuis 2003. Ces montants seront répartis de façon proportionnelle entre les conseils subventionnaires de la recherche en fonction des statistiques de l'inscription.

**TABLEAU 4** Dépenses fédérales nécessaires pour supprimer les frais de scolarité des étudiants canadiens (mil\$)

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Total
2016–2017	48 \$	12 \$	116 \$	59 \$	610 \$	1 580 \$	131 \$	104 \$	361 \$	266 \$	3 286 \$
2017–2018	47 \$	12 \$	116 \$	58 \$	628 \$	1 612 \$	134 \$	107 \$	372 \$	271 \$	3 357 \$
2018–2019	47 \$	12 \$	116 \$	58 \$	647 \$	1 644 \$	136 \$	110 \$	383 \$	277 \$	3 429 \$

### Apprentissage et formation spécialisée

L'ABGF lancera une stratégie nationale intégrée afin d'aider les Canadiens à obtenir la formation professionnelle dont ils ont besoin pour trouver et garder de bons emplois. Elle établira aussi une nouvelle Enquête sur le lieu de travail et les employés afin d'améliorer l'information dont le Canada dispose sur le marché du travail et d'aider les parties prenantes à prendre des décisions éclairées en matière de formation. L'ABGF fournira en outre du financement pour réunir des parties prenantes clés dans un Forum national des partenaires du marché du travail. Le forum permettra de cerner les grands problèmes du marché du travail et d'offrir une tribune de consultation sur les politiques publiques.

Comme on prévoit que le compte de l'assurance-emploi affichera des excédents annuels à l'avenir, l'ABGF réinvestira ces excédents dans des programmes de formation de l'AE afin d'élargir l'accès. Cette mesure permettrait à davantage de Canadiens sans travail d'obtenir l'information dont ils ont besoin pour revenir dans la population active

(voir le chapitre de l'ABGF sur l'assurance-emploi).

- 15 millions de dollars pour améliorer l'information sur le marché du travail
- 50 millions de dollars sur dix ans pour créer un forum national des partenaires du marché du travail
- 300 millions de dollars pour aider les Canadiens sans emploi qui ne sont pas admissibles à l'AE
- enregistrer 300 millions de dollars en annulant la Subvention canadienne pour l'emploi
- 35 millions de dollars pour améliorer la formation en apprentissage

### Notes

- 1 Association canadienne des professeures et professeurs d'université (2014). Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'ACPPU.
- 2 Bureau du directeur parlementaire du budget (2015). Évaluation du marché du travail 2015.
- 3 Statistique Canada (2015). Frais de scolarité universitaires, 2014–2015.

- 4** Statistique Canada (2013). Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein aux universités et collèges conférant des grades au pays, années scolaires 1972–1973 à 2012–2013.
- 5** Statistique Canada (2015). Frais de scolarité universitaires, 2014–2015.
- 6** Ibid.
- 7** Buske, Lynda (2013). « Dette liée aux étudiants des étudiants en médecine et des résidents! » Centre canadien de collaboration sur les effectifs médicaux.
- 8** Association canadienne des professeures et professeurs d'université (2014). Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'ACPPU.
- 9** *Gazette du Canada*. Règlement modifiant le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, juin 2015.
- 10** Statistique Canada. Tableau CANSIM 205-0002 : Enquête sur la sécurité financière (ESF), composition de l'actif (incluant les régimes de pensions agréées offerts par l'employeur évalués sur une base de terminaison) et de la dette détenus par l'ensemble des unités familiales, par groupe d'âge, Canada et provinces.
- 11** Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (2015). Prévisions législatives de 2014–2015.
- 12** Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. (2014). Crédits d'impôt pour les études.
- 13** Sharpe, Andrew et coll. (2009) « The Effect of Increasing Aboriginal Educational Attainment on the Labour Force, Output and the Fiscal Balance ». Ottawa : *Centre d'étude des niveaux de vie*.
- 14** Voir le projet de loi d'initiative parlementaire C-265 de 2011 qui constitue un exemple de loi intégrée sur l'EPS.

# Égalité des genres

---

## Contexte

La population active canadienne compte 8,5 millions de femmes de plus qu'il y a 20 ans à peine<sup>1</sup>. La majorité (73 %) d'entre elles travaillent à temps plein<sup>2</sup>. La croissance des niveaux d'emploi et du revenu des hommes et des femmes signifie que les revenus familiaux ont pu suivre la montée du coût de la vie et que les dépenses de consommation ont continué d'augmenter. Cette croissance a aussi garanti une assiette fiscale en pleine expansion aux pouvoirs publics.

En dépit de ces contributions quantifiables au bien-être, les femmes du Canada font toujours face à des lacunes importantes au niveau de l'accès aux biens économiques, sociaux et politiques qu'offre leur société. Ces écarts sont encore plus marqués pour les femmes autochtones et racialisées, les femmes handicapées et les personnes transgenre, sans oublier les femmes vivant dans des communautés éloignées et du Nord.

---

## Enjeux d'actualité

### Politiques économiques

Les hommes et les femmes touchent toujours des salaires différents pour le même travail, sans égard à l'éducation, à l'âge, aux heures de travail ou à la profession — et l'écart

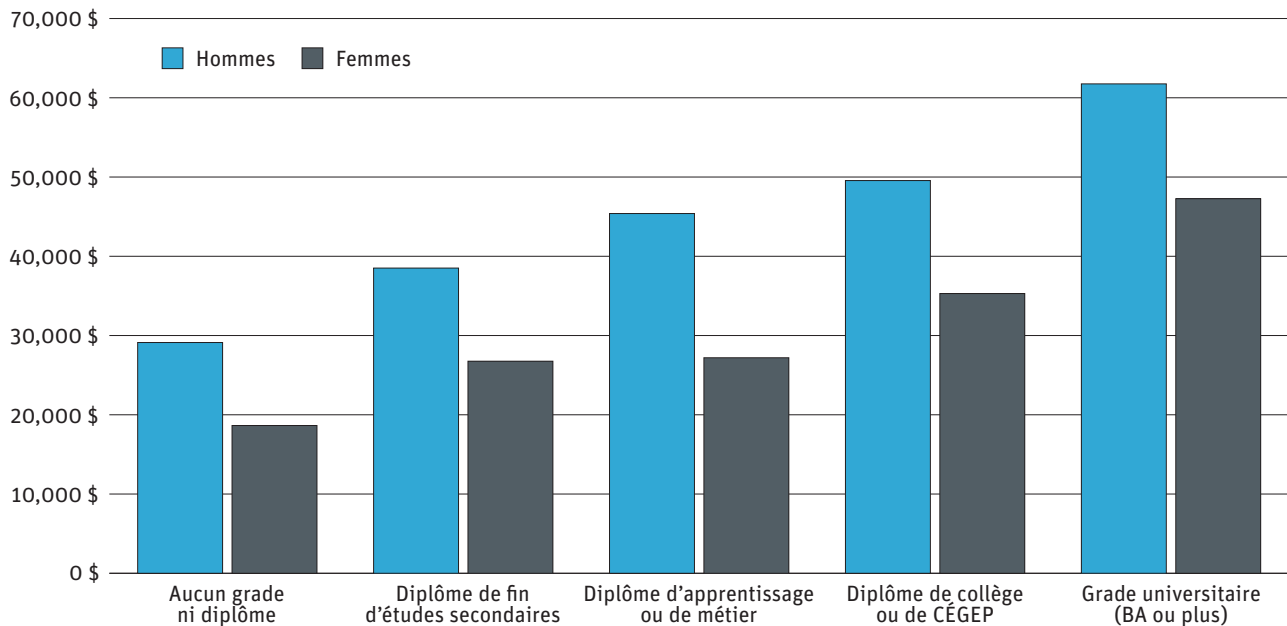
salarial se creuse. Les femmes titulaires d'un grade universitaire gagnent 17 % de moins que les hommes qui en ont un (pour du travail à temps plein)<sup>3</sup>. Moins les hommes et les femmes sont instruits, plus l'écart salarial est grand, les femmes les moins instruites au Canada gagnant 29 % de moins que leurs homologues de sexe masculin pour du travail à temps plein<sup>4</sup>.

Les femmes qui ont des enfants voient leur revenu diminuer longtemps encore après toute période de congé parental. À cause de la « pénalité en cas de maternité », le revenu des femmes du Canada diminue de quelque 8 %, même si l'on tient compte des différences aux niveaux de l'âge, l'éducation et de l'emploi<sup>5</sup>.

Les progrès réalisés pour refermer l'écart salarial ont ralenti et ont même fait volte-face dans certaines professions, ce qui est encore plus important. Dans les 15 catégories professionnelles suivies par l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada, l'écart salarial entre les sexes chez les travailleurs à temps plein s'est creusé en réalité dans sept catégories au cours de la dernière année<sup>6</sup>.

La convergence d'une baisse du revenu, de taux d'emploi encore plus bas et du fardeau plus lourd que constitue le travail d'aidant naturel non rémunéré signifie que les femmes sont constamment plus susceptibles

**FIGURE 10** Revenus médians selon l'éducation et le sexe, 25 à 54 ans



Source Enquête nationale auprès des ménages 2011

que les hommes de vivre dans la pauvreté au Canada. Cette différence s'amplifie pour certains groupes de femmes.

Plus d'une mère célibataire sur trois (37 %) vit dans la pauvreté<sup>7</sup>. Les taux de pauvreté sont importants aussi dans les familles biparentales à un seul revenu, dont 22 % vivent au-dessous du seuil de la pauvreté<sup>8</sup>.

Les femmes handicapées sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les autres et que les hommes handicapés<sup>9</sup>.

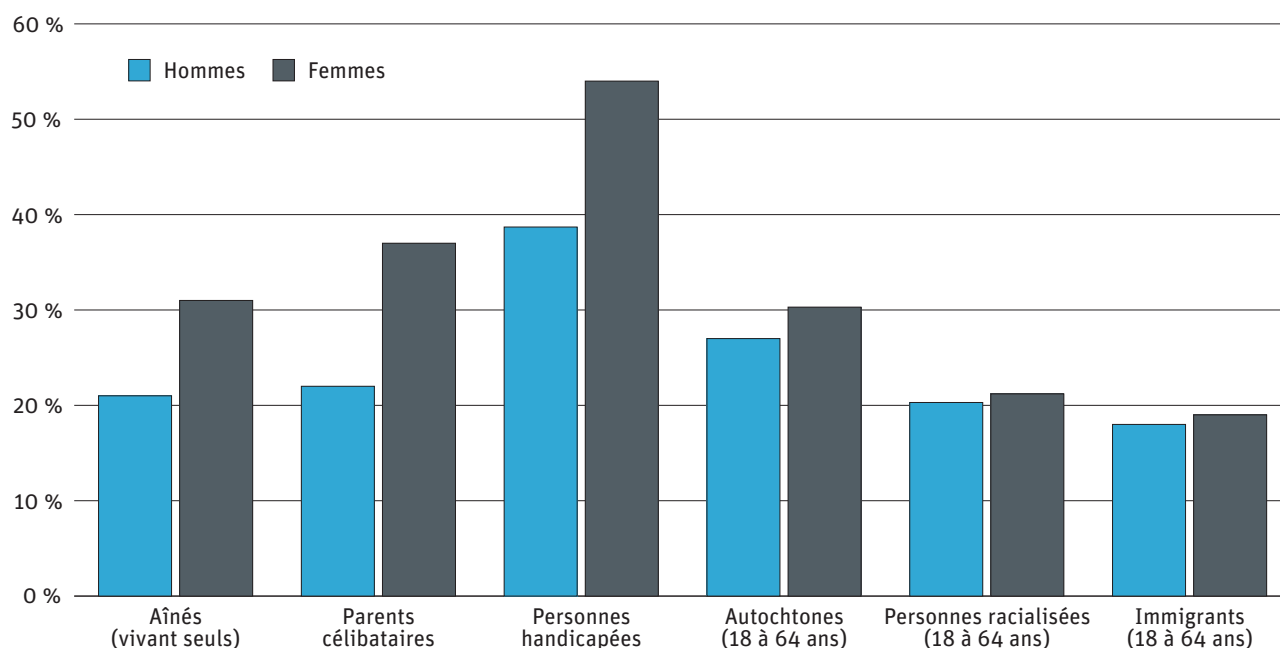
Les femmes âgées sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de vivre dans la pauvreté, 14 % des femmes de plus de 65 ans vivant au-dessous du seuil de la pauvreté, comparativement à 9 % des hommes<sup>10</sup>. Ce pourcentage grimpe à 32 % dans le cas des femmes célibataires de plus de 65 ans, groupe

démographique dont le nombre devrait augmenter, à mesure que la génération du baby-boom vieillit, car l'espérance de vie des femmes dépasse celle des hommes<sup>11</sup>.

Des études et une formation plus poussées ne suffisent pas pour refermer les écarts entre les sexes aux niveaux du revenu et de l'emploi. Il y a maintenant plus de femmes que d'hommes qui obtiennent un grade universitaire, mais ces diplômées font toujours face à un écart salarial. Le pourcentage des femmes autochtones qui obtiennent un grade universitaire a grimpé en flèche au cours de la dernière décennie, mais une personne autochtone qui a un grade universitaire dans le secteur privé peut s'attendre à gagner 1 000 \$ seulement de plus par année que ce qu'elle gagnerait



**FIGURE 11** Pourcentage des personnes vivant en dessous de la mesure de faible revenu (après impôts)



Source CAN-SIM 202-0804 (2011), CAN-SIM 115-0014 (2012), *Enquête nationale auprès des ménages 2011*

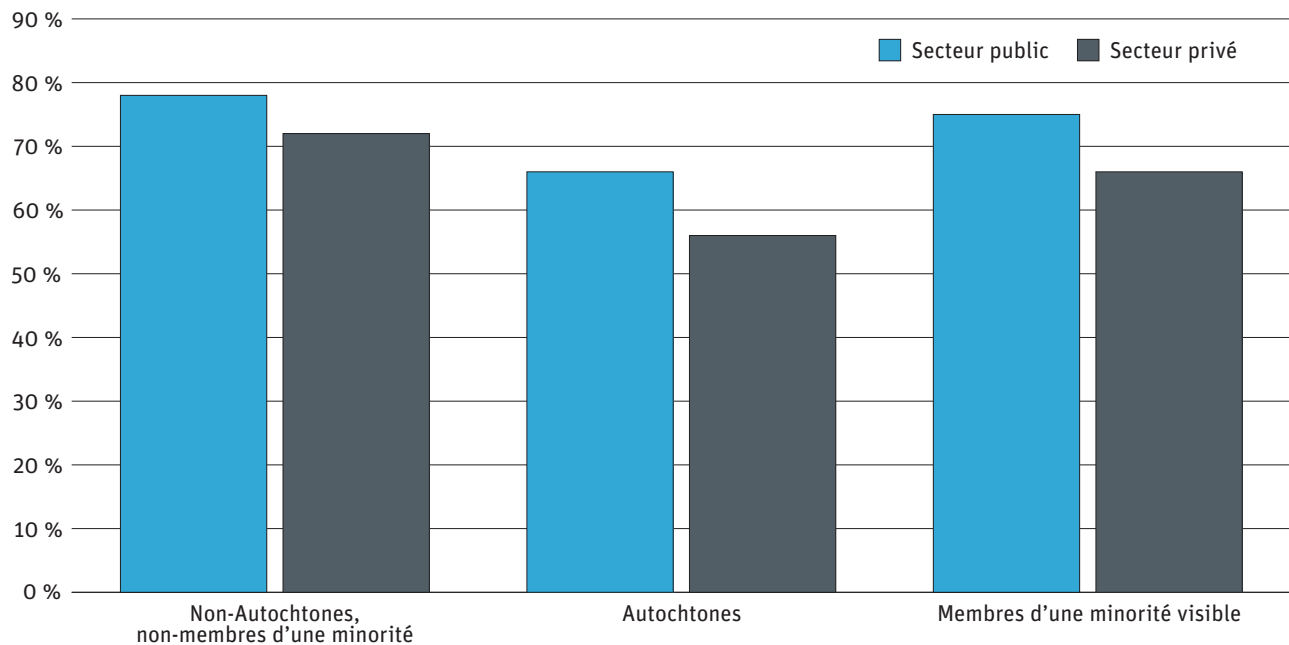
avec un diplôme de fin d'études secondaires seulement<sup>12</sup>.

Les femmes autochtones, racialisées et immigrantes font toutes face à un écart plus grand que la moyenne sur le plan de l'emploi. Les immigrantes sont plus instruites que les non-immigrantes, et elles affichent des taux d'emploi encore plus bas. Les taux de pauvreté sont aussi plus élevés dans ces groupes, 30 % des femmes autochtones adultes, 21 % des femmes racialisées et 19 % des immigrantes vivant en-dessous de la mesure de faible revenu<sup>13</sup>.

La persistance de ces écarts aux niveaux des salaires et de l'emploi peut être attribuée en partie au fait que les hommes et les femmes ont tendance à travailler dans des professions différentes et que les professions

à prédominance féminine paient moins dans l'ensemble que celles qui sont à prédominance masculine. Des efforts concertés déployés afin de donner aux femmes la formation nécessaire pour travailler dans des domaines à prédominance masculine n'ont toutefois pas produit une augmentation importante du pourcentage des femmes œuvrant dans ces domaines. Par exemple, même si le gouvernement fédéral a injecté, au cours des cinq dernières années, 4,5 millions de dollars dans des programmes visant à augmenter l'activité des femmes dans les secteurs des mines, du pétrole et du gaz, le pourcentage des femmes œuvrant dans ces domaines est demeuré stagnant à 19 %<sup>14</sup>. L'écart salarial dans le secteur du pétrole et du gaz demeure un des plus importants : les

**FIGURE 12** Salaires à temps plein des femmes en pourcentage des salaires des hommes



Source Enquête nationale auprès des ménages 2011, *Narrowing the Gap: The Difference that Public Sector Wages Make* (2014).

femmes y gagnent 64 % du salaire de leurs homologues masculins (pour du travail à temps plein)<sup>15</sup>.

L'augmentation du nombre de femmes dans des secteurs d'emploi à prédominance masculine pourrait produire des résultats pour les femmes et leurs collectivités à long terme, mais le changement est lent. De plus, le ralentissement récent qui a frappé le secteur pétrolier démontre qu'une stratégie de création d'emplois plus diversifiée s'impose. Les familles frappées durement par le ralentissement dans un secteur à prédominance masculine seront plus résilientes si elles comprennent une femme qui travaille dans un autre secteur. Tous ces facteurs militent solidement en faveur de l'investissement dans la croissance de

l'emploi dans les secteurs où les femmes travaillent (éducation, services de santé et services sociaux) afin de compléter les efforts en cours qui visent à créer des emplois en investissant dans les infrastructures.

La persistance de l'écart salarial, qui s'est creusé récemment dans plusieurs secteurs professionnels, indique qu'il faut mettre en œuvre des politiques proactives pour le refermer. Des politiques sur le suivi des écarts salariaux, le dévoilement de renseignements sur les salaires et l'appui de mécanismes de fixation des salaires — en particulier ceux qui permettent des négociations collectives<sup>16</sup>, par exemple, s'imposent. L'écart entre les salaires des secteurs public et privé au Canada démontre l'effet de la transparence, du suivi et de la syndicalisation — à la fois lorsqu'il

s'agit de refermer l'écart salarial entre les sexes et de réduire celui que connaissent les travailleurs racialisés et autochtones.

Les écarts aux niveaux des salaires et de l'emploi découlent aussi du double fardeau qu'impose le travail d'aidant naturel non rémunéré effectué par les femmes. Les femmes au Canada continuent d'ajouter à leurs heures de travail rémunérées presque quatre heures par jour de soins à domicile et d'éducation des enfants comparativement à un peu plus de deux heures chez les hommes<sup>17</sup>. Ce double fardeau que constitue le travail non rémunéré a été alourdi par les mesures d'austérité imposées récemment, qui ont réduit les services de garde à l'enfance, ce qui désavantage doublement les femmes (qui constituent la majorité des travailleurs dans ces professions) et les obligent à faire plus d'heures de soin non rémunérés.

Toute solution visant à refermer les écarts aux niveaux du salaire et de l'emploi doit garantir que les femmes et leur famille ont accès à des services de garde à l'enfance abordables et disponibles. Le tiers des femmes qui travaillent à temps partiel involontairement le font parce qu'elles n'ont pas accès à des services de garde à l'enfance<sup>18</sup>. Le congé parental qui convient au parent constitue un autre moyen important de garantir une plus grande stabilité financière aux femmes et à leur famille<sup>19</sup>. À la suite de l'entrée en vigueur en 2005, d'un congé parental supplémentaire réservé aux pères au Québec plus de 75 % des hommes du Québec prennent un congé parental, comparativement à 25 % des hommes ailleurs au Canada<sup>20</sup>. Le nouvel équilibre donné à la garde des enfants à la maison pourrait entraîner un

virage permanent de la répartition des soins non rémunérés. Il pourrait aussi inciter les employeurs à valoriser le travail de soin des enfants — ce qui pourrait faire monter les salaires des travailleuses des services de garde à l'enfance et des services de soins à domicile, qui demeurent les moins bien rémunérés au Canada<sup>21</sup>.

Le ministère fédéral chargé actuellement de veiller à ce qu'il y ait analyse comparative entre les sexes dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, soit Condition féminine, n'a pas les ressources humaines, financières et politiques nécessaires pour le faire adéquatement, comme l'a signalé la vérificatrice générale en 2009<sup>22</sup>.

Pour effectuer ce travail, Condition féminine dispose d'un budget annuel de 2 à 2,5 millions de dollars<sup>23</sup>. Sans l'appui politique de haut niveau des organismes centraux du gouvernement, rien ne garantit que les politiques découleront d'une analyse de leur effet égal (ou inégal) sur les hommes et les femmes. Un leadership de haut niveau, des ressources plus importantes et le contrôle sont tous des moyens nécessaires pour garantir que le gouvernement fédéral prend des décisions éclairées au sujet de l'effet que ses politiques ont sur la vie des hommes et des femmes au Canada.

## Politiques sociales

Les femmes au Canada sont toujours aux prises avec des défis sexospécifiques sur les plans de la santé et du bien-être. Les taux de violence faite aux femmes n'ont pas changé depuis deux décennies. Un million de femmes déclarent avoir été victimes de

violence sexuelle ou familiale au cours des cinq dernières années<sup>24</sup>. Chaque jour, les maisons d'hébergement contre la violence familiale accueillent plus de 4 000 femmes et de 2 000 enfants<sup>25</sup>. Elles refusent plus de 500 femmes et enfants par jour moyen, parce qu'elles sont surpeuplées<sup>26</sup>. Cet état de choses démontre la persistance du problème, l'insuffisance de la réponse du système de justice et l'incapacité de fournir de l'aide de base aux survivants de la violence.

Les taux de violence sexuelle sont beaucoup plus élevés pour les femmes et les filles autochtones. Les taux de victimisation sont trois fois plus élevés chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones<sup>27</sup>. Les jeunes femmes autochtones constituent 63 % de celles qui déclarent avoir été victimes de violence<sup>28</sup>. Entre 2005 et 2010, le projet Sœurs par l'esprit de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a documenté l'assassinat et la disparition de 582 femmes et jeunes filles autochtones en 20 ans<sup>29</sup>. En 2014, la GRC a documenté 1 181 assassinats et disparitions de femmes et de jeunes filles autochtones entre 1980 et 2012<sup>30</sup>. Ce problème endémique a attiré l'attention et le blâme des milieux internationaux, y compris, récemment, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies, qui a enquêté sur la question<sup>31</sup>.

La politique fédérale en vigueur sur la violence faite aux femmes s'applique également en grande partie aux hommes et aux femmes même si un trop-plein d'éléments de preuve démontre qu'il faut considérer que ces formes de violence sont sexospécifiques<sup>32</sup>. Un programme de subventions administré

par le ministère fédéral Condition féminine Canada constitue un des rares moyens fédéraux de lutter contre la violence faite aux femmes. Condition féminine distribue environ 15 millions de dollars par année en subventions et contributions à des organismes sans but lucratif afin qu'ils offrent tout un éventail de services variant des maisons d'hébergement à l'éducation publique<sup>33</sup>. On estime toutefois que la violence faite aux femmes au Canada coûte beaucoup plus cher en réalité, soit 12,2 milliards de dollars<sup>34</sup>.

Le gouvernement actuel s'est engagé à mettre en place une stratégie nationale des plus nécessaires contre la violence faite aux femmes. Une vaste coalition d'organismes de femmes, de fournisseurs de services et de chercheurs a produit un *Modèle de Plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles* basé sur les meilleures recherches disponibles, l'expérience d'organismes de services, de survivantes, ainsi que sur des expériences vécues dans d'autres pays<sup>35</sup>. Pour qu'il soit efficace, le gouvernement fédéral doit voir à ce que le plan porte à la fois sur la prévention et sur l'intervention. Il doit financer adéquatement la collecte de données sur les taux de violence aux échelons provincial et municipal (ce qui ne se fait pas actuellement) afin d'évaluer la réussite et l'échec des programmes et politiques actuels dans différentes administrations.

Le gouvernement se prépare à lancer une enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Ce ne sera pas la première enquête de cette nature. Elle doit donc tirer des leçons des erreurs commises par les enquêtes antérieures — en

veillant à ce que les familles et les collectivités autochtones bénéficient d'une aide tant sociale que financière afin de pouvoir participer vraiment à la recherche de justice et aux efforts visant à mettre fin à la violence que vivent les femmes et les filles autochtones et d'être en fait aux premières lignes.

La décision qu'a prise le gouvernement actuel de former un cabinet fédéral équilibré entre les hommes et les femmes représente une étape symbolique importante. Il faut toutefois jumeler cette décision à des ressources financières, humaines et politiques importantes et concrètes si nous voulons voir des progrès réels afin d'assurer que les hommes et les femmes mènent une vie égale au Canada.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

L'ABGF :

- investira dans un Plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes basé sur le Modèle de Plan d'action national (coût : 500 millions de dollars par année)<sup>36</sup>. Le plan comportera les éléments suivants :
  - enquêtes nationales détaillées annuelles sur la violence faite aux femmes;
  - soutien à un bureau de coordination fédéral;
  - augmentation du financement affecté aux programmes de prévention;
  - financement accru affecté aux services aux victimes, y compris au logement à long terme;
  - financement pour appuyer l'accès uniforme aux services.
- Résultat* : les niveaux de la violence faite aux femmes commenceront à baisser et les survivantes de la violence recevront un appui suffisant;
- augmentera le financement affecté à Condition féminine Canada et lui redonnera son mandat de subventionner des groupes de femmes qui effectuent des recherches stratégiques indépendantes et organisent des activités de représentation (coût : 100 millions de dollars par année). *Résultat* : les retombées des politiques fédérales seront plus également bénéfiques pour les hommes et les femmes; les décisions sur le financement des services destinés aux femmes s'appuieront sur la recherche; les organismes qui répondent aux besoins des femmes au jour le jour pourront se faire entendre au sujet des programmes et des politiques qui donnent des résultats;
  - mettra en œuvre un moyen clair d'assurer la parité salariale pour un travail équivalent en abrogeant la *Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public* tout en établissant une loi sur l'équité salariale proactive et en mettant en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale de 2004 (coût : 10 millions de dollars par année). *Résultat* : l'écart salarial entre les sexes se refermera, la sécurité

économique des femmes s'améliorera, ce qui augmentera en retour l'activité économique à la suite de la montée des salaires en cause;

- appliquera une politique de croissance de l'emploi qui visera autant les secteurs à prédominance masculine que ceux qui sont à prédominance féminine. Il faudra effectuer des investissements publics dans l'éducation, la santé et les services sociaux qui suivront les investissements effectués dans les grands projets d'infrastructure matérielle. *Résultat* : une stratégie plus équilibrée qui garantira que les femmes et les collectivités sont moins vulnérables aux ralentissements sectoriels et améliorera la sécurité économique des femmes, y compris celles qui sont les plus vulnérables à la pauvreté;
- garantira que les politiques familiales portent sur le fardeau inégal que représentent les soins non rémunérés fournis par les femmes. Tout d'abord en rendant les services de garde à l'enfance à l'extérieur plus abordables et faciles d'accès et, deuxièmement, en établissant pour les pères un indemnité congé parental supplémentaire semblable à celui qu'offre le programme d'assurance parentale du Québec. *Résultat* : des niveaux plus équilibrés de travail non rémunéré permettront aux femmes d'avoir accès plus facilement au travail à temps plein et réduiront leur surconcentration dans les emplois par quarts mal payés.

## Notes

- 1 Tableau 282-0002 : Estimations de l'Enquête sur la population active (EPA), selon le sexe et le groupe d'âge, annuel, Ottawa : Statistique Canada.
- 2 Tableau 282-0002 : Estimations de l'Enquête sur la population active (EPA), selon le sexe et le groupe d'âge, annuel, Ottawa : Statistique Canada.
- 3 *Enquête nationale auprès des ménages, 2011*. Ottawa : Statistique Canada.
- 4 *Enquête nationale auprès des ménages, 2011*. Ottawa : Statistique Canada.
- 5 Budig, Michelle et coll. (2012). « The Motherhood Penalty in Cross-National Perspective: The Importance of Work-Family Policies and Cultural Attitudes ». *Social Politics*, Volume 19.2.
- 6 Tableau CAN-SIM 282-0072 : Enquête sur la population active (EPA), estimations du salaire des employés selon le genre de travail, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge, annuel ». Ottawa : Statistique Canada.
- 7 Tableau CAN-SIM 202-0804 : Personnes à faible revenu, selon le type de famille économique, annuel. Ottawa : Statistique Canada.
- 8 Tableau CAN-SIM 202-0804 : Personnes à faible revenu, selon le type de famille économique, annuel. Ottawa : Statistique Canada.
- 9 Tableau CAN-SIM 115-0014 : Revenu total des adultes avec et sans incapacité, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada. Ottawa : Statistique Canada; Tableau CAN-SIM 206-0091 : Enquête canadienne sur le revenu (ECR), mesures de faible revenu (MFR) selon la source de revenu et la taille du ménage, annuel. Ottawa : Statistique Canada.
- 10 Tableau CAN-SIM 202-0802 : Personnes dans les familles à faible revenu, annuel. Ottawa : Statistique Canada.
- 11 Tableau 202-0802 : Personnes dans les familles à faible revenu, annuel. Ottawa : Statistique Canada.
- 12 McInturff, Kate et Paul Tulloch (2014) *Refermer l'écart - La différence que font les salaires du secteur public*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 13 *Enquête nationale auprès des ménages, 2011*. Ottawa : Statistique Canada.

- 14** Tableau CAN-SIM 282-0008 : Enquête sur la population active (EPA), les estimations du nombre d'employés selon la permanence de l'emploi, le Système de classification de l'industrie de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge, annuel. Ottawa : Statistique Canada; « Divulgarion proactive des octrois de subventions et de contributions ». Ottawa : Condition féminine Canada.
- 15** *Enquête nationale auprès des ménages, 2011*. Ottawa : Statistique Canada.
- 16** McInturff, Kate et Paul Tulloch (2014) *Refermer l'écart - La différence que font les salaires du secteur public*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 17** *Enquête sociale générale : L'emploi du temps*. Ottawa : Statistique Canada.
- 18** Tableau CAN-SIM 282-0014 Estimations de l'Enquête sur la population active (EPA), Raison du travail à temps partiel selon le sexe et l'âge. Ottawa : Statistique Canada.
- 19** McInturff, Kate et David Macdonald (2015). *Time To Grow Up: Family Policies For The Way We Live Now*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 20** Leanne C. Findlay et Dafna E. Kohen (2012). Pratiques relatives aux congés des parents après la naissance ou l'adoption de jeunes enfants. Ottawa : Statistique Canada.
- 21** *Enquête nationale auprès des ménages, 2011*. Ottawa : Statistique Canada.
- 22** Fraser, Sheila (2009). *Le Rapport du printemps de la vérificatrice générale du Canada*. Ottawa : Bureau de la vérificatrice générale, gouvernement du Canada.
- 23** *Condition féminine Canada. Rapports ministériels sur le rendement*. Ottawa : Condition féminine Canada.
- 24** *Enquête sociale générale : Victimisation*. Ottawa : Statistique Canada.
- 25** *Les maisons s'expriment*. Ottawa : Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes, 2014.
- 26** Hutchins, Hope et Sara Beattie (2015). *Les refuges pour femmes violentées au Canada 2014*. Ottawa : Statistique Canada.
- 27** Brennan, Shannon (2011). *Victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009*. Ottawa : Statistique Canada.
- 28** Brennan, Shannon (2011). *Victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009*. Ottawa : Statistique Canada.
- 29** Association des femmes autochtones du Canada, (mars 2010). *Ce que leurs histoires nous disent : résultats de recherche de l'initiative Sœurs par l'esprit*. [http://www.nwac.ca/sites/default/files/imce/2010\\_NWAC\\_SIS\\_Report\\_FR.pdf](http://www.nwac.ca/sites/default/files/imce/2010_NWAC_SIS_Report_FR.pdf).
- 30** *Les femmes autochtones disparues ou assassinées : Un aperçu opérationnel national*. Ottawa : Gendarmerie royale du Canada, 2014. <http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/mmaw-faapd-fra.pdf>.
- 31** *Rapport de l'Enquête concernant le Canada du Comité de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en vertu de l'article 8 du Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Genève : Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 6 mars 2015.
- 32** Arango, Matthew Morton et coll. (2015). « Prevention of violence against women and girls: what does the evidence say? » *The Lancet* : vol. 385 : 1555-66; *Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde*. Genève : Organisation mondiale de la Santé; Htun, Mala et Lauren Weldon (2012). The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975-2005 *American Political Science Review*, Vol. 106, No. 3 août 2012.
- 33** *Condition féminine Canada. Rapports ministériels sur le rendement*. Ottawa : Condition féminine Canada.
- 34** Hoddenbagh, Josh, Ting Zhang et Susan McDonald (2014). *Une estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009*. Ottawa : Justice Canada. Zhang, Ting et coll.. *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada, 2009*. Ottawa : Justice Canada.
- 35** *Modèle de Plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles*. <http://endvaw.ca/fr/our-work/blueprint-for-canadas-national-action-plan-on-violence-against-women>
- 36** *Modèle de Plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles*. <http://endvaw.ca/fr/our-work/blueprint-for-canadas-national-action-plan-on-violence-against-women>

# Changements climatiques et l'énergie

## Contexte

Pour la génération actuelle et celles qui suivront, la prospérité et le bien-être au Canada dépendront d'écosystèmes en santé. Les changements climatiques, la perte d'habitat, les espèces envahissantes et la pollution dans toutes les régions du pays menacent malheureusement cette prospérité. Le Canada est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques qui auront des répercussions sur l'économie, l'infrastructure, la santé, la production alimentaire, les panoramas qui nous entourent et la faune qui les habite.

Sans une intervention stratégique intérieure ambitieuse, le Canada continuera de rater ses objectifs internationaux en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement fédéral doit s'engager à faire sa juste part des réductions mondiales des émissions et à mettre en œuvre un plan d'action intégré sur le climat qui concorde avec son objectif de faire davantage pour atténuer les effets des changements climatiques au Canada et à l'étranger et pour s'adapter aux pires d'entre eux.

La réalisation du plein potentiel de production d'énergies renouvelables du Canada à long terme nous aidera à atteindre

ces buts. Des recherches récentes démontrent que les énergies renouvelables constitueront la plus importante source de capacité nouvelle de production d'énergie dans le monde au cours des cinq prochaines années. Des technologies dont le coût dégringole rapidement permettent maintenant de produire plus de turbines et de panneaux solaires au sol, ce qui signifie que tout investissement fédéral dans l'infrastructure des énergies renouvelables produira beaucoup plus d'énergie qu'il ne l'aurait fait il y a quelques années à peine.

Les ressources énergétiques diverses abondent au Canada, qui compte sur un potentiel d'énergie propre plus que suffisant pour répondre aux besoins intérieurs et pour exporter. Le virage vers une économie canadienne décarbonisée et résiliente doit commencer en 2016, car tout autre retard alourdira les coûts de transition au fil du temps et entraînera une perte de compétitivité sur les marchés mondiaux de l'énergie. L'ABGF amorcera ce virage vers une économie sans carbone en appuyant les ressources énergétiques qui sous-tendent un environnement sain, un climat sécuritaire et une économie robuste.

Le Canada a d'autres engagements internationaux importants sur le plan des



changements climatiques. En vertu de l'Accord de Copenhague signé en décembre 2009, les pays industrialisés ont convenu de fournir trois années de financement climatique « à démarrage rapide » — pour atteindre un but fixé à 100 milliards de dollars US par année d'ici à 2020 — afin d'aider les pays en développement à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. La contribution du Canada sera cruciale, non seulement pour appuyer les interventions climatiques dans les pays en développement, mais aussi pour instaurer la confiance dans ses négociations internationales.

---

## Enjeux d'actualité

La 21<sup>e</sup> Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue à Paris l'an dernier, représente un important pas en avant pour résoudre un problème d'intervention collective pressant<sup>1</sup>. Après 21 ans de réunions, tous les pays se sont maintenant engagés à délaisser les combustibles fossiles. Appuyé sur des données scientifiques solides, l'Accord laisse entendre, sans l'affirmer ouvertement, que la décarbonisation (c.à.d. l'utilisation de sources d'énergies renouvelables seulement) doit se produire au cours de la deuxième moitié du siècle en cours. Un mécanisme inexorable contenu dans l'accord oblige les pays à resserrer leurs engagements aux cinq ans.

Les dirigeants réunis à Paris ont reconnu qu'il fallait être plus ambitieux en limitant la montée de la température mondiale à 1,5 degré Celsius plutôt qu'à deux degrés, ce

qui est porteur de promesses, mais il n'est pas clair que les politiciens et les négociateurs ont compris ce qui en découlera. L'accord ne contient pas de cadre cohérent qui précise clairement une année maximale pour les émissions, une date cible pour une économie entièrement renouvelable, ni de budget de carbone — la quantité totale de carbone que nous pouvons utiliser « en toute sécurité » avant de dépasser 1,5 degré.

Les estimations de l'effet des objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de GES établies avant Paris fixent à 3 degrés Celsius ou plus la montée de la température planétaire. Nous ne pouvons même pas envisager un objectif de 1,5 degré sans prendre de mesures sérieuses pour garder le carbone dans le sol. Comme le Canada a appuyé fermement cet objectif à Paris, le gouvernement fédéral devra adopter un objectif national beaucoup plus ambitieux en matière de réduction des émissions de GES.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

Même si elles placeront le Canada dans la voie d'une production d'énergies entièrement renouvelables d'ici à 35 ans (d'ici à 2050), pour relever ce défi lié aux réductions des émissions de GES, l'ABGF propose les interventions suivantes : fixer un prix national pour le carbone; verser la juste contribution du Canada au financement climatique mondial; supprimer toutes les subventions directes et indirectes aux secteurs du charbon, du pétrole, du gaz (y compris le gaz naturel liquéfié) et à l'expansion des pipelines et

des raffineries; appuyer le financement de la production d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

### **1. Créer une taxe sur le carbone dans toutes les administrations canadiennes**

La Colombie-Britannique, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et l'Alberta ont actuellement un régime d'établissement du prix du carbone, ou sont sur le point d'en avoir un. Un prix du carbone établi dans toute l'économie jouera toutefois un rôle clé dans la réduction des émissions de GES au coût le moins élevé. L'« approche réglementaire sectorielle » limitée des réductions des émissions de GES suivie par le dernier gouvernement fédéral, conjuguée à cette mosaïque de régimes d'établissement du prix du carbone, laisse toutefois peu d'incitations à la décarbonisation pour une partie importante de l'économie canadienne.

L'ABGF pilotera l'établissement d'un prix du carbone fixé à l'échelon national que le gouvernement fédéral percevra et qui sera harmonisé avec les provinces en fonction d'une série de principes communs. L'ABGF fixera à 30 \$ la tonne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le prix national rigoureux du carbone sans prévoir d'exemption pour aucun secteur d'activité. Le prix augmentera de 5 \$ la tonne par année après la mise en œuvre. Une partie des recettes tirées de tous les régimes d'établissement du prix du carbone sera redistribuée aux familles à faible revenu les plus touchées par la pauvreté énergétique (p. ex., sous forme de programmes de recyclage), ce qui assurera

un virage vraiment juste vers l'énergie à faible teneur en carbone.

L'ABGF appliquera un prix harmonisé du carbone d'au moins 50 \$ la tonne de CO<sub>2</sub> d'ici à 2021 dans toutes les administrations canadiennes, ce qui offrira à tous les ménages et à toutes les entreprises de tous les secteurs de l'économie la même incitation à réduire les émissions de GES et à adopter des sources d'énergie à faible teneur en carbone. (Le chapitre sur la Fiscalité de l'ABGF présente plus de détails.)

### **2. Payer la juste part du Canada du financement climatique mondial**

Les pays en développement doivent surmonter des obstacles financiers pour réduire leurs émissions et sont déjà aux prises avec des pertes et des dommages importants attribuables aux changements climatiques. Consciente de ce déséquilibre, l'ABGF affectera 1 milliard de dollars par année aux activités d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement afin de les affranchir des combustibles fossiles. Il est souvent possible de réduire les émissions de GES de façon beaucoup plus efficace et à un prix moindre dans les pays en développement que dans les pays industrialisés puisqu'ils ont souvent besoin de moins de technologie.

### **3. Élimination des subventions fédérales au carbone**

L'ABGF éliminera graduellement et complètement, en cinq ans, tous les crédits d'impôt fédéraux qui restent, les subventions à la production, les dépenses

fédérales directes et le financement public affecté aux combustibles fossiles. Ces crédits comprennent le crédit d'impôt pour exploration minérale (CIEM) afférent aux actions accréditives dans le cas de l'extraction du charbon (10 millions de dollars par année), les frais d'aménagement au Canada (FAC) pour la mise en valeur de puits de pétrole et de gaz ou de mines (1,1 milliard de dollars par année), les dépenses canadiennes d'exploitation (DCE) afférentes aux mines de charbon (182 millions de dollars par année), la déduction pour amortissement accéléré (DAA) permise dans le cas des projets de gaz naturel liquéfié (9 millions de dollars par année), les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG) qui permettent aux entreprises de réclamer 10 % des coûts d'acquisition de puits et de droits (40 millions de dollars par année), l'exemption de droits de douanes pour les importations d'unités mobiles de forage en mer dans les régions de l'Atlantique et de l'Arctique, les frais relatifs à des ressources à l'étranger (FRE) et les frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger (FEAE).

Outre ces subventions aux combustibles fossiles, qui totalisent environ 1,3 milliard de dollars par année, le gouvernement fédéral a fourni un financement public important à l'industrie pétrolière et gazière sous forme de publicité, d'activités d'approche et d'aide à la recherche. Le financement public pour la production de combustible fossile au Canada et à l'étranger fourni par Exportation et développement Canada (EDC) à elle seule est estimé à 2,9 milliards de dollars par année<sup>2</sup>. L'ABGF procédera à un examen systématique du portefeuille de financement d'EDC, ainsi

que des contributions financières du Canada à des banques de développement multilatérales qui visent à appuyer les investissements dans les projets de mise en valeur de combustibles fossiles, qui seront éliminés graduellement.

#### **4. Réaliser le plein potentiel du Canada sur le plan des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique des maisons et des entreprises**

L'ABGF collaborera avec les provinces et les territoires pour moderniser l'infrastructure électronique du Canada et accroître la production d'énergies renouvelables. Au total, l'ABGF dépensera 3 milliards de dollars en cinq ans pour aider le Canada à effectuer plus rapidement le virage vers un avenir affranchi des combustibles fossiles.

Ressources naturelles Canada aura besoin de ressources supplémentaires pour planifier et exécuter ce virage, par exemple, pour mettre à niveau et étendre le réseau d'énergie du Canada fin qu'il puisse accepter les intrants renouvelables, en particulier la production d'énergie éolienne et marémotrice dans les endroits plus éloignés (coût : 380 millions de dollars en cinq ans). L'ABGF engagera aussi du financement pour mettre plus rapidement au point des technologies existantes de production d'énergies renouvelables comme les énergies éolienne, solaire, marémotrice, bioénergétique, microhydroélectrique et géothermique (coût : 1,35 milliard de dollars sur cinq ans).

Sur le plan historique, on a utilisé la déduction pour amortissement accéléré des investissements et les crédits d'impôt

afin d'encourager les investissements dans l'expansion de l'industrie des combustibles fossiles du Canada. L'ABGF réaffectera 1,25 des 1,3 milliard de dollars actuellement affectés aux subventions pour les combustibles fossiles afin d'encourager l'investissement dans les technologies propres, y compris le stockage d'énergie et la production de nouvelles énergies renouvelables.

Pour compléter ces efforts qui feront du Canada un chef de file mondial de la production et de l'exportation d'énergie propre, l'ABGF offrira des mesures incitatives afin d'augmenter considérablement la conservation de l'énergie et l'efficacité énergétique des maisons et des entreprises du Canada.

L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue la façon la plus propre, la plus abordable et la plus rapide de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'énergie utilisée pour chauffer les maisons au Canada, pour faire fonctionner les appareils et pour l'éclairage produit environ 14 % du total des émissions de GES du Canada<sup>3</sup>. Nous consommons beaucoup plus de combustible fossile que nous devons le faire à cause de l'insuffisance de l'isolation, de l'inefficacité des appareils ménagers, des appareils d'éclairage et du calfeutrage, ainsi que de tous les coûts qui en découlent pour les ménages et l'environnement du Canada. L'ABGF financera un programme de chauffage à énergie renouvelable prévoyant des incitations pour remplacer les systèmes de chauffage à combustible fossile par des systèmes à énergie renouvelable et des normes sur le chauffage à énergie renouvelable seront appliquées graduellement aux nouvelles

constructions. (Coût : 200 millions de dollars en quatre ans)

Le secteur des transport produit environ 25 % des émissions de GES du Canada, les véhicules de transport personnels en générant environ le tiers. Les véhicules électriques (VE) pourraient jouer un rôle important afin d'aider le gouvernement à atteindre ses objectifs en matière de réduction des émissions de GES. L'ABGF contribuera à généraliser l'adoption des VE en investissant dans l'expansion de l'infrastructure de bornes de chargement dans des couloirs de circulation clés. (Coût : 125 millions de dollars en cinq ans) L'investissement dans le transport en commun et l'infrastructure verte pourrait entraîner une réduction encore plus importante et plus immédiate des émissions de GES (voir le chapitre sur les Villes et collectivités à ce sujet).

L'ABGF investirait aussi 1,5 milliard de dollars en quatre ans afin d'améliorer considérablement l'efficacité énergétique des maisons canadiennes. L'effort commencerait par améliorer la capacité de ministères clés à gérer un programme national de modernisation des maisons. Les familles à faible revenu auraient accès à un programme spécialisé de subventions à la modernisation des maisons qui rendrait 50 000 maisons par année plus éconergétiques.

Un programme canadien d'audit énergétique offrirait à d'autres familles un guichet d'accès à un programme rétabli d'efficacité éconergétique aussi pour la modernisation des maisons. Le programme permettra aux propriétaires qui ne sont pas admissibles au programme de subventions à la modernisation des maisons d'avoir

accès à des prêts fédéraux renouvelables « payer tout en épargnant » basés sur des analyses thermiques par infrarouges ou selon l'Énergide avant et après. La modernisation des maisons réduit les factures d'énergie des propriétaires tout en abaissant considérablement les émissions de GES du secteur de la construction<sup>4</sup>.

---

## Notes

**1** CCNUCC, Adoption de l'Accord de Paris, 11 décembre 2015 : <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>

**2** Oil Change International, Overseas Development Institute, Institut international du développement

durable, novembre 2015. Estimation basée sur les données de 2012 et 2013, déclarée à l'origine en dollars US et convertie en dollars canadiens en fonction du taux de 2014 de l'IRS. EDC a déclaré une transaction de 435 à 870 millions de dollars avec India Reliance Industries Ltd. La déclaration par EDC du financement qu'elle accorde n'est pas précise et devrait faire l'objet d'une enquête et d'un rapport public.

**3** Ressources naturelles Canada (2013). Tendances de l'efficacité énergétique au Canada 1990 à 2010 : [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2014/rncan-rncan/M141-1-2010-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/rncan-rncan/M141-1-2010-fra.pdf)

**4** Selon le rapport sur l'examen des initiatives sur l'énergie propre de Ressources naturelles Canada (2011), l'énergie utilisée pour chauffer les maisons, utiliser les appareils et assurer l'éclairage au Canada produit environ 14 % du total des émissions de GES du Canada.

# Immigration

---

## Contexte

Les immigrants ne s'en tirent pas bien sur le plan économique, ce qui devrait préoccuper tous les Canadiens et Canadiennes. Étant donné le taux de natalité relativement faible et le vieillissement de la population, les immigrants constitueront bientôt la principale force motrice de la locomotive économique du Canada. En fait, en 2017, presque tous les nouveaux arrivants sur le marché du travail seront des immigrants et 20 % des Canadiens et Canadiennes appartiendront à une minorité visible.

La population du Canada avait augmenté de presque 6 % entre 2006 et 2011, ce qui représente l'augmentation la plus importante dans les pays du G8<sup>1</sup>. L'immigration a produit deux tiers de l'augmentation de la population au cours des 10 dernières années et plus de 75 % de la croissance du marché du travail<sup>2</sup>. Statistique Canada prévient que sans une immigration soutenue ou une augmentation importante du taux de natalité, la croissance de la population du Canada pourrait être presque nulle dans 20 ans.

---

## Enjeux d'actualité

### Disparités croissantes

La récession de 2008 a creusé l'écart entre l'expérience sur le marché du travail à la fois des immigrants établis et des nouveaux immigrants, d'une part, et celle des travailleurs d'origine canadienne, de l'autre. Auparavant, les taux de chômage des immigrants établis dépassaient légèrement ceux des travailleurs d'origine canadienne, mais l'écart s'est creusé de 2 à 2,5 points en 2009 et 2010<sup>3</sup>. Entre 2008 et 2011, les conditions du marché du travail pour les immigrants de 25 à 54 ans se sont aussi dégradées sérieusement par rapport à celles des travailleurs d'origine canadienne, dégradation qui a été la plus visible chez les immigrants récents<sup>4</sup>.

L'avantage relatif au niveau des gains que les immigrants qui ont fait des études universitaires ont par rapport à leurs homologues moins instruits peu après leur arrivée au Canada s'est aminci depuis 30 ans. Les demandeurs principaux de la catégorie économique de sexe masculin arrivés entre 1984 et 1988 et titulaires d'un baccalauréat gagnaient, au cours des cinq premières années suivant leur arrivée, 52 % de plus que leurs homologues qui avaient un diplôme de fin d'études secondaires. Cet avantage sur le plan des revenus est tombé à 39 % chez

ceux qui sont arrivés entre 1989 et 1993 et a dégringolé à 13 % chez ceux qui sont arrivés entre 2004 et 2007, ce qui reflète la chute du revenu réel à l'arrivée (après l'inflation) chez les immigrants de la catégorie économique plus instruits<sup>5</sup>.

Le sous-emploi chronique des immigrants qualifiés au Canada et le lien solide établi entre la racialisation et l'écart qui se creuse sur le plan des salaires sont bien documentés<sup>6</sup>. Les immigrants récents à tous les niveaux de compétences spécialisées font face à des taux plus élevés de chômage et de sous-emploi que les cohortes précédentes et que les travailleurs nés au Canada. Pour beaucoup, le recyclage, la requalification et l'obtention d'un permis d'exercice au Canada n'ont pas beaucoup changé leurs perspectives d'emploi ou de salaire et la discrimination demeure un obstacle important — en particulier pour les immigrants et les réfugiés racialisés.

Le fédéral a eu tendance à concentrer son investissement dans l'emploi des immigrants bien plus sur la reconnaissance des titres étrangers (p. ex., le programme de prêts pour la reconnaissance des titres de compétence étrangers) que sur la possibilité d'obtenir un emploi qui correspond aux compétences spécialisées et à l'expérience. Des initiatives comme le programme de formation relais de l'Ontario se sont révélées plus efficaces lorsqu'il s'agit de trouver aux immigrants formés à l'étranger un emploi dans leur domaine qui correspond à leur niveau de compétence<sup>7</sup>. Dans sa lettre de mandat à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, le premier ministre Trudeau n'indique pas comment le

gouvernement fédéral prévoit promouvoir l'emploi pour les immigrants<sup>8</sup>.

## Réfugiés

En juillet 2015, la Cour fédérale a décidé que refuser l'accès à Section d'appel des réfugiés aux candidats de pays d'origine désignés (POD) violait les droits que leur confère la Charte. Le nouveau gouvernement a chargé le ministre responsable d'accorder un droit d'appel à ces demandeurs du statut de réfugié et de déterminer les pays d'origine désignés avec l'aide d'un groupe d'experts des droits de la personne. Ces changements sont certes importants, mais le régime des POD même est très problématique puisqu'il crée un système à deux vitesses de détermination du statut de réfugié qui cause de la discrimination basée sur la nationalité d'un demandeur (c.à.d. son pays d'origine)<sup>9</sup>.

Les demandeurs du statut de réfugié qui fuient la persécution à cause de leur sexe ou de leur orientation sexuelle font face à des vulnérabilités et des défis particuliers dans le contexte de la demande de statut de réfugié. Les demandeurs provenant de POD font face à plus de restrictions et ont moins de droits, et c'est pourquoi il est plus difficile pour eux d'obtenir satisfaction à leur demande.

En 2014, la Cour fédérale a jugé non constitutionnelles les compressions radicales imposées au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) pour les réfugiés. Le nouveau gouvernement a retiré l'appel de la décision interjeté par son prédécesseur tout en promettant de ramener le PFSI à son niveau antérieur aux compressions<sup>10</sup>. Au moment

d'aller sous presse, la couverture avait été rétablie pour les réfugiés syriens, mais non pour les autres ni pour les demandeurs du statut de réfugié.

Le gouvernement exige depuis longtemps que les réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé paient des frais de transport et de soins médicaux pouvant atteindre 10 000 \$. Le Canada est aussi le seul pays de rétablissement à imposer des intérêts sur ces frais, qui sont considérés comme un prêt<sup>11</sup>. Même si 91 % des réfugiés remboursent le prêt, la pratique impose un endettement important aux plus désavantagés des nouveaux arrivants, au moment même où ils sont sur le point de refaire leur vie dans un nouveau pays, puisque le remboursement doit commencer 30 jours après l'arrivée. Des réfugiés ont utilisé leur prestation fiscale pour enfants pour rembourser le prêt<sup>12</sup>. Au moment d'aller sous presse, le gouvernement a exempté les réfugiés syriens du remboursement du prêt. Le moment est venu d'exempter tous les réfugiés comme l'ont préconisé le Conseil canadien pour les réfugiés et d'autres intervenants<sup>13</sup>.

Les modifications apportées au transfert canadien en matière de programmes sociaux en décembre 2014 à la suite du projet de loi omnibus d'exécution du budget (projet de loi C-43) ont donné aux provinces et aux territoires le pouvoir d'imposer une période minimale de résidence à certains groupes de personnes en fonction de leur statut d'immigrant ou de réfugié. Les provinces n'avaient pas demandé ce changement, ce qui leur permettrait de refuser aux demandeurs du statut de réfugié l'accès à l'aide de base à leur arrivée. L'ABGF annulera ces changements

au lieu d'attendre la contestation judiciaire du caractère constitutionnel de la décision<sup>14</sup>.

### **Parrainage par la famille et citoyenneté**

Les règles restreignant le parrainage de parents et de grands-parents (PGP) entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ont haussé le revenu admissible exigé du parrain pour le porter à 30 % au-dessus du seuil de faible revenu, doublé la durée de la période de parrainage à 20 ans et plafonné à 5 000 par année le nombre des demandes de PGP – quota qui a été rempli en un mois à peine<sup>15</sup>.

L'ancien gouvernement a adopté par la suite une loi qui, si elle est mise en œuvre, rendrait plus difficile pour le groupe beaucoup plus restreint de PGP parrainés l'accès à trois prestations importantes pour les aînés : le supplément de revenu garanti (SRG), l'allocation au conjoint et l'allocation de survivant. Auparavant, pour pouvoir toucher ces prestations, une personne devait avoir résidé légalement au Canada pendant au moins 10 ans (au total) après avoir atteint l'âge de 18 ans. Comme la période de parrainage a doublé, les PGP n'auront pas droit au SRG ni à d'autres prestations pendant 20 ans – même s'ils ont vécu au Canada pendant plus de 10 ans et s'ils auraient autrement droit à la sécurité de la vieillesse.

En août 2014, l'âge limite des enfants à charge a été ramené de 22 ans ou moins à 19 ans ou moins, ce qui limite le nombre de personnes qui peuvent entrer au Canada comme personne à charge sur la demande de leurs parents ou comme membres de la catégorie des membres de la famille parrainés.



Aussi en 2014, le gouvernement a adopté le projet de loi C24, Loi visant à renforcer et à moderniser la Loi sur la citoyenneté. Parmi d'autres changements qui posent problème, la Loi a donné au ministre le pouvoir d'enlever leur citoyenneté aux personnes qui ont la double citoyenneté en cas de « trahison » ou de « terrorisme », ce qui inclut les déclarations de culpabilité à l'étranger. La mesure peut s'appliquer rétroactivement, ce qui est important. Avec ces nouveaux pouvoirs, le gouvernement a créé en réalité une citoyenneté à deux niveaux. Le pouvoir de révoquer la citoyenneté s'applique même si la personne en cause a été déclarée coupable dans un pays dont la légitimité est douteuse.

### **Sélection des immigrants**

La sélection des immigrants de la composante économique constitue un des aspects les plus importants de notre politique d'immigration compte tenu de nos réalités démographiques. La politique a changé radicalement lorsque le gouvernement précédent a lancé, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le processus Entrée express (EE), auparavant appelé Expression d'intérêt, qui a donné aux employeurs un plus grand rôle à jouer dans la sélection des immigrants.

Un rapport de mi-exercice sur l'Entrée express en juillet 2015 a montré que le processus de sélection était biaisé (85,5 %) en faveur des travailleurs étrangers temporaires œuvrant déjà au Canada<sup>16</sup>. Les demandeurs de l'extérieur doivent avoir une offre d'emploi au Canada appuyée par une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) qui indique qu'aucun travailleur canadien n'est disponible pour occuper

l'emploi — exigence qui n'existait pas pour la catégorie d'immigration que constituaient auparavant les travailleurs qualifiés. Le système désavantage les étudiants étrangers au Canada, y compris ceux qui travaillent déjà dans leur domaine<sup>17</sup>.

Le nouveau système désavantage les demandeurs de certains pays, le changement le plus évident montrant que la Chine a dégringolé de façon spectaculaire dans les classements des pays d'origine. Le détournement de ressources vers le processus EE a retardé le traitement d'autres demandes, y compris celles de la catégorie Expérience canadienne (CEC). Le permis de travail de certains demandeurs expire et ne peut être renouvelé, ce qui les oblige à quitter leur emploi et le pays<sup>18</sup>.

### **Travailleurs étrangers temporaires**

Les travailleurs étrangers temporaires sont parmi les travailleurs les moins bien payés au Canada et ils sont particulièrement vulnérables à l'abus et à l'exploitation. Par exemple, les cotisations à l'assurance-emploi (AE) sont retenues à la source, mais diverses règles empêchent les travailleurs d'avoir accès aux prestations d'AE. Le gouvernement précédent a mis en œuvre plusieurs modifications du Programme des travailleurs étrangers temporaires qui n'ont fait que rendre les travailleurs plus vulnérables et alourdir leur fardeau financier et n'ont pas fait grand-chose pour réduire l'exploitation ou l'expansion du programme. L'application de l'observation par les employeurs a été médiocre jusqu'à maintenant dans un système

dicté principalement par les plaintes, ce qui laisse très peu de recours aux travailleurs.

Lorsque le permis de travail d'une durée maximale de quatre ans (« quatre ans de travail/quatre ans sans ») est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, beaucoup d'employeurs ont demandé au gouvernement fédéral de permettre à des travailleurs étrangers temporaires de rester au Canada en préconisant la résidence permanente pour les travailleurs peu qualifiés<sup>19</sup>. Le Programme des candidats des provinces (PCP) est actuellement le seul moyen d'accéder au statut de résident permanent pour les travailleurs peu qualifiés et semi qualifiés, mais cette possibilité n'est pas offerte dans l'ensemble des provinces et des territoires (p. ex., en Ontario) et dans certains cas, des exigences linguistiques très rigoureuses excluent beaucoup de candidats. Les travailleurs du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) sont parmi les plus vulnérables à l'exploitation et à l'abus et n'ont pas accès à la résidence permanente nulle part au Canada.

### **Programme des aides familiaux résidants**

Les modifications apportées en novembre 2014 au Programme des aides familiaux résidants (AFR) a supprimé la voie d'accès garanti à la résidence permanente tout en imposant des exigences linguistiques plus rigoureuses et, pour la première fois, en plafonnant le nombre de demandes. Les nouvelles exigences ont été imposées aux employeurs qui, de même que les aides familiaux, doivent payer de nouveaux frais. Entre janvier et

mars 2015, 90 % des demandes d'employeurs comportant une EIMT ont été rejetées, ce qui réduit le nombre d'emplois disponibles pour les aides familiaux<sup>20</sup>.

L'arriéré existant dans le traitement des demandes de résidence permanente présentées par les aides familiaux a grossi, ce qui entraîne de longues séparations des familles et cause des difficultés et des détresses importantes aux travailleurs et à leur famille. L'attente moyenne est de 44 mois et elle a atteint ou dépassé sept ans dans certains cas<sup>21</sup>. La plupart des travailleurs du programme sont des femmes racialisées des pays les moins développés, en particulier les Philippines et les Antilles.

### **Services d'aide à l'établissement des immigrants**

Le gouvernement fédéral est le plus gros bailleur de fonds des services d'aide à l'établissement des immigrants et des réfugiés et gère le programme dans les provinces et les territoires, sauf au Québec. Les résidents permanents, les réfugiés au sens de la Convention, les personnes protégées et les aides familiaux résidants sont admissibles au programme<sup>22</sup>. Les citoyens canadiens, les travailleurs migrants, les demandeurs du statut de réfugié, les étudiants étrangers et les personnes qui n'ont pas de statut d'immigration et qui ont besoin de services d'aide à l'établissement doivent compter sur les programmes financés par les gouvernements provinciaux et territoriaux à une fraction des niveaux du financement fédéral.

La formule de financement fédérale repose sur une moyenne mobile de trois ans du nombre d'arrivées de résidents permanents. Il s'agit en théorie d'une répartition équitable par client, mais les totaux ne correspondent pas à la formule pour toutes sortes de raisons<sup>23</sup>. Le financement fédéral affecté aux services d'aide à l'établissement a diminué partout au Canada (sauf au Québec) au cours des dernières années, repli qui a commencé par une compression de 53 millions de dollars en 2010 dont presque 45 millions de dollars ont été soutirés à l'Ontario<sup>24</sup>.

En 2013–2014, Citoyenneté et Immigration Canada a renvoyé 130 millions de dollars (8 % de son budget) au gouvernement<sup>25</sup>. Les organismes touchés par les compressions n'ont pas encore retrouvé leur pleine capacité. Par ailleurs, la demande de services a grimpé, attisée en partie par les nouvelles complexités imposées par la loi et les politiques sur l'immigration et, récemment, par les nouvelles exigences qui ont trait au rétablissement des réfugiés syriens.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

L'ABGF prendra les mesures suivantes :

**Disparités au niveau de l'emploi des immigrants :** Investira 100 millions de dollars par année dans des initiatives comme la formation relais qui mènera à des emplois correspondant aux compétences spécialisées et à l'expérience des immigrants et des réfugiés; créera des incitations financières d'une durée limitée pour encourager les employeurs à pratiquer l'équité en matière

d'emploi, y compris par l'embauche, la formation, la promotion et le maintien en poste de travailleurs de groupes visés par l'équité dans le cas de postes permanents.

**Réfugiés :** Annulera les modifications du transfert canadien en matière de programmes sociaux afin que les provinces ne puissent imposer des exigences relatives à la période minimale de résidence pour empêcher les réfugiés et d'autres personnes d'avoir accès à l'aide sociale; mettra fin aux prêts transport pour tous les réfugiés; rétablira pour tous les réfugiés les services du Programme fédéral de santé intérimaire; abolira le système des pays d'origine désignés.

**Parrainage :** Interviendra rapidement pour permettre le parrainage d'enfants à charge de moins de 22 ans au lieu de 19 ans et éliminera le revenu minimum obligatoire pour le parrainage dans la catégorie famille.

**Citoyenneté :** Abrogera toutes les dispositions mises en œuvre par le projet de loi C24.

**Sélection des immigrants :** Éliminera l'Entrée express et rétablira le programme d'immigration des travailleurs qualifiés qui existait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015; modifiera le système de points pour inclure les travailleurs à tous les niveaux de compétence et tous les étudiants étrangers.

**Travailleurs étrangers temporaires :** Donnera à tous les travailleurs migrants un moyen d'avoir accès à la résidence permanente et à la citoyenneté complète en modifiant le programme des candidats des provinces; resserrera la surveillance du programme et l'application de la conformité

par les employeurs dans tous les programmes de travailleurs migrants.

**Aidants familiaux résidents :** Accordera la résidence permanente à l'arrivée; entre temps, supprimera les restrictions en vigueur à l'égard de la résidence permanente, y compris le plafonnement du nombre de demandes d'aidants familiaux.

**Services d'aide à l'établissement des immigrants :** Investira 53 millions de dollars par année afin d'offrir des services basés sur le besoin plutôt que sur le statut d'immigrant, ce qui donnera accès aux demandeurs du statut de réfugié, aux travailleurs migrants ainsi qu'aux citoyens; rétablira le financement pour l'établissement des immigrants qui a été réduit à compter de 2010; étudiera la formule de financement de l'établissement pour déterminer et adopter des critères en plus du nombre d'arrivées.

---

## Notes

1 Enquête nationale auprès des ménages 2011

2 Statistique Canada. (2014). Croissance démographique : l'accroissement migratoire l'emporte sur l'accroissement naturel, série Mégatendances canadiennes. Lien : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-630-x/11-630-x2014001-fra.htm>

3 Block, Sheila, Grace-Edward Galabuzi et Alexandra Weiss (2014). *The Colour Coded Labour Market By the Numbers: A National Household Survey Analysis*. Toronto : Institut Wellesley

4 Ibid.

5 Statistique Canada (2014). *L'écart de revenus entre les immigrants très instruits et ceux qui le sont moins à l'arrivée au Canada, 1984 à 2007*. Lien : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/140529/dq140529c-fra.htm>

6 Block, Sheila et Grace-Edward Galabuzi (2011). *Canada's colour coded labour market: The Gap for*

*Racialized Workers*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives et Institut Wellesley.

7 Parkouda, Michelle et coll. (2015). *Measuring Returns: Valuing Investments in Internationally Educated Nurses*. Conference Board du Canada.

8 Il est possible de lire la lettre ici : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-emploi-du-developpement-de-la-main-doeuvre-et-du-travail>

9 Berry, Joanna. « Primer on the 'designated countries of origin' scheme », Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés. Lien : <http://www.carl-acadr.ca/our-work/issues/DCO#Primer>

10 Gouvernement du Canada. « Déclaration du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté et de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada », 16 décembre 2015. Lien : <http://news.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1025029>

11 Kane, Laura. « Canada only country to charge refugees interest on travel loans: advocates », La Presse Canadienne, 11 septembre 2015. Lien : <http://www.ctvnews.ca/canada/canada-only-country-to-charge-refugees-interest-on-travel-loans-advocates-1.2559686>

12 Ibid.

13 Conseil canadien pour les réfugiés. Vers l'élimination du fardeau des prêts de transport pour les réfugiés. <http://ccrweb.ca/fr/prêts-transport>

14 Lois du Canada 2014 – Chapitre 39. Décembre 2014. Lien : <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&DocId=6836481&File=9>

15 Gouvernement du Canada « 5 000 demandes complètes au titre du programme des parents et des grands-parents (PGP) reçues depuis le début de 2014 », 3 février 2014 <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=813369&ga=1.100816584.855306224.1453039295>).

16 Rapport de mi-exercice sur Entrée express. Citoyenneté et Immigration Canada, 31 juillet 2015. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/rapports/ee-mi-exercice-2015.asp>

17 Tchir, Jason. « New rules make it 'nearly impossible' for employers to keep foreign graduates on staff », *Globe and Mail*, 14 décembre 2015. Lien: <http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/small-business/talent/new-rules-make-it-nearly-impossible-for-employers-to-keep-foreign-graduates-on-staff/article27681309/>

- 18** Keung, Nicholas. « Frustration abounds for immigrants stuck in backlog », *Toronto Star*, 30 novembre 2015. Lien : <http://www.thestar.com/news/immigration/2015/11/30/frustration-abounds-for-immigrants-stuck-in-backlog.html>
- 19** « Expulsion des travailleurs étrangers temporaires : Le fédéral doit les autoriser à rester au pays ». Communiqué de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), 1<sup>er</sup> avril 2015. <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/7156-communication-expulsion-des-travailleurs-etrangers-temporaires-2015.html>.
- 20** Keung, Nicholas. « Low acceptance and backlog stifles foreign nanny program » *Toronto Star*, 16 mai 2015. Lien : <http://www.thestar.com/news/immigration/2015/05/16/low-acceptance-and-backlog-stifles-foreign-nanny-program.html>
- 21** Tungohan, Ethel. « Kenney recycles old policy announcements on Live-in Caregiver Program », *Rabble.ca*, 19 octobre 2015. Lien : <http://rabble.ca/news/2015/10/kenney-recycles-old-policy-announcements-on-live-caregiver-program>
- 22** Lignes directrices relatives au financement : Appel de propositions national de 2015. 2.2.2 <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/financement-subventions-contributions/adp-directives-2015.asp>; *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, article 112.
- 23** Zon, Noah (2014). *Slicing the Pie: Principles for allocating transfer payments in the Canadian federation*. Mowat Centre.
- 24** « Immigrant settlement funds cut for Ont ». CBC News, 23 décembre 2010. Lien : <http://www.cbc.ca/news/canada/toronto/immigrant-settlement-funds-cut-for-ont-1.908014>
- 25** Berthiaume, Lee. « \$350 Million for refugees and immigrants returned to government unspent » *Ottawa Citizen*, 10 septembre 2015. Lien : <http://ottawacitizen.com/news/national/350-million-for-refugees-and-immigration-returned-to-government-unspent>

# Inégalités des revenus et pauvreté

## Contexte

L'inégalité et les taux de pauvreté demeurent obstinément élevés au Canada. Les données sur les revenus tirées des résultats du recensement et d'autres enquêtes en profondeur révèlent que les minorités racialisées, les peuples autochtones et les personnes handicapées vivent systématiquement avec des taux plus élevés de pauvreté. Les parents célibataires et les personnes seules font aussi face à une incidence plus élevée de pauvreté. Dans chaque catégorie, les femmes sont plus pauvres que les hommes.

L'ABGF propose les modalités d'un plan fédéral intégré de réduction de la pauvreté. Même si des éléments de preuve indiquent qu'une bonne politique peut faire une différence, nous nous résignons trop souvent à voir persister la pauvreté, ainsi que l'insécurité alimentaire et celle du logement. Dans une société aussi riche que le Canada, il n'y a toutefois rien d'inévitable au sujet de la pauvreté, de la faim et de l'itinérance. Les taux élevés et persistants d'inégalité ne le sont pas non plus.

Des données probantes provenant d'autres pays démontrent comment les gouvernements qui adoptent des plans d'action audacieux de lutte contre la pauvreté

et l'inégalité obtiennent des résultats<sup>1</sup>. Des pays comme le Danemark et la Finlande ont vu leurs taux de pauvreté dans le cas des enfants dégringoler au-dessous de 3 %<sup>2</sup>. Selon les données comparables les plus récentes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada tolère presque cinq fois ce taux dans le cas des enfants (14,4 %)³. Or, le Canada constitue la 11<sup>e</sup> économie en importance au monde. Nous avons les ressources nécessaires pour créer n'importe quel type de société que nous souhaitons. Nous savons que nous pouvons faire mieux et nous savons comment y parvenir. Nous l'avons déjà fait.

En 2002, le Québec est devenu la première province adopter une stratégie de réduction de la pauvreté et Terre-Neuve et Labrador a emboîté le pas en 2006. Depuis, à l'exception de la Colombie-Britannique, les provinces et les territoires ont tous adopté un plan de lutte contre la pauvreté ou sont en train de le faire, et de nombreuses villes emboîtent le pas<sup>4</sup>. Le mouvement de la lutte contre la pauvreté prend de l'ampleur.

En 2009, tous les partis ont appuyé à la Chambre des communes une motion ordonnant au gouvernement fédéral « d'élaborer immédiatement un plan visant à éradiquer la pauvreté partout au Canada »<sup>5</sup>.

Au cours de la même année, le Sénat a aussi exhorté le gouvernement fédéral, dans un rapport, à « adopter un objectif d'éradication de la pauvreté »<sup>6</sup>. En novembre 2010, un comité de la Chambre des communes a dévoilé un rapport sur le rôle du fédéral dans la lutte contre la pauvreté, où il recommandait que le gouvernement fédéral « se joigne à ces provinces en mettant en place son propre plan de réduction de la pauvreté au Canada »<sup>7</sup>. En février 2015, la Chambre des communes a adopté de nouveau, presque à l'unanimité, une motion préconisant l'éradication de la pauvreté chez les enfants<sup>8</sup>.

Après des années de refus entêté d'Ottawa de participer à ces efforts, un nouveau gouvernement semble prêt à changer de cap. C'est tout simplement logique. Le gouvernement du Canada a une responsabilité de premier plan à l'égard de la pauvreté chez les Autochtones et les aînés et il est la seule administration à pouvoir réduire les disparités chez les enfants, les nouveaux immigrants et les personnes handicapées. Les programmes clés de soutien du revenu (p. ex., la prestation fiscale canadienne pour enfant, le supplément de revenu garanti, le crédit pour la TPS et l'assurance-emploi) relèvent aussi du gouvernement fédéral. Sans compter que le soutien vital non fondé sur le revenu — des services de garde à l'enfance au logement, en passant par le transport en commun, les soins de santé et les études postsecondaires — oriente en outre la vie de jeunes qui vivent dans des familles à faible revenu et les possibilités qui s'offrent à eux. Comme l'écart au niveau de l'accès à ces ressources essentielles se creuse d'une région à l'autre avec le temps, il faut

se demander ce que signifie être Canadien. Depuis le début, le concept du partage des coûts avec le gouvernement fédéral devait accroître l'accès aux services qui améliorent notre qualité de vie et en réduire le coût.

Il est incontestablement urgent de réduire la pauvreté. Des recherches menées à l'étranger révèlent toutefois l'existence d'un lien important entre la pauvreté et l'inégalité : plus une société est inégale, plus le taux de pauvreté qu'elle tolérera sera élevé<sup>9</sup>. Il y a là un problème, puisqu'aucun des deux phénomènes n'est inévitable. De bonnes décisions stratégiques peuvent réduire à la fois la pauvreté et l'inégalité. Par exemple, pendant que la tranche supérieure de 1 % des personnes ayant les revenus les plus élevés en Amérique du Nord accumulait un pourcentage croissant du revenu total, ce n'est pas ce qui se passe dans certains pays industrialisés comme les Pays-Bas, la France, le Japon et la Suède<sup>10</sup>.

L'inégalité au Canada est peut-être moins extrême qu'aux États-Unis, mais elle a augmenté plus rapidement ici entre 1997 et le début de la récession, période de croissance robuste et de création d'emploi<sup>11</sup>. La tranche supérieure de 1 % des personnes ayant les revenus les plus élevés au Canada a bénéficié de 32 % de l'ensemble des augmentations des revenus entre 1997 et 2007. C'est quatre fois leur part des gains réalisés par le revenu total au cours de la décennie 1960 (période de croissance aussi rapide) et presque deux fois leur part de la croissance des revenus enregistrée au cours des Années folles<sup>12</sup>.

Depuis la récession, l'inégalité ne s'est pas creusée si on la mesure en fonction de la part des revenus accaparée par la tranche

supérieure de 1 %, qui a été moins élevée en 2013 (11,4 %) que le sommet atteint avant la récession en 2007 (13,7 %). C'est parce que les revenus au sommet même de la pyramide ont reculé légèrement et que ceux des 99 % restants ont augmenté modestement au cours de la reprise<sup>13</sup>. La majeure partie de cette croissance s'est toutefois produite près du sommet de la plage des revenus de 99 % (dans le décile supérieur) et la situation a beaucoup changé depuis 2013 (dernière année pour laquelle des données sur les revenus sont disponibles).

Les revenus ont aussi augmenté dans la tranche inférieure de 50 %, mais cette croissance piétine depuis 2012. En 2013, 50 % des personnes ayant un revenu au Canada ont déclaré des revenus de moins de 31 800 \$<sup>14</sup>. Le revenu moyen de la tranche inférieure de 50 % s'établissait à 14 900 \$ comparativement à 516 000 \$ dans le cas de la tranche supérieure de 1 % – ce qui est presque 35 fois plus, même si la fiscalité a ramené l'écart à un facteur de 26.

En 2013, le revenu après impôt moyen de 10 % des ménages canadiens les plus riches représentait 20 fois celui des 10 % des ménages les plus pauvres, deuxième ratio en importance dans l'histoire depuis 1976<sup>15</sup>. Lars Osberg, économiste, signale que la situation se dégradera encore plus si la tendance se maintient : « la croissance déséquilibrée est la nouvelle norme depuis 30 ans. Si les écarts historiques au niveau des taux de croissance du revenu persistent, ils creuseront de plus en plus l'écart entre la tranche supérieure de 1 % et tous les autres »<sup>16</sup>.

L'inégalité des revenus au Canada est aussi très racialisée et sexospécifique. Les niveaux de revenu et d'emploi sont toujours plus faibles chez les femmes, les Autochtones, les membres des groupes racialisés, les personnes handicapées et les nouveaux immigrants. On ne peut attribuer ces écarts à des niveaux d'instruction différents seulement. Les femmes et les hommes sont tout aussi susceptibles d'avoir suivi une formation postsecondaire, mais les femmes gagnent toujours 20 % de moins lorsqu'elles travaillent à temps plein toute l'année<sup>17</sup>. Les travailleurs autochtones qui ont un grade universitaire vivent en fait un écart salarial encore plus important que les Autochtones moins instruits : dans le secteur privé, leur salaire net présente un écart étonnant de 44 % de moins que celui de leurs pairs non autochtones. Les femmes sont aussi surreprésentées à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus, car elles constituent 59 % de tous les travailleurs qui touchent le salaire minimum au Canada<sup>18</sup>.

À mesure que l'inégalité s'accroît, les riches font grimper le coût des produits de base comme le logement, ce qui cause des problèmes de capacité de payer pour les ménages à revenu plus faible. Les ménages gèrent l'impasse du revenu – pression à la baisse sur les salaires, montée des coûts – en s'endettant davantage ou tout simplement en dépensant moins, ce qui est mauvais pour les affaires aussi<sup>19</sup>.

Comme le Fonds monétaire international (FMI) l'a signalé, il y a un lien entre des niveaux plus élevés d'inégalité et des périodes de croissance moins nombreuses et plus courtes<sup>20</sup>. L'OCDE considère l'inégalité comme



un défi de premier plan pour la société et l'économie et a lancé récemment le Centre pour les opportunités et l'égalité (COPE), chargé d'étudier et de présenter des façons d'accélérer la croissance inclusive<sup>21</sup>.

---

## Enjeux d'actualité

Les Canadiens ont élu un nouveau gouvernement fédéral dirigé par un parti qui a mené une campagne énergique basée sur la promesse de s'attaquer à l'inégalité et de réduire considérablement la pauvreté chez les enfants. À cette fin, le gouvernement prévoit lancer une nouvelle prestation fiscale canadienne pour enfant (PFCE) qui devrait réduire pour la peine le taux de pauvreté chez les enfants (jusqu'au quart) et propulser les revenus des familles à faible revenu qui ont des enfants à un pourcentage un peu plus élevé que celui que l'ABGF et Campagne 2000 préconisent depuis quelques années.

L'augmentation promise de 10 % du supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés à faible revenu représente aussi une amélioration importante qui devrait faire baisser d'environ 20 % le taux de pauvreté chez les personnes âgées. Le nouveau gouvernement s'est engagé aussi à s'attaquer à la pauvreté chez les Autochtones et a signalé que l'on apportera à l'assurance-emploi (AE) des changements qui amélioreront l'accès et bonifieront les prestations. Une fois de plus, ces politiques représentent des victoires importantes pour les progressistes qui défendent les personnes vivant dans l'insécurité économique. La tâche qui consiste à s'attaquer adéquatement à la pauvreté et

à l'inégalité demeure toutefois loin d'être terminée.

Le premier ministre Justin Trudeau a demandé au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social de collaborer avec la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail pour diriger l'élaboration « d'une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui prévoirait des objectifs afin de réduire la pauvreté de même que des mesures et des rapports publics sur nos progrès ». La stratégie « s'harmonisera avec les stratégies provinciales et municipales de réduction de la pauvreté existante et elle les appuiera », selon la lettre de mandat rédigée par le premier ministre<sup>22</sup>.

Ce changement nous encourage énormément. Nous félicitons de plus le nouveau gouvernement d'avoir décidé de laisser tomber à la fois la prestation universelle pour la garde d'enfants et le fractionnement des revenus pour les familles qui ont des enfants afin de réaffecter des ressources fédérales aux ménages à revenu plus faible. L'ABGF et Campagne 2000 préconisent depuis longtemps de porter à 5 600 \$ par enfant le montant annuel de la prestation fiscale canadienne pour enfants et du supplément de la prestation nationale pour enfants. Une fois en vigueur, la PFCE ira plus loin — en fournissant 6 400 \$ par enfant aux familles à faible revenu, ce qui arracherait à la pauvreté un total estimé à 315 000 enfants.

La stratégie du nouveau gouvernement comporte néanmoins des oublis importants. Par exemple, le gouvernement ne semble pas comprendre que pour s'attaquer vraiment à

l'inégalité des revenus, il faut des politiques qui s'appliquent *avant la distribution* du revenu (c.à.d. qui portent sur la façon dont la société partage le revenu et le redistribue de façon modeste par le régime fiscal et celui des transferts). Le gouvernement fédéral devra intervenir au sujet du salaire minimum (intervention que le nouveau gouvernement a rejetée jusqu'à maintenant), prendre des mesures pour favoriser la syndicalisation (un des prédicteurs les plus solides de l'inégalité dans une société) et adopter d'autres politiques qui rétabliraient le pouvoir relatif de négociation des travailleurs, notamment en remplaçant le programme des travailleurs étrangers temporaires par l'immigration permanente à mesure que les pénuries de main-d'œuvre se généralisent<sup>23</sup>.

La lutte contre la pauvreté va aussi plus loin que le revenu : elle passe par une intervention solide au niveau des programmes d'aide sociale qui favorisent la capacité de payer, la qualité de vie et la sécurité économique. À cet égard, le nouveau gouvernement n'a pas jusqu'à maintenant proposé d'intervention réelle face au besoin urgent d'un programme national de services de garde à l'enfance. Les Libéraux ont fait campagne en promettant d'injecter de l'argent frais dans le logement social, mais on attend les détails.

La profondeur de la pauvreté est attribuable principalement à l'insuffisance de l'aide sociale des provinces, mais l'ampleur de la pauvreté est avant tout liée à la faiblesse des salaires. Des millions de Canadiens sont toujours aux prises avec le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi. Moins de quatre travailleurs en chômage sur

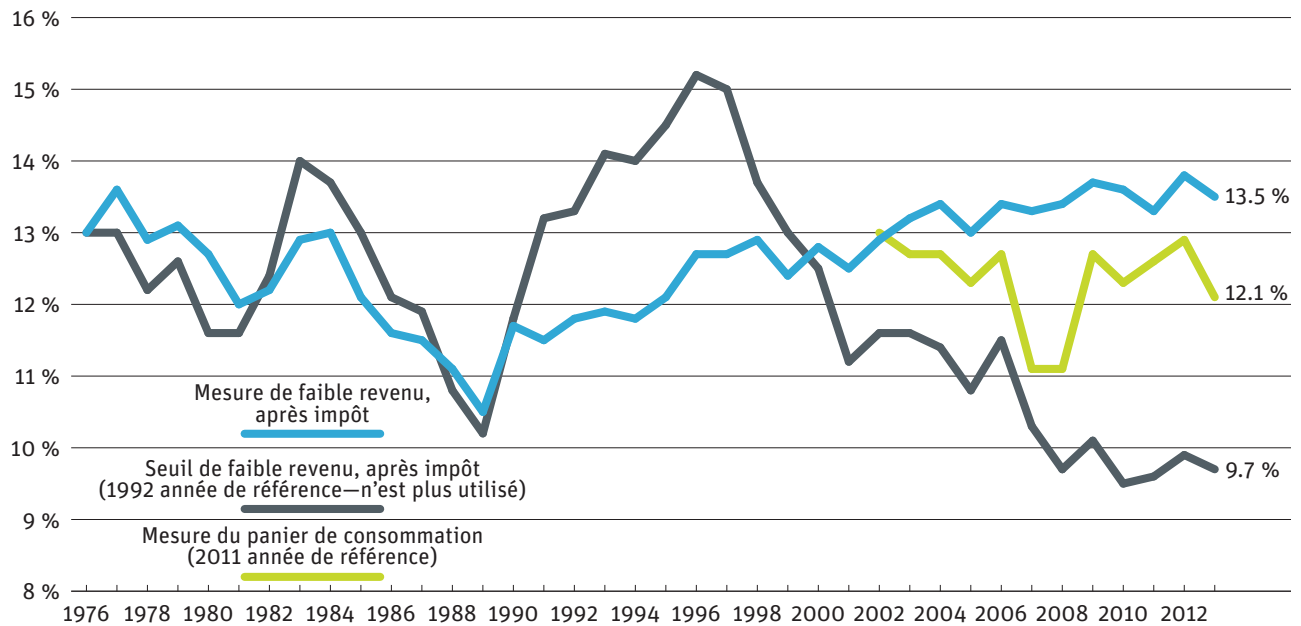
dix touchent des prestations d'assurance-emploi, niveau qu'on n'avait pas vu depuis 1944<sup>24</sup>. Le régime provincial d'aide sociale n'est plus que l'ombre de ce qu'il était au cours de la récession précédente du début de la décennie 1990. Le pouvoir d'achat des prestations d'aide sociale a dégingolé et de nouvelles règles ont rendu l'aide plus difficile à obtenir, obligeant souvent les gens à épuiser leurs économies avant de pouvoir en recevoir<sup>25</sup>. Ceux qui ont perdu un emploi, un conjoint, la santé, ou qui vieillissent, constatent que le filet de sécurité sociale qui devait les protéger est en lambeaux.

Les statistiques sur la pauvreté indiquent clairement qu'un plan détaillé s'impose. Tout compte fait, les taux de pauvreté au Canada ont augmenté immédiatement après le début de la récession de 2008. Quant à savoir s'ils sont revenus depuis au niveau d'avant la récession, tout dépend toutefois du paramètre utilisé.

Le seuil de faible revenu (SFR), qui a constitué pendant des années le seuil de pauvreté utilisé le plus couramment, n'a pas été recalculé depuis 1992. C'est pourquoi il est de plus en plus inexact et de moins en moins fiable comme paramètre de mesure. Pour suivre les taux de pauvreté, nous utilisons donc la mesure du faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC), qui sont plus fiables.

Comme nous pouvons le voir dans le tableau 12, le choix du paramètre de mesure détermine aussi combien de personnes — dont le total varie de 3,4 à 4,6 millions — sont aux prises avec la pauvreté. (Pour une analyse plus détaillée de la pauvreté et de l'inégalité au Canada, voir le document

**FIGURE 13** Mesure de la pauvreté au Canada :  
Pourcentage des personnes qui ont un revenu faible, annuel, 1976–2013



Source Statistique Canada, tableau CANSIM 206 0041

technique connexe *Downturn?* de Seth Klein et Armine Yalnizyan.)

## Interventions proposées par l'ABGF

### Réduction des taux de pauvreté

L'ABGF adopte les indicateurs, les objectifs et les calendriers suivants pour mettre fin à la pauvreté et réduire l'inégalité au Canada :

- réduire le taux de pauvreté au Canada de 40 % d'ici à 2020 et de 75 % en une décennie;
- veiller à ce que les taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes de moins

de 18 ans, les ménages monoparentaux, les femmes âgées célibataires, les Autochtones, les personnes handicapées, les immigrants récents et les personnes racialisées diminuent de 40 % en cinq ans et de 75 % en 10 ans, car il faut reconnaître que la pauvreté est concentrée dans ces groupes;

- dans deux ans, veiller à ce que le revenu de tous les Canadiens atteigne au moins 75 % du seuil de la pauvreté;
- dans deux ans, veiller à ce qu'il ait suffisamment de refuges d'urgence pour que personne n'ait à dormir à l'extérieur et veiller à ce qu'il y ait, dans 10 ans, un parc suffisant de logements de qualité,

appropriés et abordables pour tous eux qui en ont besoin;

- dans deux ans, réduire de moitié le nombre de personnes qui déclarent à la fois avoir faim et souffrir d'insécurité alimentaire.

À ces fins, l'ABGF interviendra dans les domaines stratégiques clés suivants pour :

- établir un cadre de droits de la personne où le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file dans les grands dossiers de la pauvreté et de l'inégalité, et élaborer un plan fondé sur des mesures législatives qui inclura des cibles et des calendriers de lutte contre la pauvreté, de reddition réelle de comptes et de production de rapports, sans oublier l'apport de ceux qui ont déjà vécu la pauvreté;
- mettre en œuvre un nouveau paiement de transfert fédéral aux provinces et aux territoires (4 milliards de dollars au cours de la première et de la deuxième années, en plus des coûts associés aux mesures fédérales décrites ci-dessous) pour les aider à réaliser leurs objectifs en matière de réduction de la pauvreté, comme l'a recommandé dans son rapport de novembre 2010 le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes. La part du lion de ces fonds devrait aider les provinces à améliorer le taux des prestations d'aide sociale et d'invalidité et l'admissibilité à celles-ci. Au cours de la première année, le

transfert est inconditionnel. Pendant celles qui suivront, toutefois, seules les provinces qui pourront démontrer une amélioration des mesures de soutien du revenu et des progrès à l'égard d'un nombre important d'autres indicateurs des résultats continueront de recevoir de l'aide fédérale;

- rétablir en légiférant des normes minimales sur l'aide provinciale au revenu (pour assurer que l'aide sociale est accessible et adéquate);
- comme les Libéraux l'ont promis au cours de la campagne électorale, mettre en œuvre une nouvelle prestation fiscale canadienne pour enfant (PFCE) qui garantirait aux familles à faible revenu ayant des enfants 6 400 \$ par année par enfant jusqu'à l'âge de six ans et 5 400 \$ par année par enfant de 6 à 17 ans. Ce montant doit augmenter annuellement pour que la prestation combinée à d'autres politiques décrites ci-dessous réduise la pauvreté chez les enfants de 50 % en cinq ans;
- annuler la prestation universelle pour la garde d'enfants et la prestation universelle pour la garde d'enfants bonifiée;
- doubler sur-le-champ le crédit remboursable pour la TPS et allonger la période d'élimination progressive pour que davantage de familles en bénéficient (coût : 5,1 milliards de dollars par année)<sup>26</sup>. Il s'agit là d'une mesure vitale pour hausser le revenu de l'ensemble des ménages à faible revenu et non simplement ceux des

enfants et des personnes âgées, même face à la résistance à l'augmentation des prestations d'aide sociale manifestée par les provinces;

- améliorer les revenus et les conditions de travail des travailleurs faiblement rémunérés. On y parviendra en rétablissant le salaire minimum fédéral de 15 \$ l'heure, indexé sur l'inflation, pour tous les travailleurs relevant de la compétence fédérale et en s'engageant à ce que les contrats du gouvernement fédéral soient accordés seulement aux employeurs qui versent un salaire-subsistance<sup>27</sup>;
- réviser les programmes des travailleurs étrangers temporaires afin que les travailleurs migrants puissent demander et obtenir le statut d'immigrant reçu, sans que les employeurs proposent leur candidature, et veiller à ce que tous ceux qui viennent travailler au Canada bénéficient des droits et des protections complets accordés aux travailleurs à leur arrivée (voir le chapitre sur l'Immigration);
- s'attaquer à l'itinérance et veiller à ajouter des logements abordables (voir le chapitre sur le Logement et les quartiers);
- fournir des services de garde à l'enfance universels et financés par le secteur public, augmenter le nombre de places réglementées et plafonner les frais (voir le chapitre sur les Services d'éducation et de garde à l'enfance);

- fournir de l'appui pour la formation et l'éducation et lancer un plan de création d'infrastructure et d'emplois verts qui mettra l'accent spécialement sur l'apprentissage à l'intention des populations marginalisées sur le plan économique (voir les chapitres sur les Études postsecondaires et le Développement sectoriel).
- augmenter le montant d'appoint du SRG pour les aînés qui vivent dans la pauvreté (voir le chapitre sur Les aînés et la sécurité de la retraite);

### Réduire l'inégalité

La stratégie intégrée proposée par l'ABGF pour lutter contre l'écart qui se creuse au Canada reposera sur un plan en cinq points :

1. bloquer et renverser la dérive du Canada vers une économie basée principalement sur l'extraction des ressources et un secteur des services aux emplois peu payants en établissant une politique industrielle qui met l'accent sur la création d'emplois à valeur ajoutée dans le secteur primaire de l'économie, rebâtit la capacité de fabrication qui offrira des emplois bien rémunérés et investit dans les activités de RD afin d'accélérer la production éconergétique et l'utilisation des sources d'énergie durable (voir le chapitre sur le Développement sectoriel);
2. améliorer l'infrastructure et les services publics sur lesquels comptent la plupart des Canadiens (p. ex., services de garde à l'enfance, logement, transport public,

etc.), ce qui étirerait les chèques de paye et améliorerait le pouvoir d'achat de la classe moyenne en général;

3. rétablir l'équilibre dans la relation de négociation entre les investisseurs et les travailleurs par des mesures qui appuient les négociations collectives, appliquent et favorisent des normes d'emploi des travailleurs vulnérables et limitent le recours aux travailleurs étrangers temporaires;
4. attribuer la priorité aux améliorations des revenus de tous les ménages à revenu faible et moyen (p. ex., meilleures pensions, salaire minimum plus élevé, adoption généralisée de politiques sur le salaire-subsistance et amélioration de moyens de soutien pour les malades, les sans-travail, les jeunes et les personnes âgées);
5. rendre plus progressif le régime fiscal global du Canada et réduire les exemptions fiscales pour les entreprises à revenus élevés et très rentables (voir le chapitre sur la Fiscalité équitable et progressive).

---

## Notes

**1** Pour voir comment le Canada se compare à d'autres pays de l'OCDE sur le plan de l'inégalité, voir la comparaison établie par le Conference Board du Canada (<http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/society/income-inequality.aspx>) ou les données de l'OCDE (<http://www.oecd.org/els/soc/income-distribution-database.htm>).

**2** Organisation de coopération et de développement économiques, Base de données de l'OCDE sur la famille, tableau Co2.2 Pauvreté chez les enfants (y compris la

pauvreté familiale) <http://www.oecd.org/social/family/database.htm>. Données jusqu'en 2012.

**3** Statistique Canada. Données tirées de la nouvelle Enquête canadienne sur le revenu pour l'année 2013 mesurées par la mesure de faible revenu après impôt pour les personnes de 18 ans et moins. Tableau CANSIM 206-0041.

**4** À l'automne de 2014, la Saskatchewan est devenue la plus récente province à annoncer qu'elle établira un plan. La Colombie-Britannique reste donc la seule à refuser d'accepter le besoin d'un plan de lutte contre la pauvreté.

**5** Chambre des communes. Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social (2009). Procès-verbal des délibérations, le mardi 17 novembre 2009. Ottawa : Parlement du Canada.

**6** Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (2009). *Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*. Ottawa : Sénat du Canada.

**7** Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes (2010). *Plan fédéral de réduction de la pauvreté : Travailler en partenariat afin de réduire la pauvreté au Canada*.

**8** La députée Rathika Sitsabaiesan a déposé la motion 534 préconisant un plan national de lutte contre la pauvreté pour répondre au besoin de logements abordables, de services de garde des jeunes enfants et de nutrition et mettant spécialement l'accent sur les besoins particuliers des collectivités métisses, inuites et des Premières Nations. Le 4 février 2015, la motion 534 a été adoptée presque à l'unanimité sans faire trop de bruit ni attirer de couverture des médias

**9** Fortin, Pierre. (2010). « Quebec is Fairer », *Inroads*, hiver/printemps, n° 26, p. 58-65; et Ravallion, M. (2007). « Inequality Is Bad For The Poor » dans *Inequality and Poverty Re-examined*, dir. Steven Jenkins et John Micklewright, Oxford University Press.

**10** Voir la Base de données sur les principaux revenus du monde créée par Facundo Alvaredo, Tony Atkinson, Thomas Piketty et Emmanuel Saez : <http://topincomes.parisschoolofeconomics.eu/é>

**11** Conference Board du Canada (2011). *World Income Inequality: Is The World Becoming More Unequal?* Lien :

2011. En ligne à <http://www.conferenceboard.ca/files/hcp/pdfs/hot-topics/worldinequality.pdf>. Depuis la récession, l'inégalité a une fois de plus pris de l'ampleur plus rapidement aux États-Unis qu'au Canada à cause de la force de la demande mondiale de ressources naturelles du Canada et des taux plus élevés d'activité des femmes dans la population active. Les événements 2015 verront cette force compensatoire diminuer, mais nous n'en verrons pas les résultats dans les données sur le revenu avant 2017.
- 12** Les données sont basées sur les revenus des particuliers. Yalnizyan, Armine. (2010) *The Rise of Canada's Richest 1%*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 13** Revenu avant impôt de toutes les sources, y compris les gains en capital. Les données sont tirées du tableau CANSIM 204-0001 de Statistique Canada. Les données les plus récentes disponibles sont celles de 2013.
- 14** Tous les revenus de cette section s'entendent du revenu avant impôt, et incluent les gains en capital.
- 15** Statistique Canada, tableau CANSIM 206-0031. Le ratio riches/pauvres était légèrement plus élevé en 2000. En 2013, année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, il a atteint son niveau le plus élevé depuis la récession de 2008.
- 16** Osberg, Lars (2014). *Can increasing inequality be a steady state?* » Voir : <http://myweb.dal.ca/osberg/classification/conference%20papers/May%2022%20Canadian%20Inequality%20Then%20and%20Now.pdf>
- 17** Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des ménages, 2011*. Ottawa.
- 18** Nos données sur ces dimensions critiques de la pauvreté sont désuètes et ne sont pas aussi fiables qu'auparavant parce qu'elles sont tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages – enquête à participation volontaire par laquelle le gouvernement fédéral a remplacé le questionnaire détaillé de recensement obligatoire. Le tout premier geste du nouveau gouvernement du Canada a consisté à rétablir le questionnaire de recensement détaillé obligatoire, seule source de données qui peut établir un lien entre les données sur le revenu, l'éducation, l'origine ethnique et l'immigration. Le prochain recensement aura lieu en mai 2016 et les données associées au revenu seront dévoilées en 2018.
- 19** Yalnizyan, Armine « L'inégalité est donc mauvaise pour les affaires ». *Canadian Business*.
- 20** Ostry, Jonathan, Andrew Berg et Charalambos Tsangarides. *Redistribution, Inequality, and Growth*. Note de discussion du Fonds monétaire international, Washington, D.C.
- 21** L'Organisation de coopération et de développement économiques a lancé le Centre pour les opportunités et l'égalité (COPE) le 26 octobre 2015 dans le cadre d'un forum sur la question. Ce site web est l'archive des documents de l'OCDE sur la question de l'inégalité et les façons de la surmonter : <http://www.oecd.org/els/soc/launch-centre-for-opportunity-and-equality.htm>
- 22** Lettre de mandat du premier ministre Justin Trudeau au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social : <http://www.pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-famille-des-enfants-et-du-developpement-social>.
- 23** Jaumotte, Florence et Carolina Osorio Buitron (2015). *Inequality and Labour Market Institutions*, Fonds monétaire international : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1514.pdf>.
- 24** Yalnizyan, Armine, « Proportion of Unemployed Canadians in Receipt of Jobless Benefits, 1942 to July 2014 » <https://twitter.com/ArmineYalnizyan/status/512602190360633344>. Mise à jour du graphique dans Yalnizyan, Armine (2009) *Exposed: Revealing Truths About Canada's Recession*, Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 25** Pour une analyse complète des taux d'aide sociale et des règles d'admissibilité des provinces, voir : Tweddle, Anne, Ken Battle et Sherri Torjman. (2014), *Welfare Incomes, 2013*. Toronto : Institut Caledon de politiques sociales.
- 26** Statistique Canada. Banque de données et modèle de simulation des politiques sociales. Ottawa.
- 27** Ce qui signifie les employeurs qui ont déjà été officiellement reconnus comme payant un salaire-subsistance pour les familles, établi par les campagnes sur le salaire-subsistance au Canada. Pour en savoir davantage, voir Richards, Tim et coll. Centre canadien de politiques alternatives, ou visiter : <http://livingwagecanada.ca/>.

# Jeunes

---

## Contexte

Un cinquième de la population du Canada (soit 7,1 millions de personnes) a de 15 à 29 ans<sup>1</sup>. Par ailleurs, presque le tiers (plus de 10 millions de personnes) a 55 ans ou plus. La population vieillit, son âge médian augmentant considérablement pour passer de 27,1 ans en 1974 à 40,2 ans en 2013<sup>2</sup>. Pour la première fois depuis que le pays a commencé à réunir des statistiques nationales, il compte plus de Canadiens « à l'âge de la retraite » (55 à 64 ans) que de nouveaux arrivants dans la population active (15 à 24 ans)<sup>3</sup>.

Compte tenu de ce virage démographique, et en particulier du départ à la retraite soutenu de la cohorte des baby-boomers, il est temps de concentrer les efforts sur l'emploi des jeunes et, ce qui est important, leur revenu et leur sécurité financière.

On n'a pas mis à jour les règlements et la politique régissant le marché du travail pour qu'ils tiennent compte de la précarisation du travail, des stages non rémunérés, de l'érosion de la sécurité d'emploi ou de l'effritement de notre système de bien-être social. Les politiques sociales, y compris celles qui portent sur la famille et les services de garde à l'enfance, n'ont pas répondu non plus à l'évolution de la vie et du gagne-pain des jeunes Canadiens et de leur famille, qui

sont caractérisés de plus en plus par des « transitions retardées »<sup>4</sup>.

Les jeunes adultes sont menottés par des augmentations spectaculaires des prix de la maison moyenne, qui coûtait 454 342 \$ en décembre<sup>5</sup>. Ils gagnent moins que leurs parents au même âge même s'ils sont plus endettés et plus instruits. La plupart des jeunes Canadiens sont incapables d'épargner un pourcentage adéquat de leur revenu actuel en vue de la retraite, pour se protéger contre des périodes de chômage et en prévision d'autres coûts à venir, mais la politique sur les pensions et l'aide sociale ne tient pas compte de ces difficultés<sup>6</sup>.

La diversité des besoins des jeunes et des défis qu'ils doivent relever complique encore davantage le problème. Dans l'économie actuelle, les jeunes des régions rurales et des familles à faible revenu, ceux qui quittent l'école tôt, les jeunes Autochtones, les jeunes qui viennent d'arriver, les jeunes personnes handicapées, les jeunes parents, les jeunes LGBTQ et racialisés, les jeunes itinérants et sans emploi ont tous des défis à relever pour mener une vie stable et enrichissante. Marginalisés de façon disproportionnée, ces sous-groupes démographiques n'ont souvent pas le capital social, financier, politique et culturel nécessaire pour surmonter les obstacles à l'emploi, à la participation à la collectivité, à la stabilité



familiale et personnelle, ainsi qu'aux études postsecondaires.

Cette diversité exige toute une pléthore de programmes ciblés ou, comme le recommande l'ABGF, une stratégie globale et inclusive basée sur le concept de l'équité entre les générations — prisme par lequel il faut faire passer l'analyse des décisions stratégiques et de leurs répercussions. Souvent, les décisions se prennent sans que l'on tienne compte de leurs répercussions sur tous les groupes d'âge. L'équité entre les générations offre une occasion d'analyser des problèmes liés au logement, aux soins de santé, à la garde des enfants et à tout un éventail d'autres questions et de formuler des solutions innovatrices.

---

## Enjeux d'actualité

### Précarité du travail et chômage (sous-emploi)

Au Canada, 13,3 % des travailleurs de 15 à 24 ans sont en chômage, mais les jeunes Canadiens continuent d'être surreprésentés dans les emplois précaires sans avantages sociaux<sup>7</sup>. De plus, on a établi un lien entre de récents replis du taux de chômage chez les jeunes et le fait qu'ils quittent le marché du travail au lieu de trouver de l'emploi<sup>8</sup>. C'est particulièrement problématique étant donné que beaucoup de moments critiques et coûteux de la vie d'une personne (p. ex., établissement d'une relation et création d'une famille, études postsecondaires et achat d'une maison) surviennent tous habituellement au cours du jeune âge adulte.

Au cours de la décennie 1980, pendant une autre flambée du chômage chez les jeunes (qui a alors franchi la barre des 20 %), le gouvernement fédéral a présenté, dans le contexte d'une « initiative emploi jeunesse », plusieurs mesures qui comportaient des subventions salariales à l'intention des jeunes désavantagés sur le plan de l'emploi, du financement pour des projets communautaires axés sur les jeunes et des services jeunesse aux Centres d'emploi du Canada<sup>9</sup>. Même si une Stratégie emploi jeunesse comportant une structure de base semblable a survécu, on n'y a jamais apporté de rajustements importants pour tenir compte des problèmes de l'heure.

### Les stages non rémunérés

On estime que de 100 000 à 300 000 jeunes au Canada travaillent gratuitement<sup>10</sup>. Jadis réservés à des secteurs d'activité en particulier (p. ex., journalisme, enseignement, travail social) et aboutissant habituellement à un emploi rémunéré à temps plein, les stages non rémunérés font leur apparition dans les lieux de travail sous réglementation fédérale et, souvent, ils n'ont aucun lien avec un travail rémunéré à venir chez le même employeur<sup>11</sup>.

Les stages non rémunérés qui ne sont pas liés à l'obtention d'un grade sont illégaux dans beaucoup de régions du Canada, car ils enfreignent les taux du salaire minimum et les règles qui interdisent l'impartition sans respecter les normes d'emploi minimales. Certaines provinces limitent rigoureusement les responsabilités qu'un stagiaire non rémunéré peut avoir, mais la loi varie

énormément et souvent, elle est trop vague pour qu'on l'applique. En outre, l'application en est généralement dictée par les plaintes et c'est pourquoi elle est insuffisamment appliquée<sup>12</sup>.

Les stagiaires non rémunérés ne sont toujours pas couverts clairement par le Code canadien du travail, qui s'applique aux employeurs réglementés par le fédéral. Souvent, ils ne touchent pas les mêmes avantages sociaux et ne bénéficient pas de la même sécurité que ceux que la loi accorde aux employés rémunérés. À cause d'échappatoires fédérales apparues récemment, on refuse aux étudiants et aux jeunes travailleurs les normes du travail de base prévues par le Code canadien du travail en vigueur. Ces échappatoires permettent en outre à des entreprises rentables des secteurs des transports, des télécommunications et des médias d'obliger légalement les étudiants et les jeunes travailleurs à travailler gratuitement pendant des mois, voire des années.

Les stagiaires risquent davantage de travailler dans des conditions dangereuses et d'être exploités sans que l'employeur s'expose à des pénalités<sup>13</sup>. Les stagiaires ne peuvent habituellement cotiser à l'assurance-emploi (AE) et au Régime de pensions du Canada (RPC), ni en demander des prestations, ce qui peut avoir une incidence durable sur la sécurité économique des femmes en particulier.

Des mécanismes qui existent déjà pourraient régler les problèmes relatifs aux stages non rémunérés. L'Agence du revenu du Canada et le Programme du travail ont les dossiers et le pouvoir nécessaires pour

repérer les employés « mal classés » comme stagiaires ou entrepreneurs indépendants. Ces deux entités pourraient collaborer avec les organismes provinciaux chargés de la réglementation ouvrière pour s'attaquer au problème<sup>14</sup>.

## Assurance-emploi

Il est très difficile pour les nouveaux venus sur le marché du travail, et en particulier ceux qui passent d'un poste à temps partiel, temporaire ou sur appel à un autre, de satisfaire aux conditions d'admissibilité (nombre minimum d'heures de travail) pour avoir droit à l'AE. En 2013, 18 % des jeunes hommes et 8 % des jeunes femmes seulement qui étaient en chômage ont pu toucher des prestations d'AE<sup>15</sup>. Beaucoup de programmes actifs qui visent le marché du travail s'adressent spécifiquement aux bénéficiaires de l'AE, ce qui signifie que les jeunes n'ont pas accès non plus à des possibilités de recyclage cruciales<sup>16</sup>. (Voir le chapitre sur l'Assurance-emploi.)

---

## Interventions proposées par l'ABGF

L'ABGF lancera une Initiative pour les jeunes travailleurs à l'intention des personnes âgées de 15 à 34 ans de façon à reconnaître la période dite de « transition » vers l'âge adulte, qui s'éternise. Cette initiative comportera les composantes suivantes :

## **Conseil de la planification relative au marché du travail des jeunes**

Collaborant avec les conseils de développement sectoriel compétents (voir le chapitre sur le Développement sectoriel), le Conseil de la planification du marché du travail des jeunes (MTJ) veillera à ce que les employeurs assument une plus grande responsabilité à l'égard de la formation des employés. Il coordonnera, par l'entremise de Statistique Canada, la collecte des données quantitatives sur les possibilités d'emploi, les caractéristiques du marché du travail, les stages non rémunérés et les taux de placement des universités, ou il les réunira lui-même, sans oublier des données qualitatives au sujet des expériences des jeunes sur le marché du travail. On accordera un financement fédéral supplémentaire à Statistique Canada afin que l'organisme puisse surveiller mensuellement les stages non rémunérés en ajoutant des questions à l'Enquête sur la population active. Cet effort visera à déterminer les causes de la suppression des salaires et de la précarisation de l'emploi sur le marché du travail canadien et à formuler des réponses. (Coût : 30 millions de dollars.)

## **Taxe à la formation**

Guidé par l'hypothèse selon laquelle les entreprises qui investissent dans la formation de leurs employés seront plus susceptibles de les garder à temps plein et en permanence, le gouvernement fédéral adoptera une loi obligeant toutes les entreprises qui ont une masse salariale de plus de 250 000 \$ à investir l'équivalent de 1 % de celle-ci dans

la formation des jeunes employés<sup>17</sup>. Les employeurs qui n'investissent pas ce montant seront forcés de verser la différence dans le fonds national servant à financer l'Initiative pour les jeunes travailleurs.

## **Fonds de renouvellement des effectifs**

Le Conseil de planification du MTJ favorisera et surveillera les déboursés d'un fonds de renouvellement des effectifs. Le fonds offrira une aide financière modeste aux entreprises qui mettent en œuvre le partage d'emplois entre les travailleurs à l'âge de la retraite et de nouveaux employés, programme dans le cadre duquel les travailleurs âgés décident volontairement de travailler à mi-temps et de toucher un demi-salaire afin d'encadrer de nouveaux employés pendant trois ans avant de partir à la retraite. Les fonds serviront à couvrir les coûts en ressources humaines afférents au nouvel employé et à compléter son salaire si la moitié du salaire d'un employé plus âgé ne suffit pas pour couvrir celui d'un nouvel employé. [Coût : 100 millions de dollars]

## **Ouvrages publics pour jeunes travailleurs**

Tous les projets d'infrastructure financés par le fédéral réserveront pour les jeunes travailleurs (âgés de 16 à 29 ans) au moins le tiers des emplois créés. Au moins un des 10 emplois créés par ces projets sera réservé aux jeunes travailleurs de groupes qui ont toujours été marginalisés et sont à la recherche d'équité.

## Renouvellement des stages financés par le fédéral

Le gouvernement fédéral financera chaque année 20 000 stages rémunérés de six mois dans des organismes sans but lucratif. (Coût : 300 millions de dollars)

## Financement pour le programme Magnet

Le programme Magnet est une technologie de jumelage d'emploi hébergée à l'Université Ryerson qui établit des liens directs entre jeunes travailleurs et employeurs et fournit aussi des données en temps réel sur le marché du travail qui portent sur les possibilités d'emploi et les caractéristiques des chercheurs d'emploi. Le programme permettra au gouvernement fédéral de financer l'application de cette technologie aux jeunes travailleurs du Canada. (Coût : 30 millions de dollars.)

L'ABGF ordonnera à Statistique Canada de réunir des données sur les aspects suivants :

- stages non rémunérés, travailleurs non rémunérés et bénévolat;
- suivi de ceux qui ne sont pas aux études, au travail ou en formation.

L'ABGF mettra en œuvre les réformes suivantes du *Code canadien du travail* :

- *veiller* à ce que les amendements apportés récemment à la partie 2 du code (en ce qui concerne les stagiaires, les apprenants et les étudiants) leur permettent de bénéficier d'une couverture semblable à celle des autres travailleurs en vertu

des dispositions relatives à la santé et à la sécurité;

- modifier le code pour interdire les stages et les stagiaires non rémunérés, et couvrir les stagiaires, les apprenants et les étudiants en vertu de toutes les dispositions de la partie 3 qui accordent des protections liées aux normes du travail;
- modifier l'article 239.1 du Code pour obliger les employeurs réglementés par le fédéral à fournir aux étudiants, aux stagiaires, aux personnes en formation et aux apprenants qui s'absentent du travail (à cause d'une maladie ou d'une blessure professionnelle) un salaire de remplacement payable au taux équivalent à celui qui est prévu par la législation pertinente sur l'indemnisation des accidentés du travail dans la province où l'intéressé réside en permanence. Le taux équivalent ne serait pas inférieur au salaire horaire moyen dans l'industrie;
- créer, dans le Programme du travail, des unités régionales vouées aux inspections proactives et à l'application de la loi pour pénaliser les employeurs qui utilisent illégalement des stagiaires non rémunérés. (Coût : 10 millions de dollars.)

L'ABGF entreprendra un examen du système d'AE qui visera à :

- déterminer les modifications des conditions d'admissibilité qui s'imposent et sont faisables pour reconnaître que les périodes prolongées de travail

précaire constituent maintenant une caractéristique de la transition de l'école au marché du travail;

- concevoir des programmes actifs sur le marché du travail qui sont reliés au versement de prestations d'AE et qui dirigent les jeunes travailleurs en chômage vers des programmes de formation liés à des emplois disponibles.

L'ABGF apportera les modifications suivantes au régime d'AE :

- elle réduira les primes d'AE pour les employeurs qui embauchent de jeunes travailleurs;
- elle supprimera complètement le délai de carence pour les prestations d'AE dans le cas des travailleurs de moins de 35 ans.

## Notes

**1** « Tableau CANSIM 051-0001 : Estimations de la population selon l'âge et le sexe, pour le Canada, les provinces et les territoires, annuel ». Ottawa : Statistique Canada.

**2** Ibid.

**3** Ibid.

**4** Beaujot, Roderic. (2004). *Retardement des transitions de la vie : Tendances et conséquences*. Ottawa : Institut Vanier de la famille; Clark, Wayne. (2007) *Transitions différées des jeunes adultes*. Ottawa : Statistique Canada; voir aussi la campagne Generation Squeeze à [www.gensqueeze.ca](http://www.gensqueeze.ca) qui offre de nombreuses fiches d'information décrivant en détail la montée des coûts et la baisse des revenus chez les jeunes Canadiens.

**5** Association canadienne de l'immeuble. La carte du prix moyen national (<http://www.crea.ca/fr/content/la-carte-du-prix-moyen-national>).

**6** BMO Groupe financier (2013). « 80 Per Cent of Young Canadians Concerned About Their Ability to Save for Retirement », communiqué de l'entreprise, 11 février 2013.

**7** Statistique Canada. Tableau CANSIM 282-0087 : Estimations de l'Enquête sur la population active (EPA), selon le sexe et le groupe d'âge, désaisonnalisées et non désaisonnalisées.

**8** Standing, 2012. Cf. Latouche, Serge. (2014). *Farewell to Growth*. Londres : Polity Press; Klein, Naomi (2014). *This Changes Everything: Capitalism Vs. The Climate*. Toronto : Random House.

**9** Au sujet des tendances historiques du chômage chez les jeunes, voir : « Taux de chômage élevé pour les jeunes, mais plus bas que durant la majeure partie des années 1990 ». Enquête sur la population active : Examen de fin d'exercice 2011. Ottawa : Statistique Canada. Pour la position officielle sur la nouvelle Stratégie emploi jeunesse, voir <http://actionplan.gc.ca/fr/initiative/bonifier-la-strategie-emploi-jeunesse>. Pour une évaluation du programme SEJ de 1997 à 2002, voir Ressources humaines et Développement des compétences Canada. (2004). Stratégie emploi jeunesse (SEJ) 19972002 : Sommaire des résultats d'une récente évaluation sommative ([http://www.hrsdc.gc.ca/fra/publications\\_resources/evaluation/2007/sp\\_ah\\_211\\_05\\_04e/page01.shtml](http://www.hrsdc.gc.ca/fra/publications_resources/evaluation/2007/sp_ah_211_05_04e/page01.shtml)). Au sujet de la transformation de l'économie au Canada et dans le monde depuis 1980, voir Vosko (2009).

**10** Sagan, Aleksandra. (2013). « Unpaid Internships Exploit 'Vulnerable Generation.' ». *CBC News*. 2 juillet 2013. En ligne à <http://www.cbc.ca/news/canada/unpaidinternships-exploit-vulnerable-generation-1.1332839>.

**11** Tomlinson, Kathy (2013). « Bell accused of breaking labour law with unpaid interns ». *CBC News*. 24 juin 2013. En ligne à (<http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/bell-accused-of-breaking-labour-law-with-unpaid-interns-1.1356277>).

**12** Voir le blogue d'Andrew Langille. [youthandwork.ca](http://youthandwork.ca), et le site Web de The Canadian Intern Association's, <http://www.internassociation.ca/>, pour une excellente couverture continue et recherche de base sur la grande question des stages non rémunérés au Canada.

**13** Le cas d'Andy Ferguson, stagiaire qui est mort en Alberta après avoir fait un quart de travail de nuit de 16 heures, constitue un exemple extrême de ce qui peut se produire lorsque des stagiaires non rémunérés ne sont pas protégés par la loi du travail. On a soutenu qu'une réglementation plus rigoureuse des stages non rémunérés pourrait lui avoir sauvé la vie. Voir Tomlinson, Kathy

(2013). « Intern's Death After Overnight Shift Sparks Outcry ». *CBC News*. 9 septembre 2013. En ligne à (<http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/intern-s-death-afterovernight-shift-sparks-outcry-1.1704532>).

**14** Voir Langille, Andrew et Josh Mandryk. (2013). « Ontario Must Take Urgent Action On Unpaid Internships ». *The Toronto Star*. 4 novembre 2013. En ligne à [http://www.thestar.com/opinion/commentary/2013/11/04/ontario\\_must\\_take\\_urgent\\_action\\_on\\_unpaid\\_internships.html](http://www.thestar.com/opinion/commentary/2013/11/04/ontario_must_take_urgent_action_on_unpaid_internships.html)).

**15** Comité permanent des finances de la Chambre des communes (2014). Procès-verbaux et délibérations, 41<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, réunion n<sup>o</sup> 23. Consulté sur

le site Web du Parlement du Canada : <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6472412&Language=F&Mode=1&Parl=41&Ses=2>

**16** Schmid, Guntther et Bernd Reissert. 1996. « Unemployment Compensation and Labour Market Transitions ». Dans *International Handbook of Labour Market Policy and Evaluation*, révisé par Gunther Schmid, Jacqueline O'Reilly et Klaus Schomann, 235-76. Londres : Edward Elgar Publishing Limited.

**17** Voir Zizys, Tom. (2014). *Better Work: The Path to Good Jobs is Through Employers*. Toronto : Metcalf Foundation.

# Logement

## Contexte

Des millions de Canadiens sont logés de façon précaire et plus de 235 000 vivent l'itinérance chaque année<sup>1</sup>. Le besoin de logements au Canada a de nombreuses dimensions, dont les suivantes :

- **logement inabordable** : 3,3 millions de ménages (25,2 % du total) consacrent au logement 30 % ou plus de leur revenu<sup>2</sup>;
- **logement insalubre** : 982 200 ménages (7,4 % du total) signalent que leur logement a besoin de réparations majeures<sup>3</sup>;
- **logement surpeuplé** : 794 000 ménages (6 % du total) signalent compter plus de membres que ne le permettent les normes nationales d'occupation<sup>4</sup>.

La population autochtone du Canada (Premières Nations, Métis et Inuits) a un fardeau plus lourd à porter sur le plan de l'insécurité du logement et sur celui de l'itinérance que la population non autochtone. Par exemple, 29 % des ménages des Premières Nations vivent dans un logement qui a besoin de réparations majeures — c'est plus que quatre fois le taux de la population non autochtone, comme on l'a signalé ci-dessus<sup>5</sup>.

Il n'y a pas de statistiques nationales fiables sur la longueur des listes d'attente pour

des logements abordables, mais l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario a signalé que 168 711 ménages étaient inscrits sur les listes d'attente actives de la province en 2015<sup>6</sup>. Les listes d'attente pour des logements avec services de soutien pour des personnes qui ont des besoins spéciaux sont longues elles aussi.

Le logement est un des déterminants de la santé les plus importants pour les personnes et pour la santé globale des collectivités<sup>7</sup>. Il est important aussi pour la santé de l'économie. Le gouvernement fédéral estime que l'impact en dollars de ses mesures d'investissement dans le logement s'est établi à 1,5 — ce qui en fait un des multiplicateurs les plus importants de toutes les mesures fiscales : chaque dollar consacré au logement entraîne une croissance de 1,50 \$ de l'économie<sup>8</sup>.

Environ deux tiers des Canadiens vivent dans un logement à propriétaire-occupant (69 % en 2011<sup>9</sup>). Il existe un clivage clair au niveau du revenu entre les propriétaires et les non-propriétaires (logement loué ou logement social). Les ménages propriétaires ont déclaré un revenu médian réel de 83 500 \$ en 2013 contre moins de la moitié pour les ménages locataires, soit 39 200 \$<sup>10</sup>.

À cause de l'inégalité des revenus des ménages, un pourcentage beaucoup plus élevé des ménages locataires a un « besoin impérieux de logement », indicateur

appliqué par le gouvernement fédéral à ceux qui vivent dans les logements les plus inséculres et inadéquats : 12,5 % du total des ménages canadiens ont un besoin impérieux de logement, mais 26,4 % des ménages locataires vivent dans l'insécurité du logement comparativement à 6,5 % des ménages propriétaires<sup>11</sup>.

La politique nationale et infranationale sur le logement vise en grande partie le marché de la propriété, couvrant des aspects comme les taux d'intérêt, l'offre et l'accès à la propriété. Les besoins en logements se font toutefois sentir surtout dans les secteurs de la non-propriété, ce qui comprend le parc de logements sociaux et locatifs abordables vieillissants, ainsi que le besoin croissant de nouveaux programmes de logement à prix abordable et de logement social dans la plupart des régions du pays.

Le marché de l'habitation locative privée au Canada fournit un logement à la plupart des ménages à revenu faible et modeste. La dernière enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur le marché locatif révèle que le taux national de vacances demeure au-dessous du seuil de 3 % considéré comme le minimum pour un marché locatif sain<sup>12</sup>. Des taux douloureusement faibles d'inoccupation des logements locatifs dans les grandes villes comme Toronto et Vancouver laissent des ménages à faible revenu sans option saine<sup>13</sup>.

Les loyers ont augmenté beaucoup plus rapidement que le taux d'inflation depuis deux ans, même si les revenus des ménages ont stagné — ce qui chasse de plus en plus de ménages du marché du logement locatif. Il y a un indicateur clair de l'insécurité du

logement, soit les files d'attente de plus en plus longues aux banques alimentaires du Canada lorsque des gens constatent qu'ils ne peuvent bien manger après avoir payé le loyer.

C'est un Canadien, John Peters Humphreys, qui a aidé à rédiger, au milieu de la décennie 1940, la Déclaration universelle des droits de l'homme qui a énoncé pour la première fois le droit au logement. Le Canada a signé beaucoup de traités internationaux, de conventions et d'autres instruments juridiques reconnaissant le droit au logement. Leilani Farha du Canada est la principale experte du logement sur la scène internationale et rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable. En dépit de cette riche tradition, les politiques de logement, le financement et la pratique du Canada ne reposent pas sur une démarche basée sur les droits. Des groupes internationaux ont souvent reproché au Canada de ne pas être à la hauteur de ses obligations en matière de droit au logement.

Des provinces et des municipalités ont commencé à suivre une stratégie de logement basée sur les droits, y compris la Commission ontarienne des droits de la personne<sup>14</sup>, ce qui a débouché sur d'importants progrès.

---

## Enjeux d'actualité

Les enjeux du logement et les politiques en la matière ont été au premier plan des élections fédérales 2015 du Canada après une campagne concertée menée par les dirigeants municipaux et des défenseurs du logement afin d'inscrire le logement au programme



électoral. Trois partis nationaux ont pris des engagements importants en matière de logement, y compris le Parti libéral, qui a été porté au pouvoir avec une majorité. Comme le Centre ontarien de défense des droits des locataires l'a signalé dans son bilan sur le logement, le plus important, c'est que les Libéraux, les Néo-démocrates et les Verts ont tous convenu de reconnaître le logement comme un droit de la personne, de l'appliquer et d'adopter une stratégie nationale en la matière<sup>15</sup>.

Les Libéraux ont fait plusieurs promesses électorales importantes au sujet du logement<sup>16</sup> :

- renouveler le leadership fédéral dans le domaine du logement en commençant par un nouvel investissement de 10 ans dans l'infrastructure sociale;
- accorder la priorité aux investissements dans le logement à prix abordable et les installations pour les aînés, construire davantage de nouvelles unités de logement et moderniser de vieux logements, aider les municipalités à maintenir, dans les coopératives, les subventions au logement axées sur le revenu et donner aux collectivités l'argent dont elles ont besoin pour les initiatives Priorité au logement qui aident les Canadiens itinérants à trouver un logement stable;
- encourager la construction de logements locatifs neufs en éliminant la TPS sur les nouveaux investissements dans les logements locatifs abordables, en fournissant 125 millions de dollars par année d'incitatifs fiscaux afin d'augmenter et de rénover le parc de logements locatifs au Canada;
- moderniser le régime existant d'accession à la propriété afin de permettre aux Canadiens dont la vie change subitement et considérablement d'acheter une maison sans subir de pénalité fiscale, ce qui allégera le fardeau produit par l'obligation de déménager pour travailler, la mort d'un conjoint, la rupture d'un mariage ou une décision d'accueillir un membre âgé de la famille;
- ordonner à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et à la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada de fournir du financement afin d'appuyer la construction de logements locatifs abordables neufs pour les Canadiens à revenu moyen ou à faible revenu;
- dresser un inventaire de l'ensemble des terres et édifices fédéraux disponibles qu'il serait possible de réaffecter et rendre certains d'entre eux disponibles à prix modique pour le logement abordable dans les collectivités où le besoin est criant;
- analyser la montée en flèche des prix des maisons sur des marchés coûteux comme Toronto et Vancouver et envisager tous les outils stratégiques qui pourraient maintenir l'accès à la propriété à la portée de plus de gens.

Les détails de ces promesses ne sont pas encore clairs, mais le volet logement des dépenses d'infrastructure pourrait facilement

atteindre plusieurs centaines de millions de dollars par année, ce qui dépasserait de loin le montant du financement offert par le gouvernement précédent.

Le gouvernement fédéral précédent a mis en place un financement pluriannuel pour plusieurs programmes de logement. Le gouvernement a convenu d'injecter 119 millions de dollars par année dans la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance de 2014 à 2019 et a aussi affecté 1,25 milliard de dollars au total à une prolongation de cinq ans de l'investissement dans le Programme de logement abordable. Le gouvernement fédéral a fourni du financement pour le logement dans les réserves par l'intermédiaire du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord. En 2013, le gouvernement fédéral s'est engagé à dépenser 100 millions de dollars pour augmenter le parc de logements au Nunavut. Un défi majeur qui se pose lorsqu'il faut suivre les promesses fédérales en matière de logement consiste toutefois à voir à ce que l'argent soit vraiment affecté à de nouvelles maisons vraiment abordables lorsqu'il sort des coffres des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux.

Les principaux programmes fédéraux de logement du gouvernement précédent doivent prendre fin au début de 2019. La Société canadienne d'hypothèques et de logement déclare que les dépenses fédérales affectées au programme de logement tomberont à 1,9 milliard de dollars d'ici à 2018 compte tenu des projections courantes - ce qui représente un repli de 36 % par rapport aux niveaux de 2010<sup>17</sup>. Le recul des investissements dans le logement au moment où le gouvernement

fédéral met fin à son engagement à l'égard de logements sociaux et abordables existants signifie que le nombre estimatif des ménages aidés en vertu des programmes fédéraux diminuera rapidement pour tomber de 613 500 en 2010 à quelque 452 300 en 2018. Ce changement représente une perte de 161 200 logements (réduction de 26 % du nombre des logements abordables subventionnés par le fédéral) au moment où les besoins en logements demeurent profonds et persistants d'un bout à l'autre du Canada.

L'engagement du Parti libéral (ainsi que de la plupart des autres partis politiques nationaux) à l'égard d'une stratégie de logement basée sur les droits constitue un volet d'une importance cruciale dans l'établissement d'un nouveau programme national de logement pour le Canada. Notre dernier programme national de logement, qui a aidé à financer plus de 600 000 maisons abordables au Canada en deux décennies à compter de 1973, a perdu son financement et a été démantelé au cours de la décennie 1990. Un programme de logement basé sur les droits reconnaît qu'il existe divers besoins en logement au Canada et que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé doivent collaborer efficacement pour y répondre. Une stratégie basée sur les droits amène au cœur du débat, là où ils doivent se faire entendre, des gens qui ont de l'expérience directe sur le plan des besoins en logement.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

Le prochain budget fédéral peut verser l'acompte sur un plan national de logement qui aurait dû être mis en œuvre il y a longtemps en prenant un engagement financier important, immédiat et à long terme. Un financement prévisible au cours de la prochaine décennie permettra aux promoteurs de logements de planifier comme il se doit les maisons dont les Canadiens ont besoin et de les construire.

L'ABGF :

- *Mettra fin au repli marqué des investissements fédéraux globaux dans le logement* — Tout financement qui devient disponible au moment où le gouvernement fédéral termine ses ententes à long terme avec les promoteurs de logements abordables sera réinvesti dans des logements sociaux de façon à assurer que les logements existants demeurent vraiment abordables à long terme. De nombreux organismes nationaux ont souligné cet enjeu, depuis l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et la Fédération de l'habitation coopérative du Canada jusqu'à la Fédération canadienne des municipalités. À l'échelon provincial, le vérificateur provincial de l'Ontario considère le désengagement fédéral en cours à l'égard de ses obligations relatives au logement abordable comme une menace majeure pour le logement dans la province. Le maintien des investissements fédéraux dans les logements sociaux existants (y compris les logements

coopératifs et sans but lucratif) ne fera pas que conserver le parc actuel et éviter la perte des 161 200 maisons qui doivent être démolies au cours des prochaines années : il permettra aussi aux gestionnaires du logement de s'attaquer aux problèmes que posent les réparations nécessaires des immobilisations dans le parc de logements vieillissants. (coût : 300 millions de dollars par année);

- *Augmentera de 1,7 milliards de dollars par année l'investissement fédéral dans les programmes de logement à prix abordable et de logement social, ainsi que dans les programmes connexes* — 1,5 milliards de dollars du total va être investis dans de nouveaux programmes de logement à prix abordable. Un investissement supplémentaire de 210 millions de dollars par année garantira que les dépenses fédérales visant à prévenir l'itinérance et à y mettre fin atteignent des niveaux plus appropriés (conformément à la promesse électorale des Libéraux). Il signifiera que les investissements fédéraux directs dans de nouveaux logements sociaux abordables — ce qui constitue l'assise d'un plan national de logement qui aurait dû être mis en œuvre il y a longtemps — sont aussi portés à des niveaux adéquats.

---

## Notes

1 Gaetz, Stephen et coll. (2014). *State of Homelessness in Canada 2014*. The Homeless Hub Press.

2 *Enquête nationale auprès des ménages 2011*. Ottawa : Statistique Canada.

3 *Ibid.*

**4** *Ibid.*

**5** Un aperçu des statistiques sur les Autochtones 2006, Ottawa, Statistique Canada.

**6** *Waiting List Survey 2015: ONPHA's Report On Waiting Lists Statistics For Ontario*. Toronto : Association du logement sans but lucratif de l'Ontario.

**7** Mahamoud, Aziza et al (2012). *Housing and Health: Examining the Links*. Toronto : Institut Wellesley.

**8** « Incidence du Plan d'action économique sur l'emploi ». Dans *Plan d'action économique du Canada : Septième rapport aux Canadiens*. Ottawa : ministère des Finances.

**9** Taux de propriétaires-occupants, Canada (2011). Société canadienne d'hypothèques et de logement.

**10** Revenu réel total médian des ménages (2013). Société canadienne d'hypothèques et de logement.

**11** Caractéristiques des ménages ayant des besoin impérieux en matière logement, Canada, 2011. Société canadienne d'hypothèques et de logement.

**12** *Rapport sur le marché locatif : Faits saillants - Canada (printemps 2015)*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

**13** *Ibid.*

**14** Les politiques et la recherche de la Commission ontarienne des droits de la personne en matière de droit du logement sont affichées à : [http://www.ohrc.on.ca/fr/domaines\\_sociaux/logement](http://www.ohrc.on.ca/fr/domaines_sociaux/logement)

**15** Bilan 2015, Centre ontarien de défense des droits des locataires.

**16** Parti libéral du Canada, Programme électorale 2015.

**17** *Résumé du Plan d'entreprise 2014-2018 : Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

# Services de garde à l'enfance : services d'éducation et de garde à la petite enfance

---

## Contexte

Au cours des élections fédérales de 2015, trois des quatre partis politiques ont appuyé la création d'un programme national de services d'éducation et de garde à l'enfance (SÉGE)<sup>1</sup>. Le nouveau gouvernement libéral a commencé avec un mandat ferme pour tenir sa promesse électorale d'entreprendre l'élaboration d'un nouveau Cadre national de services d'éducation et de garde à la petite enfance dans le but d'offrir aux familles canadiennes des services de garde abordables, de qualité, souples et entièrement inclusifs<sup>2</sup>. L'engagement du nouveau gouvernement à l'égard des services de garde à l'enfance s'inscrit dans le cadre d'un train de mesures plus générales d'aide à la famille qui incluent la nouvelle prestation fiscale canadienne pour enfant (comportant la prestation universelle pour la garde d'enfants du gouvernement précédent), ainsi que le congé de maternité ou parental assoupli.

Le leadership fédéral sur le plan des services de garde à l'enfance ne pourrait tomber plus à point. En 2008, le Canada se classait au dernier rang de pays pairs pour 10 indicateurs des SÉGE<sup>3</sup>. Le gouvernement

conservateur venait tout juste d'annuler le programme national de garderies comportant des transferts en argent importants aux provinces et aux territoires, et de retirer le fédéral de tout rôle dans l'amélioration de la prestation des services existants de garde à l'enfance.

Même si des provinces ont réalisé des progrès, les services de garde à l'enfance demeurent inabordables, non disponibles et de qualité irrégulière pour la plupart des Canadiens. Les préoccupations soulevées par le caractère abordable des services à l'enfance et à la famille en général<sup>4</sup> sont pertinentes dans toute la population, mais les peuples autochtones ont des obstacles supplémentaires à surmonter pour avoir accès aux services de garde à l'enfance qui respectent le caractère sans pareil de l'histoire, du statut, des cultures, des coutumes, des langues et des droits de leurs enfants, de leur famille et de leur collectivité<sup>5</sup>. Même si le gouvernement fédéral a la responsabilité directe des services de garde à l'enfance autochtone, sous le gouvernement conservateur, l'aide financière n'avait à peu près pas bougé depuis 2006 et avait diminué en 2008–2009<sup>6</sup>. Dans son

rapport de 2014 intitulé *A Cold Wind Blows*, la BC Aboriginal Childcare Society a conclu que la baisse de l'intérêt que le fédéral porte aux SÉGE autochtones conjuguée à la mollesse de l'engagement provincial envers des politiques et des programmes [de SÉGE] pour les Autochtones et à la persistance des taux élevés de pauvreté des enfants et des familles en Colombie-Britannique, signifie que l'environnement stratégique actuel où il faut assurer des programmes et des services de SÉGE efficaces et à l'écoute des Autochtones pour la majorité des enfants autochtones de la Colombie-Britannique est plutôt froid »<sup>7</sup>.

Comme les programmes de santé et d'autres programmes sociaux, les services de garde à l'enfance sont considérés comme une responsabilité des provinces/territoires. On reconnaît toutefois que le leadership du fédéral constitue un élément clé des services de garde à l'enfance et du financement depuis la décennie 1970. Une des raisons pour lesquelles le leadership du fédéral s'impose, c'est que les services de garde à l'enfance réglementés au Canada ont fait leur apparition de façon fragmentée, en mode courtepointe. Les services de garde à l'enfance pourraient ressembler à un système plus cohérent comme l'éducation publique, comportant des buts à long terme, une planification, un financement public important et la gestion par le secteur public, mais les provinces et les territoires continuent de laisser les forces du marché dicter, financer et fournir tous les aspects des services de garde à l'enfance.

Hors Québec<sup>8</sup>, les frais payés par les parents couvrent la plupart des coûts des

services de garde à l'enfance réglementés et non réglementés. Le financement public provient en majeure partie de bons d'achat, de chèques ou de subventions et frais payés par les parents plutôt que sous forme de paiements directs aux fournisseurs de services qui doivent rendre compte publiquement de la prestation de services de garde à l'enfance abordables et de grande qualité. Le secteur privé (grandes chaînes de services de garde à l'enfance, petits entrepreneurs et organismes sans but lucratif) détermine en grande partie quand et où les services de garde à l'enfance ouvrent ou ferment leurs portes. Les exploitants sans but lucratif et à but lucratif du secteur privé financent la majeure partie du coût des investissements et fournissent la plupart des services de garde à l'enfance, la gestion ou la planification par le secteur public étant plutôt minces.

Cette approche des services de garde à l'enfance propulsés par le marché a causé les problèmes suivants :

- **Des frais élevés** — Les services de garde à l'enfance réglementés sont hors de portée de beaucoup de familles et les subventions accordées aux familles à faible revenu ne referment pas l'écart. Une étude réalisée en 2015 sur les frais dans les grandes villes a conclu que les frais imposés pour les services de garde aux tout-petits à Toronto étaient les plus élevés, les parents payant 1 736 \$ par mois, tandis que les villes du Québec<sup>9</sup> affichaient les frais les plus faibles à 174 \$ par mois pour tous les âges. Suivent ensuite, parmi les villes les moins coûteuses pour les services de garde aux

tout-petits, Winnipeg (651 \$ par mois) et Charlottetown (738 \$ par mois). L'étude a aussi révélé que les frais ont augmenté de 5 % depuis 2014, soit environ cinq fois plus rapidement que l'inflation<sup>10</sup>.

- **Manque de places dans les services de garde à l'enfance** — La prestation réelle des services de garde à l'enfance est loin de répondre à la demande et l'expansion est lente. Plus de 70 % des mères travaillent, mais les garderies réglementées peuvent accueillir 24 % seulement des enfants de 0 à 5 ans<sup>11</sup>. Le manque de places est particulièrement criant pour les nouveau-nés, dans les collectivités autochtones et rurales ou éloignées, et pour les gens qui travaillent en dehors des heures normales. Les enfants handicapés sont souvent exclus parce que des fournisseurs de services mal financés ne peuvent les accueillir. Il s'ensuit que beaucoup de parents comptent sur des services de garde non réglementés et non surveillés par le secteur public. Les fournisseurs de services de garde à l'enfance à but lucratif, dont les services sont en général de qualité moindre que celle des programmes sans but lucratif<sup>12</sup>, bénéficient du manque de politiques publiques qui poussent des parents désespérés à utiliser tout service disponible. En 2014, les services à but lucratif ont offert 30 % des places dans les garderies, en hausse par rapport à 20 % en 2004<sup>13</sup>. De multiples chaînes à but lucratif prennent de l'ampleur au Canada et exploitent maintenant plus de 20 garderies chacune.

- **Faibles salaires** — Un sondage réalisé en 2012 a révélé que les membres du personnel des services de garde à l'enfance gagnaient 16,50 \$ l'heure (brut moyen) au Canada, en hausse à peine par rapport à 15,36 \$ (corrigé de l'inflation) en 1998<sup>14</sup>. Les faibles salaires — en particulier dans les garderies à but lucratif — entravent le recrutement et le maintien en poste de membres du personnel bien qualifiés essentiels à la prestation de services de garde à l'enfance de bonne qualité.
- **Intégration limitée des services d'éducation et de garde à l'enfance** — Même si les services de garde à l'enfance et les services de jardin sont habituellement administrés par le même ministère gouvernemental, ils demeurent séparés par des approches stratégiques et financières nettement différentes. Offrant des salaires faibles et des normes d'éducation peu élevées par rapport à d'autres pays industrialisés<sup>15</sup>, les services de garde à l'enfance au Canada présentent souvent tellement de lacunes qu'il est impossible de les considérer comme des services « éducatifs » en général. Huit provinces/territoires offrent maintenant des services de jardin pour les enfants de cinq ans pendant toute la journée scolaire. L'Ontario fournit aussi des services de jardin pendant toute la journée scolaire à tous les enfants de quatre ans<sup>16</sup>. Cette expansion des heures des services de jardin met en évidence les bienfaits qu'offrent les systèmes d'éducation publique : la loi accorde à tous les enfants le droit de

participer, des enseignants formés au niveau postsecondaire qui touchent un salaire décent leur enseignent et il n'y a pas de frais directs imposés aux parents. Ces avantages ne sont toutefois pas disponibles en dehors des heures d'école pour la majorité des parents qui travaillent et ont besoin de ces services, qui ne sont pas disponibles non plus pour les enfants qui n'ont pas l'âge du jardin.

- **Faiblesse du financement public** — Les données les plus récentes révèlent que les dépenses publiques affectées à chacune des places des services de garde à l'enfance réglementés au Canada n'ont pas changé depuis six ans, même sans correction pour l'inflation. En 2007–2008, les gouvernements du Canada ont dépensé quelque 3 560 \$ par place réglementée, montant qui atteignait 3 558 \$ en 2013–2014<sup>17</sup>. Les dépenses<sup>18</sup> sont assez statiques depuis que l'OCDE a calculé ce que le Canada consacrait aux services publics de garde à l'enfance et de jardin 0,25 % seulement de son PIB (2006), ce qui représente environ le tiers de la moyenne de l'OCDE (0,7 %) et est très loin du seuil international fixé à *au moins 1 %* du PIB pour les enfants de 0 à 5 ans<sup>19</sup>.

---

## Enjeux d'actualité

Deux éléments jouent un rôle clé dans l'orientation des services de garde à l'enfance accessibles et de grande qualité : des politiques publiques solides et un financement public important et bien orienté. Aucun de ces deux facteurs n'est

vraiment présent dans les services de garde à l'enfance offerts aujourd'hui. Il y a toutefois une nouvelle raison d'être optimiste, car trois éléments essentiels à l'édification d'un solide système de SÉGE ont convergé récemment : des données de base solides, un consensus général et la volonté politique.

**Les données de base** offrent l'assise solide sur laquelle bâtir un système efficace de SÉGE. Les retombées économiques et sociales de services abordables et de grande qualité ont été étudiées à fond et sont maintenant reconnues généralement dans les publications de recherche.

Ensuite, un **consensus général** aide à garantir un appui public au système proposé. La Conférence stratégique nationale de 2014 Services De Garde 2020 a débouché sur une vision commune basée sur des éléments de preuve<sup>20</sup>. L'appel lancé dans le document en faveur d'un système public a mobilisé encore plus d'appuis au cours des semaines qui ont précédé les élections de 2015, comme l'ont révélé de multiples sondages<sup>21</sup>.

Enfin, la **volonté politique** est manifeste dans les engagements électoraux pris par le nouveau gouvernement fédéral majoritaire du Canada. Comme on l'a indiqué ci-dessus, le gouvernement a promis de rencontrer les provinces, les territoires et les collectivités autochtones au cours de ses 100 premiers jours au pouvoir pour commencer à étudier « de telles ententes basées sur la recherche, sur les données probantes et sur les meilleures pratiques en ce qui a trait à la prestation de services d'éducation préscolaires et de garderie »<sup>22</sup>. Le premier ministre Trudeau a déclaré dans une entrevue que « ...un leadership national s'impose pour assurer



que les services d'apprentissage et garde des jeunes enfants se concrétisent »<sup>23</sup>. Il a aussi déclaré en 2014, aux délégués à la Conférence Services De Garde 2020 :

Comme pays, nous devons accorder la priorité à l'accès aux services de garde pour toutes les familles qui en ont besoin. Ces services doivent être abordables, disponibles et de la plus grande qualité possible. Lorsqu'il est question du développement de nos enfants, nous ne pouvons tourner les coins ronds<sup>24</sup>.

Nous devons toutefois tempérer notre optimisme jusqu'à ce que les grandes déclarations théoriques se transforment en interventions concrètes qui nous rapprochent d'un système public de garde aux jeunes enfants. Un leadership fédéral solide et soutenu s'imposera à cet égard.

De plus, l'engagement du nouveau gouvernement à l'égard des services de garde à l'enfance pose un problème important : le volet financement public ne correspond pas aux engagements ou aux données de recherche, que ce soit par le style ou par le fond.

Du point de vue du style, l'engagement financier s'inscrit dans le contexte d'un fonds d'infrastructures sociales plus général qui vise à fournir des transferts aux provinces et aux territoires non seulement pour les services de garde à l'enfance, mais aussi pour le logement abordable, des installations pour les personnes âgées, des maisons d'hébergement de femmes et l'infrastructure culturelle/récréative. Or, nous savons que lorsque le financement des services de garde à l'enfance est regroupé à d'autres éléments (comme c'est maintenant le cas dans le

Transfert canadien en matière de programmes sociaux), les progrès sont timides. Des fonds de transfert réservés aux services de garde à l'enfance s'imposent.

Pour ce qui est du fond, le montant de l'engagement financier fédéral est simplement trop bas. Le fonds des infrastructures sociales prévoit au total 6 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années (1,5 milliard de dollars par année en moyenne), grim pant à 20 milliards de dollars en 10 ans (2 milliards de dollars par année en moyenne). Les dépenses des SÉGE qui s'imposent au cours de la première année sont relativement modestes (afin de laisser aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et aux Autochtones une période de planification et de préparation efficaces), mais il faudra augmenter considérablement le financement annuel par la suite pour atteindre le point de repère fixé à au moins 1 % du PIB.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

L'ABGF affectera 600 millions de dollars de fonds fédéraux en 2016–2017 à un financement réservé et soutenu pour l'infrastructure sociale. Ce financement fédéral augmentera par la suite d'un milliard de dollars par année pendant cinq ans. Le programme sera évalué après cinq ans. Le financement devrait augmenter périodiquement jusqu'à ce que le programme universel soit parvenu à maturité.

Conformément à la vision concertée de Services De Garde 2020, l'ABGF prendra aussi les mesures suivantes, c'est-à-dire qu'elle :

- fournira 100 millions de dollars afin de doter les collectivités autochtones des ressources nécessaires pour commencer à concevoir, offrir et régir des systèmes et services de SÉGE qui répondent à leurs besoins et à leurs aspirations;
- fournira 500 millions de dollars aux provinces/territoires déterminés à établir leur propre cadre stratégique basé sur les principes de l'universalité, de la grande qualité et de l'intégralité. Ces cadres reposeraient sur les éléments constitutifs suivants :
  - des *plans publics* visant à établir des systèmes intégrés et complets de SÉGE qui répondent aux besoins en services d'éducation des petits et de garde à l'enfance à la fois des enfants et des parents;
  - la *gestion* par le secteur public de l'expansion des services publics et sans but lucratif relevant d'autorités publiques, grâce à des processus de planification publique (y compris l'intégration des services communautaires existants dans les systèmes gérés par le secteur public);
  - un *financement public affecté* directement aux systèmes de SÉGE plutôt que par des mesures de paiement aux parents en particulier afin de créer et de maintenir des services accessibles et de grande qualité grâce à un financement réservé, soutenu et prévisible;

- des *rapports publics* sur la qualité, l'accès et d'autres éléments du système de SÉGE présentés dans les assemblées législatives fédérale, provinciales et territoriales.

L'ABGF s'engagera aussi à revoir et à établir un plan afin de renforcer l'approche fédérale-provinciale-territoriale du congé de maternité ou parental sur les plans de l'admissibilité, de la flexibilité, du caractère adéquat des prestations, de considérations spéciales (comme les enfants qui ont une incapacité et l'adoption) et du congé réservé au parent d'un couple qui n'est pas celui qui a donné naissance.

---

## Notes

**1** Les expressions « services d'éducation et de garde à l'enfance » (SÉGE) et « services de garde à l'enfance » sont souvent utilisées de façon interchangeable, mais nous utilisons plutôt l'expression SÉGE comme expression vers laquelle il faut tendre, qui s'entend de services à temps plein et à temps partiel de garde et d'apprentissage pour les enfants, de la naissance jusqu'à l'âge scolaire obligatoire, y compris des centres, des garderies, des centres préscolaires, des services réglementés de garde à l'enfance à domicile, des programmes de jardin et de ressources familiales, ainsi que des programmes de garde en dehors des heures scolaires pour les enfants de jusqu'à 12 ans.

**2** <https://www.liberal.ca/fr/realchange/garde-denfants/>

**3** UNICEF. (2008). *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant. Bilan n° 8*. Florence : Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF.

**4** Compte tenu, par exemple, du coût élevé du logement, de la stagnation des revenus, de la précarisation générale de l'emploi et de l'endettement exorbitant des étudiants, comme on le verra ailleurs.

**5** First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition (2015). *Make BC's Young Children and Families a Priority: A Call to Action*. P. 5. <http://firstcallbc.org/wordpress/>

wp-content/uploads/2015/08/ECD-Call-to-Action-FirstCall-2015-01.pdf

**6** Friendly, Martha et Jane Beach (2013). *The State of Early Childhood Education and Care In Canada 2010 : Trends And Analysis*. Toronto : Childcare Resource and Research Unit. Tableau 14.

**7** Jamieson, K. et Isaac, K., (2014). An Environmental Scan of Public Policy and Programs for Young Aboriginal Children in BC: A Cold Wind Blows, p. IV. [http://www.acc-society.bc.ca/files\\_2/documents/BCACCSENGlobalScanFINAL.pdf](http://www.acc-society.bc.ca/files_2/documents/BCACCSENGlobalScanFINAL.pdf)

**8** La stratégie de marché prévaut peut-être au Canada, mais le Québec a mis en œuvre un financement public des services et impose aux parents des frais modestes, qui constituent des éléments clés d'un système public.

**9** En novembre 2014, le gouvernement du Québec a annoncé que les frais forfaitaires de 7 \$ par jour seraient remplacés par une échelle mobile. On indique que les frais les plus bas passeront à 8 \$ par jour et à 15 à 20 \$ par jour pour ceux qui gagnent plus de 150 000 \$ par année. Voir Fortin, P. (2015). How does the childcare system work and how much does a childcare space cost in Québec?

**10** Macdonald et Klinger, 2015. They Go Up So Fast. 2015 Child Care Fees in Canadian Cities. [https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National Office/2015/12/They\\_Go\\_Up\\_So\\_Fast\\_2015\\_Child\\_Care\\_Fees\\_in\\_Canadian\\_Cities.pdf](https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2015/12/They_Go_Up_So_Fast_2015_Child_Care_Fees_in_Canadian_Cities.pdf)

**11** Friendly, M., Grady., B., Macdonald, L. et Forer, B, (2015). *Preliminary data: Early childhood education and care in Canada 2014*. Toronto : Childcare Resource and Research Unit.

**12** Voir, par exemple, Cleveland, G. et coll., (2008). New Evidence About Child Care in Canada: Use Patterns, Affordability and Quality. <http://irpp.org/wp-content/uploads/assets/research/family-policy/new-evidence-about-child-care-in-canada/vol14no12.pdf>

**13** Friendly, M. et coll. (2015). *Preliminary data: Early childhood education and care in Canada 2014*. Toronto : Childcare Resource and Research Unit

**14** Flanagan, K., Beach, J. et Varmuza, P. (2013). Une enquête auprès des services éducatifs e de garde à l'enfance offerts en garderie et en centres de la petite enfance au Canada : résumé et faits saillants. Ottawa : Conseil sectoriel des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance. [http://www.wstcoast.org/pdf/YouBetSurveyReport\\_Final.pdf](http://www.wstcoast.org/pdf/YouBetSurveyReport_Final.pdf)

**15** Voir, par exemple, Bennett, J. (2008). *Benchmarks for Early Childhood Services in OECD Countries*. Document de travail Innocenti 200802. Florence : Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF. [http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/iwp\\_2008\\_02\\_final.pdf](http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/iwp_2008_02_final.pdf)

**16** Friendly, M. et coll. (2015). *Preliminary data: Early childhood education and care in Canada 2014*. Toronto : Childcare Resource and Research Unit

**17** Friendly, M. et coll. (2015). *Preliminary data: Early childhood education and care in Canada 2014*. Toronto : Childcare Resource and Research Unit

**18** À noter qu'il s'agit des données complètes les plus à jour sur les SÉGE au Canada qu'il est possible d'obtenir de l'OCDE. Compte tenu des renseignements disponibles au Canada, le financement des SÉGE a sans aucun doute augmenté depuis 2006, car plusieurs provinces ont ajouté des jardins d'une journée complète tandis que le financement des services de garde à l'enfance a continué d'augmenter lentement. Il n'y a toutefois pas de données comparatives disponibles, car les entrées du Canada dans la base de données de l'OCDE sur la famille et d'autres services internationales sont incomplètes (Voir, par exemple, [http://www.oecd.org/els/soc/PF3\\_1\\_Public\\_spending\\_on\\_childcare\\_and\\_early\\_education.pdf](http://www.oecd.org/els/soc/PF3_1_Public_spending_on_childcare_and_early_education.pdf)).

**19** Les chiffres de 0,07 % et 1 % sont tirés de Bennett, J. (2008). *Benchmarks for Early Childhood Services in OECD Countries*. Document de travail Innocenti 2008-02. Florence : Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF. [http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/iwp\\_2008\\_02\\_final.pdf](http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/iwp_2008_02_final.pdf), p. 38. Le chiffre de 0,25 % du PIB provient de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Direction de l'éducation. (2006). *Starting Strong II*. Paris : Édition de l'OCDE.

**20** Comité directeur de ServicesDeGarde2020, 2014 - [http://childcare2020.ca/sites/default/files/VisionChildCare2020Nov3FRA\\_.pdf](http://childcare2020.ca/sites/default/files/VisionChildCare2020Nov3FRA_.pdf)

**21** Voir, par exemple, le sondage réalisé en 2015 en Colombie-Britannique par Mario Conesco à Insights West : <http://www.insightswest.com/news/british-columbians-want-a-real-investment-in-child-care/>

**22** *Une plus grande sécurité financière pour les familles de la classe moyenne*. (2015). Programme du Parti libéral du Canada

**23** Entrevue avec Justin Trudeau. CBC, The House, 8 mai 2015

**24** Présentation vidéo de Justin Trudeau au cours de la conférence ServicesDeGarde2020, Winnipeg, novembre 2014

# Premières Nations

## Contexte

À la suite de la dépossession et de la marginalisation historiques et qui persistent des peuples autochtones du Canada, un écart irréductible et inacceptable des résultats d'à peu près tous les indicateurs du bien-être persiste. Les peuples des Premières Nations font face à des niveaux excessivement élevés de pauvreté et à des niveaux plus faibles d'accès aux occasions économiques et éducationnelles. Ils sont trois fois plus susceptibles de vivre dans un logement qui a besoin de réparations majeures et plus susceptibles de ne pas avoir d'eau potable salubre<sup>1</sup>. Les femmes et les jeunes filles des Premières Nations sont toujours victimes de taux excessivement élevés de violence<sup>2</sup>.

Cet écart est attribuable à une relation qui ne s'est pas épanouie, à des partenaires de l'État qui ont négligé les traités et n'ont pas tenu compte des droits des Autochtones ou les en ont privés. Pour faire disparaître cet écart, il faut transformer fondamentalement la relation budgétaire entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada. Les Canadiens reçoivent des services de tous les ordres de gouvernement sous forme de transferts fédéraux directs aux provinces et aux territoires dont le taux de croissance moyen atteint 6 % par année. Finances Canada plafonne toutefois à 2 %, depuis 1996,

les augmentations du financement accordé aux Premières Nations. Cette majoration suit à peine l'inflation et ne tient pas compte de l'explosion démographique dans les collectivités des Premières Nations et des besoins qui en découlent.

En éliminant le plafond de l'augmentation du financement et basant les transferts sur les besoins réels, on réduirait le taux désastreux de pauvreté chez les enfants des Premières Nations, qui atteint actuellement 50 %. L'Assemblée des Premières Nations estime que l'élimination du plafond de 2 % coûtera au gouvernement fédéral 3,34 milliards de dollars en 2016–2017 et signale que cet investissement ne tient pas compte des montants déjà inadéquats imposés à l'origine en 1996<sup>3</sup>.

En juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a dévoilé ses principes de la réconciliation et lancé 94 appels à l'action. Ces documents établissent un plan directeur de la réconciliation et de la concrétisation des mesures décrites dans le rapport de l'Assemblée des Premières Nations intitulé *Éliminer l'écart : Priorités des Premières Nations du Canada* en vue de l'élection fédérale de 2015. Pour refermer l'écart et respecter les droits de la personne, il faudra rétablir la relation de nation à nation, instaurer l'équité budgétaire, prendre un engagement envers la protection des terres,

de l'eau et de l'environnement, protéger les droits de la personne des membres des Premières Nations et réaliser la réconciliation. Le gouvernement fédéral élu récemment a promis de renouveler la relation de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones.

Outre une augmentation des investissements, il faut aussi mettre en place de nouveaux mécanismes de financement basés sur le partenariat et la reconnaissance des droits afin de répondre aux besoins des communautés, d'instaurer la parité entre les Premières Nations et les autres groupes, et de tenir compte des coûts réels de prestation des services par les administrations des Premières Nations. Les nouveaux mécanismes doivent aussi garantir que l'accès de chaque Première Nation aux ressources durables est protégé conformément aux droits de la nation en cause et aux obligations de fiduciaire du gouvernement fédéral.

---

## Enjeux d'actualité

### Aider les familles et les collectivités des Premières nations

Les Premières Nations font face à certains des problèmes de santé les plus dévastateurs au Canada. Les défis posés par les maladies chroniques et les problèmes de santé mentale, y compris le suicide et les toxicomanies, ont des répercussions énormes sur les Premières Nations. Les résultats pour la santé sont liés directement à des déterminants sociaux comme l'éducation, l'emploi, le sexe, la santé de l'environnement, la connectivité culturelle, le logement et l'autodétermination

individuelle et collective. C'est pourquoi, si l'on veut améliorer les résultats pour la santé des Premières Nations, il faut investir considérablement dans leurs infrastructures et surtout dans l'eau potable salubre, le logement adéquat, l'éducation, la santé et les services d'urgence.

Le Programme de soins de santé non assurés (SSNA) du Canada ne garantit pas actuellement que les résultats pour la santé des Premières Nations se comparent à ceux des Canadiens. Une stratégie de financement à long terme des soins de santé s'impose, basée sur des projections de dépenses réalistes reposant sur la croissance démographique des Premières Nations et les taux de vieillissement, les tendances de l'inflation des quatre dernières années et un facteur d'indexation annuel.

En 2015, les Premières Nations ont créé le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations (CCMMPN) afin de répondre à la demande d'une approche coordonnée et intégrée des programmes de santé mentale et de lutte contre les toxicomanies. En 2015, le gouvernement fédéral a investi 350 000 \$ pour mettre en œuvre le CCMMPN dans quelques collectivités des Premières Nations. L'ABGF fournira des fonds suffisants, durables et flexibles pour assurer la mise en œuvre complète du programme.

La qualité de l'eau des Premières Nations demeure une préoccupation nationale. Une évaluation technique nationale dévoilée par le gouvernement fédéral en 2011 a conclu que 73 % des réseaux de distribution d'eau des Premières Nations présentent un risque élevé ou moyen d'avoir un effet négatif sur

la qualité de l'eau. Parmi les collectivités des Premières Nations, 124 doivent toujours suivre des avis relatifs à l'insalubrité de l'eau potable<sup>4</sup>. Des avis sont en vigueur depuis une décennie ou plus. Il faudra investir dans la qualité de l'eau 1 milliard de dollars par année au cours des 10 prochaines années.

Les conditions de logement insalubres des Premières Nations constituent un autre défi persistant et qui prend de l'ampleur. Une évaluation des logements dans les réserves effectuée en 2011 a conclu que « malgré une construction résidentielle qui ne se dément pas comme activité dans les réserves, le manque de logements persiste et paraît gagner en importance plutôt que le contraire »<sup>5</sup>. En 2034, il manquera 130 197 logements, il en faudra 11 855 de plus pour remplacer des logements existants et environ 10 000 auront besoin de rénovations majeures. Il faudra investir presque 1 milliard de dollars par année pendant les 10 prochaines années pour s'attaquer aux problèmes de logement.

Les membres des Premières Nations sont victimes de taux plus élevés et de formes plus graves de violence que tout autre groupe démographique du Canada. L'écart est encore plus évident chez les femmes. Dans un rapport produit en 2013, Statistique Canada signalait que le taux de victimisation avec violence autodéclarée faite aux femmes autochtones au Canada était trois fois plus élevé que le taux frappant les Canadiennes non autochtones dans le cas de la violence conjugale, ainsi que dans celui de la violence commise par d'autres membres de la famille, des amis, des connaissances et des étrangers<sup>6</sup>. Le Canada doit élaborer un plan d'action

national afin de prévenir la violence faite aux femmes et aux filles et d'y mettre fin.

On estime que les taux d'homicides sont six fois plus élevés chez les femmes autochtones que chez les non-Autochtones<sup>7</sup>. En mai 2014, la GRC a dévoilé les résultats d'une étude qui reconnaît cette surreprésentation, indiquant que 1 181 femmes autochtones avaient été assassinées ou portées disparues entre 1980 et 2012<sup>8</sup>. L'enquête nationale annoncée récemment par le gouvernement au sujet de nombre élevé de femmes et de filles autochtones portées disparues et assassinées est urgente, c'est certain. Cette enquête doit être entièrement inclusive et aider les familles des personnes portées disparues ou assassinées à se faire entendre. L'enquête devrait faire connaître et comprendre le problème, produire des données fiables et faire en sorte que des experts se penchent sur les approches antérieures, les causes profondes et les pratiques courantes des services de police et des institutions de l'État afin d'assurer que tous les ordres de gouvernement adoptent des solutions concrètes pour prévenir les disparitions de femmes autochtones et la violence qui leur est faite.

Les Services de police des Premières Nations (SPPN) jouent un rôle crucial lorsqu'il s'agit de garantir la sécurité du public et de maintenir la paix dans les collectivités des Premières Nations. Or, même si les services de police sont en général considérés comme essentiels par les provinces, il n'existe pas d'assise législative semblable pour les SPPN. Les politiques en vigueur au sujet des services de police des Premières Nations sont lacunaires. On y suppose que les services

de police des Premières Nations constituent une amélioration des services de police existants, et il en découle un financement insuffisant chronique, moins de possibilités de formation et des lacunes sur le plan de l'infrastructure. Ces problèmes menacent leur capacité de fournir des services de police de grande qualité, d'assurer la sécurité et de faire face aux problèmes émergents comme l'activité des gangs.

### **Élimination des obstacles à l'éducation et aux possibilités économiques**

La stabilité et la prospérité économiques à long terme pivotent sur la hausse du niveau d'instruction. Si l'on portait les taux de diplomation des Premières Nations à des niveaux comparables à ceux de la population canadienne d'ici à 2016, il en découlerait des retombées économiques cumulatives de plus de 401 milliards de dollars (en dollars de 2006), qui s'ajouteraient à 115 milliards de dollars en dépenses publiques évitées au cours de la même période<sup>9</sup>.

Les écoles des Premières Nations sont toujours subventionnées en fonction d'une formule conçue pour fournir des services d'éducation au cours de la décennie 1980, et les augmentations sont plafonnées à 2 %. On y a ajouté du financement ponctuel basé sur des propositions, mais c'est encore loin de combler l'écart à refermer au niveau de la prestation des services du XXI<sup>e</sup> siècle aux écoles des Premières Nations. Le nouveau gouvernement libéral s'est engagé à « faire disparaître le manque de financement actuel de l'éducation des Premières Nations et à

voir à ce que chaque enfant des Premières Nations reçoive une éducation de meilleure qualité ». Cet engagement inclut un nouvel investissement immédiat de 515 millions de dollars par année dans l'éducation, du jardin à la 12<sup>e</sup> année, montant qui passera à 750 millions de dollars par année en 2019–2020.

Le gouvernement fédéral a aussi promis 500 millions de dollars de plus en trois ans pour bâtir et moderniser des écoles des Premières Nations. Celles-ci souhaitent plutôt que l'on clarifie la prestation immédiate d'un financement équitable ferme et que le Canada amorce un processus honorable pour établir et appliquer un cheminement qui assurera le succès des enfants des Premières Nations.

Même si les jeunes des Premières Nations souhaitent en majorité terminer des études postsecondaires, des obstacles qui les empêchent d'y parvenir persistent. Le manque d'argent demeure le principal obstacle et le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire (PSENPS) du gouvernement fédéral demeure le principal organe de financement. En 2008, le programme a fourni à quelque 22 303 étudiants de l'aide qui a atteint 300 millions de dollars. L'analyse effectuée par l'Assemblée des Premières Nations a indiqué qu'en réalité, le programme aurait eu besoin de 147 millions de dollars de plus en 2008 pour appuyer les coûts réels des mêmes étudiants, et de 277 millions de plus pour aider les membres des Premières Nations qui ont les qualifications nécessaires et sont prêts à entreprendre des études postsecondaires (pour plus de détails, voir le chapitre sur les Études postsecondaires)<sup>10</sup>. Le nouveau

gouvernement libéral s'est engagé à injecter 50 millions de dollars par année de plus dans le programme.

Avec le dévoilement récent du rapport historique de la Commission de vérité et réconciliation, les Canadiens commencent à comprendre les effets traumatisants du système des pensionnats, qui a arraché des enfants autochtones à leurs langues, leurs cultures et leurs traditions. Le déclin et la disparition prévue de plus de 50 langues autochtones au Canada constituent un effet durable du régime. Au Canada, il y a seulement trois langues autochtones en plein essor, soit le Cri, l'Ojibway et l'Inuktitut. De nombreuses recherches ont démontré que des programmes directs de cours de langue bilingues ou d'immersion dans les écoles auraient un effet positif immédiat sur les résultats de l'éducation. Le gouvernement fédéral a promis du financement pour aider les collectivités autochtones à promouvoir et conserver les langues et les cultures autochtones d'un bout à l'autre du Canada. Ce financement aiderait les collectivités des Premières Nations à promouvoir et redynamiser leurs langues et les écoles des Premières Nations à offrir des programmes bilingues et d'immersion à leur élèves.

En 2012, le gouvernement fédéral a miné considérablement la capacité des organisations régionales et des conseils tribaux des Premières Nations du Canada en réduisant considérablement leur financement opérationnel de base. Il semblait au début que toutes les organisations autochtones nationales et régionales perdraient 10 % de leur financement. En réalité, en 2015, les organisations des Premières Nations avaient

perdu 65 % de leurs budgets de fonctionnement en moyenne. Des organisations ont vu leur financement fondre de jusqu'à 91 %<sup>11</sup>. L'ABGF rétablira le financement des organisations représentatives des Premières Nations à tous les échelons — national, provincial/territorial et conseils tribaux.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

L'ABGF :

- supprimera le plafond de 2 % imposé sur les services essentiels des Premières Nations et injectera immédiatement 160 million de dollars par année pour refermer l'écart financier;
- mettra en œuvre des mécanismes de transferts financiers stables, équitables et de longue durée pour les programmes et les services de toutes les Premières Nations, ce qui reflétera les coûts réels de la prestation des services et respectera la relation originale de nation à nation;
- fera progresser l'application des traités conformément à leur esprit et à leur but;
- établira des régimes environnementaux basés entièrement sur la collaboration qui respectent les Premières Nations comme partenaires à part entière et comportent des mécanismes améliorés pour assurer que l'on obtient leur consentement libre, préalable et éclairé, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones et à d'autres droits de la personne étrangers



- et nationaux, ainsi qu'aux normes sur les droits environnementaux;
- investira 470 millions de dollars par année au cours des 10 prochaines années dans des réseaux de traitement des eaux pour les Premières Nations;
  - investira 1 milliard de dollars par année pendant les 10 prochaines années pour s'attaquer à la crise du logement dans les collectivités des Premières Nations;
  - lancera un processus commun honorable pour refermer l'écart au niveau de l'éducation en instaurant le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, notamment en injectant immédiatement et continuellement de l'argent dans le financement des classes pour compenser des années de financement insuffisant et de négligence, le tout assorti d'une indexation annuelle garantie afin d'assurer un financement équitable. Le financement commencera à 465 millions de dollars et serait rampe jusqu'à 844 millions de dollars en 2019;
  - injectera de l'argent frais dans les organisations d'éducation régionale, l'élaboration de systèmes, la construction, le fonctionnement et l'entretien de nouvelles écoles;
  - Éliminer l'arriéré dans le Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) avec 460 millions de dollars permettant à tous les étudiants admissibles des Premières nations à participer à l'éducation post-secondaire;
  - lancera un processus de collaboration afin d'élaborer un Plan d'action national de lutte contre les causes profondes de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles des Premières Nations;
  - investira 1,3 milliard de dollars en cinq ans dans le programme de la DGSPNI, mettra en œuvre une approche intégrée des programmes de santé mentale et de lutte contre les toxicomanies et continuera d'investir 120 million de dollars par année dans des programmes de santé autochtone en amont;
  - injectera 500 millions de dollars d'argent frais par année dans la formation professionnelle et l'emploi des Premières Nations;
  - doublera l'investissement actuel dans les refuges d'urgence dans les réserves pour le porter à 60 millions de dollars;
  - investira \$50 millions de dollars dans les appareils judiciaires et les programmes de justice communautaire des Premières Nations;
  - investira dans des services de police stables, prévisibles, viables et culturellement adaptés des Premières Nations.

---

## Notes

- 1 Enquête nationale auprès des ménages 2011. Ottawa : Statistique Canada. 2008. *Santé des Premières Nations et des Inuits : Eau potable et eaux usées*. Santé Canada. <http://www.hc-sc.gc.ca/fnihah-spnia/promotion/public-publique/water-eau-fra.php#s2d>

- 2** *Assez de vies volées*. Ottawa : Amnistie Internationale. 2009; *Ce que leurs histoires nous disent : résultats de recherche de l'initiative Sœurs par l'esprit*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada. 2010.
- 3** Assemblée des Premières Nations (document non publié). *Analysis of Investments required to lift the 2% cap*.
- 4** *Santé des Premières Nations et des Inuits : Eau potable et eaux usées*. Santé Canada. <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-eau-fra.php#s2d>
- 5** Direction générale de l'évaluation, de la mesure du rendement et de l'examen, Secteur de la vérification et de l'évaluation. Évaluation du programme de logement dans les réserves d'AINC. Ottawa : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.
- 6** Sinha, Maire (2013). *Mesure de la violence faite aux femmes : Tendances statistiques, 2011*. Ottawa : Statistique Canada.
- 7** *Assez de vies volées*. Ottawa : Amnistie Internationale. 2009.
- 8** *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national*. (2014) Ottawa : Gendarmerie royale du Canada.
- 9** Sharpe, Andrew et coll. (2009). « *The Effect of Increasing Aboriginal Educational Attainment on the Labour Force, Output and the Fiscal Balance* ». Ottawa : Centre d'étude des niveaux de vie. p. vii.
- 10** Assemblée des Premières Nations (2013). Éducation postsecondaire : *L'effet*. [http://www.afn.ca/uploads/files/7\\_-\\_post\\_secondary\\_education\\_facts\\_kac\\_fr.pdf](http://www.afn.ca/uploads/files/7_-_post_secondary_education_facts_kac_fr.pdf)
- 11** Assemblée des Premières Nations (2015). *AANDC cuts to First Nation organizations and Tribal Councils – UPDATED 2015*. <http://www.afn.ca/uploads/files/usb2013/aandc-cuts.pdf>

# Sécurité de la retraite

## Contexte

En 2015, le nombre des 65 ans et plus a dépassé pour la première fois celui des enfants de moins de 14 ans au Canada. Aujourd'hui, une personne sur six au Canada est un aîné, proportion qui atteindra une sur cinq dans moins d'une décennie<sup>1</sup>.

L'évolution de la démographie aura des répercussions sur toutes les régions du pays, mais des pressions régionales feront leur apparition, car certains endroits vieillissent plus rapidement que d'autres. Dans moins de 20 ans, les aînés pourraient constituer presque le tiers de la population de Terre-Neuve-et-Labrador, mais 18 % à peine de celle de l'Alberta<sup>2</sup>. Ces chiffres représenteraient un virage spectaculaire par rapport à il y a 10 ans à peine, lorsque quelques points à peine séparaient la province la plus âgée de la plus jeune.

Le vieillissement différentiel alourdira les tensions au sein de la Confédération en ce qui a trait aux transferts les plus importants d'Ottawa vers les provinces et les territoires, soit les prestations des programmes du Transfert canadien en matière de santé et des prestations de sécurité de la vieillesse. Le revenu de retraite constitue déjà une composante en expansion du revenu total des collectivités du Canada<sup>3</sup>. Le système comporte toutefois des lacunes et des

faiblesses graves lorsque vient le temps d'assurer un revenu de retraite adéquat à une population vieillissante.

L'épargne retraite en pourcentage des revenus d'emploi, par exemple, a augmenté entre 1990 et 2012<sup>4</sup>. Or, cette augmentation est attribuable entièrement à une hausse des cotisations de pension en milieu de travail qui a compensé une chute des contributions à l'épargne-retraite. En fait, les contributions individuelles aux régimes d'épargne sont tombées en pourcentage des revenus d'emploi et en pourcentage de toutes les contributions à des instruments d'épargne-retraite.

Le pourcentage des travailleurs rémunérés au Canada qui ont un régime de pension agréé d'employeur est passé de 46 % en 1977 à 38 % en 2013<sup>5</sup>. En chiffres absolus, les régimes du secteur privé comptaient moins de membres au début de 2013 qu'à la fin de 2008 et le nombre absolu de membres de régimes à prestations déterminées diminue presque continuellement depuis 2005<sup>6</sup>. L'augmentation du nombre des emplois temporaires, occasionnels et contractuels sans avantages sociaux signifie que de plus en plus de travailleurs ne peuvent s'attendre à avoir une pension d'employeur à l'avenir.

Jusqu'à la moitié des ménages de baby-boomers à revenu moyen peuvent s'attendre à voir leur niveau de vie reculer considérablement au cours de la retraite<sup>7</sup>. Au

cœur d'une reprise économique léthargique et incertaine, les perspectives d'emploi difficiles des cohortes plus jeunes alourdissent les défis que les Canadiens retraités et quasi retraités doivent relever sur le plan du revenu. Les retraits prématurés des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) demeurent importants et l'on signale couramment le cas de parents qui s'endettent et retardent leur retraite pour aider des enfants adultes qui ne peuvent trouver d'emploi soutenu offrant un revenu et des avantages sociaux décents<sup>8</sup>.

Si les tendances actuelles se maintiennent, une population vieillissante comptera davantage à l'avenir sur le revenu des pensions publiques qui demeurent un élément en grande partie résiduel d'un système qui repose principalement et de façon précaire sur l'épargne volontaire dans des instruments privés de revenu de retraite<sup>9</sup>.

---

## Enjeux d'actualité

Dans son budget d'avril 2015, le gouvernement conservateur fédéral a réduit les coefficients du retrait minimum des fonds enregistrés de revenu de retraite (FEER) pour les années fiscales 2015 et subséquentes. On estime que cette mesure coûtera au fédéral 670 millions de dollars entre 2015–2016 et 2019–2020.

Les élections fédérales de 2015 modifient considérablement le paysage de la réforme des pensions. Le nouveau gouvernement fédéral a promis d'annuler une augmentation prévue de l'âge d'admissibilité aux prestations de la sécurité de la vieillesse (SV) et du supplément de revenu garanti (SRG). Ces

programmes constituent l'assise du système de revenu de retraite du Canada, offrant un revenu annuel garanti à 95 % des personnes âgées de 65 ans et plus au Canada.

Les prestations de la SV et du SRG dépendent de la résidence et du revenu, plutôt que de la participation dans le cadre d'un emploi rémunéré et elles sont particulièrement importantes pour les femmes et les aînés à faible revenu. Au cours de l'exercice 2014–2015, les dépenses du programme de SV ont totalisé 44,1 milliards de dollars, en hausse de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Selon les projections, ces dépenses devraient continuer d'augmenter au même rythme pour atteindre 46 milliards de dollars en 2015–2016 et 60,2 milliards en 2020–2021<sup>10</sup>.

Le régime de retraite obligatoire basé sur le revenu du Canada, soit le Régime de pensions du Canada (RPC), bénéficie toujours d'un financement stable. L'actuaire en chef du Canada prévoit que le taux combiné des cotisations des employeurs et des salariés de 9,9 % suffira pour capitaliser le régime au moins jusqu'en 2090. À peu près tous les travailleurs du Canada participent au RPC (ou au Régime de rentes du Québec dans cette province) : il est entièrement transférable, peu coûteux et produit une prestation mensuelle prévisible et garantie au cours de la retraite, protégée contre l'inflation, pour le reste de la vie du travailleur retraité. Le RPC est administré sans but lucratif par le secteur public.

Il est beaucoup plus efficace d'épargner par l'entremise du RPC que par des régimes individuels à participation volontaire et même de nombreux régimes que l'industrie

financière offre sans but lucratif mais qui peuvent comporter des frais très élevés<sup>11</sup>. La dépense annuelle moyenne par ménage que représente l'épargne par l'entremise du RPC s'établit à quelque 120 \$ — soit environ 8 % du coût annuel par ménage de 1 600 \$ pour l'administration et la gestion des fonds communs de placement liés à l'épargne-retraite (REER, FEER et comptes d'épargne libres d'impôt)<sup>12</sup>. Composés pendant la durée de l'épargne, ces frais élevés des fonds communs de placement peuvent réduire de moitié la valeur de l'épargne-retraite.

Depuis sa création, les prestations trop basses constituent la principale lacune du RPC. En 2016, le RPC paiera au maximum 1 092,50 \$ par mois. En novembre 2015, la prestation de retraite mensuelle moyenne payée par le RPC s'établissait à 550 \$. En moyenne, les femmes touchaient une prestation de retraite atteignant à peine les deux tiers de la moyenne de celle des hommes — 448 \$ par mois comparativement à 660 \$ par mois chez les hommes. Les aînés ont de la difficulté à vivre dans la dignité avec ce faible montant, même lorsqu'ils le combinent à d'autres pensions et suppléments.

La loi prévoit qu'au moins sept provinces représentant les deux tiers de la population du Canada doivent approuver les modifications du niveau des prestations du RPC. Avec 38,5 % de la population, l'Ontario détient en réalité un veto dans ce processus. Au cœur de l'impasse des discussions sur l'expansion du RPC après décembre 2013, le gouvernement de l'Ontario est allé de l'avant en annonçant son propre Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO) qui devait à l'origine entrer en vigueur en janvier 2017 et exclure

les membres des régimes de pensions d'employeur « comparables ». Le régime viserait à remplacer 15 % du revenu avant la retraite.

Le débat sur l'expansion du RPC pivotera en partie sur l'universalité face à une approche dite « ciblée ». Un régime universel présentera des avantages sur le plan de l'administration et des coûts par rapport à un autre qui essaie d'exempter les personnes à faible revenu ou celles qui adhèrent à des régimes de pension d'employeur « comparables ». Depuis la prestation fiscale pour le revenu de travail jusqu'aux crédits d'impôt fédéraux et provinciaux pour les contributions, les gouvernements fédéral et provinciaux ont accès à tout un éventail de possibilités d'étendre la couverture et d'aider les personnes à revenu faible et modeste à participer au RPC.

La récupération du SRG réduit considérablement les revenus des aînés à revenu faible et modeste. L'admissibilité au SRG est déterminée chaque année en fonction du revenu de l'année précédente. À partir du premier dollar de revenu mensuel, la prestation maximale du SRG diminue de 50 cents par dollar de revenu du RPC, de pensions privées, de l'assurance-emploi, de revenu de loyer et de revenu d'emploi et d'un emploi autonome de plus de 3 500 \$. Ce montant s'ajoute à toute réduction de l'appoint que constitue le SRG, qui diminue de 25 cents par dollar de revenu dépassant 2 000 \$ pour les bénéficiaires célibataires du SRG et 4 000 \$ de revenu combiné pour les couples.

Le nouveau gouvernement fédéral a promis d'augmenter le SRG maximal de 920

\$ par année pour les aînés célibataires et d'augmenter la quantité de revenus exemptés de 1000 \$. L'augmentation de la SIG pour un maximum annuel de 1300 \$ pour les personnes seules et de 910 \$ par personne âgée dans un couple aurait plus d'effet sur la réduction de la pauvreté chez les aînés. Le gouvernement a aussi promis un autre « indice des prix des aînés » pour rajuster les prestations à la fois de la SV et du SRG, ce qui se fait quatre fois par année pour refléter les changements de l'indice d'ensemble tiré de l'indice des prix à la consommation. (Le rajustement se fait à la hausse seulement : les prestations ne diminuent pas en cas de baisse de l'IPC.) On a soutenu que la tendance différente des dépenses de consommation des aînés (p. ex., coûts plus élevés pour les soins de santé et frais de transport moins élevés que ceux des autres groupes d'âge) signifie que l'indice d'ensemble de l'IPC ne reflète pas fidèlement la montée du coût de la vie pour les aînés<sup>13</sup>.

Au Canada, l'indice des prix des soins de santé et des soins personnels a augmenté plus lentement que l'indice d'ensemble de l'IPC depuis 2012. À long terme, on peut néanmoins s'attendre à ce que les salaires nominaux augmentent plus rapidement que les prix, ce qui signifie que la SV indexée sur l'inflation perdra de la valeur par rapport au salaire moyen. L'ABGF propose d'indexer la SV sur le salaire moyen dans l'industrie plutôt que sur l'IPC.

Suivant l'exemple de plusieurs provinces, le gouvernement fédéral a entrepris, en avril 2014, des consultations sur le lancement du cadre d'un régime de retraite à prestations cibles pour les employeurs du secteur privé

réglementés par le fédéral et les sociétés d'État. Ces approches ont ajouté une nouvelle étape spectaculaire qui supprimerait les protections accordées par la loi aux prestations de retraite déterminées gagnées à la suite d'années de service antérieur, ainsi que l'obligation pour les employeurs de capitaliser ces prestations conformément à la loi. Ces prestations seraient plutôt converties en prestations « cibles » liées à des risques, qui pourraient diminuer à l'avenir si le régime enregistre un déficit.

Dans le nouveau cadre, les prestations de retraite sont versées dans la mesure où le rendement des investissements et celui de la caisse de retraite le permettent. Les employeurs ne sont plus obligés d'augmenter les contributions au besoin dans la mesure où il le faut pour financer les prestations. Cela permet en réalité aux employeurs de ne pas tenir des promesses antérieures au sujet des pensions et de transférer les risques liés aux pensions — à la fois pour les années de service antérieures et à venir — entièrement aux participants au régime, tant actifs que retraités.

Le gouvernement fédéral précédent n'a pas présenté de mesure législative permettant des conversions aux régimes à prestations cibles. Au cours de la campagne électorale, le Parti libéral s'est dit ouvert aux conversions en régimes à prestations cibles tout en respectant les prestations gagnées. L'ABGF interdira la conversion des régimes à prestations déterminées en régimes à prestations cibles et cherchera des moyens de protéger et d'étendre les régimes de pension à prestations déterminées dans le secteur fédéral.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

L'augmentation de l'âge d'admissibilité à la SV, au SRG et à l'allocation de survivant proposée par le gouvernement précédent aura un effet excessif sur les aînés à faible revenu. C'est pourquoi l'ABGF ramènera de 67 à 65 ans l'âge de l'admissibilité aux prestations de la SV et du SRG et de 62 à 60 ans celui de l'admissibilité à l'allocation et à l'allocation de survivant.

L'ABGF doublera aussi le taux de remplacement du RPC pour le porter de 25 à 50 % du revenu ouvrant droit à pension. L'augmentation des cotisations entrera en vigueur graduellement en sept ans. Le coût du RPC (valeur actualisée des prestations futures du RPC gagnées en 2013) afférent au service courant est estimé à 27,6 milliards de dollars, soit 6,4 % des gains cotisables<sup>14</sup>. L'augmentation de 6,4 % du taux de cotisation combiné qui passerait de 9,9 % à 16,3 % suffirait pour doubler les prestations de retraite futures, les prestations d'invalidité, les prestations aux survivants et aux enfants, les prestations de décès, et pour couvrir aussi les dépenses de fonctionnement.

Afin d'amortir l'effet de l'augmentation des cotisations au RPC sur les gagne-petit, l'ABGF plafonnera les cotisations à un REER à 20 000 \$, niveau qui aura des répercussions seulement chez les contribuables gagnant 110 000 \$ ou plus, ce qui évitera au gouvernement un manque à gagner de 1,1 milliard de dollars par année. Les sommes ainsi économisées seront alors affectées à l'augmentation du crédit d'impôt pour cotisations au RPC versées par les gagne-petit.

L'ABGF éliminera le partage des revenus de pension, ce qui entraînera une économie annuelle de 1,1 milliard de dollars.

L'ABGF triplera le montant d'appoint du SRG et doublera le point auquel la prestation d'appoint diminue. Cet investissement améliorera les revenus pour les aînés canadiens les plus pauvres d'une somme de 1300 \$ annuellement pour les personnes seules et de \$ 910 pour les personnes vivant en couple. Ces deux mesures réduiront de 23 % environ la mesure du faible revenu (MFR) après impôt chez les aînés, ce qui coûtera 1,8 milliard de dollars par année au gouvernement.

Enfin, l'ABGF indexera la SV sur le salaire moyen dans l'industrie plutôt que sur l'indice d'ensemble de l'IPC afin d'assurer que les prestations de retraite stables suivent les revenus gagnés.

---

## Notes

- 1 Statistique Canada. (2015). Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires. N° 91-215-X.
- 2 Martel, Laurent. (2015). *Changements récents dans les tendances démographiques au Canada*. Statistique Canada, date de publication : 27 octobre 2015 n° 75-006-X au catalogue
- 3 Statistique Canada. Tableau CANSIM 111-0007.
- 4 Hamilton, Malcolm (2015). *Do Canadians Save Too Little?* Institut C.D. Howe, commentaire n° 428, juin 2015.
- 5 Statistique Canada. Enquête sur les régimes pensions au Canada.
- 6 Statistique Canada. Tableau CANSIM 280-0027.
- 7 Wolfson, Michael (2015). *What, Me Worry? Income Risks for Retiring Canadians*, Centre canadien de politiques alternatives, Bureau de l'Ontario. Juillet. Tal, Benjamin et Avery Shenfeld. (2013). *Canadians' Retirement Future: Mind the Gap*. Toronto : CIBC Economics In Focus, 20 février.

- 8** Banque Canadienne Impériale de Commerce (2015). *Parents say their adult kids are draining their nest egg: CIBC poll*, 2 septembre 2015; Paperny, Anna Mehler (2015). *Retirement lost: More Canadians are cashing out REER early*, Global News, 23 février 2015; Hoyes, J. Douglas et Ted Michalos (2015). *Joe Debtor: Marginalized By Debt*. Hoyes, Michalos & Associates Inc, mai 2015.
- 9** Osberg, Lars. (2014). *Looking Forward: Social Security in an Era of Ageing, Inequality and Instability*. Halifax : Université Dalhousie.
- 10** Receveur général du Canada (2015). *États financiers consolidés 2014–2015 du gouvernement du Canada*. Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada; ministère des Finances. (2015). *Mise à jour de projections économiques et budgétaires 2015*. Ottawa : Ministère des Finances.
- 11** Macdonald, David (2015). *The Feeling's Not Mutual: The High Costs of Canada's Mutual Fund Based Retirement System*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 12** Ambachtsheer, Keith (2015). « Yes, Public Pensions are Cheaper ». *Benefits Canada*. 29 octobre.
- 13** Munnell, Alicia H. et Anqi Chen (2015) *Do We Need a Price Index for the Elderly?* Boston : Center for Retirement Research Brief Number 15–18.
- 14** Actuaire en chef du Canada. (2013). *Rapport actuariel (26<sup>e</sup>) sur le Régime de pensions du Canada au 31 décembre 2012*. Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, p. 50.



# Soins de santé

## Contexte

Le gouvernement fédéral a promis notamment, au sujet de la politique de santé, de renégocier l'Accord sur la santé et d'accroître l'accès aux soins à domicile, aux services de santé mentale et aux médicaments d'ordonnance<sup>1</sup>. Les militants du secteur de la santé ont accueilli ces propositions avec soulagement, mais elles ne vont pas assez loin pour réparer et améliorer le régime public de soins de santé au Canada, ce qui obligera le nouveau gouvernement à s'attaquer aux inégalités croissantes dans toute la société.

Il y a un lien solide entre un mauvais état de santé et l'inégalité des revenus de plus en plus prononcée et conjuguée aux réductions des moyens de soutien du revenu imposées par les gouvernements<sup>2</sup>. Les Canadiens sont moins égaux maintenant qu'à n'importe quelle autre période de l'histoire nationale, la tranche de 1 % des plus riches touchant 12 % du total du revenu imposable comparativement à 7 % au cours de la décennie 1980<sup>3</sup>. Le régime universel de soins de santé du Canada a atténué les disparités liées au revenu sur le plan de l'accès aux soins hospitaliers et médicaux, mais d'autres services de santé deviennent inaccessibles pour de plus en plus de Canadiens.

Conjuguées aux interventions provinciales à l'appui de la privatisation, les compressions

imposées par le gouvernement Harper au programme des transferts fédéraux au titre de la santé et les modifications qu'il a apportées à la formule de péréquation menacent des réalisations de la période d'après-guerre dans le domaine des soins de santé<sup>4</sup>. Les politiques fédérales mises en œuvre au cours des 15 dernières années menotent aussi les efforts déployés pour faire sortir l'assurance-maladie du couloir étroit des médecins et des hôpitaux, ce qui est au programme public depuis que la Saskatchewan a mis en œuvre le premier régime universel de soins de santé en Amérique du Nord.

Même si les Canadiens demeurent fermement voués à l'assurance-maladie universelle, la présence des entreprises dans la prestation des services de santé a pris beaucoup d'ampleur<sup>5</sup>. Des hôpitaux ont imparti des services d'entretien, de buanderie, d'alimentation et autres à des multinationales comme Sodexo, Compass et Aramark, ce qui a fait tomber les salaires des travailleurs, dégradé leurs conditions de travail et fait dégringoler le moral<sup>6</sup>. Les régies provinciales et régionales de la santé ont recours aux soumissions concurrentielles pour céder en sous-traitance tout un éventail de services variant des soins à domicile aux interventions chirurgicales en service externe.

Depuis 30 ans, le rôle joué par l'industrie de l'assurance a pris beaucoup d'ampleur :

elle paie actuellement 41,3 % des dépenses privées de santé comparativement à 29,2 % en 1988<sup>7</sup>. Les dépenses personnelles par habitant pour les soins de santé ont aussi augmenté pour passer de 277 \$ en 1988 à 844 \$ en 2014<sup>8</sup>. Des données révèlent des écarts qui se creusent dans la façon dont les Canadiens utilisent les services de santé privés en fonction de la capacité de payer<sup>9</sup>. La décision du Québec de permettre aux médecins de surfacturer certains services augmentera les dépenses privées de ceux qui ont les moyens de payer les frais tout en créant des obstacles pour ceux qui ne les ont pas<sup>10</sup>.

Ces obstacles à l'accès à certains services de santé coexistent avec la stagnation de la création d'emploi et un taux d'emploi qui demeure audessous de ce qu'il était avant la récession<sup>11</sup>. Presque une personne sur sept au Canada vit dans la pauvreté, les femmes et les familles racialisées étant touchées excessivement<sup>12</sup>. L'accès à une alimentation nutritive, à un environnement sain, à l'enseignement supérieur, à l'inclusion sociale, à la stabilité de l'emploi et à des logements abordables et adéquats — qui sont tous des déterminants de la santé — se referme pour beaucoup de gens. Le système de santé ne peut lutter contre les causes profondes de la mauvaise santé, ce qui incite de nombreux experts à préconiser une réponse stratégique intégrée dans tous les secteurs qui viserait les déterminants sociaux de la santé et appuierait une plus grande équité en santé dans toute la population<sup>13</sup>.

Les partisans de la privatisation des soins de santé affirment que les dépenses publiques consacrées à la santé menacent d'engloutir un

pourcentage toujours croissant des budgets des provinces<sup>14</sup>. Les revenus des provinces diminuent toutefois, ce qui augmente la part des budgets engloutis par la santé. En fait, pendant que les dépenses publiques consacrées à la santé augmentaient de 2,4 % et de 2,0 % en 2013 et 2014, celles du secteur privé grimpaient de 2,5 % et de 2,6 %<sup>15</sup>. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur la santé, le pourcentage des services de santé qu'elle couvre a diminué en réalité, en partie parce que les services hospitaliers ont effectué un virage vers les soins communautaires et les soins à domicile. Le montant consacré aux services couverts par la Loi canadienne sur la santé (services hospitaliers et médicaux) a diminué pour tomber de 57 % du total des dépenses de santé en 1984 à 41,2 % seulement aujourd'hui<sup>16</sup>. Une autre tranche de 26 % des dépenses publiques est consacrée à des biens et services privés en dehors du « panier de l'assurance maladie », ce qui inclut les services psychologiques et de santé mentale, les médicaments d'ordonnance, les soins à domicile et les soins de longue durée, sans oublier des services comme la physiothérapie qui sont fournis dans la collectivité.

Deux accords commerciaux menacent d'augmenter les dépenses annuelles du Canada en médicaments d'ordonnance et de miner les efforts déployés pour établir une stratégie nationale visant à accroître l'accès aux médicaments nécessaires. S'il est ratifié, l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne prolongerait les brevets sur les médicaments de marque déposée de jusqu'à deux ans, ce qui ajouterait de 850 millions à 1,65 milliard de dollars par année à notre

facture de médicaments (voir le chapitre de l'ABGF sur le Commerce)<sup>17</sup>. Le Partenariat transpacifique (PTP) menace la capacité du Canada de limiter les coûts par les achats en vrac et l'établissement du coût en fonction du produit de référence. L'accord bloquerait aussi à long terme l'exclusivité des données sur les nouveaux médicaments biologiques, ce qui retarderait la concurrence des fabricants de médicaments génériques. Le PTP et l'AECG offrent tous deux aux entreprises américaines et européennes un puissant moyen extrajuridique (d'arbitrage des différents investisseurs – États) de poursuivre un gouvernement à cause de mesures comme l'invalidation d'un brevet (par manque d'utilité prouvée) ou le lancement d'un programme public d'assurance-médicaments qui menace leurs bénéfices. Ce qui préoccupe, c'est que le PTP contient des formulations qui empêcheraient les gouvernements du Canada de protéger les renseignements confidentiels sur la santé<sup>18</sup>.

Le Canada s'en tirerait beaucoup mieux avec un seul système public qui gère les coûts par quatre moyens : l'assurance publique universelle, un formulaire national de médicaments essentiels, l'évaluation des médicaments indépendante et factuelle et l'achat en vrac<sup>19</sup>. Une stratégie pharmaceutique nationale pourrait éviter plus de 10,7 milliards de dollars en coûts annuels dans le cas des médicaments d'ordonnance – ce qui représente un pourcentage estimé à 43 % de la facture de médicaments du Canada, qui atteint 25,1 milliards de dollars<sup>20</sup>.

---

## Enjeux d'actualité

En 2012, le gouvernement fédéral a plutôt dévoilé une nouvelle formule de financement unilatérale qui promettait de réduire considérablement la part fédérale des dépenses de santé, qui tombera de 20,4 % à 18,6 % au cours des 25 années suivantes<sup>21</sup>. La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers a calculé que ces révisions de la formule d'indexation et de financement réduiront les transferts fédéraux de 43,5 milliards de dollars au cours des huit premières années seulement<sup>22</sup>.

Le nouveau gouvernement libéral s'est engagé à renouveler l'Accord sur la santé de 10 ans (2004–2014) et à affecter 3 milliards de dollars aux soins à domicile au cours des quatre prochaines années. Le gouvernement devrait aussi laisser tomber la formule de financement de 2012, élaborer une stratégie pour établir des programmes nationaux d'assurance-médicaments et de soins de longue durée et intégrer l'infrastructure de la santé mentale du Canada et celle des soins à domicile dans le contexte des soins de santé primaires.

L'ABGF présente une autre vision des soins de santé et une stratégie visant à augmenter la part fédérale du total des dépenses de santé et à accroître la proportion des services couverts par la *Loi canadienne sur la santé*. Un système de santé intégré appuyé sur un leadership fédéral proactif joue un rôle clé dans l'appui d'une telle stratégie.

Les défis à relever à cette fin sont nombreux, y compris une augmentation de la prestation et du financement par le secteur

privé qui entraîne une fragmentation, la dépendance de salaires moins élevés pour les non-médecins employés dans la collectivité et des taux élevés d'occupation des hôpitaux dépassant 85 %<sup>23</sup>. L'assurance-maladie doit élargir son prisme si nous voulons réussir à relever ces défis.

### **Expansion de l'assurance-maladie**

Beaucoup de provinces espèrent réduire leurs dépenses en transférant des services du secteur hospitalier très syndiqué financé par le public à des fournisseurs à but lucratif du privé, non syndiqués. Ces stratégies minent l'accès pour le public aux lieux communautaires reconnus pour réduire la dépendance du secteur le plus coûteux du système de soins de santé, soit les salles d'urgence.

Des entreprises visent les services de santé et les gouvernements de beaucoup de provinces les encouragent à investir, en particulier dans les services chirurgicaux, les soins de longue durée, les services de santé mentale, la réadaptation et les soins à domicile. Entre 2000 et 2012, les dépenses privées consacrées à beaucoup de ces services ont augmenté de 140 %, taux de croissance qui dépasse de loin celui des dépenses publiques affectées aux mêmes services<sup>24</sup>. Nous avons besoin de stratégies qui réduiront les dépenses privées — à la fois les dépenses directes et celles de l'assurance privée — et augmenteront le volet public de l'enveloppe consacrée à la santé.

Pendant des années, nous avons sous-investi dans des mesures de prévention ou de prise en charge du mauvais état de santé,

ce qui inclut les services de santé mentale, les soins à domicile, les soins dentaires et d'autres domaines. Ces mesures peuvent améliorer la santé et réduire les coûts pendant l'exercice en cours, mais le rendement réel de tels investissements se fait sentir des années plus tard. Il est possible de réduire les coûts et d'améliorer les résultats en gérant mieux nos dépenses. L'assurance-médicaments en est un exemple : la création d'un formulaire national pour un ensemble essentiel de médicaments prescrits couramment et l'achat en vrac de ces médicaments par un acheteur unique pourraient réduire de jusqu'à 42 % les dépenses en médicaments d'ordonnance des Canadiens<sup>25</sup>.

L'affectation efficace des ressources dans le système public, une diminution des dépenses privées et une meilleure gestion des produits pharmaceutiques peuvent aider à contenir les plus gros facteurs de coût des soins de santé — mais seulement si nous cherchons à appliquer ces politiques à l'échelon national.

---

### **Interventions proposées par l'ABGF**

L'ABGF de cette année affectera du financement à l'intégration des soins de longue durée en établissement, des soins à domicile et de l'assurance-médicaments dans le système de santé financé par le secteur public du Canada. On modifiera la Loi canadienne sur la santé pour assurer qu'elle couvre ces services. Santé Canada prendra de l'ampleur pour renforcer la division LCS responsable de la surveillance

de l'observation des critères de la Loi par les provinces.

### **Soins de longue durée**

Les dépenses totales en soins de longue durée ont atteint 20 milliards de dollars en 2010, total réparti entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les payeurs directs. Parallèlement, on estime que 7 % des lits de soins actifs (7 550) sont occupés par des patients qui attendent une réadaptation ou un placement dans un centre de soins de longue durée, ce qui coûte 2,3 milliards de dollars par année<sup>26</sup>.

L'ABGF investira 2,3 milliards de dollars dans les soins de longue durée et les soins aux bénéficiaires internes afin de permettre aux hôpitaux de transférer dans un contexte approprié des patients d'autres niveaux de soins (ANS) qui occupent actuellement des lits de soins actifs. Cette mesure libérera en retour des ressources hospitalières afin de réduire les taux d'occupation et les temps d'attente qui atteignent des niveaux inacceptables et d'appuyer l'établissement de cliniques de réadaptation en service externe. L'ABGF investira aussi 3,2 milliards de dollars afin de réduire de 50 % les frais d'utilisation des soins de santé (imposés aux bénéficiaires internes de centres de soins de longue durée)<sup>27</sup>.

### **Soins à domicile**

Les données disponibles sur les secteurs des soins communautaires, des soins à domicile et du soutien au Canada présentent d'importantes lacunes. Pour aider à déterminer les priorités et les affectations

financières, l'ABGF ordonne à Statistique Canada de collaborer avec les provinces afin de créer un format normalisé pour les rapports annuels sur les volumes, les taux d'utilisation et les dépenses selon le type de service dans les domaines des services de soins aux bénéficiaires internes, du soutien à domicile, des soins à domicile, des services de santé communautaire, de réadaptation, intégrés et spécialisés en gériatrie. Ces rapports porteront sur les services fournis dans chaque programme de soins à domicile et de soins communautaires<sup>28</sup>.

Le Conference Board du Canada a calculé en 2010 que le total combiné des dépenses publiques et privées en soins à domicile, soutien à domicile et soins communautaires avait atteint 10,5 milliards de dollars, y compris presque 4 milliards de dollars en soins à domicile et 3,2 milliards en services de soutien à domicile. Les dépenses privées représentaient de 22 à 27 % du total du financement.

Les travailleuses sous-payées constituent un pourcentage important des personnes qui fournissent des soins ou de l'aide à domicile. Les soins à domicile constituent donc ainsi un enjeu sexospécifique<sup>29</sup>. Les aidants familiaux non rémunérés fournissent toutefois la majeure partie des services dans ce secteur et l'on en a estimé la valeur à plus de 26 milliards de dollars par année en 2009<sup>30</sup>. L'appui des provinces aux aidants familiaux est au mieux irrégulier. En outre, quelque 260 000 bénévoles fournissent jusqu'à 18,5 millions d'heures de travail d'un bout à l'autre du Canada.

Il n'y actuellement pas d'arrangement fiscal fédéral provincial sur les soins à

domicile. L'ABGF modifiera la Loi canadienne sur la santé pour l'appliquer à la fois aux soins à domicile et aux soins de longue durée. Les provinces qui participent à un programme national de soins à domicile verront le fédéral accorder des contributions pouvant atteindre 40 % aux administrations qui se conforment à la *Loi canadienne sur la santé*. L'ABGF fixerait à 1,2 milliard de dollars par année la contribution fédérale aux soins à domicile.

En 2004, Ottawa a affecté 1 milliard de dollars au programme fédéral de congés pour raisons familiales afin de fournir des prestations d'assurance-emploi aux gens qui prennent congé pour s'occuper de membres de leur famille qui sont malades. Cette mesure ne va pas assez loin puisque beaucoup d'aidants naturels sont retraités de la population active. L'ABGF affectera 1,8 milliard de dollars en cinq ans pour aider les personnes qui ont droit aux prestations de sécurité de la vieillesse et qui ont besoin de soins de relève.

On affectera 2,5 milliards de dollars de plus en 10 ans à une corbeille de services de santé et de services sociaux fournis par les centres de santé communautaires et d'autres lieux qui utilisent des équipes interprofessionnelles spécialisées spécifiquement dans l'aide aux personnes qui ont une maladie mentale grave.

### **Programme national d'assurance-médicaments**

L'ABGF lancera un programme national d'assurance-médicaments afin de remplacer les dépenses privées en médicaments d'ordonnance et réduira considérablement les

dépenses publiques grâce à l'établissement du coût en fonction du produit de référence. Si ces mesures vont à l'encontre des accords sur le commerce et l'investissement, y compris le PTP et l'AECG, on modifiera ou renégociera les accords pour faire place aux nouveaux programmes gouvernementaux.

L'ABGF affectera 2 milliards de dollars plus 10 % des dépenses privées en médicaments d'ordonnance (1,39 milliard de dollars) en 2016–2017 à un régime national d'assurance-médicaments, ce qui représente une dépense totale de 3,39 milliards de dollars. En 2017–2018, l'ABGF augmentera l'enveloppe de 13 % pour en porter le total à 3,83 milliards. En 2018–2019, ce montant augmentera de 20 % pour atteindre 4,59 milliards de dollars. Des réductions à venir des dépenses compenseront les coûts de lancement du programme<sup>31</sup>.

---

## **Notes**

**1** *Changer ensemble : Le bon plan pour renforcer la classe moyenne* (2015). Parti libéral du Canada, Programme électoral 2015. Disponible à : <https://www.liberal.ca/files/2015/10/Le-bon-plan-pour-renforcer-la-classe-moyenne-noir-sur-blanc1.pdf>.

**2** Bezruchka, S. The effect of economic recession on population health, *Journal de l'Association médicale canadienne*, 181, pp. 281–285.

**3** Jackson, A (2015). « The Return of the Gilded Age: Consequences, Causes and Solutions ». Conférence Harry Kitchen sur la politique publique prononcée au Département d'économie de l'Université Trent, Peterborough, 8 avril 2015. Lien : [http://www.broadbentinstitute.ca/the\\_return\\_of\\_the\\_gilded\\_age\\_consequences\\_causes\\_and\\_solutions](http://www.broadbentinstitute.ca/the_return_of_the_gilded_age_consequences_causes_and_solutions).

**4** Bureau du directeur parlementaire du budget. (2012). *Renouvellement du Transfert canadien en matière de santé : conséquences pour la viabilité financière aux niveaux fédéral et provincial-territorial*.

- 5** Connor, F et E. Tsang (2012). « Health Care in Canada: Privatization and How to Contain It », *UBC Medical Journal*, Vol 4, No 1.
- 6** Zuberi, D. (2011). « Contracting Out Hospital Support Jobs: The Effects of Poverty Wages, Excessive Workload and Job Insecurity on Work and Family Life » *American Behavioral Scientist* 55(7), pp. 920–940.
- 7** Il s'agit de la première année pour laquelle ce chiffre est disponible. Voir Institut canadien d'information sur la santé, (2006). Tendances des dépenses nationales de santé, 19752006. Ottawa : ICIS.
- 8** ICIS (2012).
- 9** Hurley, J et GE Guindon (2008). *Private health insurance in Canada*. CHEPA Working Paper Series Paper o8o4.
- 10** Young, H. « Quebec considers extra billing », *Journal de l'Association médicale canadienne*, 15 novembre 2015.
- 11** Tiesson, K. « Canada's job numbers barely treading water », Behind the Numbers, 4 septembre 2015. Disponible à <http://behindthenumbers.ca/2015/09/04/canadas-job-numbers-barely-treading-water/>
- 12** Canada sans pauvreté (2015). « Just the Facts ». Lien : <http://www.cwp-csp.ca/poverty/just-the-facts/>.
- 13** Organisation mondiale de la Santé (2010). *La Déclaration d'Adélaïde sur la santé dans toutes les politiques*. Genève : OMS.
- 14** « Charting a path to sustainable health care in Ontario » TD Economics Special Reports, 27 mai 2010
- 15** Institut canadien d'information sur la santé. Tendances des dépenses nationales de santé, 19752006 (Ottawa : ICIS, 2006).
- 16** Voir Coyte, Peter (2000). *Home Care in Canada: Passing the Buck*. Dialogue on Health Reform; Institut canadien d'information sur la santé (2015). Tendances des dépenses nationales de santé, 19752015.
- 17** Voir Food and Drug Administration des États-Unis. *Small Business Assistance: Frequently asked Question on the Patent Term Restoration Program* (modifié pour la dernière fois le 22 avril 2015 <http://www.fda.gov/Drugs/DevelopmentApprovalProcess/SmallBusinessAssistance/ucm069959.htm>); et Lexchin, J. et MA Gagnon (2013). *CETA and pharmaceuticals: Impact of the trade agreement between Europe and Canada on the costs of patented drugs*. Ottawa, Canada : Centre canadien de politiques alternatives.
- 18** Congrès du travail du Canada (2015). *Le PTP est une mauvaise médecine : La population canadienne paiera plus cher ses médicaments*. Lien : <http://congresdutravail.ca/news/news-archive/le-ptp-est-une-mauvaise-m%C3%A9decine-la-population-canadienne-paiera-plus-cher-ses>.
- 19** Gagnon, Marc-André (2010). *Argumentaire économique pour un régime universel d'assurance-médicaments*. Centre canadien de politiques alternatives (Ottawa) et Institut de recherche et d'information socio-économiques (Montréal)
- 20** Comme les dépenses de 2008 ont atteint 25,1 milliards de dollars, la réduction estimative de 43 % s'appliquerait aux 24 995 800 \$ dépensés en 2009.
- 21** Bureau du directeur parlementaire du budget. (2012). *Renouvellement du Transfert canadien en matière de santé : conséquences pour la viabilité financière aux niveaux fédéral et provincial-territorial*.
- 22** Mackenzie, H. (2015). *The Canada Health Transfer Disconnect: An aging population, rising health care costs and a shrinking federal role in funding*. Ottawa : Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers.
- 23** Au sujet de la fragmentation, voir Béland, F. *Services integration (geriatric)*. Dans : J.H. Stone, M. Blouin (directeurs) International Encyclopedia of Rehabilitation.
- 24** Institut canadien d'information sur la santé. Tendances des dépenses nationales de santé, 19752006 (Ottawa : ICIS, 2006).
- 25** Gagnon, MA. *A roadmap to a rational pharmacare policy in Canada*. Ottawa : Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers; 2014. Disponible à : [https://nursesunions.ca/sites/default/files/pharmacare\\_report.pdf](https://nursesunions.ca/sites/default/files/pharmacare_report.pdf)
- 26** Ibid.. Chiffres basés sur un total estimé à 842 \$ par jour par lit de soins actifs. Voir ACCAP.
- 27** Institut canadien d'information sur la santé (2012). Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2012 (Ottawa ON : ICIS, 2011). Voir aussi Grignon, M. et N. Bernier. *Financer les soins de longue durée*. Étude IRPP 33. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques. 2012.
- 28** McGregor, M.J. et L.A. Ronald (2011). *Residential Long-Term Care for Canadian seniors: non-profit, for-profit or does it matter?* Rapport n° 14. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.
- 29** Hermus, G. et coll. (2012). *Home and community care in Canada: An economic footprint*. Rapport produit

pour le Conference Board du Canada. Lien : <http://www.conferenceboard.ca/cashc/research/2012/homecommunitycare.aspx>

**30** Hollander, M.J. et coll. (2009). « Who cares and how much? The imputed economic contribution to the Canadian healthcare system of middle-aged and

older unpaid caregivers providing care to the elderly », *Healthcare Quarterly*, 12(2), pp. 42-9.

**31** Gagnon, MA (2014). *A roadmap to a rational pharmacare policy in Canada*. Ottawa : Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers.



# Services publics

---

## Contexte

Au cours de la campagne électorale, le Parti libéral a promis de créer de nouvelles normes de rendement pour les services publics, de simplifier les demandes, de raccourcir les temps d'attente, d'offrir des « garanties de remboursement » et d'étendre la disponibilité des services en personne. Les améliorations doivent commencer dans les ministères chargés d'administrer l'assurance-emploi (AE), les prestations aux anciens combattants, l'immigration et les appels de l'AE et du Régime de pensions du Canada (RPC). Les problèmes auxquels ces réformes doivent s'attaquer sont liés directement aux compressions et à la restructuration imposées au secteur public par le gouvernement précédent. En termes simples, il n'y pas suffisamment d'argent et de personnel pour fournir les services dont le public a besoin d'une manière rapide, exacte et transparente.

Entre les élections de 2011 et mars 2015, 25 318 postes ont disparus dans les agences et les services publics de base<sup>1</sup>. Statistique Canada estime que l'administration publique fédérale en général aura perdu 50 000 emplois au cours de la même période, tandis que les rapports sur les dépenses des ministères révèlent que des réductions encore plus importantes étaient prévues<sup>2</sup>. Il en a découlé une baisse de la qualité des services et une

fonction publique moins capable de faire son travail<sup>3</sup>.

Des compressions récentes ont aussi nui à la recherche dans le secteur public et il faudrait les annuler. Même si les partenariats entre les instituts de recherche de l'État, des milieux universitaires et de l'industrie sont importants, le secteur public est le seul à pouvoir maintenir la neutralité et la tolérance des risques tellement importantes pour l'innovation et la recherche innovatrice qui n'est pas exclusive et profite à tous les Canadiens et Canadiennes<sup>4</sup>.

---

## Enjeux d'actualité selon le ministère

### Agence canadienne d'inspection des aliments

L'Agence canadienne d'inspection des aliments aura perdu 1 407 postes à temps plein entre 2012 et 2016, soit 20 % de son effectif. Les programmes qui atténuent les risques d'origine animale ou végétale pour la santé humaine ont perdu 720 postes. Ceux qui réglementent les installations d'emballage et de production en ont perdu 429<sup>5</sup>. En 2014, il y aura 60 % d'inspections de viande hachée de moins qu'en 2013. Moins de la moitié des détaillants en alimentation indépendants inspectés en 2013 avaient subi

une inspection en 2014<sup>6</sup>. Les vétérinaires et les scientifiques employés par l'ACIA soutiennent que les changements de politiques récents minent la culture de salubrité des aliments du Canada<sup>7</sup>. Il faut plus d'inspecteurs et il faut annuler les modifications des politiques qui visaient à faciliter l'autoréglementation par l'industrie.

## **Agriculture et Agroalimentaire Canada**

Le gouvernement libéral a promis d'investir 100 millions de dollars en quatre ans pour améliorer la recherche en agriculture. Les statistiques du Conseil du Trésor révèlent qu'entre 2011 et 2015, Agriculture et Agroalimentaire Canada a perdu 1 764 emplois. Il faudrait plus de 100 millions de dollars par année pour rétablir la capacité et les programmes de recherche disparus (voir le chapitre de l'ABGF sur l'Agriculture).

## **Environnement et Pêches**

Le gouvernement libéral a promis de procéder à un examen des modifications récentes de la Loi sur les pêches et de la Loi sur la protection des eaux navigables qui ont miné la protection de l'environnement à l'échelon fédéral. Le gouvernement s'engage à rétablir les 40 millions de dollars supprimés des programmes de surveillance des océans et des sciences, à réinjecter 1,5 million de dollars dans la recherche sur les étendues d'eau douce et à réinvestir dans la région des lacs expérimentaux. Il a aussi promis d'adopter les recommandations de la Commission

Cohen qui portent sur l'augmentation des stocks de saumon en Colombie-Britannique.

Le gouvernement conservateur a abrogé des parties clés de la Loi sur les pêches en juin 2012, mettant en danger des habitats et supprimant des facteurs de déclenchement d'évaluations des incidences de grands projets. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale a été remplacée par une version beaucoup plus édulcorée qui limite les audiences d'évaluation. Le gouvernement conservateur a aussi réduit la surveillance environnementale prévue dans la Loi sur les espèces en péril. Il faudrait annuler tous ces changements et mettre fin aux examens en cours de projets industriels par l'Office national de l'énergie jusqu'à ce que l'on puisse entreprendre un examen transparent des processus d'évaluation environnementale du Canada.

Entre 2010 et 2017, Environnement et Changement climatique Canada (auparavant Environnement Canada) aura réduit son effectif de 21 %, dont 33,8 membres du personnel de la Division des changements climatiques. Pêches et Océans Canada a perdu 30 % de son effectif chargé de la Loi sur les espèces en péril<sup>8</sup>. En 2014, la Cour fédérale a décidé que les ministres de l'Environnement et de Pêches et Océans avaient agi illégalement en retardant la création de stratégies de rétablissement des espèces en péril. Des dirigeants du ministère ont admis que s'ils n'avaient rien fait, c'était en grande partie à cause des pénuries de personnel<sup>9</sup>. Le ministère des Pêches et Océans a subi des compressions de plus de 100 millions de dollars dans le secteur de la protection des eaux<sup>10</sup>.

## Parcs Canada

Le gouvernement libéral promet d'investir 25 millions de dollars pour annuler les compressions imposées récemment à Parcs Canada et améliorer et mieux gérer les environnements des parcs nationaux du Canada. Cette promesse comprend l'engagement de créer 5 000 emplois verts pour les jeunes et d'embaucher davantage de guides, d'interprètes et d'autres employés. Par ailleurs, il faudrait rétablir les saisons plus longues dans les parcs du Canada et embaucher de nouveau les membres du personnel qui ont été licenciés. L'augmentation du nombre des étudiants permettrait à ceux-ci de gagner un salaire équitable et de bénéficier des arrangements en matière de santé et de sécurité négociés par les syndicats avec Parcs Canada.

## Statistique Canada

Les Libéraux ont rétabli le questionnaire détaillé du recensement. Ils ont aussi promis dans leur programme de rendre Statistique Canada autonome et de lui donner le pouvoir de diffuser des renseignements clés qui éclairent les décisions du gouvernement.

Statistique Canada a été un des services les plus durement frappés par les compressions budgétaires au cours des années Harper. La disparition du questionnaire détaillé obligatoire du recensement a constitué une des plus grandes pertes subies au cours de cette période. Le questionnaire détaillé est important pour les provinces, les municipalités, les entreprises, les ONG, les milieux universitaires, les sondeurs, les

médias, ainsi que pour le gouvernement fédéral.

## Emploi et Développement social Canada

Les changements apportés par le gouvernement à Emploi et Développement social Canada perdront de leur efficacité s'il y a trop peu de fonctionnaires fédéraux pour les administrer. Les nouveaux effectifs annoncés dans le budget de 2015 n'ont pas réparé les dommages causés par les compressions des Conservateurs<sup>11</sup>. Selon le Conseil du Trésor, 2 954 emplois sont disparus depuis 2011<sup>12</sup>. Ces réductions d'effectif ont contribué au fait que 26 millions d'appels au service d'assistance de l'AE ont été bloqués entre 2011 et 2013<sup>13</sup>. L'ABGF investira 200 millions de dollars par année pour embaucher d'autres employés dans le secteur de l'AE afin d'assurer que l'on répond à tous les appels (voir le chapitre 2 de l'ABGF sur l'Assurance-emploi).

## Immigration

Le Canada accueille actuellement plus de 250 000 immigrants par année. Étant donné le vieillissement de la population du Canada, l'argument économique en faveur de l'augmentation de ce total est solide. L'argument moral poussant le Canada à accueillir davantage de demandeurs d'asile est encore plus fort. La Banque mondiale estime qu'en 2030, de 35 à 122 millions de personnes vivront dans la pauvreté à cause des changements climatiques<sup>14</sup>. La pauvreté et les pénuries d'aliments augmentent le volume des migrations. Le Canada et d'autres pays

prospères doivent commencer à planifier en fonction de cette nouvelle réalité<sup>15</sup>. Il faut davantage de ressources pour renforcer la capacité et répondre à la demande soutenue. Les bureaux des visas et la Commission des réfugiés manquent de personnel et c'est pourquoi il est presque impossible pour le ministère de répondre rapidement à toutes les demandes de services, depuis la réunification des familles jusqu'à l'administration des demandes de citoyenneté<sup>16</sup>.

### **Programme de contestation judiciaire**

Le Programme de contestation judiciaire créé en 1978 prévoyait en moyenne 2,3 millions de dollars par année pour aider les personnes désavantagées et marginalisées du Canada à présenter, en vertu de la Charte, des contestations portant sur la langue et les droits à l'égalité. Le gouvernement précédent a supprimé le programme en septembre 2006. À cause du temps qu'il faut aux dossiers pour franchir les étapes judiciaires, le Programme de contestation judiciaire reçoit toujours un financement minimal, mais inadéquat, pour des cas en instance<sup>17</sup>. L'ABGF rétablira le programme qui favorise les possibilités accrues d'égalité dans le système de justice du Canada.

### **Opérations gouvernementales**

Le nombre des demandes d'accès à l'information augmente depuis des années. Les délais sont rarement respectés et des demandes actives qui demeurent sans réponse remontent à 2009<sup>18</sup>. Il faut doter les ministères des ressources nécessaires pour supprimer

les accumulations et répondre rapidement aux demandes. Le gouvernement libéral a ordonné à la ministre de la Justice de « veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes puissent accéder plus facilement à leurs renseignements personnels, à ce que la commissaire à l'Information soit autorisée à ordonner la divulgation des renseignements du gouvernement et à ce que la Loi s'applique de manière adéquate au cabinet du premier ministre, aux cabinets des ministres, ainsi qu'aux organismes administratifs qui sont au service du Parlement et des tribunaux<sup>19</sup> ». Dans leur programme, les Libéraux se sont aussi engagés à établir un nouveau plan sur les langues officielles afin d'appuyer les minorités linguistiques anglophones et francophones et à établir un service en ligne gratuit pour apprendre et garder l'anglais et le français comme langue seconde. La transparence accrue du gouvernement et l'appui accordé au bilinguisme sont les bienvenus, mais il faudra des ressources supplémentaires pour opérationnaliser effectivement ces buts.

### **Agence du revenu du Canada**

Le Groupe canadien pour une fiscalité équitable estime qu'en 2014, les sociétés canadiennes avaient accumulé 199 milliards de dollars dans les 10 principaux refuges fiscaux et des recherches plus récentes démontrent que les Canadiens ont caché au moins 40 milliards de dollars en Suisse seulement<sup>20</sup>. De 2011 à 2015, le gouvernement conservateur a supprimé presque 1 800 emplois à l'Agence du revenu

du Canada<sup>21</sup>. Des centaines de vérificateurs principaux ont été mis à pied.

Le gouvernement libéral s'est engagé à « investir des ressources additionnelles pour aider l'ARC à sévir contre les fraudeurs fiscaux et travailler avec des partenaires internationaux pour adopter des stratégies de lutte contre l'évasion fiscale<sup>22</sup> ». Il affirme aussi qu'il améliorera sa relation avec la clientèle notamment en communiquant de façon proactive avec les Canadiens lorsqu'ils ont droit à des avantages fiscaux qu'ils ne reçoivent pas, en créant des déclarations pour les contribuables à revenu faible ou fixe, en aidant davantage de personnes qui veulent produire des déclarations de revenus électroniques et en veillant à ce que toute la correspondance à l'ARC soit conviviale. L'ARC ne peut actuellement tenir ces promesses sans disposer de plus de ressources.

### **Postes Canada**

Postes Canada a généré un profit pour le gouvernement au cours des 17 dernières années sauf deux. Dans son budget de 2014, Postes Canada affichait un bénéfice de 194 millions de dollars. Au cours du premier trimestre de 2015, la société a enregistré un bénéfice avant impôt de 24 millions de dollars<sup>23</sup>. Le Parti libéral a promis de mettre fin à l'annulation planifiée de la livraison du courrier à domicile. Il y a d'autres façons d'accroître les revenus à Postes Canada, notamment les opérations bancaires par la poste qui, selon les recherches menées par la société, ont fait leurs preuves comme « source de revenu »<sup>24</sup>.

### **Anciens combattants Canada**

Le gouvernement libéral s'est engagé à rouvrir les neuf centres de services des Anciens combattants fermés par le gouvernement précédent, à embaucher davantage de personnel et à « mettre en œuvre intégralement toutes les recommandations du vérificateur général sur l'amélioration de la prestation de services de santé mentale aux vétérans<sup>25</sup> ». Dans la lettre de mandat, le gouvernement promet de fournir davantage d'éducation, de conseils et de formation aux familles qui s'occupent d'anciens combattants et les appuient, et de prévoir au budget 20 millions de dollars pour deux nouveaux centres d'excellence en soins des anciens combattants. Entre 2011 et 2015, Anciens combattants a supprimé 915 emplois. Même si les 400 nouveaux employés affectés à la prestation de services seront les bienvenus, il faudra probablement en embaucher davantage.

### **Garde côtière canadienne**

Le gouvernement libéral a promis de rouvrir le Centre secondaire de sauvetage maritime à St. John's et le poste de la Garde côtière de Kitsilano, à Vancouver. Le gouvernement conservateur prévoyait enlever 20 millions de dollars et 300 emplois à temps plein à la Garde côtière<sup>26</sup>.

Le poste de la Garde côtière de Kitsilano répondait à quelque 350 demandes de sauvetage par année. Il faut maintenant traiter les demandes d'aide à 17 milles marins et 35 minutes de distance. Selon l'ancien commandant du poste de Kitsilano, on aurait

répondu à la fuite de carburant survenue en avril 2015 en 10 minutes au lieu des plusieurs heures qu'il a fallu si le poste était demeuré ouvert<sup>27</sup>. Le Centre secondaire de sauvetage maritime de St. John's couvrait 900 000 kilomètres carrés d'océan et 28 956 kilomètres de côte, répondant à plus de 500 appels de détresse par année.

Sans compter le rétablissement de ces centres, l'ABGF rouvrira aussi les 10 centres de communications de la Garde côtière que le gouvernement précédent a fermés<sup>28</sup>.

### **Une fonction publique en santé**

Le nouveau gouvernement a promis de négocier de bonne foi avec les syndicats du secteur public. Il s'est engagé à mettre en œuvre la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail* de la Commission de la santé mentale du Canada et à annuler des modifications apportées récemment à la législation ouvrière qui minent la représentation équitable, portent atteinte au processus de négociations et épuisent la représentation en santé et sécurité. Le gouvernement promet de cesser de museler les fonctionnaires (les scientifiques en particulier) et de contrôler l'ingérence politique, ce qui est important. Les premières mesures prises à cet égard sont les bienvenues, mais il faut faire davantage pour maintenir l'indépendance et le rôle impartial de la fonction publique.

### **La privatisation et les P3**

Tout au long de la décennie qu'il a passée au pouvoir, le gouvernement Harper a pratiqué

une politique énergétique de privatisation et de partenariats public-privé (P3). La politique a vu le jour en 2006 avec ce qu'il a appelé sa « Loi sur la responsabilité financière », qui a réduit considérablement la transparence et la responsabilité à l'égard des marchés publics et des P3. Elle a pris de l'ampleur avec la création de PPP Canada Inc., du Fonds P3 Canada et du prisme P3 imposé aux projets d'infrastructures en 2007. Le gouvernement a ensuite exposé clairement ses orientations idéologiques lorsqu'il a déclaré dans son budget 2014 que tous les projets bénéficiant d'un financement au titre des transports en commun devraient être des P3.

Les projets P3 coûtent beaucoup plus cher que les projets financés et administrés par le secteur public parce que le financement privé coûte beaucoup plus cher et aussi que les intervenants de l'industrie P3 — avocats, financiers, consultants, etc. — profitent beaucoup plus des P3 : c'est pourquoi ils les préconisent avec tellement d'énergie. Les projets dissimulent toutefois les coûts plus élevés grâce à des techniques de comptabilité très créatives et l'on affirme que des milliards de dollars de risque sont transférés au secteur privé. C'est faux : de nombreux vérificateurs généraux ont examiné des projets P3 en particulier et découvert qu'ils coûtent plus cher et offrent moins.

La vérificatrice générale de l'Ontario a examiné récemment 74 P3 entrepris par l'agence P3 de la province, Infrastructure Ontario, et constaté qu'ils ont coûté 8 milliards de dollars (ou 29 %) de plus que s'ils avaient été financés et administrés par le secteur public. Elle a découvert de plus qu'il n'y avait absolument rien qui prouvait

les affirmations liées au transfert des risques, et que les P3 bénéficiaient d'un biais solide, réduisaient la concurrence, entraînaient un comptage en double massif des coûts et une inobservation troublante des règles régissant les conflits d'intérêts.

Ce qui est encore plus troublant depuis ces révélations, c'est que le géant de la construction, SNC-Lavalin, à qui l'on a interdit de soumissionner des contrats de la Banque mondiale pendant une période sans précédent de 10 ans à la suite d'accusations de fraude et de corruption généralisées, y compris dans le cas d'un hôpital P3 à Montréal, a connu encore plus de succès en décrochant des contrats P3 de multiples milliards de dollars au Canada.

Les coûts plus élevés des P3 ne sont pas simplement des montants théoriques que paieront les générations futures : ils entraînent déjà des réductions des services des premières lignes, en particulier dans les hôpitaux et le secteur des soins de santé.

Le nouveau gouvernement libéral a franchi un bon premier pas en supprimant le « filtre P3 » — qui obligeait les bénéficiaires d'un financement fédéral pour des projets d'infrastructure de grande envergure à envisager des P3 — et aussi en supprimant l'obligation prévoyant que les projets de transport en commun financés par le fédéral devaient être des P3.

---

## **Interventions proposées par l'ABGF**

L'ABGF annulera plusieurs des compressions mentionnées ci-dessus et dans d'autres

chapitres. Il reste toutefois de nombreuses répercussions supplémentaires des compressions budgétaires du passé sur les services à comprendre à fond ou à réparer. L'ABGF instaurera un examen des programmes pour rendre la fonction publique plus transparente et à l'écoute des besoins de chacun, initiative qui prendra de l'ampleur pour atteindre 2 milliards de dollars par année. Ce processus d'examen attribuera la priorité aux besoins suivants :

- produire une évaluation de l'effet des compressions imposées par les récents budgets fédéraux et par des projets de loi omnibus et rétablir des programmes disparus lorsque c'est dans l'intérêt à long terme du public;
- créer des emplois permanents en assurant que l'on a recours aux agences de recrutement de travailleurs temporaires uniquement pour effectuer du travail imprévu de courte durée;
- appliquer des mesures législatives qui protègent tous les travailleurs temporaires employés par le gouvernement fédéral, y compris les employés occasionnels, ceux d'agences de recrutement de travailleurs temporaires et les étudiants;
- examiner l'impartition et la réduire au besoin afin de réaffecter les économies prévues à des programmes et des projets qui seront dans l'intérêt public général.
- Supprimer le Fonds des partenariats public-privé de 1,25 milliard de dollars qui subventionne les P3 — c'est le seul fonds de cette nature au monde — faire

disparaître PPP Canada Inc. et réaffecter les fonds restant de ces entités à des projets d'infrastructure publiques.

- Conformément à l'accent qu'il met sur la transparence et la responsabilisation accrues, le gouvernement fédéral devrait présenter une législation détaillée sur les P3, la transparence et la responsabilité en matière d'approvisionnement et procéder aussi à un examen complet et transparent des coûts des P3 fédéraux et de ceux qui sont financés par le gouvernement fédéral. En attendant les résultats de l'examen, il devrait imposer un moratoire sur tout autre P3 fédéral ou P3 financé par le fédéral.
- Le gouvernement fédéral devrait aussi annuler l'initiative du gouvernement Harper sur le financement social et le contrat d'impact social qui ressemble à des P3 en matière de services sociaux et veiller à ce que la Banque de l'infrastructure du Canada qu'il a proposée ne devienne pas seulement un autre moyen de subventionner par le Trésor le financement et les bénéfices du secteur privé.

## Notes

**1** Conseil du Trésor du Canada, Effectif de la fonction publique fédérale. Lien : <http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpfm/modernising-modernisation/stats/ssen/ane-hra.asp>. Ces renseignements sont tirés du système régional de paie du gouvernement et comprennent deux segments d'effectif : l'administration publique centrale (APC) et les organismes distincts (OD). Les changements par rapport à 2014 sont négligeables dans l'ensemble et il y a seulement 104 emplois de moins. Au cours de la dernière année, le tableau du gouvernement

montre que des ministères et organismes continuent de supprimer des postes (p. ex., ARC, ACIA, SCC et AADN) et que d'autres ont augmenté leur effectif par rapport à l'exercice précédent (EDSC en particulier).

**2** Statistique Canada. Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (ERH), tableau CANSIM 281-0023

**3** MacKinnon Leslie. « Most cuts hitting services, says budget watchdog », *CBC News*, 7 novembre 2012. Lien : <http://www.cbc.ca/news/politics/most-cuts-hitting-services-says-budget-watchdog-1.1217923>

**4** Mazzucato, Mariana (2013). *The Entrepreneurial State*. Anthem Press, New York, p. 13 : « Depuis l'arrivée de l'aviation, de l'énergie nucléaire, des ordinateurs, d'Internet, de la biotechnologie jusqu'aux progrès réalisés aujourd'hui par les technologies vertes, c'est l'État — et non le secteur privé — qui a lancé et a mis au point la locomotive de la croissance parce qu'il est disposé à prendre des risques dans des domaines où le secteur privé craint trop le risque. »

**5** Macdonald, David et Kayle Hatt (2014). *At What Cost? The Impacts of Rushing to Balance the Budget*, Centre canadien de politiques alternatives. Lien : <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/what-cost>

**6** Kingston, Bob. Notes de discours pour une conférence de presse, 22 avril 2014. Lien : <http://www.foodsafetyfirst.ca/2014/04/22/speaking-notes/>

**7** Institut professionnel de la fonction publique du Canada (novembre 2014). Consultations à l'ACIA : affichage sur Internet et sommaire. Lien : <http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/news/announcements/pdfs/cfia-12102014.fr.pdf>

**8** Calculs de l'auteur basés sur les Rapports sur le rendement et les Rapports sur les plans et les priorités d'Environnement Canada.

**9** Cheadle, Bruce. « Environment, fisheries ministers failed to enforce Species at Risk Act, court rules » *Presse canadienne*, 14 février 2014. Lien : [http://www.thestar.com/news/canada/2014/02/14/environment\\_fisheries\\_ministers\\_failed\\_to\\_enforce\\_species\\_at\\_risk\\_act\\_court\\_rules.html](http://www.thestar.com/news/canada/2014/02/14/environment_fisheries_ministers_failed_to_enforce_species_at_risk_act_court_rules.html); voir aussi dans *Western Canada Wilderness Committee c. Canada* (Pêches et Océans), 2014 FC 148 - témoignage Smith, par. 84 et 85.

**10** De Souza, Mike. Harper government cutting more than \$100 million related to protection of water, *Postmedia*, 27 décembre 2013.



- 11** Curry Bill. « Ottawa hiring 400 public servants to manage EI », *Globe and Mail*, 9 décembre 2014.
- 12** Conseil du Trésor du Canada, Effectif de la fonction publique fédérale. Lien : <http://www.tbs-sct.gc.ca/res/stats/ssen-ane-fra.asp>
- 13** Macdonald et Hatt (2014).
- 14** Hallegatte, Stephane et coll. (2016). *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty. Climate Change and Development Series*. Washington, DC : Banque mondiale.
- 15** O'Hagan, Ellie Mae (2015). « Mass migration is no 'crisis': it's the new normal as the climate changes », *The Guardian* <http://www.theguardian.com/commentisfree/2015/aug/18/mass-migration-crisis-refugees-climate-change>
- 16** Cresky, Jim. « John McCallum's Renovation Job », *Embassy Magazine*, 11 novembre 2015.
- 17** Rennie, Steve. « Scrapped court challenges program still 5-7 years from winding down », *La Presse Canadienne*, 4 mars 2015.
- 18** Cheadle, Bruce. « Data show unfulfilled federal access-to-information requests going back to 2009 », *La Presse Canadienne*, 25 juin 2015. Lien : <http://www.theglobeandmail.com/news/national/data-shows-unfulfilled-federal-access-to-information-requests-going-back-to-2009/article25106483/>
- 19** Lettre de mandat du premier ministre à la ministre de la Justice et procureure générale du Canada. Lien : <http://pm.gc.ca/fra/minister-justice-and-attorney-general-canada-mandate-letter>
- 20** Zucman, Gabriel (2015). *The Hidden Wealth of Nations*. University of Chicago Press, Londres, p. 31.
- 21** Conseil du Trésor du Canada. Effectif de la fonction publique fédérale. Lien : <http://www.tbs-sct.gc.ca/res/stats/ssen-ane-fra.asp>
- 22** Lettre de mandat du premier ministre à la ministre du Revenu national. Lien : <http://pm.gc.ca/fra/minister-national-revenue-mandate-letter>
- 23** Busby Mattha. « Canadians are stopping cuts to Canada Post now to stop privatization later », *Rabble.ca*. 5 juin 2015.
- 24** Cox, Ethan. « Canada Post Should Deliver on Postal Banking », *Toronto Star*, 19 février 2014. Lien : [http://www.thestar.com/opinion/commentary/2014/02/19/canada\\_post\\_should\\_deliver\\_on\\_postal\\_banking.html](http://www.thestar.com/opinion/commentary/2014/02/19/canada_post_should_deliver_on_postal_banking.html)
- 25** Lettre de mandat du premier ministre Trudeau au ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale. Lien : <http://pm.gc.ca/fra/minister-veterans-affairs-and-associate-minister-national-defence-mandate-letter>
- 26** Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC). *Les Conservateurs de Stephen Harper saignent nos services publics*. Lien : <http://stopponslhemorragie.ca/salle-de-presse/>
- 27** DeRosa Katie. « Coast guard union warns that more cuts increase risk from spills », *Times Colonist*, 12 avril 2015.
- 28** AFPC. *Les Conservateurs de Stephen Harper saignent nos services publics. Votez pour stopper l'hémorragie*.

# Villes et collectivités

---

## Contexte

Plus de 80 % des Canadiens vivent dans une ville<sup>1</sup>. Les agglomérations urbaines sont des centres de création d'emplois, d'immigration et d'innovation qui jouent un rôle crucial dans le maintien de notre qualité de vie. L'investissement dans les villes n'a toutefois pas suivi l'augmentation des populations urbaines et le déficit infrastructurel s'est creusé. La santé des villes et des collectivités urbaines constitue une préoccupation nationale et il est crucial que le gouvernement fédéral y investisse.

Le cœur du système actuel des infrastructures municipales du Canada a été construit entre 1950 et 1980 environ. Depuis, les villes sont affamées lentement. Il faudra jusqu'à 171,8 milliards de dollars pour remplacer les infrastructures vieillies<sup>2</sup>. Les coûts supplémentaires associés au vieillissement des infrastructures épuisent les ressources municipales, et c'est pourquoi il est encore plus difficile pour les villes de répondre aux besoins quotidiens de leurs collectivités. Moins d'argent pour les villes signifie moins d'argent pour des services comme le transport en commun, les services de police et d'incendie, les bibliothèques, les services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées et les centres communautaires.

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, les municipalités canadiennes ont très peu de moyens de réunir des revenus. Elles comptent surtout sur les impôts fonciers et les frais d'utilisation et ne peuvent percevoir d'impôts sur le revenu ni de taxes de vente. Ces moyens régressifs de production de revenus ont un effet disproportionné sur les groupes vulnérables<sup>3</sup>. Dans certaines villes canadiennes, les taux des impôts fonciers atteignent en outre les niveaux les plus élevés au monde<sup>4</sup>. En guise de comparaison, la plupart des grandes villes des États-Unis perçoivent des impôts sur le revenu, des taxes de vente, ou les deux, et beaucoup de villes européennes comptent aussi énormément sur l'impôt sur le revenu. Les municipalités d'autres pays tirent aussi un pourcentage plus important de leurs revenus des transferts provenant des ordres de gouvernement supérieurs.

À quelques exceptions près, les municipalités du Canada dépendent des ordres de gouvernement supérieurs pour financer les projets d'envergure nécessaires au renouvellement. Au début de la décennie 1990, les transferts des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada produisaient quelque 26 % des revenus des administrations locales. Après 1995, toutefois, les transferts de ces deux sources aux villes ont diminué et en 2000, ils produisaient seulement 16 % des

revenus des administrations locales. Au cours de cette période de faible investissement, la population urbaine du Canada a augmenté de presque trois millions d'habitants<sup>5</sup>. Les administrations locales, particulièrement en Ontario, ont augmenté les impôts fonciers, les frais d'utilisation et les frais de service, réduit les services publics et retardé l'entretien des infrastructures, ainsi que les investissements dans les infrastructures neuves. Des organismes et des projets communautaires ont de la difficulté à garder leurs moyens de soutien existants. Les transferts aux municipalités ont continué de diminuer, même si les gouvernements fédéral et provinciaux affichaient des excédents et réduisaient les impôts sur le revenu des sociétés et des contribuables à revenu élevé.

Au cours des dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont augmenté leurs transferts aux administrations locales pour répondre aux pressions du public, à la récession et à des problèmes structurels majeurs liés à des ponts et chaussées d'une importance vitale. À l'échelon fédéral, le Plan Chantiers Canada de 2007 et le Nouveau Plan Chantiers Canada de 2013 ont offert aux municipalités un financement stable et de longue durée qu'elles n'avaient pas connu depuis la réduction des transferts au milieu de la décennie 1990. Même s'ils constituent une amélioration, les nouveaux fonds n'ont toutefois pas réglé entièrement les problèmes de longue date. Les montants promis étaient concentrés en fin de période, au delà de la portée du mandat du gouvernement de l'époque et ils se sont finalement révélés inadéquats. Même compte tenu des nouveaux engagements, les

dépenses en pourcentage du PIB devaient recommencer à diminuer. Le gouvernement fédéral ne s'est pas attaqué aux lacunes de l'infrastructure financière même : on a continué d'approuver des subventions par un processus non transparent décourageant une approche coordonnée et qui a abouti à des accusations d'injustice et à des projets mettant l'accent sur la publicité plutôt que sur le caractère fonctionnel.

---

## Enjeux d'actualité

### Victoires théoriques

Le programme du gouvernement libéral élu récemment pivote sur un engagement d'accroître les dépenses en infrastructures en y injectant 60 milliards de dollars de plus au cours des 10 prochaines années. Les victoires provisoires de l'ABGF comprennent les suivantes :

- augmentation des dépenses dans l'avenir immédiat (non pas concentrées en fin de période, au delà de la portée du mandat du nouveau gouvernement);
- un nouveau niveau enchâssé de financement qui entraînerait une augmentation des dépenses par rapport au PIB;
- affectation d'argent fédéral au transport en commun;
- intégration d'un prisme écologique dans l'infrastructure;
- engagement de réutiliser les friches industrielles;

- engagement de retirer le filtre des partenariats public-privé (P3).

Plusieurs questions sans réponse persistent toutefois :

### **Formule de financement**

On a promis de l'argent, mais il n'y a toujours pas de processus à suivre pour le distribuer. L'obtention de financement a constitué un gros morceau du casse-tête, mais il est aussi essentiel de rendre le transfert de l'argent en question aussi facile que possible. Des parties prenantes comme la Fédération canadienne des municipalités se sont opposées au système actuel basé sur les demandes parce qu'il permet d'attribuer la priorité aux demandes très médiatisées et visibles plutôt qu'à la fonctionnalité dans les projets d'infrastructures locales. Dans leur programme, les Libéraux ont proposé des transferts basés sur des accords bilatéraux. Si le principe est bien appliqué, il constituera une amélioration importante, mais il n'y a encore rien de convenu officiellement. Les villes ont besoin de partenaires financiers stables et de longue durée. Elles ne doivent pas avoir à supplier le gouvernement fédéral de leur verser de l'argent dû depuis longtemps.

### **Transport en commun**

Les engagements de dépenses à l'égard du transport en commun peuvent représenter un énorme pas en avant s'ils sont dûment tenus. En théorie, l'affectation de fonds signifie que des projets de transport en commun auront moins de concurrence d'autres types d'aménagements infrastructurels. Pour le moment, il y a des engagements de

financement au niveau national, mais il n'y a toujours pas de plan national sur le transport en commun. Le besoin d'un plan national sur le transport en commun comportant des objectifs concrets et une voie claire à suivre pour les réaliser est criant. Le plan devrait viser à éliminer des véhicules automobiles des routes et c'est pourquoi les projets de transport en commun doivent être conçus de façon à augmenter leur clientèle et à réduire la durée du navettage pour les usagers.

### **Infrastructure vraiment verte**

Les villes sont au nombre des intervenants les plus importants dans la lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement fédéral considère « l'infrastructure verte » comme une priorité de premier plan, mais il demeure vague sur la façon dont il prévoit s'y prendre pour la promouvoir. L'augmentation du financement devrait inciter les villes à prendre des mesures importantes en attribuant comme il se doit une valeur aux biens naturels, limitant leur expansion tentaculaire, réinvestissant dans les friches industrielles et prenant les décisions relatives à la planification à long terme qui s'imposent pour avoir un effet observable sur l'environnement. Le changement réel ne se produira pas par hasard : il doit y avoir des priorités fermes à cette fin. En pratique, il existe des différences importantes quant à l'engagement de chaque ville à l'égard de ces priorités. Il ne faudrait plus laisser l'écologisation à la discrétion de chaque ville : il devrait s'agir d'une condition préalable incontournable du financement.

### **Rôle du gouvernement fédéral**

La grande question implicite est la suivante : Quel rôle le gouvernement fédéral jouera-t-il dans l'évolution de ses plans? Les villes veulent plus d'autonomie et elles la méritent. Le défi qui s'annonce pour le gouvernement fédéral consiste à trouver un moyen de céder le contrôle tout en imposant une discipline plus rigoureuse.

### **Développement économique communautaire**

Des collectivités canadiennes prennent des mesures innovatrices et stratégiques pour relever des défis de plus en plus complexes et améliorer leur sécurité économique, sociale et environnementale. Les dirigeants communautaires comprennent que le seul moyen de relever efficacement des défis comme le chômage, le déclin urbain et rural, l'inégalité des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et la dégradation de l'environnement, ce sont des stratégies communautaires qui suivent une approche intégrée à volets multiples. Le modèle du développement économique communautaire (DEC) offre cette approche.

Le DEC s'entend d'une intervention communautaire qui vise à créer des possibilités économiques tout en améliorant le contexte social et environnemental. Les entreprises sociales, les coopératives et d'autres organisations de DEC permettent aux Canadiens de conjuguer leurs efforts pour renforcer les économies locales tout en donnant accès à des services de garde à l'enfance, des logements, des aliments locaux, des capitaux, de la formation, des

possibilités de perfectionnement spécialisé et des services des plus nécessaires qui permettent d'autonomiser des personnes marginalisées. Ces efforts bâtissent des économies locales plus justes et plus robustes tout en créant des collectivités durables et résilientes. Avec les ressources importantes, les capacités et les moyens stratégiques dont ils disposent, les gouvernements ont toutefois un rôle important à jouer en appuyant le DEC.

Le Canada peut jouer un rôle de premier plan en relevant des défis communautaires complexes et améliorant la qualité de vie pour tous les Canadiens et Canadiennes, et en créant et appliquant un cadre fédéral de politiques sur le DEC, ainsi qu'un programme de revitalisation des quartiers. Le premier peut s'inspirer de celui qu'a utilisé le gouvernement du Manitoba. Il inclurait un filtre DEC — une série de questions pour aider les ministères à déterminer dans quelle mesure ils intègrent les principes du DEC dans des initiatives gouvernementales. Cette évaluation assurerait que les principes du DEC, comme le perfectionnement des compétences et l'emploi au niveau local, sont intégrés dans les initiatives gouvernementales de façon à ce qu'elles répondent mieux aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des collectivités locales. Un cadre fédéral de politiques sur le DEC favoriserait ainsi des collectivités canadiennes inclusives, viables et résilientes.

---

## Interventions proposées par l'ABGF

### Transfert au titre des infrastructures

L'ABGF affectera aux villes 7 milliards de dollars par année en fonction d'une formule qui établit un équilibre entre la population et l'équité régionale. Ce total représente 1 % de la TPS/TVH. Les villes et les collectivités ont besoin d'un partenaire financier stable à long terme qui reconnaît qu'il faut investir continuellement dans les infrastructures municipales et reconnaît aussi les lacunes systémiques à l'origine du déficit actuel au niveau des infrastructures. Le gouvernement fédéral cessera d'accorder des montants annuels aux villes et d'appuyer des projets individuels basés sur des objectifs stratégiques à court terme et il verra à ce que l'on donne suite comme il se doit à des priorités nationales à long terme comme l'atténuation des changements climatiques.

### Agence nationale de développement communautaire

Le lancement du transfert au titre des infrastructures communautaires obligera à réévaluer le rôle joué par le gouvernement fédéral par rapport aux ordres de gouvernement inférieurs. L'Agence nationale de développement communautaire regroupera des représentants de tous les ordres de gouvernement et sera chargée de supprimer les obstacles à la transmission transparente des ressources publiques dans des placements productifs et socialement responsables dont les collectivités ont un

urgent besoin. Son mandat prévoit qu'elle devra notamment :

- élaborer des critères d'approbation de projets simplifiés et convenus entre les parties qui incluent la transparence, de nouveaux mécanismes de production de rapports et des vérifications particulières au fonds effectuées par des vérificateurs indépendants;
- déterminer des buts communs entre les provinces et fournir des services spécialisés aux municipalités;
- élaborer et coordonner une politique nationale sur le transport en commun et un plan national de gestion des biens municipaux durables;
- élaborer et coordonner un cadre national efficace de politiques sur le DEC qui s'inspire de celui du Manitoba;
- revoir les prises de contrôle étranger des sociétés canadiennes afin d'évaluer leur effet communautaire possible dans le contexte du mécanisme d'examen des investissements étrangers;
- créer une stratégie d'approche continue pour promouvoir l'élaboration en commun de politiques publiques auprès de tous les ordres de gouvernement, des intervenants et des partenaires de la société civile;
- élaborer et coordonner une stratégie nationale sur la remise en valeur des friches industrielles afin de redonner à d'anciens sites industriels une

utilisation économique et communautaire productive;

- aider les municipalités à établir et appliquer des stratégies communautaires de changement climatique qui aideront le gouvernement fédéral à atteindre les buts nationaux en la matière.

### **Disposition relative aux retombées communautaires**

L'ABGF élaborera et appliquera une stratégie d'achat comportant une pondération de la valeur sociale et environnementale dans tous les achats municipaux et tous les contrats de plus de 500 000 \$ comporteront une disposition relative aux retombées communautaires (DRC). Parmi les exemples pratiques, mentionnons notamment la sous-traitance à une entreprise sociale qui fournit des emplois à des gens qui ont de la difficulté à en trouver, l'utilisation d'un processus de participation communautaire à la conception de nouveaux édifices, l'offre de possibilités d'emploi aux jeunes locaux et l'établissement, avec des groupes d'art locaux, de partenariats visant à embellir la collectivité. Une DRC ne déterminera pas d'avance qui peut soumissionner un contrat, mais elle inclura des critères procentuels évalués qui inciteront les soumissionnaires à démontrer comment leur proposition produira des retombées résiduelles pour la collectivité (outre le prix, la qualité, etc.). N'importe quel soumissionnaire peut, sans égard à son pays d'origine, soumettre une proposition qui inclut des retombées

communautaires supplémentaires et qui sera évaluée en conséquence.

### **Fonds de revitalisation des quartiers**

L'ABGF établira un fonds fédéral de revitalisation des quartiers (coût : 100 millions de dollars par année pendant cinq ans). Le fonds fournira un financement de base pluriannuel pour appuyer l'établissement et l'activité continue de sociétés de renouvellement des quartiers (SRQ) dans les collectivités urbaines où il y a désinvestissement partout au Canada. Les SRQ seront des organismes démocratiques gouvernés à l'échelon local et chargés de coordonner les efforts soutenus de revitalisation. Ces efforts reposeront sur des plans quinquennaux de revitalisation de quartiers qui suivent une approche de DEC et sont élaborés en collaboration avec la collectivité. Les SRQ aideront en outre des organismes communautaires de leur quartier à élaborer des propositions et à demander du financement afin d'appuyer des projets qui concordent avec le plan quinquennal de revitalisation du quartier.

---

### **Notes**

**1** Statistique Canada. Recensement national 2011. « Population urbaine et rurale, par province et territoire ». <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/index-fra.htm>

**2** Fédération canadienne des municipalités. (2012). Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes. [http://www.fcm.ca/Documents/reports/Canadian\\_Infrastructure\\_Report\\_Card\\_EN.pdf](http://www.fcm.ca/Documents/reports/Canadian_Infrastructure_Report_Card_EN.pdf) (fonctionne pas)

**3** Les ménages à faible revenu paient un pourcentage beaucoup plus élevé de leur revenu à cause de la hausse

des frais d'utilisation des services publics ou des impôts fonciers sur un logement possédé ou loué.

**4** Pomerleau, Kyle et Lundeen, Andrew (2014) : International Tax Competitiveness Index. Washington : Tax Foundation.

**5** Statistique Canada. Recensement national 2011. « Population urbaine et rurale, par province et territoire ». <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/lo1/csto1/demo62a-fra.htm>



# Remerciements

Dès le début, le principe fondamental de l'Alternative budgétaire du gouvernement fédéral était que les budgets servent à faire des choix, et que les choix rendent compte des valeurs et des priorités de ceux et celles qui les font. L'ABGF part d'un ensemble de valeurs de justice sociale — dignité et liberté humaines, équité, égalité, durabilité environnementale et bien public — qu'embrassent les représentants d'un vaste éventail d'organisations de la société civile : syndicats, environnement, anti-pauvreté, églises, étudiants, enseignants, éducation et soins de santé, développement culturel social, agriculture, développement de l'enfant, développement international, femmes, invalidité, Autochtones.

Nous tenons à reconnaître l'aide financière très utile apportée par le Congrès du travail du Canada, Unifor, le Syndicat canadien de la fonction publique, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, le Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public, l'Alliance de la Fonction Publique du Canada, et les Métallos au Canada.

Ce document a été préparé grâce à la généreuse contribution bénévole de nombreuses personnes, notamment :

**Lynell Anderson** (Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance), **Bilan Arte** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Morna Ballantine** (Alliance de la Fonction

publique du Canada), **Annie Bérubé** (Coalition du budget vert), **Michèle Biss** (Canada sans pauvreté), **Lou Black** Hospital Employees' Union **Lesley Bramhill** (La coalition canadienne des arts), **Jordan Brennan** (Unifor), **Diana Bronson** (Réseau pour une alimentation durable), **Catherine Bryan** (Dalhousie University), **Glenn Burley** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Michael Butler** (Conseil des Canadiens), **Sean Calvert** (Indépendant), **Karen Campbell** (Assemblée des Premières Nations), **Ryan Campbell** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **Amy Casipullai** (Conseil ontarien des organismes de services aux immigrants), **Tony Clarke** (Institut Polaris), **Eve-Lyne Couturier** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), **Graham Cox** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Roxanne Dubois** (Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier), **Judy Duncan** (Acorn Canada), **Myles Ellis** (Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants), **Susan Eng** (Indépendant), **Leilani Farha** (Canada sans pauvreté), **Karen Foster** (Indépendant), **Martha Friendly** (Childcare Resource and Research Unit), **Colleen Fuller** (PharmaWatch), **Avvy Go** (Metro Toronto Chinese & Southeast Asian Legal Clinic), **Tam Goossen** (Alliance urbaine sur les relations raciales), **Melissa Gruber** (La coalition canadienne des arts), **Joe**

**Gunn** (Citizens for Public Justice), **Liyu Guo** (Campagne 2000 : Mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada), **Stephen Hazell** (La Coalition du budget vert), **Guillaume Hébert** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), **Brian Hendry** (Assemblée des Premières Nations), **Cathy Holtslander** (Union Nationale des Fermiers), **Megan Hooft** (Canada sans pauvreté), **Dennis Howlett** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Andrew Jackson** (Institut Broadbent), **Mark Janson** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Anita Khana** (Campagne 2000 : Mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada), **Elizabeth Kwan** (Congrès du travail du Canada), **Andrew Langille** (Youth and Work), **Jarrett Laughlin** (Assemblée des Premières Nations), **Keith Lowe** (Centre canadien de politiques alternatives – Conseil du Manitoba), **Mike Luff** (Congrès du travail du Canada), **Emma Lui** (Conseil des Canadiens), **Troy Lundblad** (Les Métallos au Canada), **Angella MacEwen** (Congrès du travail du Canada), **Peggy Mason** (Institut Rideau), **Tara Mazurk** (La coalition canadienne des arts), **Jessica McCormick** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Bob McGahey** (La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants), **Alex McKinnon** (Les Métallos au Canada), **Hilary Moore** (Union Nationale des Fermiers), **Anil Naidoo** (La fédération canadienne des syndicats d'infirmière et d'infirmiers), **Michael Nicin** (Association canadienne des individus retraités), **Emily Norgang** (Congrès du travail du Canada), **Fraser Reilly-King** (Conseil canadien pour la coopération internationale), **Laura Rempel** (Le Réseau canadien de développement économique communautaire), **Chris Roberts** (Congrès

du travail du Canada), **David Robinson** (L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Laurel Rothman** (Campagne 2000 : Mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada), **Julia Sánchez**, (Conseil canadien pour la coopération internationale), **Toby Sanger** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Sylvain Schetagne** (L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université), **Paul Shaker** (Civicplan), **Michael Shapcott** (L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance **Ann Slater** (Syndicat national des cultivateurs), **Vicky Smallman** (Congrès du travail du Canada), **Charles C. Smith** (Coalition canadienne des arts), **Jim Stanford** (Unifor), **Steven Staples** (Réponse Citoyenne), **Erin Tomkins** (Assemblée des Premières Nations), **Brian Tomlinson**, (AidWatch Canada), **Pat Van Horne** (Les Métallos au Canada), **Howie West** (Alliance de la Fonction publique du Canada), **Margot Young** (Syndicat canadien de la fonction publique).

Et n'oublions pas le personnel dévoué, les bénévoles et les associés de recherche du Centre canadien de politiques alternatives qui ont, comme toujours, mené à terme le projet de l'ABGF avec enthousiasme, générosité et bonne humeur: Bruce Campbell, Davis Ballantyne Carr, Shannon Daub, Simon Enoch, Lynne Fernandez, Kerri-Anne Finn, Alex Hemingway, Trish Hennessey, Iglia Ivanova, Seth Klein, Marc Lee, Katie Loftus, Molly McCracken, David Macdonald, Kate McInturff, Hadrian Mertins-Kirkwood, Tim Scarth, Erika Shaker, Christine Saulnier, Scott Sinclair, Diane Touchette, Stuart Trew, Emily Turk, et Armine Yalnizyan.



**C'est le temps d'agir.**